Mémento
du patrimoine naturel

Territoire de Tarentaise Vanoise

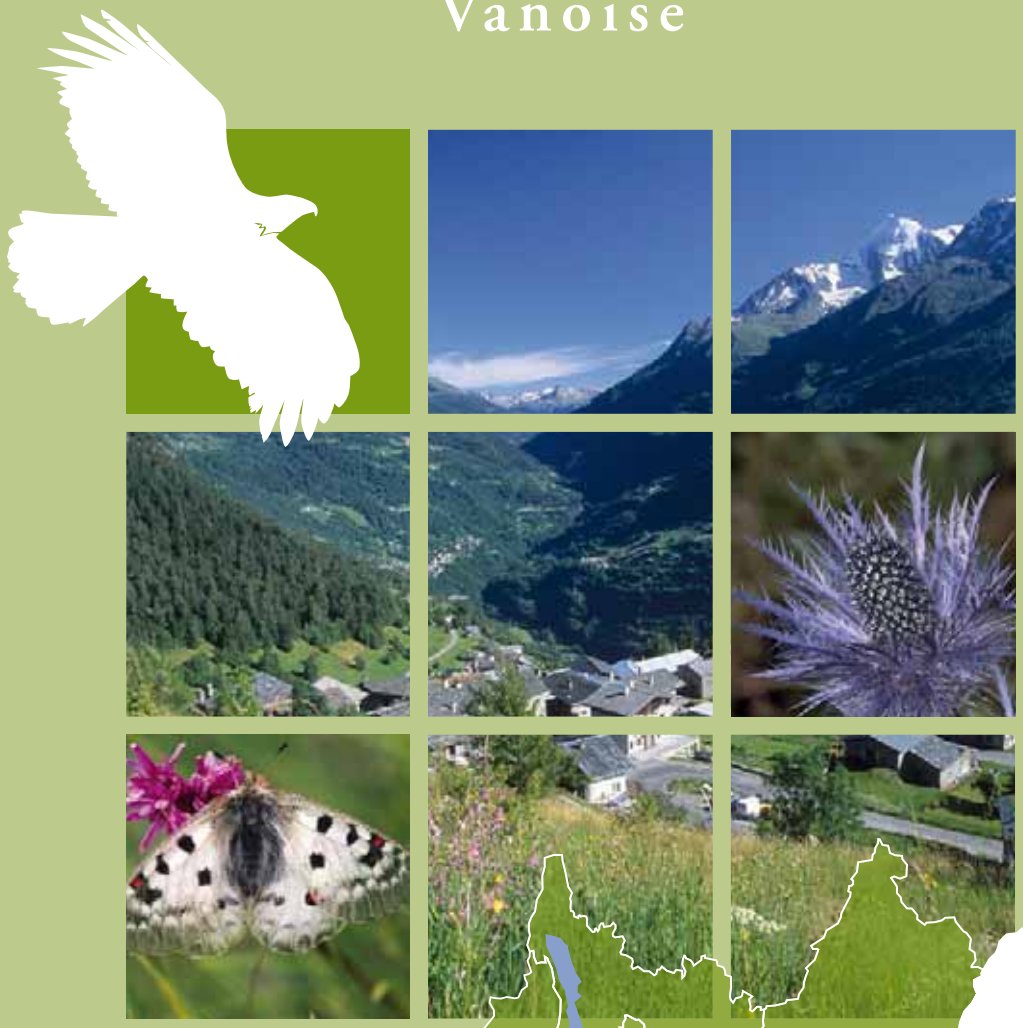

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

TARENTAISE VANOISE Assemblée du Pays

TARENTAISE à::venir 2009/2015

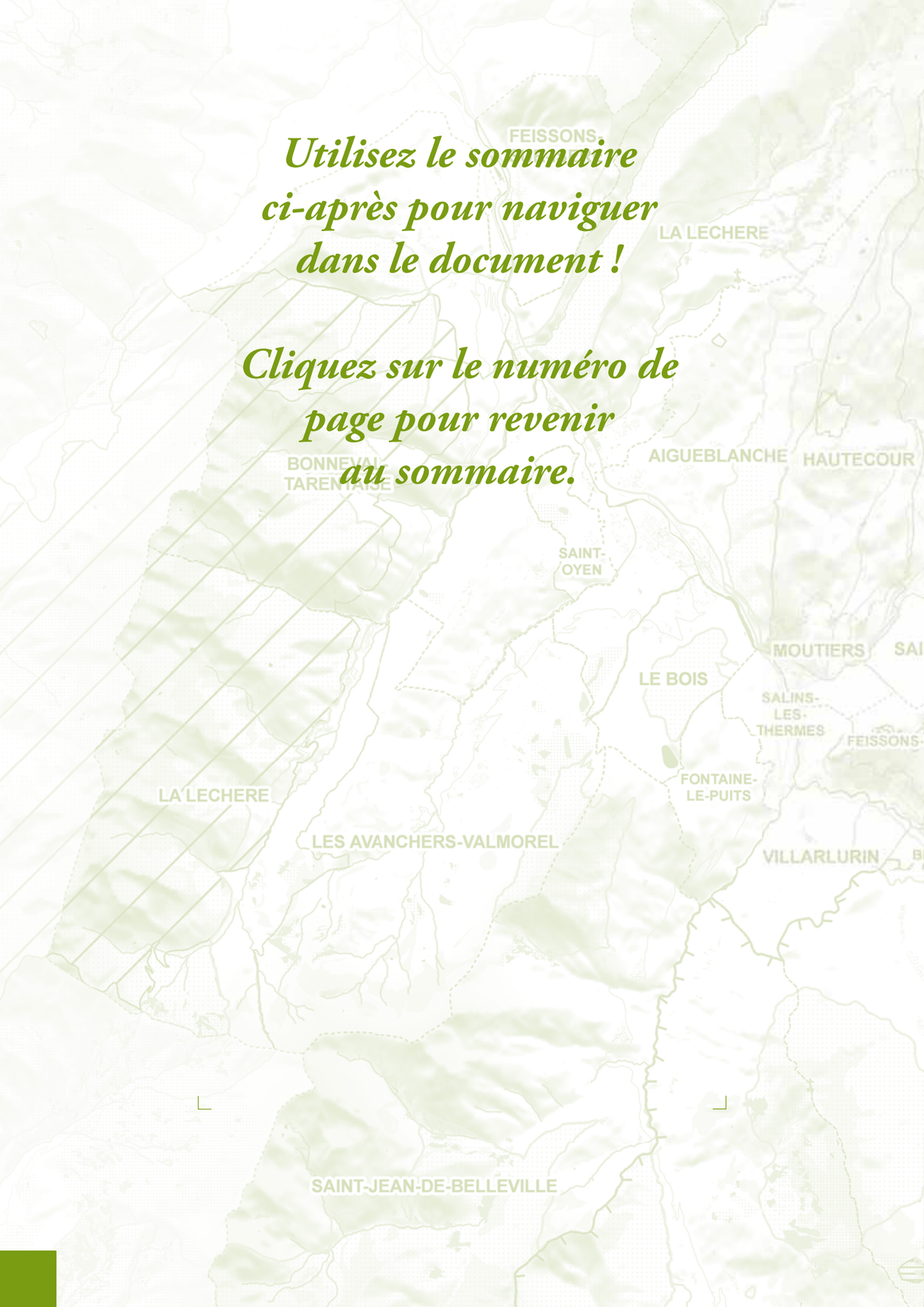

Utilisez le sommaire ci-après pour naviguer dans le document !

Cliquez sur le numéro de page pour revenir au sommaire.

Edito	*p. 1*
Les clés du patrimoine naturel	*p. 2 à 17*
Le patrimoine naturel par commune	*p. 18 à 86*
Le patrimoine naturel en chiffres	*p. 87 à 105*
Bibliographie	*p. 108*
Crédits photographiques	*p. 109*
Le patrimoine naturel en chiffres (Annexe 1)	*p. 111*
Les habitats du tétras-lyre par commune (Annexe 2)	*p. 167*

Edito

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) et le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie sont particulièrement heureux d'avoir réalisé ce Mémento du patrimoine naturel du territoire de Tarentaise, à destination de tous les élus, et plus largement de tous ceux qui, par leurs choix, leurs activités, leurs décisions, modèlent aujourd'hui les paysages et l'environnement de demain.
Placer l'environnement et l'espace au centre des préoccupations locales est un des piliers du projet de territoire de l'APTV. L'ambition des élus est de faire de la Tarentaise un "Pays de qualité environnementale" pour le cadre de vie de ses habitants, mais aussi pour l'attractivité touristique indispensable dans le contexte de la concurrence entre les destinations.
Ces objectifs passent avant tout par une politique d'aménagement équilibrée et respectueuse qui prend en compte toutes les caractéristiques de la montagne et de ses vallées.
Mettre en œuvre une politique d'aménagement via un SCOT, une politique globale de l'eau via un Contrat de bassin versant, développer de nouveaux comportements (transports collectifs, habitat, ..), développer la multifonctionnalité de la forêt, les énergies renouvelables, soutenir une agriculture respectueuse de son environnement, sauvegarder les espaces naturels,… Toutes ces politiques doivent être menées de manière coordonnée pour faire de la Tarentaise un "pays" exemplaire, en cohérence avec la beauté de ses paysages et la qualité de son environnement.

Dans ce mémento, nous avons voulu présenter l'essentiel de notre patrimoine naturel. Un essentiel qui parfois se traduit par la présence d'espèces remarquables qui se trouvent à vos portes, à vos pieds. Mais un "essentiel" qui va au-delà parce que la nature, et l'homme dans la nature, ont un destin lié et que ce que nous connaissons au niveau mondial en matière de réchauffement climatique, de perte de biodiversité ou d'enjeux en matière d'eau, se retrouve en modèle réduit, comme un échantillon représentatif, au niveau de nos territoires de vie. Ce qui peut sembler si complexe, inatteignable, au niveau mondial devient possible, accessible au niveau local, là où nous exerçons quotidiennement nos responsabilités.

Cette réalisation commune est un moyen pour l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise d'offrir aux élus, aux associations, aux jeunes de la vallée, aux professionnels du tourisme et aux habitants un outil précis et synthétique sur le patrimoine naturel de leur commune, tandis que le Conservatoire du patrimoine naturel remplit pleinement sa mission de partenaire des acteurs de l'aménagement du territoire.

Nous espérons que vous aurez plaisir à lire ces pages et à découvrir avec un autre regard notre Tarentaise.

Hervé GAYMARD
Président de L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

Éric DE KERMEL
Président du Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie

Les clés du patrimoine naturel

Pour une meilleure lecture des zonages du territoire de Tarentaise-Vanoise

Les zonages présentés ont été sélectionnés selon trois critères :

- la **reconnaissance officielle** ;
- la **portée territoriale** : zonage qui couvre au moins l'ensemble du département ;
- un **objectif prioritaire scientifique et de préservation de la biodiversité.**

Les zonages se distinguent selon deux grandes catégories :

1 - Les zonages de connaissance, appelés inventaires.

	Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF)	**Inventaires**
	Les habitats du tétras-lyre	
Non représentés	Les corridors biologiques	
	Les zones humides	
	L'atlas de répartition de l'écrevisse à pieds blancs	

2 - Les zonages de préservation, parmi lesquels on distingue des outils de réglementation et des outils de contractualisation.

	Les parcs nationaux (cœur et aire optimale d'adhésion)	**Préservation réglementaire**
	Les réserves naturelles nationales	
	Les réserves biologiques	
	Les forêts de protection pour raison écologique	
	Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)	
	Le réseau Natura 2000	**Préservation contractuelle**
	Les sites gérés par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	

Chaque présentation de zonage comporte une partie avec des éléments de compréhension (texte), et une partie avec des éléments d'informations pratiques (tableau).

Témoignage

Enjeux et problématique du patrimoine naturel sur le canton d'Aime

"Richesse et diversité caractérisent le patrimoine naturel sur le canton d'Aime : des vignes et vergers du fond de vallée jusqu'aux neiges éternelles du Mont Pourri, en passant par les alpages, prés de fauches et forêts …
La diversité d'usages, de pratiques et de connaissances de ce patrimoine est également importante : l'agriculteur, l'aménageur, le randonneur, le skieur n'ont pas tous la même vision du territoire, n'en font pas les mêmes usages et n'identifient pas les mêmes enjeux .
Il me semble qu'un important travail de valorisation et de communication autour de ce patrimoine doit être fait auprès de la population locale mais aussi touristique, afin qu'une meilleure connaissance de ce dernier soit partagée par le plus grand nombre. La connaissance entraîne respect et protection, celle-ci ne doit pas être que l'affaire d'une minorité de spécialistes, mais l'affaire de tous."

Marie-Paule Nullans
Adjointe au maire de la Côte-d'Aime
Membre de la Communauté de communes du canton d'Aime

Inventaire de niveau national
Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1

• Enjeux

Depuis le début du XXe siècle, la diversité des espèces subit une érosion 1 000 fois supérieure à la perte moyenne enregistrée dans l'histoire de la planète.
Une des causes importantes de cette diminution est la disparition des habitats naturels dont les espèces ont besoin pour vivre.

• Caractéristiques

Initié par le Muséum national d'histoire naturelle et le Ministère de l'Environnement, ce zonage est un inventaire scientifique permanent, exhaustif et cartographié traitant du patrimoine vivant. Il distingue des ZNIEFF de type 1 et de type 2.

ZNIEFF de type 1 : *espaces de superficie en général limitée sur lesquels se trouvent des habitats naturels et /ou des espèces, animales ou végétales, ayant un intérêt biologique remarquable.*
En Savoie, cet inventaire a été réalisé par un réseau de naturalistes, amateurs ou professionnels, et coordonné par la Direction régionale de l'environnement (DIREN), devenue DREAL en 2009, avec l'appui du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN).
Les données sont validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), évaluées par le Muséum national d'histoire naturelle et intégrées au fichier national. Leur mise à jour permet d'intégrer les nouvelles connaissances naturalistes.

***Les ZNIEFF de type 2** peuvent englober des ZNIEFF de type 1. Elles couvrent de plus vastes surfaces abritant de "grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes".*
*Tout comme les corridors biologiques (lire p.6), ces ZNIEFF sont des espaces de fonctionnalité. La désignation d'un espace en ZNIEFF de type 2 est donc moins axée sur la présence d'espèces ou d'habitats particuliers, mais sur ses capacités à permettre à la faune de se développer pleinement sur le long terme. **Bien qu'elles ne soient pas présentées dans ce document, leur prise en compte dans l'aménagement des territoires est aussi importante que celle des ZNIEFF de type 1.** En Tarentaise-Vanoise les communes situées sur les massifs de la Lauzière, du Beaufortain, du Perron des Encombres et de la Vanoise, ainsi que sur les adrets de moyenne Tarentaise, entre Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice, sont concernées par une Znieff de type 2.*

• Objectifs

Avoir une connaissance, à la fois générale et précise, de la richesse du patrimoine naturel du territoire français, accessible à toutes les collectivités territoriales.
Être une des bases scientifiques majeures de la politique nationale de protection de la nature et améliorer la prise en compte des espaces naturels dans tout projet.

• Critères de désignation

Ils ont été définis à l'échelle régionale et validés par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Ils portent sur **la présence d'une ou plusieurs espèces, animales ou végétales, ou d'un d'habitat, dits "déterminants".**

Mode d'utilisation	• Outil fondamental d'aide à la décision dans les politiques d'aménagement	
Portée juridique et administrative	• Pas de portée juridique directe, mais **la prise en compte de cet inventaire est obligatoire dans les documents d'urbanisme** • Il constitue un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'État	
Références juridiques	• Circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 du ministre de l'environnement • **Code de l'environnement :** Art. 23 de la loi 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages ; Art. L.411-5 ; Art. R.411-22 à R.411-30	
Date de l'inventaire	• Inventaire permanent initié en 1982 • 1er inventaire 1986 - 1988 • 1ère mise à jour : 1998 - 2004	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Fiches des ZNIEFF en Savoie et informations générales
	- **Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie** Le prieuré BP 51 73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex Tél. 04 79 25 20 32 Site internet : http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/	- **DREAL* Rhône-Alpes** 208 bis, rue Garibaldi - 69 422 Lyon Cedex 03 Tél. 04 37 48 36 00 Site internet : http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " **Informations générales :** - Site internet Ministère de l'Ecologie - **ATEN** : http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outils juridiques/ - Site de l'**Inventaire National du Patrimoine Naturel** : http://inpn.mnhn.fr/

(*) DREAL : Direction régionale de l'envirronement, de l'aménagement et du logement

Inventaire de niveau national
Les habitats du tétras-lyre

• *Enjeux*

Le tétras-lyre, appelé aussi petit-tétras ou petit coq de bruyère, est un oiseau de moyenne montagne, en déclin en France depuis les années 1970. Entre 1990 et 2006 ses effectifs ont diminué d'environ 8 %.
Ayant besoin d'une mosaïque de milieux naturels (forêt, lande, aulnaie verte, prairie, etc.) pour se maintenir, il est un "indicateur" précieux de l'état des milieux naturels de montagne.
Préserver le tétras-lyre équivaut à favoriser tout un cortège d'espèces animales et végétales.

• *Caractéristiques*

Cet inventaire national des espaces recherchés par cette espèce s'inscrit dans le programme d'actions en faveur de la faune et de la flore sauvages, élaboré par le Ministère de l'Environnement en 1996.
Dans les Alpes du Nord, cet inventaire a été mené sous l'égide d'un groupement d'intérêt scientifique, l'Observatoire des galliformes de montagne.
Il a permis de mettre en évidence des **zones de reproduction potentielles plus ou moins prioritaires** pour la conservation de l'espèce. **Les potentialités pour la reproduction ont été qualifiées de " très faibles à nulles ", " faibles ", " à préciser " ou " fortes ".**
Pour des questions de lisibilité, seule la potentialité "fortes" est reportée sur les cartes et le poster du mémento ; les quatre types de potentialités figurent sur des cartes supplémentaires dans la partie "Annexes" du CD-rom.

• *Objectifs*

Porter à la connaissance des gestionnaires et des acteurs socio-économiques les espaces dont l'intérêt peut être important pour la conservation de l'espèce.
Mettre en place des actions de gestion, aider à l'application du plan de chasse et améliorer les programmes de suivi de l'espèce.

• *Critères de désignation*

La désignation des zones de reproduction potentielles et de leur degré de priorité est basée sur **le niveau d'effectif des femelles** de tétras-lyre et sur **les possibilités de dispersion des jeunes.**

Tétras-lyre (4)

Mode d'utilisation	• Outil d'aide à la décision pour définir, orienter les futures actions en termes de préservation des espaces utilisés par le tétras-lyre
Portée juridique et administrative	• Aucune
Références juridiques de l'espèce	• Chassable en France (mâle uniquement) • **Directive européenne Oiseaux :** le tétras-lyre est classé parmi les espèces pour lesquelles les Etats membres doivent créer des zones de protection spéciale • **Convention de Berne :** exploitation réglementée à l'échelle européenne
Date de l'inventaire	• Les données sur les effectifs de tétras utilisées pour l'établissement des priorités résultent de la campagne d'inventaire 1990-1999 et seront mises à jour à l'issue de la campagne d'inventaire 2000-2009
Contacts et documents consultables	Contact départemental et coordination de l'inventaire
	- Observatoire des galliformes de montagne 90, impasse des Daudes, route du col de Leschaux - 74 320 Sévrier Tél. 04 50 52 65 67 - Courriel : ogm@oncfs.gouv.fr

Les habitats du tétras-lyre

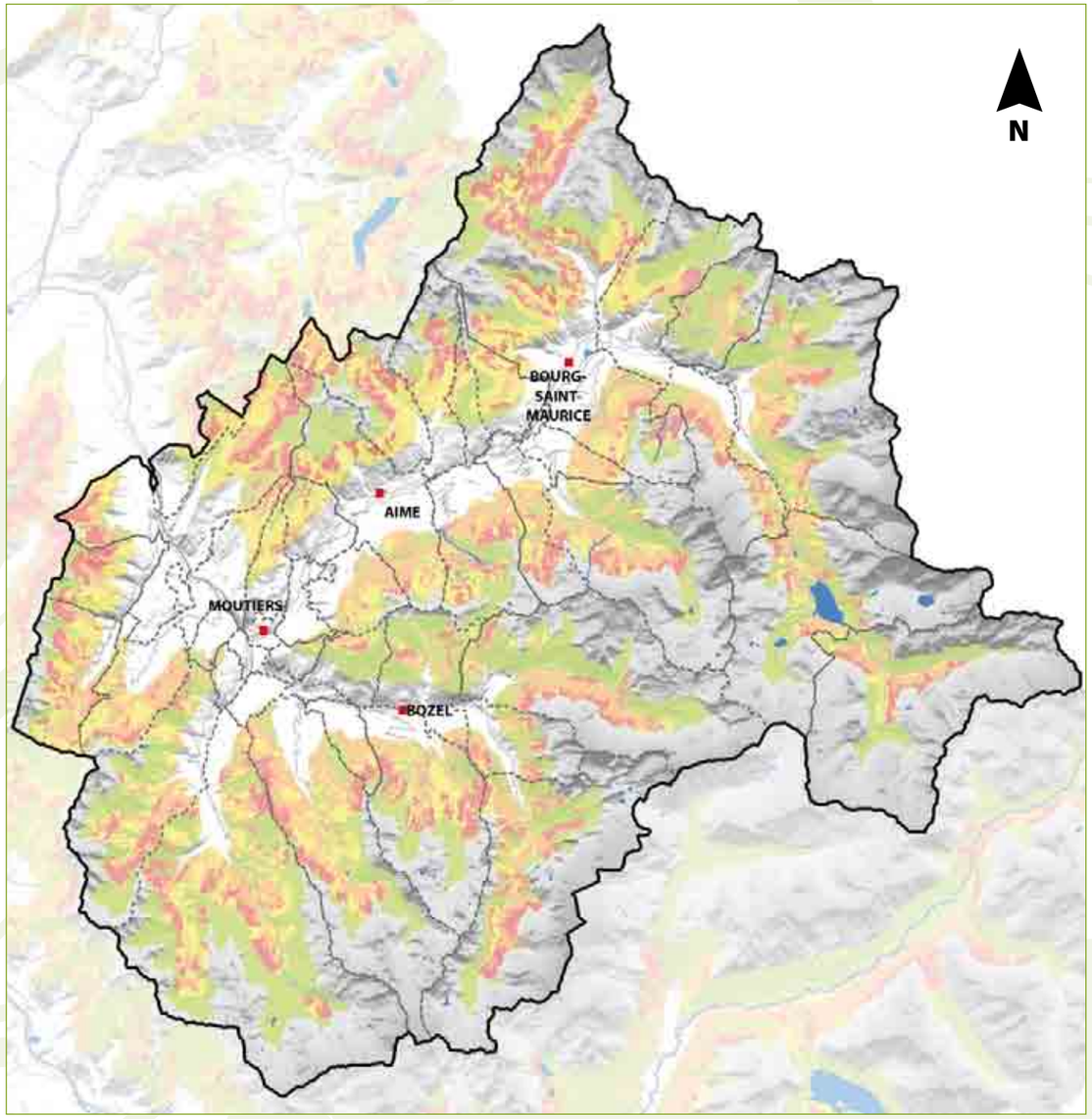

Habitats du tétras-lyre
- Très faibles à nulles
- Faibles
- À préciser
- Fortes

0 2 4 8 kilomètres

Inventaire de niveau régional
Les corridors biologiques (Cartographie au 1/100 000ème)

• Enjeux

Pour se maintenir (se nourrir, se reposer, se reproduire, hiverner, étendre leur aire de répartition, etc.), les espèces ont besoin d'espaces fonctionnels, comprenant un ou plusieurs types d'habitats naturels, ainsi que des voies de déplacements entre ces espaces.
Depuis la fin du XXe siècle, la protection de la nature s'est surtout portée sur des habitats remarquables, sans intégrer une nature plus banale (forêt, prairie, haie, etc.) pourtant tout aussi indispensable à la survie des espèces. Une des causes importantes de la diminution de la biodiversité est due à la disparition d'espaces fonctionnels.

• Caractéristiques

Un corridor biologique est un ensemble d'espaces connectés permettant la circulation des espèces entre grands ensembles fonctionnels.
En 2007-2008, la région Rhône-Alpes a réalisé une "cartographie des réseaux écologiques" au 1/100 000ème qui fournit une information globale et non exhaustive de ces corridors, dont elle distingue trois types : **les corridors avérés et délimités, les corridors avérés et les corridors potentiels**. À l'échelle régionale, **ces espaces se situent essentiellement entre des grands districts naturels**, entités géographiques à dominante naturelle et peu fragmentées. Le territoire de Tarentaise-Vanoise est à la croisée de flux d'espèces à l'échelle alpine (Lauzière - Beaufortain, Vanoise - Beaufortain, Vanoise - Grand-Paradis, etc.). Les tracés routier et ferroviaire cloisonnent la vallée en deux depuis la basse Tarentaise jusqu'aux portes de la haute Tarentaise et constituent des obstacles pour les déplacements de la faune. Les données de collisions sur la voie rapide et la RD 1006 notamment, permettront de déterminer des corridors biologiques d'importance régionale ; l'Isère, mais aussi des continuités forestières et rocheuses, constituent des corridors plus locaux.
L'échelle 1/100 000ème de la cartographie régionale ne permet pas de retranscrire ces corridors dans les cartes du Mémento.

• Objectifs

Permettre la réflexion et l'orientation en matière d'aménagement du territoire et de préservation de la biodiversité en Rhône-Alpes, auprès des collectivités ayant compétence en aménagement du territoire.
Susciter des projets opérationnels de préservation ou de restauration de la connectivité écologique d'un territoire à travers la signature de **contrats de territoire "corridors biologiques"** établis entre la région Rhône-Alpes et une collectivité territoriale. Ces contrats doivent s'appuyer sur une étude préalable comportant une cartographie locale au 1/25 000ème, une analyse des enjeux et l'élaboration d'un plan d'actions quinquennal.

• Critères de désignation

Espace géographique permettant la circulation des espèces entre deux districts naturels qu'ils soient terrestres ou aquatiques.

Mode d'utilisation	• Base de travail et de réflexion pour l'établissement des documents d'urbanisme et l'émergence de projets de territoire (Contrat de territoire "corridors biologiques", CDRA*, CTS*, PSADER*, PPT*, SCOT*, etc.)	
Portée juridique et administrative	• Aucune en tant que telle, si ce n'est à travers le SCOT • Possible évolution dans le cadre du projet de loi dit "Grenelle II"	
Références juridiques	• Loi dite "Grenelle I" du 3 août 2009 (art.23)	
Date de l'inventaire	• Réalisation de la cartographie au 1/100 000ème en 2007-2008	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Coordination de l'inventaire
	- Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie Le prieuré BP 51 73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex Tél. 04 79 25 20 32 Site internet : http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/	**- Région Rhône-Alpes** Direction de l'environnement et de l'énergie 78, route de Paris BP.19 69 751 Charbonnières-les-Bains Cedex Tél. 04 72 59 51 17 http://biodiversite.rhonealpes.fr

(*) CDRA : Contrat de développement de Rhône-Alpes, CTS = Contrat territorial de Savoie,
PSADER : Plan stratégique d'aménagement et de développement de l'espace rural, PPT : Plan pastoral de territoire,
SCOT : Schéma de cohérence territorial

Inventaire de niveau départemental
Les zones humides

• Enjeux

À travers leurs fonctions hydrauliques (régulation de crues et soutien d'étiage), biologiques (richesse en espèces rares et sensibles), hydro-biologiques (participation à l'épuration des eaux), ou socio-économiques (usage agricole, espace de découverte, paysage), les zones humides apparaissent comme des milieux naturels essentiels.
En Savoie, **environ 50 % des zones humides ont disparu au cours de la 2ème moitié du XXe siècle.**
La préservation de ces milieux est un enjeu national et européen, reconnu depuis les années 1990 à travers l'établissement de plusieurs textes de loi et d'engagements.

• Caractéristiques

Il s'agit d'un **inventaire des zones humides du territoire de la Savoie** qui ne tient pas uniquement compte de leur valeur patrimoniale : marais, tourbières, étangs, mares, berges des lacs et des cours d'eau, milieux humides artificiels, etc.
Il a été initié par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et soutenu par le Conseil général.
Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie est le coordinateur de cet inventaire qui, en Tarentaise-Vanoise, a été porté par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et réalisé par le Parc national de la Vanoise, sur son territoire, et par la section Savoie du Centre ornithologique Rhône-Alpes et l'Office national des forêts, hors zone parc.

• Objectifs

Ses objectifs sont ceux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Rhône-Méditerranée et Corse :
• préserver, restaurer, stabiliser la superficie des zones humides,
• enrayer le processus de leur disparition progressive,
• réaliser une prise en compte systématique de ces milieux dans toutes les actions de gestion et les projets d'aménagement.
Une des finalités de l'inventaire est d'aboutir à un plan d'actions qui définira les opérations et moyens à mettre en œuvre pour préserver de manière cohérente l'ensemble des zones humides du département et suivre leur évolution. En Tarentaise-Vanoise ce plan d'actions doit être mis en œuvre par le Contrat de bassin versant de l'Isère en Tarentaise, piloté par l'APTV.

• Critères de désignation

Cet inventaire a été réalisé selon la méthode du SDAGE qui sélectionne les **zones humides de plus de 1 000 m²** selon trois critères : biologiques (présence d'espèces indicatrices), pédologiques (hydromorphie des sols) et hydrologiques (inondabilité). **Chaque zone humide est entourée d'un espace de fonctionnalité**, espace proche avec lequel elle fonctionne et dont elle dépend directement (petit bassin versant).

Mode d'utilisation	• Outil d'aide à la décision pour définir, orienter les futures actions en termes de préservation des zones humides	
Portée juridique et administrative	• pas de portée juridique directe, mais **prise en compte obligatoire de cet inventaire dans les documents d'urbanisme** • Cet inventaire permet de déterminer les propriétaires pouvant bénéficier d'exonération fiscale au titre de la loi Développement des territoires ruraux	
Références juridiques	• **Loi sur l'eau** du 30 décembre 2006 : art. 74 • **Code de l'environnement** : art. L212-1, L214-7-1 ; art. R211-108 ; arrêté du 24/06/2008 modifié par l'arrêté du 01/10/2009 • **Code de l'Urbanisme :** art. L122-1 relatif à la compatibilité avec le SCOT • **Directive européenne cadre sur l'eau** • **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée et Corse :** (SDAGE) 2010 – 2025, approuvé par le coordinateur le 20/11/2009	
Date de l'inventaire	• La réalisation de l'inventaire s'est échelonnée entre 2004 et 2008 • En Tarentaise-Vanoise, il a été réalisé entre 2006 et 2008	
Contacts et documents consultables	Contact départemental et coordination de l'inventaire	Informations générales
	- Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie Le prieuré BP 51 73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex Tél. 04 79 25 20 32 Site internet : http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/	**- Portail zones humides :** http://www.zones-humides.eaufrance.fr/

Inventaire de niveau départemental
L'atlas de répartition de l'écrevisse à pieds blancs

• Enjeux

L'écrevisse à pieds blancs est l'écrevisse la plus caractéristique des cours d'eau du département, qui, depuis les années 1950, connaît une forte régression.
Elle occupe les ruisseaux aux eaux fraîches et permanentes, à courants rapides et riches en abris (racines, blocs, galets, etc.). Très sensible à la pollution de l'eau et à la dégradation des cours d'eau, l'écrevisse à pieds blancs est une espèce indicatrice du bon état de ces milieux aquatiques.
La préserver c'est préserver l'ensemble de la faune des cours d'eau.

• Caractéristiques

Cet **inventaire de tous les ruisseaux du département de la Savoie où se trouve l'écrevisse à pieds blancs** est réalisé à l'initiative de la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique, selon trois étapes :

1) Le recueil des données historiques et actuelles, complété par la prospection de ruisseaux potentiellement favorables.

2) La détermination des aires de répartition, des effectifs et l'étude de la qualité des ruisseaux accueillant les populations d'écrevisse à pieds blancs.

3) Une proposition de gestion en vue de la conservation et de l'extension des populations connues.

Sur le territoire de Tarentaise-Vanoise, un seul site est connu à ce jour sur un milieu annexe de l'Isère (commune d'Aime), tandis qu'un témoignage des années 1940 a localisé l'espèce sur ce même cours d'eau sur la commune de Sainte-Foy-Tarentaise. Des prospections pourraient être menées par la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique sur les affluents de l'Isère, seuls cours d'eau potentiels pour l'écrevisse à pieds blancs sur ce territoire.

• Objectifs

Mieux connaître la distribution et l'état des populations de l'écrevisse à pieds blancs pour mieux identifier les causes de sa disparition.
Enrayer la diminution de l'espèce, particulièrement par l'amélioration de ses habitats et par la sensibilisation des habitants riverains et des communes.

• Critères de désignation

L'observation récente de quelques individus sur une longueur de quelques dizaines de mètres, suffit à définir un cours d'eau comme un habitat favorable à l'écrevisse à pieds blancs.

Mode d'utilisation	• Outil de connaissance d'une espèce protégée • Outil d'aide à la décision pour orienter les futures actions en termes de restauration et de préservation des cours d'eau utilisés ou potentiellement utilisables par l'écrevisse à pieds blancs
Portée juridique et administrative	• Aucune
Références juridiques de l'espèce	• **Arrêté ministériel du 21 juillet 1983 :** une protection nationale interdit d'altérer ou de dégrader sciemment l'habitat de l'écrevisse à pieds blancs • **Arrêté préfectoral permanent en Savoi :** pêche interdite • **Directive européenne Habitats :** espèce pour laquelle les États membres doivent contrôler le prélèvement • **Convention de Berne :** exploitation réglementée à l'échelle européenne • **Liste Rouge de l'Union internationale de conservation de la nature**
Date de l'inventaire	• L'Atlas de répartition est en cours d'élaboration depuis 2003
Contacts et documents consultables	Contact départemental et coordination de l'inventaire
	- **Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique** Zone industrielle des Contours - 73 230 Saint-Alban-Leysse Tél. 04 79 85 89 36 Site internet : http://www.savoiepeche.com

Préservation réglementaire de niveau national
Les parcs nationaux

• Enjeux

La France, métropolitaine et d'outre-mer, possède des territoires d'exception du fait de leurs richesses naturelles, culturelles et paysagères, qui découlent d'un patrimoine naturel originel de très grande valeur et souvent aussi d'activités humaines respectueuses de cette nature.
Face à un contexte socio-économique changeant, conduisant à d'importantes mutations dans les activités humaines pouvant impacter la diversité biologique et les paysages, le classement d'un tel territoire prestigieux en parc national est une garantie de préservation de ces richesses pour les générations futures.

• Caractéristiques

Un parc national est institué par **décret signé par le 1er ministre après avis formel du Conseil d'État**. C'est un espace remarquable composé d'un ou plusieurs **cœurs de Parc** (ancienne "zone centrale") définis comme des espaces terrestres et maritimes à protéger et d'une **aire d'adhésion** (tout ou partie de l'ancienne "zone périphérique"). Le (ou les) cœurs constitue(nt) l'élément fort et permanent du périmètre ; l'aire d'adhésion, écrin du cœur, pourra être à géométrie variable selon les décisions des communes d'adhérer ou non à la charte. D'ici l'adhésion effective des communes, l'ancienne zone périphérique est dénommée **"aire optimale d'adhésion"**.
La **nouvelle loi de 2006**, modifiant la loi initiale de 1960, vise à renforcer l'efficacité des parcs nationaux et à mieux associer les élus locaux aux décisions concernant leur territoire. Elle permet de donner à la future aire d'adhésion un véritable statut en l'intégrant pleinement au territoire du Parc en tant que zone de développement durable. Elle améliore la gouvernance de l'établissement public, grâce notamment à une plus grande représentation des élus locaux.

L'établissement public

La gestion et l'aménagement du parc national sont assurées par un établissement public national à caractère administratif composé d'une **équipe salariée** (dont des agents de terrain répartis entre plusieurs secteurs) ; il est administré par un **conseil d'administration** qui s'appuie pour prendre ses décisions sur les expertises d'un **conseil scientifique** et les débats organisés au sein de son **conseil économique, social et culturel.**

La charte

La charte est une nouveauté introduite par la loi de 2006. Elle définit **un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du Parc et ses espaces environnants.** Cette solidarité entre le cœur et l'aire d'adhésion s'exprime dans les deux sens, au profit mutuel des deux zones, reflétant la réalité d'un espace de vie et de développement durable.
La charte est un document élaboré pour **15 ans** avec les acteurs du territoire. Adopté après consultation publique, il comprend deux parties distinctes.
Pour le cœur, la charte définit les objectifs de protection des différents patrimoines et précise les modalités d'application de la réglementation ; pour l'aire d'adhésion, la charte définit les objectifs de protection, de mise en valeur et de développement durable et indique les moyens de les mettre en œuvre.

Une nouvelle gouvernance

La loi de 2006 vise à **renforcer le rôle des acteurs locaux** dans la définition et la mise en œuvre de la politique de l'établissement, même si celui-ci demeure un établissement public national dépendant de l'État et n'entrant pas dans le champ de la décentralisation. Cela se traduit notamment :
- par une nouvelle **composition du Conseil d'administration,** dont la majorité des sièges sera occupée par les élus et les personnalités à compétences locales ;
- par des **attributions précisées et élargies du Conseil scientifique ;**
- par la **création du Conseil économique, social et culturel…**

Le réseau des parcs nationaux

Au niveau national et surtout international, les neuf parcs nationaux français reflètent la politique de l'état français en matière de protection de la nature. Fédérés par la structure Parcs nationaux de France, ils constituent un réseau d'espaces protégés comptabilisant près de 2,5 millions d'hectares.

• Objectifs

Dans le **cœur de parc,** espace de référence, l'objectif sur le long terme est de **garantir la pérennité du patrimoine naturel, de la biodiversité, de la dynamique des écosystèmes terrestres, du patrimoine culturel et paysager, du caractère du parc national et de l'identité du territoire.** La gestion prend en compte l'existence d'activités et de modes de vie traditionnels. Il est aussi un espace de découverte et d'accueil du public où l'établissement mène des missions d'éducation à la nature, mais aussi un lieu de quiétude, de ressourcement et d'inspiration où la fréquentation est maîtrisée.
L'aire d'adhésion est un espace de complémentarité avec le cœur protégé pour la cohérence et la continuité territoriale. Les actions inscrites dans la charte doivent permettre un développement durable harmonieux dans un esprit de collaboration et de partenariat avec les acteurs locaux.

• Critères de désignation

Un parc national est un territoire remarquable du fait d'une combinaison unique au niveau national ou international entre **géologie, diversité biologique, activités humaines et paysages,** autrement dit, entre **nature et culture.**

Le Parc national de la Vanoise

Le Parc national de la Vanoise est l'un des neufs parcs nationaux français. Créé en 1963, il a été le **premier parc national français** avant ceux de Port-Cros, des Pyrénées, des Cévennes, des Écrins, du Mercantour, de Guadeloupe, de La Réunion et de Guyane.

Actualités : Loi du 14 Avril 2006

Modifications du décret de création du Parc national :
La loi de 2006 a modifié le code de l'environnement. Le décret de création de chaque parc national doit être mis en conformité avec ce code. Pour le Parc national de la Vanoise, le décret modifié a été signé le 21 avril 2009, après avoir fait l'objet d'une enquête publique en juin et en juillet 2008.

Calendrier "Charte du Parc national de la Vanoise"

• **début 2010 :** en prolongement du travail accompli depuis 2007, discussion sur des sujets stratégiques (pastoralisme, vol libre, randonnée, etc.) et rédaction d'une première ébauche de charte,

• **printemps et été 2010 :** concertation avec les communes et les organisations socioprofessionnelles,

• **courant 2010 :** validation d'un avant-projet de charte par le Conseil d'administration du Parc + procédure d'approbation et de décision comportant notamment une enquête publique, la consultation des partenaires pour avis et la consultation des communes pour l'adhésion à la charte,

• le décret d'approbation de la charte par le Premier Ministre doit être publié au Journal Officiel avant le 11 avril 2011.

Mode d'utilisation	• Outil d'aide à la protection et la gestion d'espaces naturels (et culturels) remarquables du territoire français de métropole et d'outre-mer	
Portée juridique et administrative	• Dans le cœur du Parc : **réglementation des pratiques et des activités** ; les points de réglementation comme les régimes dérogatoires et les autorisations renvoient à des modalités fixées dans la charte • Dans l'aire d'adhésion : les communes adhérentes s'engagent à respecter les orientations définies par la charte • Cohérence et compatibilité obligatoire des documents d'urbanisme (SCOT, PLU…) avec la charte ; pour les documents d'urbanisme antérieurs à la charte, obligation de compatibilité dans les 3 ans après approbation de la charte	
Références juridiques	• **Code de l'environnement :** art. L. 331-1 à L. 331-29 (loi n°2006-436 du 14/04/2006 modifiant la loi fondatrice n°60-708 du 22/07/1960 et R. 331-1 à R. 331-85 (décret n°2006-944 du 28/07/2006)	
Durée d'application	• La loi ainsi que les décrets d'application sont adoptés pour une durée indéterminée • La charte est un projet de territoire, renouvelable, d'une durée de 15 ans. L'adhésion d'une commune à la charte est valable pour la durée de cette charte	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Informations générales
	- **Parc national de la Vanoise** 35 rue du Dr Julliand - BP 705 73007 Chambéry cedex Tél. 04 79 62 30 54 Site internet : www.parcnational-vanoise.fr Pour en savoir plus : "Une nouvelle dynamique pour le Parc national de la Vanoise" : 35 questions et réponses pour mieux comprendre ce qui change http://www.vanoise.com/charte/index.htm	- Site internet de **Parcs nationaux de France :** http://www.parcsnationaux.fr/Racine/Accueil/La-charte-des-parcs-nationaux - Site internet du **Ministère en charge de l'environnement :** http://www.ecologie.gouv.fr/-Parcs-nationaux-.html - Site internet de l'**ATEN :** http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/

• *Enjeux*

L'érosion de la biodiversité en France touche l'ensemble des espèces végétales et animales sauvages, quel que soit leur statut. Le classement d'espèces sur une liste de protection est une garantie nécessaire mais souvent insuffisante ; leur survie dépend principalement du maintien de leur milieu de vie.

• *Caractéristiques*

La procédure de création d'une réserve naturelle nationale (RNN) est initiée par l'administration, souvent sur proposition d'une association de protection de la nature ou comme mesure compensatoire. Un dossier scientifique et un projet de réglementation scientifique sont soumis à l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN). **La décision de classement d'une RNN est prononcée,** après enquête publique, **par décret simple ou par décret en Conseil d'État en cas d'opposition des propriétaires.** Cette décision intervient **après consultation des collectivités locales,** de la commission départementale de la nature et des sites et, dans les zones de montagne, des comités de massif. Le décret précise les limites de la réserve naturelle, les actions, activités, travaux, constructions, installations et modes d'occupation des sols qui sont réglementés ou interdits, ainsi que, éventuellement, les conditions générales de gestion de la réserve.
Un comité consultatif, regroupant les acteurs concernés par le territoire classé, oriente et propose auprès du préfet la politique de la gestion de la RNN. Ce comité doit être complété par un conseil scientifique.

La gestion est confiée par convention à un établissement public, une association, une fondation, une collectivité territoriale ou le propriétaire qui élabore un plan de gestion sur 5 ans. Le budget de fonctionnement de la RNN est attribué essentiellement par le ministère chargé de l'environnement. La Tarentaise-Vanoise présente six réserves naturelles nationales.

• *Objectifs*

Assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national.
Assurer la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale.

• *Critères de désignation*

Une partie du territoire d'une ou plusieurs communes, dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière, ou qu'il est nécessaire de soustraire à toute intervention qui serait susceptible de les dégrader.

Mode d'utilisation	• Outil d'aide à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité	
Portée juridique et administrative	• **Toute action susceptible de nuire au développement de la faune et de la flore ou d'entraîner la dégradation des milieux naturels peut être réglementée ou interdite** • La réglementation doit tenir compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes si elles sont compatibles avec les nécessités de la protection • Les servitudes créées par le décret peuvent entraîner une indemnisation des propriétaires	
Références juridiques	• **Code de l'environnement :** art. L. 332-1 à L. 332-27, R. 332- 1 à R. 332-29 et R.332-68 à R. 332-81 • Circulaires n° 1432 du 19 février 1986, n° 87-87 du 2 novembre 1987, n°95-47 du 28 mars 1995 et n° 97-1 du 7 octobre 1997	
Durée d'application	• Durée illimitée • Déclassement total ou partiel par décret en Conseil d'État, après enquête publique	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Informations générales
	- **Direction départementale des Territoires** L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 73011 Chambéry cedex - Tél. 04 79 71 74 29 http://www.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/	- Site internet de l'**ATEN** : http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/ - Site internet de la **Région Rhône-Alpes** : http://biodiversite.rhonealpes.fr

Préservation réglementaire de niveau national
Les réserves biologiques dirigées ou intégrales (RBD / RBI)

• *Enjeux*

Les forêts primaires (n'ayant fait l'objet d'aucune intervention humaine, ni coupe de bois, ni pâturage), qui occupaient plus de 80 % du continent européen après la dernière glaciation, ne cessent de régresser sous la pression de l'homme. Il en reste aujourd'hui moins de 1%. Cette diminution des forêts non exploitées s'est accompagnée de la raréfaction (et parfois disparition) d'une multitude d'espèces spécifiques des vieux arbres et/ou des arbres morts.

• *Caractéristiques*

Le statut de **réserve biologique** est un **outil de protection propre aux forêts,** visant à **protéger les espaces naturels parmi les plus remarquables des forêts publiques, leur faune et leur flore sauvages.** Une réserve biologique peut être **dirigée (RBD) ou intégrale (RBI).**
Le classement en réserve biologique domaniale est mené à l'initiative de l'**Office national des forêts (ONF).** Il est validé par **arrêté interministériel** (environnement et agriculture), après avis de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt sur le projet de création. Les réserves biologiques apportent une forte contribution à la concrétisation des engagements internationaux de la France.

Elles constituent un réseau de forêts et milieux naturels associés protégés, avec un règlement adapté à chaque cas. Le territoire de Tarentaise-Vanoise est uniquement concerné par deux réserves biologiques dirigées (RBD) situées en forêts domaniales.

• *Objectifs*

Assurer :
• une protection intégrale excluant toute exploitation forestière (dans le cas des **RBI**), à des fins d'études et de connaissances du fonctionnement naturel des écosystèmes, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité associée. La forêt est rendue à son évolution naturelle ;
• ou une gestion dirigée (dans le cas des **RBD**) dans un but de conservation de milieux naturels forestiers ou associés et d'espèces rares ou menacées de la faune et de la flore.
Sensibiliser et éduquer le public.

• *Critères de désignation*

Seules les forêts relevant du régime forestier (forêts domaniales, forêts de collectivités), et gérées à ce titre par l'ONF, peuvent bénéficier de ce statut.

Mode d'utilisation	• Outil d'aide à la protection d'éléments naturels remarquables des forêts publiques` • Outil au service d'initiatives locales de protection de la nature	
Portée juridique et administrative	• Réglementation ou interdiction de certaines pratiques (exploitation forestière, fréquentation du public, chasse, etc.) selon leurs compatibilités avec les objectifs de protection énoncés dans le plan de gestion	
Références juridiques	• **Code forestier :** art. L.133-1, L.143-1 et R.135-5	
Durée d'application	• Durée illimitée • Plan de gestion à durée variable et renouvelable	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Informations générales
	- Office national des forêts Agence départementale Savoie Immeuble Le France - 42 quai Charles Roissard 73 026 Chambéry cedex Tél. 04 79 69 78 45 Site internet : www.onf.fr	- Site internet de l'**ATEN :** http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/

Préservation réglementaire de niveau national
Les forêts de protection pour raison écologique

• *Enjeux*

La préservation de l'intégrité totale (absence de disjonction liée à un aménagement) de certains massifs forestiers en raison de leur qualité écologique peut être un enjeu fort.

• *Caractéristiques*

La loi de 1922 (dite loi Chauveau) a créé le statut de "forêt de protection" dont la vocation était de contribuer au maintien des terres sur les montagnes et les pentes, à la défense contre les avalanches, à la lutte contre l'instabilité des sols et les crues torrentielles. Certaines forêts de montagne ont été les premières à bénéficier de ce statut. La loi sur la protection de la nature de 1976, a élargi cette vocation à la prise en compte de "raisons écologiques" ou de "bien-être de la population" à la périphérie des grandes agglomérations et dans les zones où leur maintien s'impose. Ainsi, **les forêts de montagne peuvent être classées "forêts de protection" pour des raisons écologiques depuis la loi de 1976. L'initiative du classement en "forêt de protection"** (entre autres pour des raisons écologiques) **appartient à l'Etat, sous la conduite du préfet et de la DTT* dans le cadre d'une procédure administrative précise.**
La DDT établit un procès-verbal de reconnaissance des forêts à classer, accompagné d'un plan des lieux. Après notification auprès des propriétaires, le projet de classement est soumis à enquête publique. Les conseils municipaux des communes concernées sont consultés pour donner leur avis. La commission départementale des sites donne son avis, au vu du rapport d'enquête et des avis des conseils municipaux.

La décision du classement est prise par décret en Conseil d'Etat. Ce classement soumet la forêt à un régime forestier spécial qui peut entraîner une restriction de la jouissance du droit de propriété. Le code forestier prévoit une possibilité d'indemnisation des propriétaires qui s'estimeraient lésés par le classement.

• *Objectifs*

Préserver les forêts à fort intérêt patrimonial (valeur écologique et sociale), quels que soient leurs propriétaires, notamment à la périphérie des grandes agglomérations. Le classement en forêt de protection interdit, en effet, tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre les boisements.

• *Critères de désignation*

Le classement en forêt de protection pour raison écologique peut concerner les forêts publiques relevant du régime forestier (forêts domaniales, forêts de collectivités, etc.) ou les forêts privées présentant de forts enjeux écologiques. Les forêts de montagne, les forêts alluviales, les forêts périurbaines et les forêts dunaires ou littorales sont les types de forêts les plus concernées par ce classement.

Mode d'utilisation	• Outil de protection au service des pouvoirs publics et de la collectivité qui s'inscrit dans une vision à long terme de la préservation des espaces forestiers	
Portée juridique et administrative	• Réglementation ou interdiction de certaines pratiques : - le pâturage, le camping, le caravaning, la fréquentation du public, la circulation motorisée (sauf pour la gestion, l'exploitation et la défense de la forêt contre les incendies), - tout défrichement, fouille, emprise d'infrastructure publique ou privée, exhaussement du sol ou dépôt (sauf s'il s'agit d'équipements indispensables à la protection des forêts) - tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol qui pourrait compromettre la conservation ou la protection des boisements - la décision de classement et le plan de délimitation de la forêt de protection sont reportés sur le document local d'urbanisme approuvé et s'imposent à l'acquéreur en cas d'aliénation du ou des terrain(s) concerné(s)	
Références juridiques	• **Code forestier :** art. L.411-1 et suivants et R 411-1 et suivants • Circulaire DERF/SDEF n° 92-3011 du 12 mai 1992 du ministre de l'agriculture	
Durée d'application	• Durée illimitée • Toute modification du classement doit intervenir par décret en Conseil d'Etat	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Informations générales
	- Direction départementale des Territoires L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 73011 Chambéry cedex - Tél. 04 79 71 74 29 http://www.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/ **- Office National des Forêts** Agence départementale Savoie Immeuble Le France - 42 quai Charles Roissard 73 026 Chambéry cedex Tél. 04 79 69 78 45 - site internet : www.onf.fr	- Site internet du **Ministère de l'agriculture** http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/foret-bois - Site internet de l'**ATEN** : http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/

(*) DDT : Direction départementale des territoires est issue de la fusion au 01/01/2010 des anciennes Direction départementale de l'équipement (DDE) et Direction départementale de l'agriculture et la forêt (DDAF) et de services de la préfecture

Préservation réglementaire de niveau national
Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

• *Enjeux*

L'érosion de la biodiversité en France touche l'ensemble des espèces végétales et animales sauvages, quel que soit leur statut. Le classement d'espèces sur une liste de protection est une garantie nécessaire mais souvent insuffisante ; leur survie dépend principalement du maintien de leur milieu de vie.

• *Caractéristiques*

Les APPB sont des **actes juridiques interdisant, sur un périmètre restreint, toute action susceptible de porter atteinte aux milieux abritant des espèces protégées** de faune et de flore sauvages. Ils forment un réseau d'espaces protégés, avec un règlement adapté à chaque cas.
La protection de ces milieux est menée au nom de l'État, par le préfet du département ; les projets peuvent émaner des organismes associatifs ou institutionnels. Ils constituent parfois des mesures compensatoires à des projets d'aménagement ayant des impacts sur les espèces protégées. En Savoie, l'instruction de ces dossiers est assurée par la Direction départementale des territoires (DDT*).
L'arrêté préfectoral est pris après avis de la commission départementale de la nature et des sites, également après avis de la Chambre d'agriculture. **L'avis des conseils municipaux n'est pas requis, mais il est systématiquement demandé.** La procédure d'institution peut être rapide, notamment lorsque la définition du périmètre et le texte de l'arrêté ne suscitent pas d'opposition.
Les agents assermentés en matière de police de l'environnement (gendarmerie, maire, ONCFS*, ONEMA*, ONF*, parcs nationaux, etc.) sont chargés du contrôle de l'application de ces arrêtés. En Tarentaise-Vanoise, quatre sites sont concernés par ce type de zonage.

• *Objectifs*

Prévenir la disparition des espèces protégées sauvages, en fixant des mesures de conservation des biotopes qui leur permettent de s'alimenter, se reproduire, se reposer ou de survivre.

• *Critères de désignation*

Les espaces susceptibles d'un classement en zones de protection de biotope sont des **milieux naturels peu exploités par l'homme, qui abritent des espèces sauvages protégées** de faune ou de flore.

Mode d'utilisation	• Outil d'aide à la préservation d'espèces protégées et de leur habitat	
Portée juridique et administrative	• **Réglementation des pratiques susceptibles d'être nuisibles au site**	
Références juridiques	• **Code de l'environnement :** art. L. 411-1 et L. 411-2, R. 411-15 à R. 411-17	
Durée d'application	• Durée illimitée • Modification et abrogation possibles par arrêté préfectoral	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Informations générales
	- **Direction départementale des Territoires** L'Adret - 1 rue des Cévennes – BP 1106 73011 Chambéry cedex Tél. 04 79 71 74 29 http://www.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/	- Site internet de l' **ATEN** : http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/ - Site internet du **Ministère en charge de l'environnement** : http://www.ecologie.gouv.fr/

(*) DDT : la Direction départementale des territoires est issue de la fusion au 01/01/2010 des anciennes Direction départementale de l'équipement (DDE) et Direction départementale de l'agriculture et la forêt (DDAF) et de services de la préfecture, ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage, ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ex Conseil supérieur de la pêche), ONF : Office national des forêts

Préservation contractuelle de niveau européen
Le réseau Natura 2000

• *Enjeux*

La création du réseau écologique européen Natura 2000 s'inscrit dans un contexte mondial de prise de conscience des valeurs de la diversité biologique et de l'urgence d'agir face au constat de l'appauvrissement de cette biodiversité, dû à certaines activités humaines. La mise en place de ce réseau constitue le pivot de la politique communautaire de conservation de la nature et un défi majeur pour les États membres.

• *Caractéristiques*

Natura 2000 est un réseau européen de sites abritant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, listés dans les deux directives européennes à l'origine de ce zonage : les directives "Habitats" et "Oiseaux". Les pays de l'Union européenne doivent assurer un état de conservation favorable aux habitats et espèces concernés, chacun ayant le choix des moyens à mettre en œuvre. **Pour la gestion de ses sites Natura 2000, la France a privilégié la voie contractuelle : chaque site est doté d'un document d'objectifs** définissant des préconisations permettant de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. **Ce document est établi en concertation avec les acteurs locaux, sous la responsabilité d'un comité de pilotage.** La mise en œuvre du document d'objectifs repose sur la contractualisation avec les titulaires de droits réels sur le site, propriétaires et exploitants notamment. Les préconisations de gestion peuvent se concrétiser sous forme de contrats Natura 2000 ou de type agro-environnemental.
La définition du périmètre et la convocation du premier comité de pilotage demeurent à l'initiative du Préfet.
La présidence des comités de pilotage peut être portée par les collectivités locales (loi relative au développement des territoires ruraux de février 2005) ou à défaut, par le Préfet. Les structures porteuses s'adjoignent souvent les services d'un opérateur technique chargé de l'élaboration et de l'animation du document d'objectifs. **Dans tous les cas, l'État reste garant du respect des engagements pris au niveau européen, notamment via l'approbation et le contrôle des documents d'objectifs.**
Le site Natura 2000 S23 est actuellement en cours de validation (Juin 2010).

• *Objectifs*

Assurer le maintien ou le rétablissement dans un "état de conservation favorable" des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages menacés à l'échelle européenne.

• *Critères de désignation*

Les habitats naturels et les espèces dont les habitats sont menacés sont énumérés dans les annexes I et II de la directive "Habitats". Leur présence est le principal critère justifiant la désignation d'un site appelé Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Le réseau Natura 2000 intègre également les Zones de Protection Spéciale (ZPS), lesquelles sont désignées sur la base de la présence d'espèces d'oiseaux figurant dans la directive "Oiseaux".

Mode d'utilisation	• Outil de contractualisation et source de financement pour la gestion de milieux naturels en vue de la préservation d'habitats naturels et d'habitats d'espèces menacés en Europe	
Portée juridique et administrative	• Pas de régime d'autorisation spécifique, mais **prise en compte dans les procédures d'autorisation préexistantes** en droit français (autorisations loi sur l'eau, ICPE*, défrichements, etc.) • Évaluation obligatoire des incidences de tout projet d'aménagement susceptible d'affecter un site Natura 2000. En cas d'impacts négatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, le projet ne pourra se réaliser que s'il est déclaré d'intérêt public majeur • Obligation de résultat pour les États membres : maintien ou rétablissement dans un "état de conservation favorable" des habitats (annexes I et II de la Directive Habitats)	
Références juridiques	• **Directives européennes :** - n°79/409/CE du 02/04/1979 dite Directive "Oiseaux" - n°92/43/CE du 21/05/1992, dite Directive "Habitats" • **Code de l'environnement :** - Art. L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24	
Durée d'application	• À compter du moment où un site est validé par la Commission européenne, il intègre le réseau Natura 2000 pour une durée illimitée • Les contrats de gestion de ces sites sont signés pour 5 ans	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Informations générales
	- **Direction départementale des territoires** L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 73011 Chambéry cedex Tél. 04 79 71 74 29 http://www.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/	- Site internet de l'**ATEN :** http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/ - Site internet de **Natura 2000 :** http://www.natura2000.fr - Site internet de l'**Union européenne :** http://www.europa.eu

(*) ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

Préservation contractuelle de niveau départemental

Les sites gérés par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie

• Enjeux

Certains milieux naturels souvent délaissés tels que les zones humides, les pelouses sèches, etc., représentent un capital écologique très important, nécessitant une intervention humaine pour se maintenir.
Créé en 1991, le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS) a pour objectif de préserver la biodiversité par la gestion des milieux naturels remarquables du département.
Face à l'érosion croissante de la biodiversité, du fait notamment de l'urbanisation, le CPNS est amené à s'intéresser de plus en plus à la nature dite "ordinaire" : espaces naturels de proximité (bocage, prairie, bois, etc.) et corridors biologiques.

• Caractéristiques

Le CPNS est une **association à but non lucratif** gérée par des administrateurs représentant l'**État, les collectivités, les associations et les établissements publics ainsi que des personnes qualifiées.** La taxe départementale sur les Espaces naturels sensibles permet de financer une partie des actions du CPNS.
Le CPNS base son action sur la connaissance scientifique, la protection, la gestion et la valorisation.
Sans pouvoir réglementaire, il privilégie la méthode contractuelle et la maîtrise foncière (acquisition, convention d'usage avec les propriétaires, ou convention de gestion avec les agriculteurs), afin de mener à bien la préservation d'espaces naturels sensibles. L'étape suivante consiste en une gestion du milieu naturel, associant la restauration de sites et leur entretien.
En 2009, le CPNS intervient sur 61 sites couvrant 1 486 ha ; un seul site se trouve en Tarentaise-Vanoise.

• Objectifs

Préserver la biodiversité de la Savoie par des actions de maîtrise foncière, de gestion et de sensibilisation, en collaboration étroite avec les acteurs locaux (élus, usagers du site, etc.).

• Critères de désignation

L'**intérêt biologique d'un site naturel** (milieux naturels remarquables, sensibles et/ou menacés, et d'espèces de faune et/ou de flore remarquables) est le premier critère de sélection.
La concrétisation de l'intervention n'est possible qu'une fois la **maîtrise foncière assurée.**

Mode d'utilisation	• Outil consensuel et contractuel pour la préservation et la gestion de milieux naturels remarquables et/ou fonctionnels de Savoie
Portée juridique et administrative	• Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie est un outil contractuel, basé sur la maîtrise foncière : la signature des conventions d'usage et de gestion qui en découle relève d'une démarche volontaire des propriétaires ou des usagers
Références juridiques	• Aucune
Durée d'application	• Gestion pérenne des sites, sous réserve du maintien de la maîtrise foncière
Contacts et documents consultables	Contact départemental
	- Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie Le prieuré BP 51 73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex Tél. 04 79 25 20 32 Site internet : http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/

Complément sur les espèces protégées

Plusieurs zonages présentés dans ce mémento sont établis sur la base de la présence d'espèces protégées : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, parc national, réserve naturelle nationale, site Natura 2000, site géré par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, etc.

• Enjeux et définition

Les scientifiques du monde entier constatent une érosion de la biodiversité. Une des conséquences les plus manifestes de cette érosion est la mise en danger d'espèces animales et végétales. La France est au 5ème rang mondial des pays ayant des espèces menacées ou en danger d'extinction, dont 35% des amphibiens, 32% des reptiles, 25% des poissons d'eau douce, 24% des mammifères et 15% des oiseaux. En Savoie, près d'un tiers d'espèces ont disparu ou sont menacées de disparaître.
Une espèce protégée est une espèce animale non domestique ou une espèce végétale non cultivée, appartenant au patrimoine biologique national et communautaire, qui risque de disparaître selon des critères établis par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

• Critères et démarche de désignation

La gestion et la protection des espèces animales et végétales sauvages présentes sur le territoire national reposent sur l'établissement d'inventaires. Ils permettent de connaître ce patrimoine vivant, d'en faciliter l'étude scientifique et d'identifier les espèces menacées. Une espèce est considérée comme menacée si son milieu de vie, ou habitat, est naturellement rare ou s'il est en régression, entre autres, suite au développement des activités humaines. Les activités humaines par leur impact, direct ou indirect, sur les populations (régression du nombre d'individus) ou sur les individus (risque d'hybridation) forment autant de menaces pour le maintien de certaines espèces. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles est fixée la liste limitative des espèces animales et végétales. Celle-ci est établie après avis du Conseil national de protection de la nature (CNPN) par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature. Il existe plusieurs listes, nationales ou régionales, concernant autant de groupes d'espèces (mollusques, insectes, poissons, amphibiens et reptiles, oiseaux, mammifères, espèces végétales, etc.). Ces arrêtés doivent préciser la durée des interdictions permanentes ou temporaires, prises en vue de permettre la reconstitution des populations naturelles et la partie du territoire sur laquelle elles s'appliquent.

• Réglementation des espèces protégées

Extraits de l'article L411-1 du code de l'environnement
"La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat"
"La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel"
"La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales"
"La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant ainsi que les premières activités humaines et la destruction ou l'enlèvement des fossiles présents sur ces sites."
Exceptionnellement, l'autorité administrative peut, en accord avec l'article L. 411-2 du code de l'environnement, reconnaître un droit de dérogation à ces interdictions. Ces dérogations ne sont délivrées que si le projet justifie d'un intérêt précis et qu'aucune solution alternative n'est possible et qu'il ne dégrade pas l'état de conservation des espèces concernées.

Contacts et documents consultables	Contacts	Informations générales
	- Direction départementale des territoires L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 73011 Chambéry cedex Tél. 04 79 71 74 29 http://www.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/ **- DREAL* Rhône-Alpes** 208 bis, rue Garibaldi 69 422 Lyon Cedex 03 Tél. 04 37 48 36 00	Site internet du **Ministère en charge de l'environnement** http://www.developpement-durable.gouv.fr/ -Faune-et-flore-.html

(*) DREAL : Direction régionale de l'envirronement, de l'aménagement et du logement

SOMMAIRE DES COMMUNES

Le patrimoine naturel par commune

Réalisation CPNS 2010 - Sources : BD Carto, BD Alti - IGN / RGD 73-74

Saint-Martin-de-Belleville,

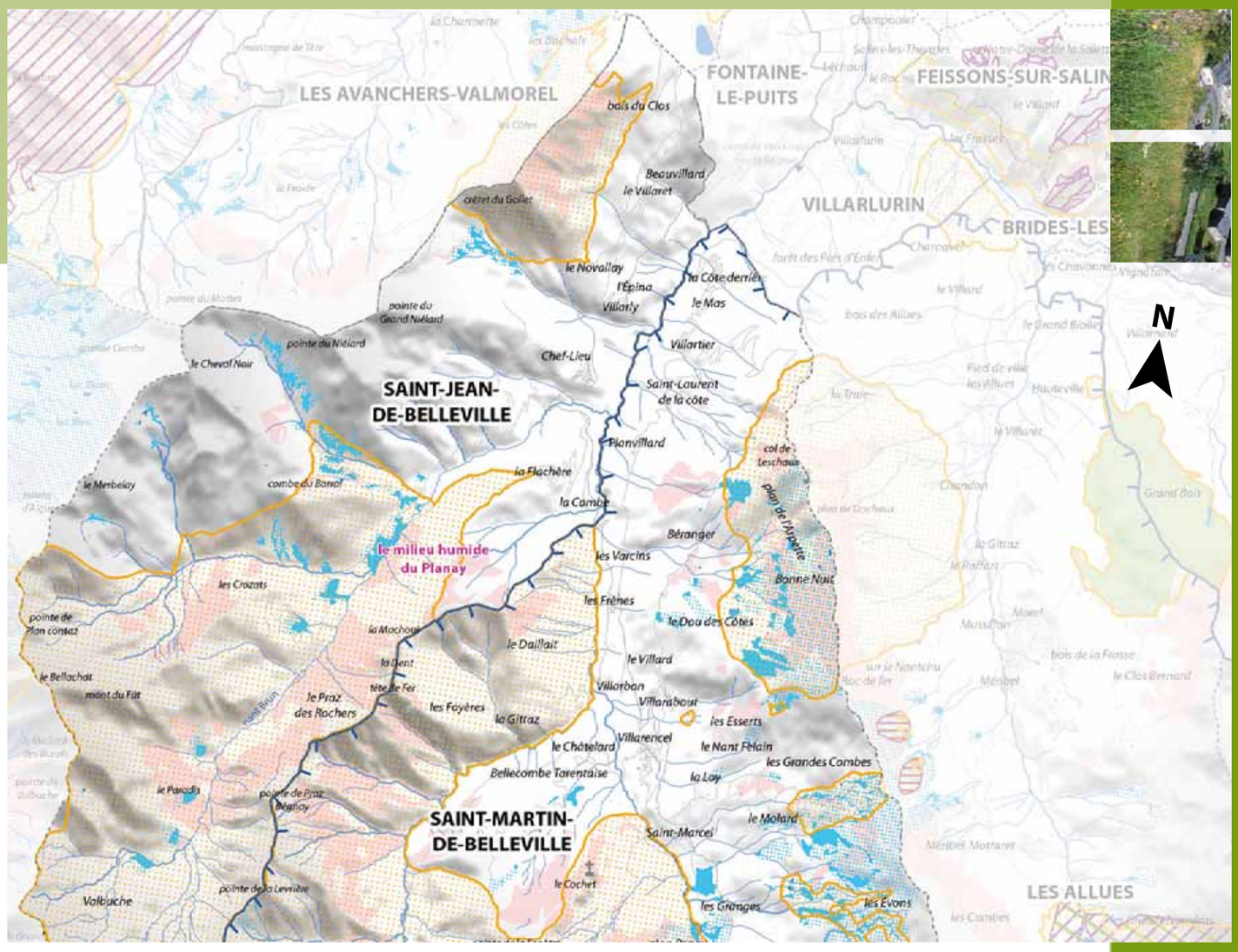

Saint-Jean-de-Belleville

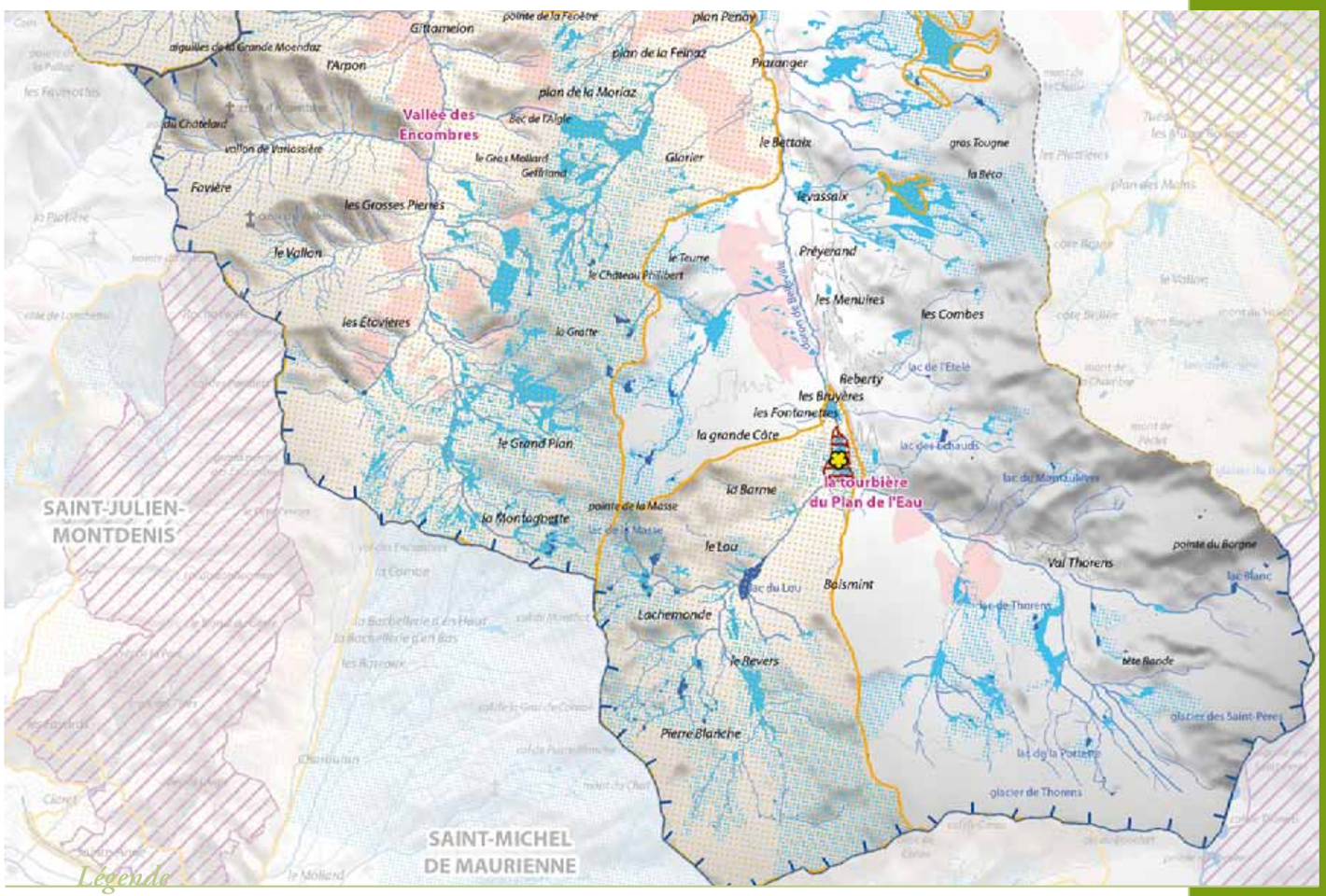

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)
- Sites gérés par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie
- Parc national (aire optimale d'adhésion)
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 750 1 500 3 000 Mètres

1/75 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Vallée des Encombres (5)

La vallée des Encombres

Saint-Martin-de-Belleville

Ce site est essentiellement couvert par la ZNIEFF n°73140001 ; il fait partie de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et comporte de nombreuses zones humides, ainsi que plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Cette vaste vallée de montagne se caractérise par deux entités paysagères. La rive gauche est composée d'une série de vallons latéraux au relief accidenté. Elle forme le domaine des ongulés de montagne : le **chamois** (lire p.69) et le **bouquetin** (lire p.61). Cette rive est couverte par une réserve de chasse de 3 260 ha : à l'exception du chamois, aucune espèce de gibier n'y est chassable. Le tir du chamois est lui-même conditionné par un plan de chasse. Ces ongulés sont suivis grâce à un comptage qui a mis en évidence la présence, sur la commune, de quelques centaines de chamois et de bouquetins. Ces pentes sont le lieu de développement du **chardon bleu des Alpes** (lire p.73), du **saule à dents courtes**, de la **pédiculaire ascendante**, de la **campanule du mont Cenis** et de la **crépide naine** (lire p.73). Les versants de la rive droite, depuis la pointe de la Fenêtre, jusqu'au col des Encombres, présentent une topographie beaucoup plus douce, qui explique la présence d'un réseau important de tourbières d'altitude dans lesquelles vivent plusieurs espèces ; les plus remarquables sont la **swertie vivace** (lire p.35), le **trichophore des Alpes** (lire p.77) et la **petite utriculaire**, pour la flore, le **lézard vivipare**, la **grenouille rousse**, pour la faune.

Plusieurs espèces d'oiseaux nichent dans cette vallée : le **lagopède alpin** (lire p.53), la **perdrix bartavelle** (lire p.73), l'**aigle royal** (lire p.39), l'**hirondelle des rochers**, etc.
La partie centrale de la vallée, davantage couverte de landes et d'aulnaies, est le domaine du **tétras-lyre** (lire p.4).
Enfin, la **caille des blés** (lire p.45) a été localisée au cours de sa migration aux environs de la Gittaz, mais sa nidification n'a pas encore été observée.

Le milieu humide du Planay

Saint-Jean-de-Belleville

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73140003 "Haute vallée du nant Brun" et fait partie de l'inventaire des zones humides.

Longé par le nant Brun, entre les lieux-dits le Planay et la Sauce, ce milieu est alimenté par plusieurs sources provenant du versant est qui le domine. La valeur de ce site tient à son appartenance à un réseau de milieux humides localisés sur le nant Brun, le torrent de la Platière et le ruisseau d'Orgentil, ainsi qu'à sa surface importante sur laquelle se développe une diversité de milieux : prairies humides, sources tufeuses (résurgences où l'eau, chargée en carbonate de calcium, précipite pour former des concrétions calcaires appelées tuf) bosquets et, plus en marge, roselières et boisements. Les éléments de ce patrimoine naturel s'expriment à travers la présence de plantes comme la **swertie vivace** (lire p.35) et la **gentiane à feuilles d'asclépiade**, d'oiseaux remarquables tels que la **pie-grièche écorcheur** et le **tarier des prés**. Exempt de pression liée au pastoralisme (pas de piétinement, ni de drainage), le milieu humide du Planay est aujourd'hui proche de l'équilibre naturel.

La tourbière du Plan de l'Eau

Saint-Martin-de-Belleville

Ce site appartient à la ZNIEFF n°73140006 "Vallon du Lou" et à l'inventaire des zones humides. Il est réglementé par un arrêté préfectoral de protection de biotope et géré par le Conservatoire. Il se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise.

Localisée dans le lit majeur du doron des Belleville et née sur les alluvions des torrents de Péclet et du Lou, la tourbière du Plan de l'Eau concentre une grande richesse naturelle. Cette richesse est due à la présence de 5 types de milieux naturels rares en Europe, d'intérêt communautaire (Natura 2000), et de quinze espèces protégées au niveau national. Parmi ces dernières se trouve un papillon : le **petit apollon** (lire p.27), des amphibiens comme le **triton alpestre** (lire p.27) et la **grenouille rousse**, des plantes telles que la **swertie vivace** (lire p.35) et la **petite utriculaire**, etc.
La préservation de la tourbière du Plan de l'Eau est une mesure compensatoire à la destruction du marais de la Peppaz (pour la création du plan d'eau des Bruyères) qui présentait la même richesse naturelle. Depuis 2003, le Plan de l'Eau bénéficie d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Cet arrêté a été complété par une convention entre la commune de Saint-Martin-de-Belleville, le Parc national de la Vanoise et le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, pour permettre la restauration, l'entretien et l'accueil du public de ce site naturel. La gestion des drains, le débroussaillement des saules, le suivi de l'évolution de la végétation, la valorisation pédagogique, la maîtrise de la fréquentation touristique comptent parmi les actions réalisées sur ce site.

Milieu humide du Planay (6)

Tourbière du Plan de l'Eau (7)

Agrion hasté (8)

L'agrion hasté

Cette petite libellule est aussi appelée agrion à fer de lance : un dessin en forme de fer de lance figure sur le second anneau de l'abdomen des mâles. En France, l'agrion hasté se trouve à la limite de son aire de répartition ; il se localise surtout dans les tourbières de montagne jusqu'à 2 500 m d'altitude. La période de vol a lieu entre fin mai et début septembre. Malgré des effectifs peu abondants, l'agrion hasté ne possède pas de statut de protection. L'espèce est inscrite sur la liste rouge (liste des espèces menacées) savoyarde des espèces de libellules, où elle est classée comme "espèce en grave danger". Fragilisé par la dispersion de ses populations, l'agrion hasté reste très sensible à la modification et à la destruction de ses milieux de reproduction : drainage et évolution des tourbières en boisements.

Le circaète Jean-le-Blanc

D'une taille intermédiaire entre celle de la buse et celle de l'aigle, le circaète se reconnaît à son plumage clair, contrastant avec une tête couleur "chocolat au lait". Il est spécialisé dans la chasse aux reptiles qu'il recherche en survolant une diversité de milieux chauds et ouverts : prairies, landes, éboulis et coteaux secs. Cette espèce d'intérêt européen présente moins de 15 couples en Savoie, localisés surtout dans l'ouest du département. L'espèce est sensible à la modification de ses milieux d'alimentation (embroussaillement des adrets, mise en culture, urbanisation) et au dérangement occasionné par le vol libre.

Linaigrette engainante (9)

La linaigrette engainante

Les linaigrettes sont des plantes de milieux humides, appelées aussi "joncs à coton", évoquant le développement de ses fruits en forme de "pompon" blanc unique, porté par une tige simple et triangulaire. Ses feuilles forment des gaines en cornet à la base de la tige. Elles poussent en formation dense dans les marais, les tourbières, les landes et les boisements clairs humides. En France, la linaigrette engainante est surtout présente dans les massifs montagneux froids : Vosges, Jura, Alpes. Dans la région Rhône-Alpes, elle est signalée entre 800 et 2 500 m d'altitude, et en Savoie elle n'est connue que dans une dizaine de communes, localisées dans les massifs des Bauges, du Beaufortain, de Belledonne, de Vanoise et la vallée de la Maurienne.

Circaète Jean-le-blanc (10)

Témoignage

Connaissez-vous le cynorhodon ?

Quand j'étais plus jeune avec mon frère et mon oncle, qui est plus jeune que moi, on gardait les vaches et les chèvres de mes grands-parents en champs à l'automne.
À l'arrivée des premiers froids, on ramassait du bois sec pour faire un feu près d'un murger.
On faisait cuire ou rôtir les cynorhodons.
Après avoir coupé des branches on mettait en bout le fruit sur le feu, on mangeait la peau et la partie fruitée chaude après avoir enlevé les graines.
Vous avez reconnu ce fruit : c'est le "gratte cul".
En automne il recouvre de rouge de couleur variable les buissons d'épines, que l'on appelle églantiers.
Le cynorhodon est délicieux, il se mange aussi en confiture.

Klébert Silvestre,
Adjoint au maire
de Saint-Martin-de-Belleville

Les Avanchers-Valmorel, Saint-Oyen, Aigueblanche, Le Bois

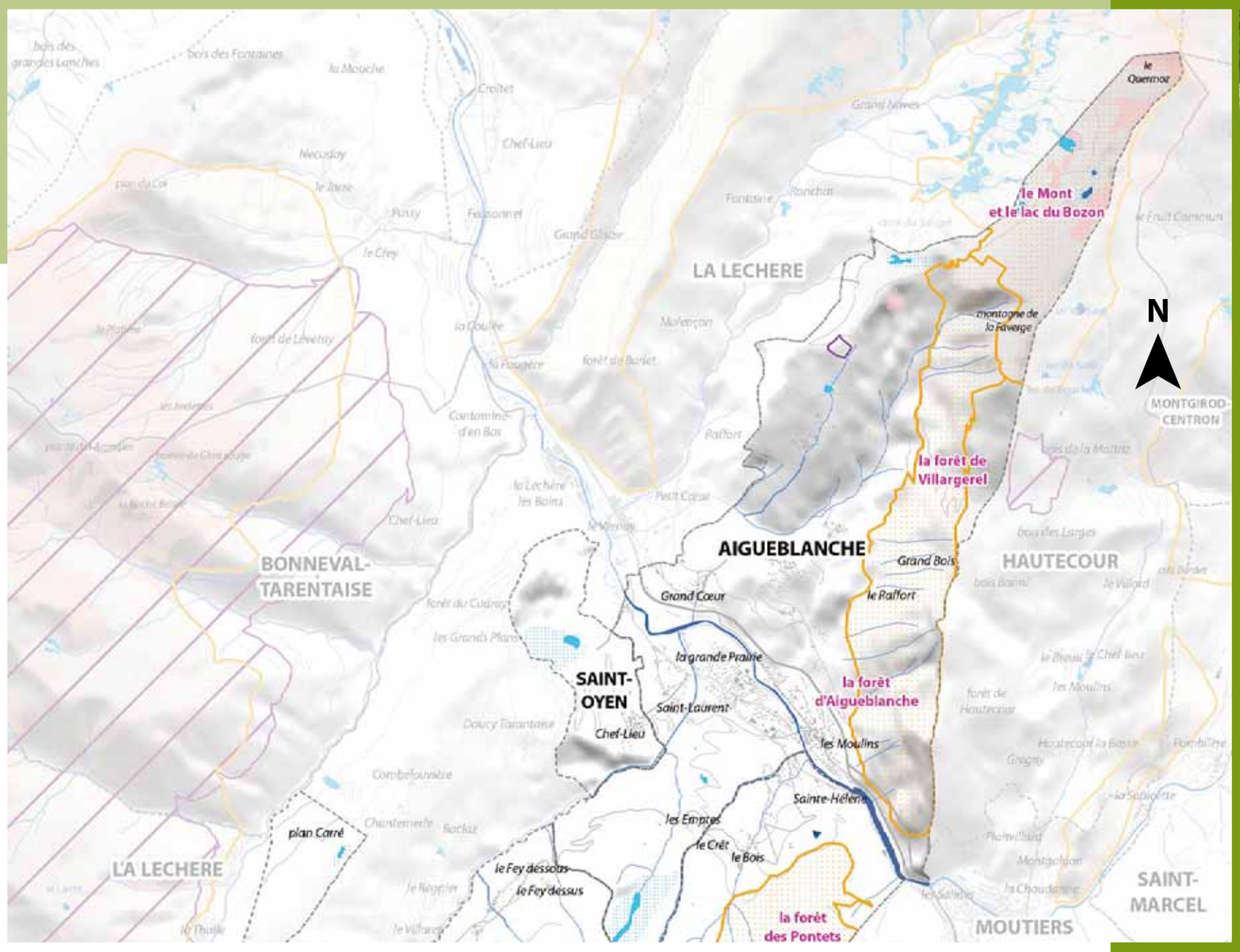

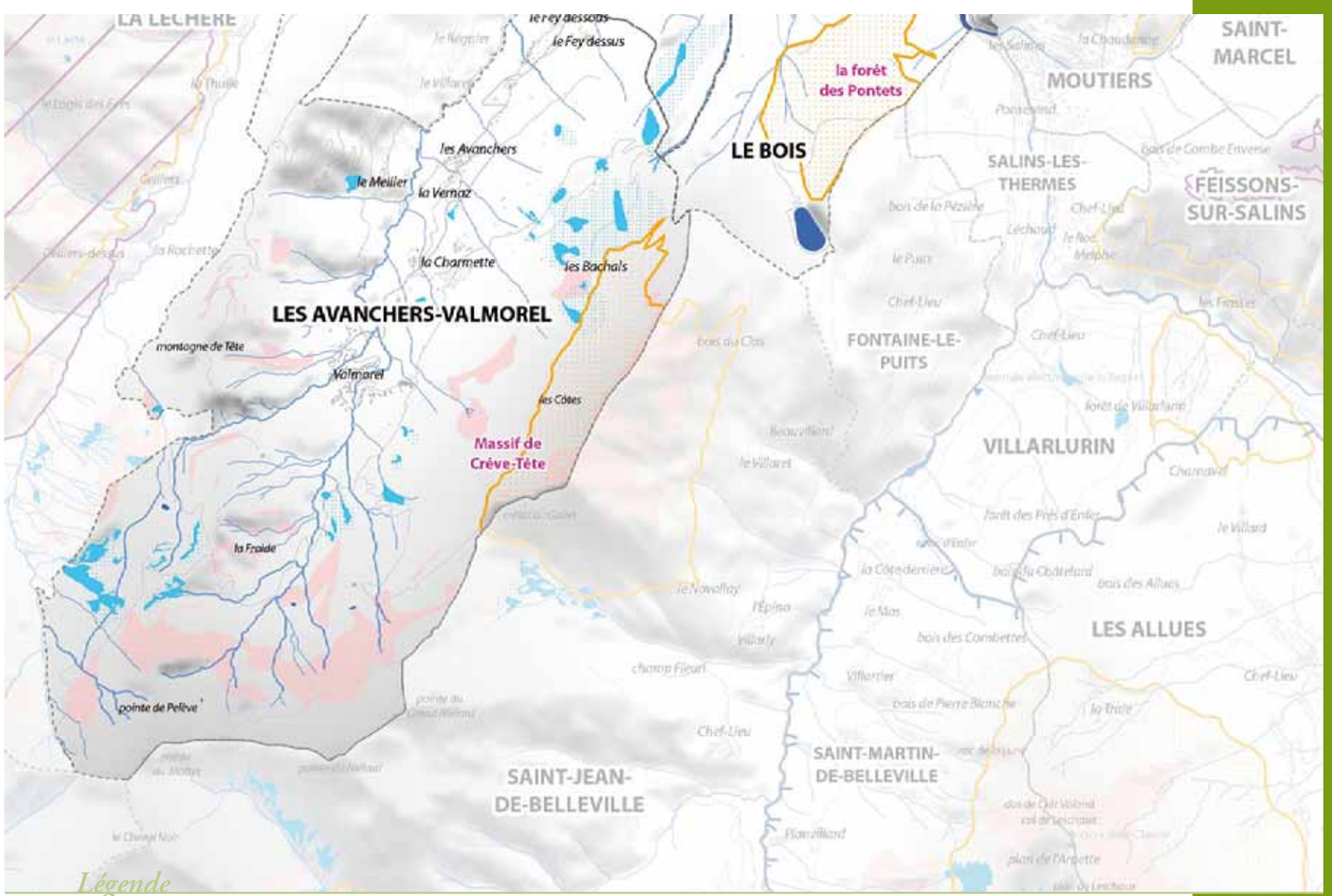

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 550 1 100 2 200 Mètres
1/55 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Forêt de Villargerel, d'Aigueblanche et des Pontets (11)

La forêt de Villargerel, d'Aigueblanche et des Pontets

Aigueblanche et Le Bois

Ce site correspond à la ZNIEFF n°73090006.

La forêt de Villargerel, d'Aigueblanche et des Pontets comprend des milieux forestiers diversifiés : boisements de pin sylvestre, dans les parties basses, puis, plus haut en altitude, hêtraies et boisements d'épicéas. Des conditions climatiques particulières, ensoleillement important et précipitations limitées, favorisent l'installation d'une végétation à affinités méridionales. Des espèces protégées s'y développent, recherchant les secteurs plus lumineux (lisières, clairières ou boisements clairs) : le **sabot de Vénus** (lire p.27) qui, à Aigueblanche, forme l'une des populations les plus importantes de Tarentaise, le **trochiscanthe nodiflore**, une espèce discrète appartenant à la famille des carottes, et la **fraxinelle**, une plante odorante de taille importante, aux fleurs rose pâle veinées de rose foncé. Les deux dernières espèces ne se développent en Savoie qu'en deux secteurs, dont le secteur du bassin de Moûtiers.

Lac du Bozon (12)

Le milieu humide du Mont et le lac du Bozon

Aigueblanche

Ces sites sont inscrits à l'inventaire des zones humides et font partie de la ZNIEFF n°73090011 "Montagne de la Faverge et envers du Quermoz".

Situé sur le versant sud-ouest du Quermoz à 2 000 m d'altitude, ce site se compose d'une prairie humide et du "lac" du Bozon. Ce dernier est entouré d'une végétation riveraine de type **laîches** et accueille des plantes aquatiques **rubaniers**, (lire ci-dessous) ; deux espèces d'amphibiens, au moins, s'y reproduisent : le **triton alpestre** (lire p.27) et le **crapaud commun** (lire p.64). Les zones de marais conviennent également à un lézard adapté à des milieux frais et humides : le **lézard vivipare**. La présence, sur le site du Mont, de quelques pieds de **laîche des tourbières**, une espèce végétale protégée connue seulement dans une quinzaine de localités en Savoie, témoigne de l'existence antérieure d'un milieu beaucoup plus humide. En effet, depuis cette prairie, un drain s'écoule vers le "lac" du Bozon. L'obturation de ce drain permettrait au milieu humide du Mont de se rapprocher de sa nature d'origine, et d'avoir une plus forte valeur patrimoniale à travers le développement d'espèces rares, exigeant des sols saturés en eau. Sa mise en défens serait aussi à préconiser.

Massif de Crêve-Tête (13)

Le massif de Crêve-Tête, versant ouest

Les Avanchers-Valmorel

Ce site appartient à la ZNIEFF n°73000083 ; les parties supérieures forment une zone de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Le petit massif de Crève-Tête est situé entre le domaine skiable de Valmorel et le bassin de Moûtiers. Entre 1 500 et 2 300 m d'altitude, le versant exposé à l'ouest est couvert d'une grande aulnaie à aulne vert où vit une population significative de **sizerin flammé**, petit passereau de montagne originaire de la toundra se nourrissant de graines. Dans les parties les plus élevées, la juxtaposition de pelouses, de landes, de fourrés d'aulne vert et de boisements clairs offre au **tétras-lyre** (lire p.4), un cadre idéal où effectuer sa parade nuptiale, élever ses jeunes et se nourrir durant toute l'année. L'exposition, la forte pente, où se succèdent de nombreux ravins, ont sans doute contribué à préserver ce massif d'aménagements lourds.

faune & flore

Rubanier à feuilles étroites (14)

Le rubanier à feuilles étroites

Ce rubanier se développe en colonies souvent denses dans les eaux calmes et peu profondes des lacs, étangs et cours d'eau, entre 1 500 et 2 500 m d'altitude. Ses feuilles, très longues (jusqu'à 2 m) et très étroites, forment des tapis denses à la surface de l'eau, de laquelle seules émergent les inflorescences. En France, le rubanier à feuilles étroites est surtout connu dans les massifs montagneux, comme en Savoie où il est observé dans les massifs de la Lauzière, du Grand Arc, du Beaufortain et de la Vanoise.

Limodore à feuilles avortées (15)

Le limodore à feuilles avortées

Le limodore est une orchidée non chlorophyllienne de couleur violette. Ne synthétisant pas la sève élaborée (riche en substances énergétiques), il complète sa nourriture en parasitant d'autres plantes, par l'intermédiaire de ses racines, ou en s'associant à des champignons ; sa biologie n'est pas encore parfaitement connue à ce jour.
Il fleurit d'avril à juillet dans les zones mi-ombragées. La lisière forestière et le boisement clair forment ses milieux de prédilection. En Savoie, cette espèce est connue en diverses régions.

Sabot de Vénus (16)

Le sabot de Vénus

Plus grande orchidée d'Europe, le sabot de Vénus, appelé aussi "soulier de la vierge", se caractérise par la forme en sabot de son labelle jaune. Cette orchidée spectaculaire pousse principalement dans les boisements clairs, à partir de 750 m d'altitude et jusqu'à plus de 2 000 m dans le massif de la Vanoise. Reconnue d'intérêt européen, elle est également protégée en France. En Savoie, le sabot de Vénus a été recensé dans une soixantaine de communes. Il peut présenter localement de belles populations, occupant tous les massifs montagneux, à l'exception des chaînons jurassiens. La cueillette et la destruction de ses stations au cours d'aménagement forestier constituent les principales menaces pesant sur l'espèce.

Triton alpestre (17)

Le triton alpestre

C'est un amphibien de 7 à 12 cm, dont la couleur orange vif du ventre contraste fortement avec le dos plus sombre. Contrairement à ce que son nom suggère, si ce triton peut se rencontrer jusque vers 2 700 m d'altitude, il fréquente également des milieux humides de basse altitude. Sa phase aquatique, correspondant à sa période de reproduction, s'étale en général d'avril à juin, mais il est possible de l'observer dans l'eau au cours de l'été. Pour pondre, il utilise différents types de zones humides : mares, ornières, bras morts des ruisseaux, etc. Très vulnérable à la diminution et à la modification de ces milieux, le triton alpestre est protégé en France.

Petit apollon (18)

Le petit apollon

Reconnaissables à leurs ailes blanches ornées de taches noires, les trois espèces d'apollon connues en France sont toutes protégées. Deux d'entre elles, l'apollon et le petit apollon, portent des taches rouges cerclées de noir sur les ailes postérieures. Le petit apollon se caractérise par une taille moyenne, des antennes blanches annelées de noir et une tache rouge sur les ailes antérieures. Il est étroitement lié à la saxifrage faux aïzoon, la plante nourricière de sa chenille, qui pousse dans les prés humides et les bords de torrents entre 1 300 et 2 600 m d'altitude. En France, il est connu dans les massifs alpins internes, depuis la Haute-Savoie jusqu'au Alpes-Maritimes. Bien répandu en Tarentaise-Vanoise, le petit Apollon demeure vulnérable face à la dégradation de ses habitats (drainage des zones humides, captage des eaux, pollution, etc.).

Témoignage

Pour réaliser ses missions d'exploitation, d'aménagement, d'entretien et de maintenance de notre territoire, l'équipe municipale de la commune des Avanchers Valmorel s'est engagée dans une gouvernance environnementale raisonnée, économe en moyens, en espace et en ressources. Cette gouvernance a pour objectifs le bien-être des administrés, des personnels et des séjournants et le respect des milieux naturels ; tous mobilisés, impliqués et motivés dans cette action avec les objectifs suivants : s'orienter vers un développement durable de la commune ; harmoniser l'ambiance paysagère d'une vallée alpine par l'entretien et la valorisation de son territoire ; préserver notre environnement par l'optimisation des ressources naturelles utilisées, la réduction et la revalorisation de nos déchets, la prévention des pollutions ainsi que des accidents environnementaux potentiels, et par la protection des espaces naturels, de la faune et de la flore remarquables ou sensibles ; maîtriser les impacts environnementaux de nos activités et intégrer le respect de l'environnement à nos pratiques. Pour la réalisation de ces objectifs, l'équipe municipale a divisé par deux les zones urbanisables dans son PLU, a réalisé une évaluation des incidences sur l'environnement du PLU, introduit des critères environnementaux dans ses marchés publics et plus généralement dans le choix de ses prestataires, compense les atteintes à l'environnement lors des travaux (replanter les arbres, limitation de l'urbanisation), collabore étroitement avec les acteurs qui agissent sur le paysage (remontées mécaniques, agriculteurs) pour partager ses objectifs de préservation du cadre naturel (entretien des prairies de fauche, plantation d'espèces endogènes uniquement).

Robert Vorger
Maire des Avanchers-Valmorel

La Perrière, Les Allues, Saint-Bon-Courchevel

VILLARLURIN
LA PERRIERE
BOZEL
PLANAY
SAINT-BON-COURCHEVEL
LES ALLUES
N
la forêt de la dent du Villard
les tourbières du plan de l'Homme et de Vieille Cave

SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
PRALOGNAN-LA-VANOISE
le plan de Tuéda

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)
- Réserves biologiques
- Réserves naturelles nationales
- Parc national (coeur et aire optimale d'adhésion)
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Forêts de protection pour raison écologique
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 750 1 500 3 000 Mètres
1/60 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Tourbières du Plan de l'Homme (19)

Dent du Villard (2e plan)(20)

Les tourbières du plan de l'Homme et de Vieille Cave

Les Allues

Ce site est formé de trois zones humides "Plan de l'Homme", site Nord et site Sud, et "Vieille Cave". Il est partiellement couvert par la ZNIEFF n°73000003 et par un arrêté préfectoral de protection de biotope. Il fait partie de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise.

Ces tourbières sont situées au cœur du domaine skiable de Méribel, à 1 950 m d'altitude sur le versant nord-est du Pas de Cherferie. Elles se caractérisent par des conditions de vie difficiles, dues à des apports pluviométriques importants, un substrat rocheux acide et un faible apport en éléments nutritifs. Elles se composent de milieux naturels rares en Europe, et accueillent des espèces protégées : la **petite utriculaire**, la **laîche des tourbières**, la **swertie vivace** (lire p.35) et la **grenouille rousse**, ou remarquables : la **linaigrette engainante** (lire p.23), la **potentille des marais** (lire p.45) et la **cordulie arctique**, une libellule de montagne.
La protection par arrêté préfectoral de ces trois tourbières est la conséquence de l'aménagement, en 2006, de la retenue collinaire du Plan de l'Homme.

Le bon fonctionnement des milieux humides dépend du maintien de leur alimentation en eau tant quantitative que qualitative.
Les aménagements liés au ski dégradent souvent cette alimentation ; hors la moitié des milieux humides des Allues se trouve au sein du domaine skiable. Pour ces tourbières, la restauration de petits milieux aquatiques a débuté en 2009 et sera complétée par l'obturation de drains. Vis-à-vis de ces milieux sensibles, la gestion des troupeaux situés au sein d'un alpage serait également à prévoir.

Le plan de Tuéda

Les Allues

Ce site correspond à la ZNIEFF n°73150054. Il fait partie de la réserve naturelle de plan de Tuéda, de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et du site Natura 2000 S43 "Massif de la Vanoise".

Localisé sur le secteur amont du doron des Allues, le plan de Tuéda se compose de divers milieux parmi lesquels se trouvent un ensemble de milieux humides et aquatiques accompagnant le doron, ainsi que des boisements de montagne. Les bois Marin et bois de la Ramée se composent de boisements purs de **pin cembro**, comptant parmi les plus vastes des Alpes du Nord.
Représentant une richesse naturaliste importante, ils ont justifié la création de la réserve naturelle du plan de Tuéda en 1990.

Parmi les espèces remarquables se trouvent le **tétras-lyre** (lire p.4) et le **cassenoix moucheté** qui forment des populations abondantes. Ce dernier possède un régime alimentaire essentiellement constitué de graines de pin cembro ; la dissémination et la régénération de la cembraie sont étroitement liées au cassenoix. Pour les plantes, citons la **linnée boréale** (lire p.77), espèce protégée observée en France uniquement dans cinq communes de Savoie.
Parmi les centaines d'espèces connues au plan de Tuéda figurent plusieurs espèces des milieux frais, humides ou aquatiques du fond de vallée : des oiseaux nicheurs comme le **chevalier guignette**, la **rousserolle verderolle** et le **tarin des aulnes**. Sont également recensés le **lézard vivipare**, la **grenouille rousse** et le **triton alpestre** (lire p.27), des libellules comme les **cordulies alpestre** (lire p.35) et **arctique**, des papillons comme le **petit apollon** (lire p.27) et le **damier de la succise** (lire p.69), enfin, des plantes : la **petite utriculaire**, la **swertie vivace** (lire p.35), la **pédiculaire des marais**, connue en Tarentaise seulement en deux localités, et la **laîche bicolore** (lire p.52).
Ces milieux et ces espèces, fortement reconnus pour leur valeur patrimoniale aux échelles nationale et européenne, sont des éléments incontournables à considérer dans les aménagements de sécurisation de Méribel, vis-à-vis des crues centennales.

Cembraie et lande au Plan de Tuéda (21)

La forêt de la dent du Villard

Saint-Bon-Courchevel

Ce site est partiellement couvert par la ZNIEFF n°73150007 ; il appartient à l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et au site Natura 2000 S43 "Massif de la Vanoise". Une partie est classée en réserve biologique domaniale dirigée.

Le massif de la dent du Villard est constitué pour l'essentiel de gypse. Sur ce substrat qui offre des conditions de vie difficiles, seul le **pin à crochets** parvient à s'installer pour former des forêts rares en Europe. À Saint-Bon, entre 1 650 et 2 300 m d'altitude, la forêt de la dent du Villard est remarquable par sa composition, sa surface, environ 180 ha, sa maturité et sa qualité paysagère. Parmi les espèces protégées de ce site se trouvent la **chouette chevêchette** (lire p.61), la **bruyère des neiges** (lire p.69) et le **sabot de Vénus** (lire p.27). Ce dernier forme l'une des populations les plus importantes du département ; dans la forêt du Villard, il fait l'objet d'un travail de suivi permanent par l'Office national des forêts sur une quarantaine de placettes. Depuis 1999, cette forêt est classée en réserve biologique. Son plan de gestion, élaboré pour une durée de 15 ans, y préconise l'absence de coupe forestière. La pineraie à crochets du Villard a été sélectionnée dans la cadre d'un observatoire du suivi du changement climatique. Ce travail, soutenu par le Parc national de la Vanoise et l'Office national des forêts, est axé sur l'observation des processus d'érosion dans les gypses et les cargneules et la dynamique de la végétation sur ce type de substrat.

faune & flore

Hormin des Pyrénées (22)

L'hormin des Pyrénées

Très proche de la sauge des prés avec laquelle il peut être confondu, cette espèce affectionne les pelouses calcaires à végétation clairsemée et les boisements clairs entre 800 et près de 3 000 m d'altitude. Répandu dans les Pyrénées, cet hormin n'est connu que dans deux départements du massif des Alpes, comme en Savoie où il a été observé uniquement à Bozel et à Saint-Bon-Courchevel. Etant le lieu de développement d'une population importante d'hormin des Pyrénées, cette dernière commune a une très forte responsabilité vis-à-vis de la pérennité de cette espèce protégée.

Gélinotte des bois (23)

La gélinotte des bois

Avec sa silhouette ramassée et sa queue courte, cet oiseau ressemble à une petite poule assortie d'un plumage aux couleurs "écorces" et "feuilles mortes", correspondant aux couleurs des sous-bois denses qu'elle fréquente à longueur d'année. D'une extrême discrétion, seuls les mâles territoriaux se manifestent au printemps et au début de l'automne par un cri aigu et peu sonore, seulement décelé par une oreille experte et attentive. Pour l'Union européenne, la conservation de ses habitats est prioritaire (annexe I de la directive Oiseaux) ; l'espèce est chassable en France.

Témoignage

Contrairement au lys martagon ou au sabot de Vénus, qui fleurissaient nos jardins, et à l'arnica, réputé pour ses vertus médicinales, l'hormin des Pyrénées était une plante peu connue.
Peu remarquable à l'œil, car discrète et difficile à reconnaître, nous n'y prêtions guère attention jusqu'à ce que l'on nous apprenne qu'il s'agissait d'une espèce protégée.
C'est notamment le père Robert Fritsch, auteur du premier recensement botanique sur le site du lac de la Rosière, qui l'a beaucoup étudiée et mise en valeur. On trouve des hormins également dans la vallée des avals et dans les zones "travaillées" par l'homme.

Quant à la gélinotte des bois, j'ai un tendre souvenir des couvées de petites gélinottes observées lors des cueillettes de chanterelles à l'automne. Cette espèce vit essentiellement dans le massif de la Dent du Villard, à la limite entre les forêts de feuillus et de résineux et sa marche sur les petits brins de bois est tout à fait reconnaissable à cette époque.

Jean-Christohe Vidoni,
Adjoint délégué à l'aménagement
de la montagne de Saint-Bon-Courchevel

Feissons-sur-Isère, Bonneval-Tarentaise, La Léchère

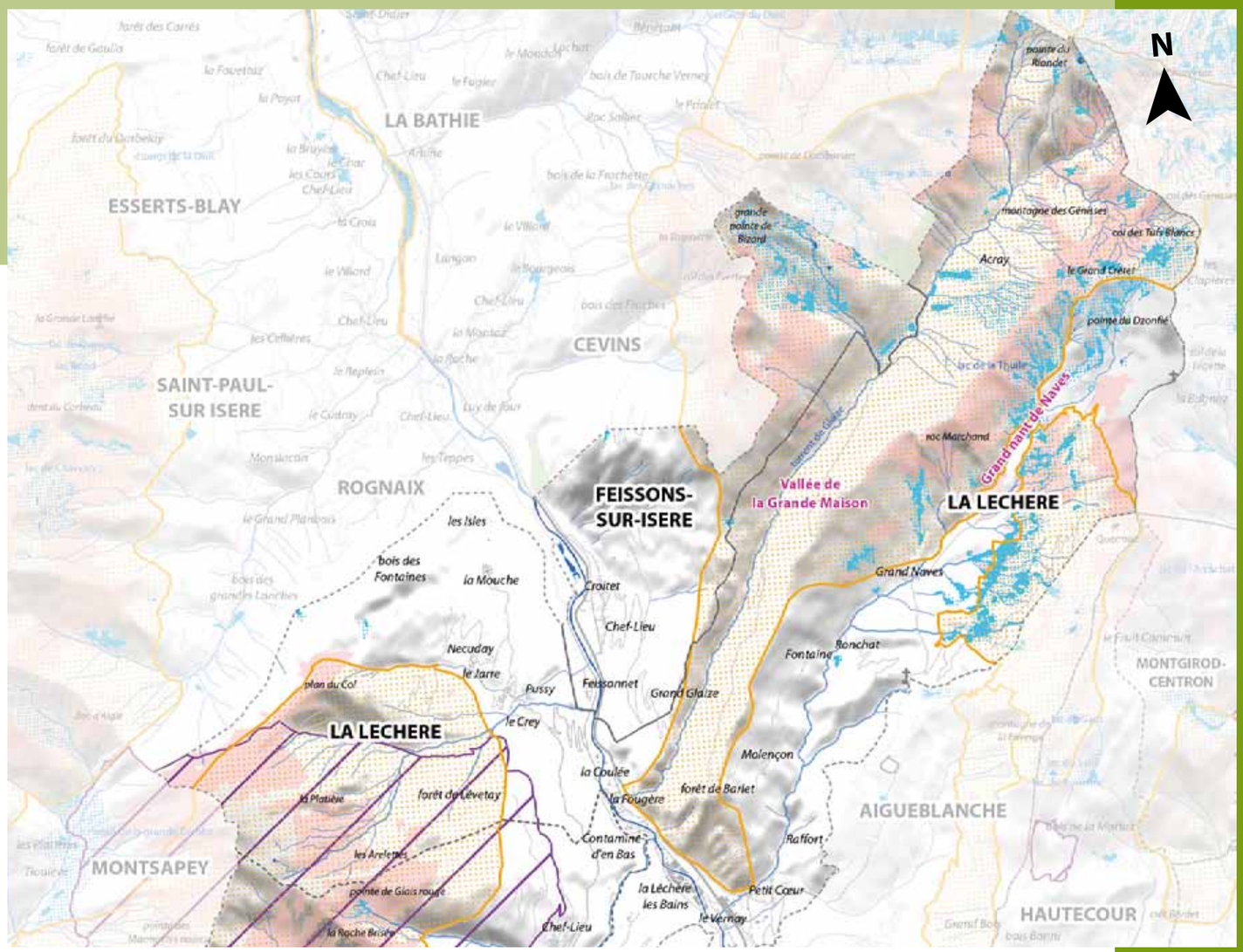

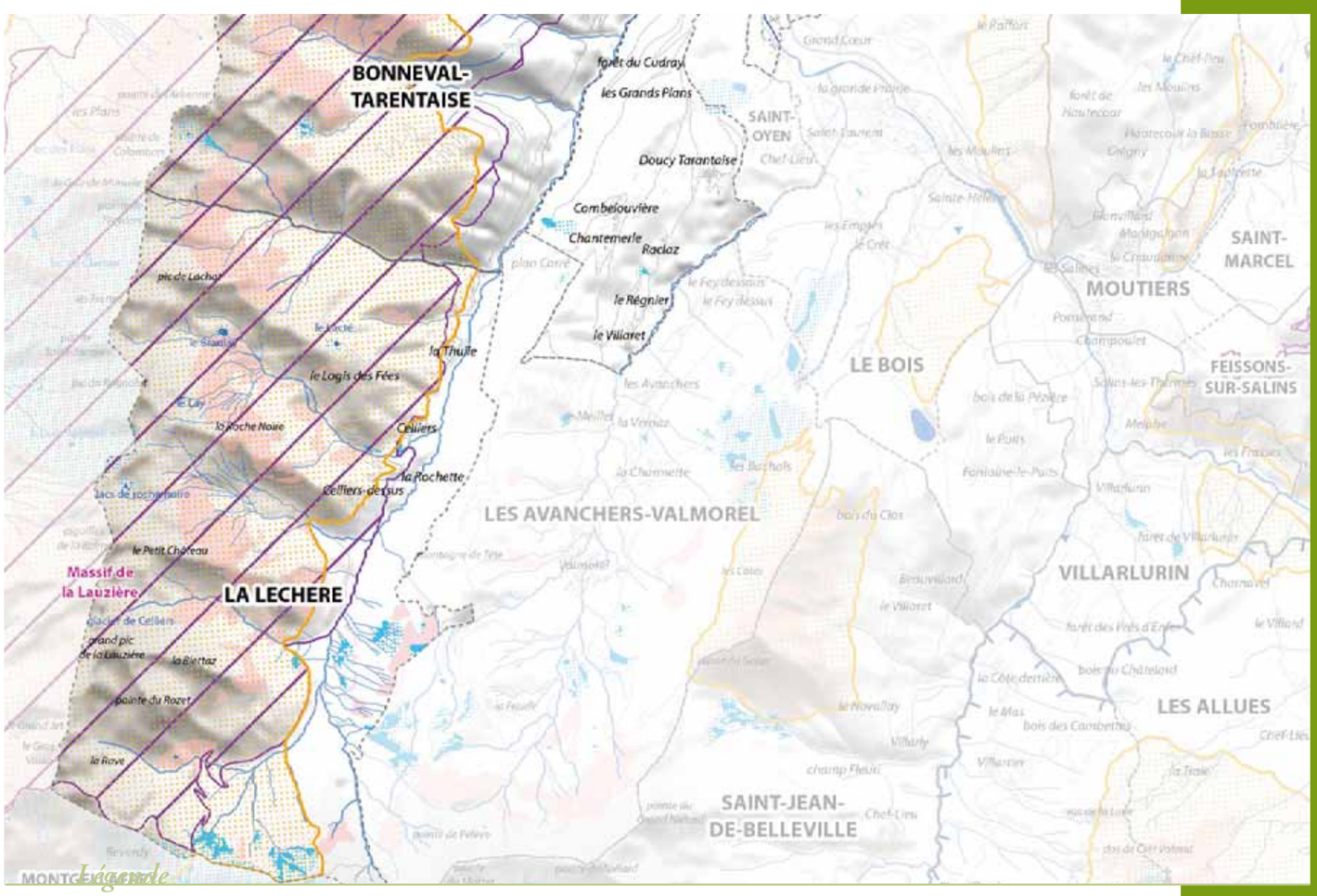

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 700 1 400 2 800 Mètres

1/70 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Vallée de la Grande Maison (24)

La vallée de la Grande Maison

Feissons-sur-Isère et La Léchère

Ce site est couvert par la ZNIEFF n° 73090013. Il comporte plusieurs zones humides et plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Cette vallée correspond au bassin versant du torrent de Glaize, depuis la vallée (500 m) jusqu'à la pointe du Riondet (2360 m). Englobant également le versant sud-ouest de la Grande pointe de Bizard et le secteur de la montagne des Génisses, elle se compose d'une grande diversité de milieux naturels et d'espèces. Le pied de versant dominant la vallée de l'Isère est marqué par des affleurements rocheux et des forêts chaudes où niche le **faucon pèlerin** (lire p.39) et où se développe le **sabot de Vénus** (lire p.27). En remontant la vallée, les forêts fraîches d'épicéas abritent, entre autres, une population importante de **cerfs**. Les fourrés à aulne vert du versant nord du roc Marchand et les landes à rhododendron de la Croix de Sècheron constituent l'habitat d'oiseaux tels que le **tétras-lyre** (lire p.4) et le **sizerin flammé**. Les pelouses et mégaphorbiaies (formations fraîches à hautes herbes) du fond de vallée hébergent des plantes remarquables telles que la **rhapontique des Alpes** (lire p.76) et la **scabieuse des Alpes**, connue en Tarentaise-Vanoise en seulement trois localités. Les pelouses et rochers de l'étage alpin abritent le **merle de roche** (lire p.35) et le **lagopède alpin** (lire p.53), ou des plantes comme la **violette de Thomas** (lire p.35). L'**aigle royal** (lire p.39) et le **crave à bec rouge**, qui nichent en falaise, sont ici réguliers. Plusieurs milieux humides apportent un élément supplémentaire de diversité.

Pic de la Lauzière (25)

Le massif de la Lauzière

Bonneval-Tarentaise et La Léchère

Ce site est en grande partie couvert par la ZNIEFF n°73120001 ; il appartient au site Natura 2000 S17 "Massif de la Lauzière". Il comporte plusieurs zones humides et plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

La chaîne de la Lauzière s'étire sur près de 30 km, entre les vallées alpines de l'Arc et de l'Isère. Elle constitue en Savoie l'une des dernières unités montagnardes vierges de tout équipement touristique important. Cette dimension sauvage lui procure un caractère unique et une vraie unité paysagère. Chacun de ses versants constitue un livre ouvert sur l'étagement de la végétation : depuis la chênaie pubescente, à partir de 400 m d'altitude, aux falaises alpines, culminant au grand pic de la Lauzière à 2 829 m d'altitude, en passant par les forêts de ravins à tilleuls et érables, les forêts de pins de montagne, les aulnaies vertes, les landes à éricacées, les prairies de fauche de montagne. La flore du massif est tout aussi remarquable et variées que ces habitats, avec le **chardon bleu** (lire p.73), la **rhapontique des Alpes** (lire p.76), l'**androsace alpine** (lire p.81), etc. Côté faune, le massif accueille de nombreuses espèces patrimoniales d'oiseaux comme l'**aigle royal** (lire p.39), le **sizerin flammé**, le **tétras-lyre** (lire p.4) et le **lagopède alpin** (lire p.53). Fréquenté par le **lynx** et des hardes de **chamois** (lire p.69), il est aussi peuplé d'une diversité remarquable d'insectes comme les libellules et les papillons, comptant à la fois des espèces alpestres classiques dont certaines sont protégées : **grand apollon** (lire p.39), **solitaire**…, ainsi que deux espèces très rares, dont l'aire de répartition se situe habituellement à l'extérieur de l'arc alpin, le **moiré variable** et le **moiré des Sudètes**.

Rive gauche du Grand nant de Naves (26)

Les milieux humides en rive gauche de la vallée du Grand nant de Naves

La Léchère

Ce site est inscrit à l'inventaire des zones humides. Il est partiellement couvert par la ZNIEFF n°73090011 "Montagne de la Faverge et envers du Quermoz" et une partie se trouve en zone de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Localisé entre 1 400 m (au-dessus du village de Grand Naves) et 2 000 m d'altitude (secteur de Beauregard), cet ensemble est remarquable par son étendue (environ 60 ha) et la diversité des milieux humides qui le composent : prairies, roselières, bosquets de peuplier tremble, petit plan d'eau, etc., dont deux types sont reconnus d'intérêt communautaire (Natura 2000) : tourbières et sources tufeuses (résurgences où l'eau, chargée en carbonate de calcium, précipite pour former des concrétions calcaires appelées tuf). Cela se traduit par la présence d'espèces remarquables, comme la **potentille des marais** (lire p.45), ou protégées : la **petite utriculaire** (plante aquatique) et la **grenouille rousse**. Le **lièvre variable** (lire p.53), le **tétras-lyre** (lire p.4), la **pie-grièche écorcheur**, le **tarier des prés** et la **rousserolle verderolle** habitent ce versant. D'intérêt départemental, ces milieux humides bénéficient d'une assez bonne fonctionnalité. La limitation des travaux de drainage, la mise en défens des secteurs les plus sensibles au piétinement et à l'apport de matières organiques provenant des troupeaux, comptent parmi les mesures favorables à ce site.

Jonc arctique (27)

Le jonc arctique

Les joncs sont des plantes discrètes, généralement dressées, poussant en touffes dans les lieux humides ou mouillés. Le jonc arctique se reconnaît à ses feuilles réduites en forme de gaines et à ses fleurs peu nombreuses réunies en un épi noirâtre placé dans le tiers supérieur de la tige. Il fait partie des huit espèces végétales caractéristiques qui, isolées ou associées les unes aux autres, permettent d'identifier les pelouses pionnières des bords de torrent, appelés *Caricion incurvae*. Comptant parmi les formations végétales les plus rares aux échelles nationale et européenne, ces pelouses sont classées « habitat prioritaire » (Natura 2000). Le jonc arctique est une plante arctico-alpine présente, à la fois dans les régions arctiques ou subarctiques, et dans la chaîne alpine. Il est protégé et extrêmement rare en France et dans tout l'arc alpin. En Savoie, il est connu dans une dizaine localités (Vanoise, Tarentaise et Maurienne).

La swertie vivace

Les fleurs en forme d'étoile, bleu violacé et ponctuées de noir, que la swertie porte en nombre entre juillet et septembre, sont caractéristiques de cette espèce. Elle pousse dans les prairies humides et les marais, de préférence calcaires. C'est une espèce protégée, rare dans l'ensemble des Alpes du Nord. En Savoie, la swertie vivace est connue dans une petite vingtaine de communes, principalement en Vanoise, avec des populations très importantes, particulièrement dans la vallée des Belleville.

Swertie vivace (28)

Violette de Thomas (29)

La violette de Thomas

Cette violette se caractérise par une absence de tige, des fleurs odorantes blanchâtres, teintées de rose, et une exclusivité vis-à-vis des substrats siliceux. Cette espèce est uniquement présente dans le massif des Alpes, depuis les Alpes-Maritimes jusqu'à l'Autriche. En Savoie, la violette de Thomas est connue en haute Tarentaise, dans le Beaufortain et la chaîne de la Lauzière, où elle affectionne les situations sèches et ensoleillées des rocailles, pelouses et landes, entre 900 et 2 300 m d'altitude.

Le merle de roche

Le mâle de ce merle de montagne est à la fois plus petit, plus fin et plus vivement coloré que le merle noir : tête et gorge bleu ardoisé, poitrine et ventre orange vif. Se nourrissant principalement de grands insectes, le merle de roche est une espèce migratrice provenant d'Afrique tropicale, présente en France entre avril et septembre.

Merle de roche (30)

Il investit les zones rocheuses ensoleillées et les pelouses alpines parsemées de rochers pour choisir ses postes de chant et d'affût, et pour installer son nid dans une anfractuosité. Espèce protégée en forte régression, le merle de roche occupe la plupart des hauts massifs savoyards entre 1 800 et 2 500 m d'altitude.

Cordulie alpestre (31)

La cordulie alpestre

Cette libellule de taille moyenne, aux gros yeux verts, arbore une robe vert métallique à noirâtre brillant. La cordulie alpestre est inféodée aux tourbières où elle convoite, en été, les dépressions inondées et les petits trous d'eau pour le développement de ses larves. Plus répandue en Scandinavie et au nord de la Russie, dans les Alpes elle est présente jusqu'à 2 300 m d'altitude. Découverte en Savoie en 1970, elle reste relativement rare, avec une dizaine de localités connues. Quelques mesures de gestion adéquates appliquées aux tourbières qu'elle occupe (maintien de la qualité de d'eau, protection contre le surpiétinement) sont à préconiser pour le maintien de cette espèce.

Hautecour, ND-du-Pré, Fontaine-le-Puits, Salins-les-Thermes, Villarlurin, St-Marcel, Moûtiers

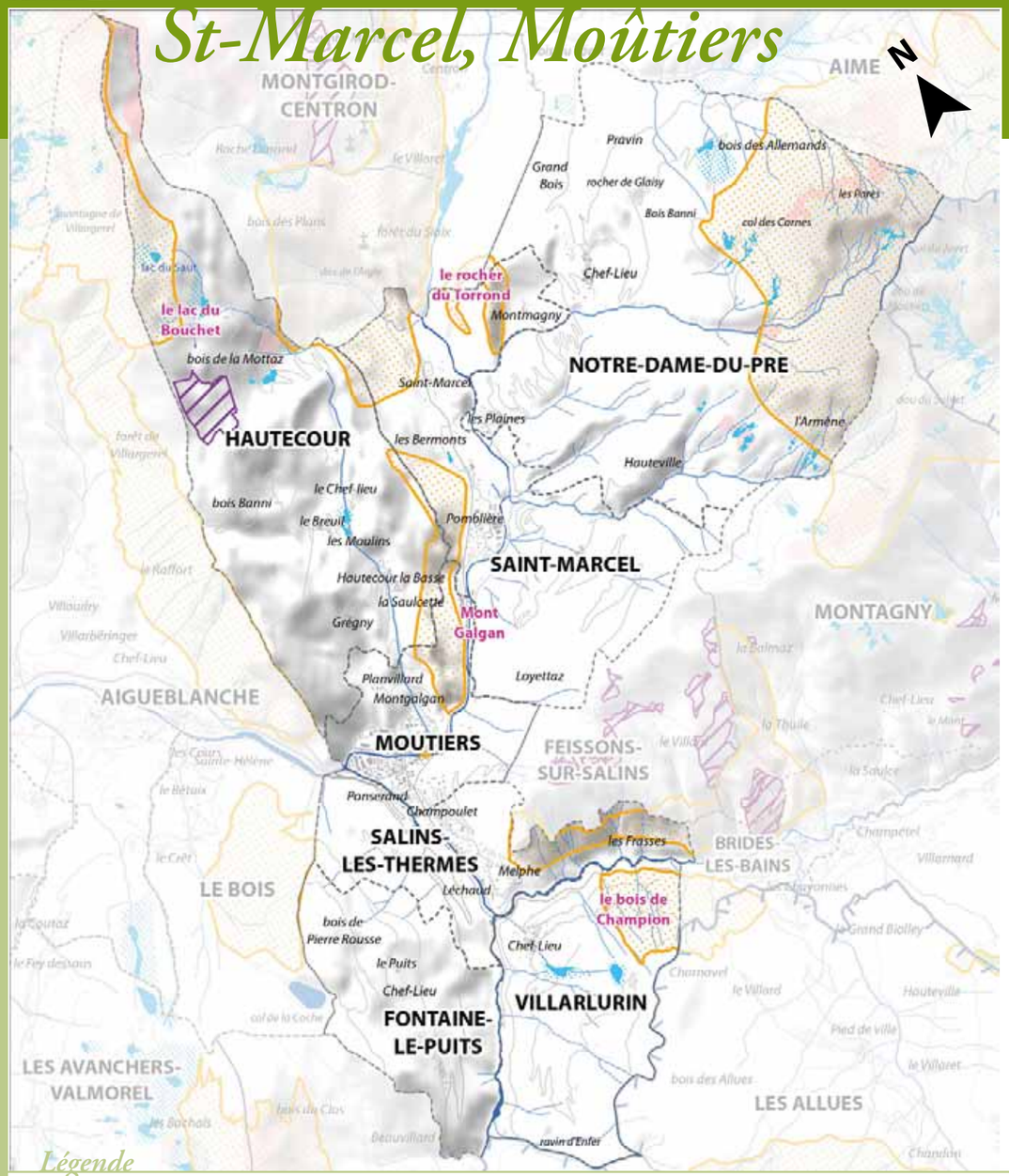

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Natura 2000
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 750 1 500 3 000 Mètres
1/65 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : Fédé de pêche 73, OGM, CPNS, DDEA 73, RGD 73-74 : Cadastre et IGN : BD Carto, BD alti, BD Topo

Le lac du Bouchet

Hautecour

Ce site est inscrit à l'inventaire des zones humides et fait partie de la ZNIEFF n°73090011 "Montagne de la Faverge et envers du Quermoz".

Localisé sur le versant sud de la montagne de la Faverge à 1930 m d'altitude, le lac du Bouchet ne mérite guère son nom puisqu'il ne possède presque plus d'eau libre. Il s'agit d'une tourbière de "transition" (manifestant le passage entre un "bas-marais" encore alimenté par la nappe phréatique et un "haut-marais" à alimentation pluviale), un habitat reconnu d'intérêt communautaire (Natura 2000). Dans ce milieu se développe une belle population de **laîche des tourbières**, une espèce végétale protégée, connue dans une quinzaine de localités en Savoie. Le lac du Bouchet se trouve dans un secteur pâturé par un troupeau ; très sensible au piétinement et à l'apport de matières organiques, sa mise en défens serait une mesure de préservation simple et efficace pour ce site qui figure parmi les zones humides d'intérêt départemental.

Lac du Bouchet (32)

Les falaises, boisements et garides de Mont Galgan

Hautecour, Saint-Marcel et Moûtiers

Ce site correspond à la ZNIEFF n°73130005.

Sur les pentes ensoleillées de la rive droite de l'Isère, entre Moûtiers et Saint-Marcel, se sont formés des milieux chauds et secs peu répandus en Tarentaise-Vanoise : des pelouses steppiques, des boisements, des formations buissonnantes entrecoupées d'affleurements rocheux appelées "garides" (mot issu de la contraction entre "garrigue" et "aride"). La flore traduit ces conditions de chaleur et de sécheresse, avec la présence de l'**aster amelle** (lire p.38), du **limodore à feuilles avortées** (lire p.27), de la **stipe à tige laineuse** (lire p.38), et de l'**érable de Montpellier** (lire p.39). Les crêtes rocheuses et falaises accueillent le **faucon pèlerin** (lire p.39).

Mont Galgan (33)

Le bois de Champion

Villarlurin

Ce site correspond à la ZNIEFF n°7300082.

Le bois de Champion est un type de boisement assimilable aux hêtraies sèches sur calcaire, habitat d'intérêt communautaire (Natura 2000), que l'on retrouve classiquement dans les massifs subalpins (Bauges, Chartreuse) aux altitudes d'environ 1 000 m, mais qui font défaut dans les vallées internes comme la Tarentaise, où les conifères dominent à ces altitudes. Dans ces boisements de hêtre se développent plusieurs espèces d'orchidées comme la **céphalanthère de Damas**, la **céphalanthère rouge**, le **sabot de Vénus** (lire p.27) et l'**épipactis de Müller**. Discrètes, munies de petites fleurs verdâtres, cette dernière est rare en Tarentaise. Les fortes pentes et les ravins sont propices à la conservation de peuplements vieillissants qui présentent un grand intérêt naturaliste.

Bois de Champion (34)

Rocher du Torrond (35)

Le rocher du Torrond

Saint-Marcel et Notre-Dame-du-Pré

Ce site correspond à la ZNIEFF n°7300089.

Le rocher du Torrond est un élément marquant du paysage à cet endroit de la vallée de l'Isère. Les falaises les plus spectaculaires sont celles modelées par le travail d'érosion de la rivière à l'étroit du Siaix. Plusieurs espèces d'oiseaux rupestres s'y reproduisent comme l'**aigle royal** (lire p.39). Sur les parties les plus pentues et les plus ensoleillées subsiste une pelouse steppique au sein de laquelle se développent la **stipe à tige laineuse** (lire ci-dessous), ainsi qu'une orchidée violette, le **limodore à feuilles avortées** (lire p.27). Privée d'entretien (pâturage ou débroussaillage), cette pelouse a tendance à se faire coloniser par les buissons et les arbres, ce qui provoque une diminution de la biodiversité du site.

faune & flore

Stipe à tige laineuse (36)

La stipe à tige laineuse

Typique des pelouses très sèches, la stipe à tige laineuse se caractérise par des adaptations à la sécheresse : pour limiter l'évaporation, une pilosité importante, ainsi qu'une surface foliaire réduite, protégée par un épiderme épais et recouvert d'une couche de cire ; pour puiser l'eau, des racines longues et ramifiées. Appelée communément "marabout" ou "plumet", cette espèce de graminée se distingue par la longue arête plumeuse qui prolonge le fruit et participe à la germination de la graine. Originaire des steppes eurasiatiques, la stipe à tige laineuse est surtout présente dans le quart sud-est de la France, jusqu'en Franche-Comté, en Corse, et plus localement, dans le Massif central et les Pyrénées. En Savoie, elle est essentiellement connue sur les adrets de Maurienne, plus rarement sur ceux de Tarentaise, des Bauges et de l'Avant-pays savoyard.

Aster Amelle (37)

L'aster amelle

Fleurissant au début de l'automne, aux environs de la Saint-Michel, cette grande "marguerite" forme des fleurs dont le cœur jaune est entouré de pièces bleu violacé. Protégé en France, cet aster se développe en Savoie sur les coteaux calcaires bien exposés des chaînons jurassiens, des contreforts des Bauges et de la Chartreuse. Il est beaucoup plus rare dans les vallées internes comme la Tarentaise, où il se localise sur les adrets des environs de Moûtiers. L'aster amelle craint la fermeture, mais aussi la mise en culture ou l'urbanisation, de son milieu.

Érable de Montpellier (38)

Grand apollon (39)

L'érable de Montpellier

Haut de 5 à 12 m, l'érable de Monptellier, se distingue par son écorce gris jaunâtre, fendillée verticalement et ses feuilles, inférieures à 6 cm de longueur, formées de trois lobes arrondis. Présente en Europe méridionale, Asie occidentale et Afrique septentrionale, cette espèce qui craint les hivers rigoureux, se développe sur les deux tiers sud de la France, en-dessous de 1 000 m d'altitude. Elle occupe les milieux de rocailles, de boisements clairs et de landes, formés sur des sols calcaires, en zones d'adret. En Savoie, l'érable de Montpellier est connu dans les Bauges, en Chautagne et en moyenne Tarentaise.

Le grand apollon

Comptant parmi les trois espèces d'apollon connues en France, le grand apollon, se caractérise par une grande taille, des antennes grises et le bord translucide de ses ailes. Il peuple les pelouses rocailleuses et vires rocheuses bien ensoleillées où poussent les plantes nourricières de ses chenilles (orpins et joubarbes), essentiellement entre 600 et 2 400 m d'altitude. En France, cette espèce a fortement régressé dans les zones de basses altitudes, partout où l'urbanisation et l'agriculture intensive se sont développées ; de même, au cours de la 2e moitié du XXe siècle, il a disparu de plusieurs régions (Vosges, Forez, Vivarais, Causse Noir). Il reste bien présent dans les Pyrénées et les Alpes ; en Savoie, il survole la plupart des massifs.

Le faucon pèlerin et l'aigle royal

Plus grand faucon d'Europe, le faucon pèlerin se distingue par ses "moustaches" larges et sombres, contrastant avec sa gorge et ses joues claires. Il a besoin, pour nicher, de falaises exposées au sud, entre 300 et 1 800 m d'altitude. Surtout présent dans l'ouest du département, le faucon pèlerin occupe plus modestement les vallées internes ; il a toutefois atteint la haute Tarentaise, avec un couple connu depuis 1996. Inversement, en Savoie l'aigle royal est essentiellement nicheur dans les Alpes internes. Son domaine vital se compose de pelouses alpines, d'éboulis et de parois rocheuses. Plus que l'altitude, c'est surtout la tranquillité du site qui importe pour le choix de son aire de reproduction, cette dernière étant le plus souvent située à une altitude plus basse que celle de ses terrains de chasse, afin de faciliter le transport des proies (marmottes, lièvres variables, cabris, etc.). Pour ces deux rapaces protégés en France, dont la conservation est une priorité européenne, il est indispensable que des précautions soient prises lors de projets d'aménagements et d'activités de loisirs recoupant leur territoire de reproduction (falaises et espaces aériens proches). Des dérangements répétés, dus à des activités humaines utilisant l'espace aérien ou rupestre sur un territoire occupé par un couple reproducteur, peuvent occasionner son abandon momentané ou définitif par les oiseaux.

Faucon pèlerin (40)

Aigle royal (41)

Aime, Montgirod-Centron

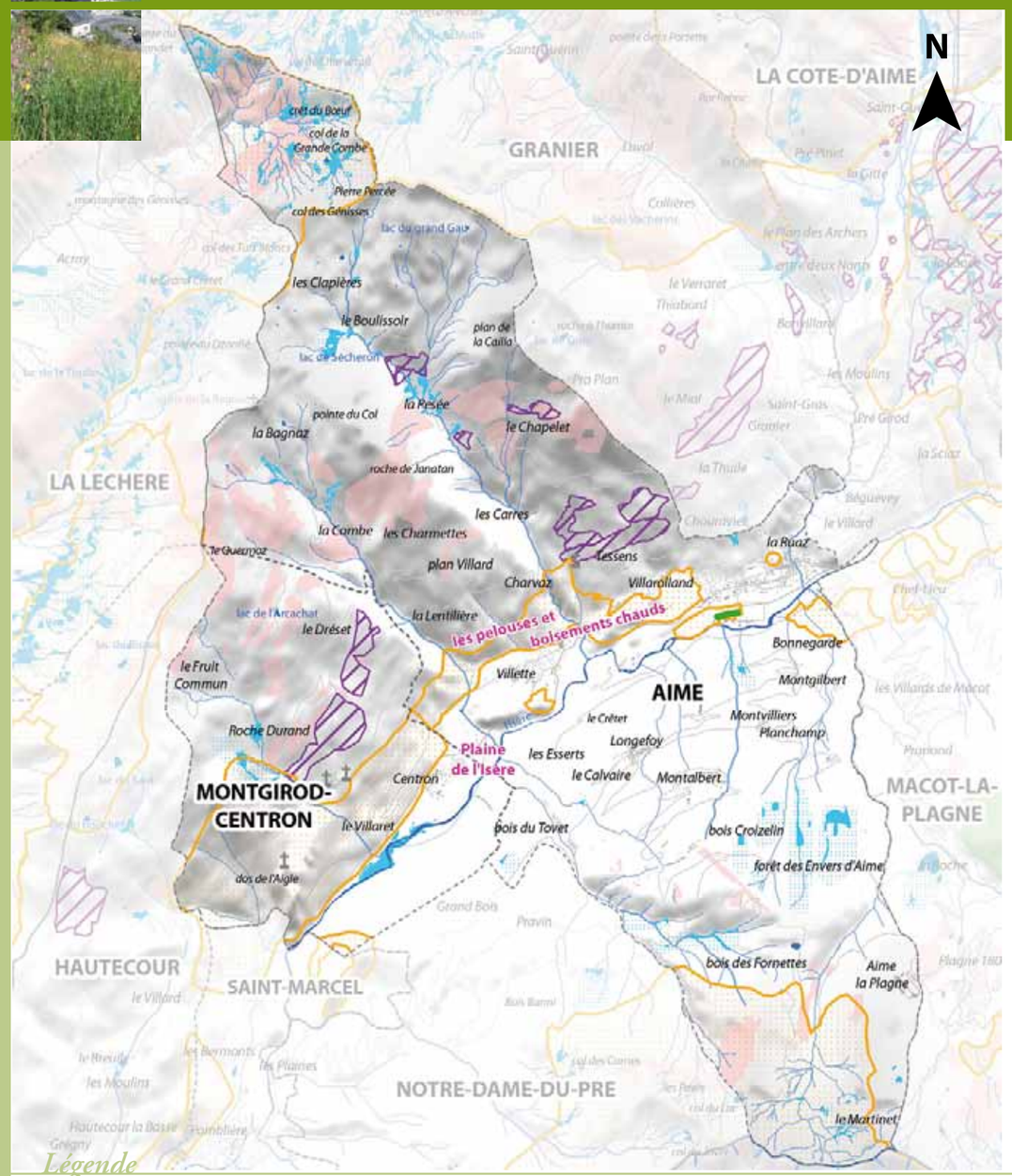

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Natura 2000
- Zones à enjeu pour l'écrevisse à pieds blancs
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 750 1 500 3 000 Mètres
1/70 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : Fédé de pêche 73, OGM, CPNS, DDEA 73, RGD 73-74 : Cadastre et IGN : BD Carto, BD alti, BD Topo

sites naturels

les pelouses et boisements chauds entre Aime et Montgirod

Aime et Montgirod-Centron

Ces adrets sont essentiellement couverts par les ZNIEFF n° 73130007 "Pelouses et boisements thermophiles de Montgirod" et n°73130004 "Adrets de Villette".

Sur les pentes ensoleillées de la rive droite de l'Isère, entre Aime et Montgirod, se sont formés des milieux chauds et secs peu répandus en Tarentaise-Vanoise : des pelouses steppiques, des boisements, des formations buissonnantes, etc. La flore traduit ces conditions de chaleur et de sécheresse, avec la présence du **limodore à feuilles avortées** (lire p.27), de l'**orchis pâle** (lire p.69), de la **stipe à tige laineuse** (lire p.38), de l'**érable de Montpellier** (lire p.39), du **lis orangé**, de la **minuartie rouge**, une espèce rare en Tarentaise-Vanoise, et de la **gagée des champs**, une espèce protégée, uniquement connue à Montgirod sur ce même territoire. Parmi les espèces animales les plus caractéristiques, deux oiseaux migrateurs, insectivores et nocturnes se distinguent : l'**engoulevent d'Europe**, qui construit son nid à même le sol dans des milieux de types landes, et le **hibou petit-duc** (lire ci-dessous).

La plaine de l'Isère à Centron

Montgirod-Centron

Ce site est inscrit à l'inventaire des zones humides "L'Isère et annexes humides à Centron".

Ce secteur est l'une des dernières zones de "mobilité latérale" de l'Isère, permettant notamment d'absorber et de freiner une partie des crues de la rivière. D'un point de vue biologique, l'Isère à Centron présente des boisements d'**aulne glutineux** et de **frêne**, remarquables à l'échelle européenne et rares en Tarentaise, des prairies humides et des roselières. Son cours offre des conditions favorables au frai de la truite et présente une bonne population de **truite fario de souche méditerranéenne** (lire p.57) ; deux espèces protégées d'oiseaux s'y reproduisent également : le **chevalier guignette** et le **cincle plongeur** (lire p.73). Cet espace aquatique est aujourd'hui perturbé par les aménagements hydroélectriques et la déviation routière. Les projets de restauration du dynamisme fluvial et de préservation de la truite fario de souche méditerranéenne sont inscrits dans le contrat de bassin versant de l'Isère ; ils participeront à l'amélioration de ce site.

Pelouses sèches à Aime (42)

Plaine de l'Isère à Centron (43)

faune & flore

La tulipe du cardinal Billiet

La tulipe du cardinal Billiet compte parmi les espèces de tulipe qui se développent en Savoie, aux environs de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moûtiers, et dont l'origine n'est pas totalement élucidée. Ces tulipes poussent préférentiellement sur des sols secs et calcaires et sont inféodées aux terres anciennement cultivées. Malgré leur statut d'espèce protégée, elles restent menacées de cueillette et de prélèvement de bulbes. Depuis 1991, elles bénéficient d'un programme de préservation, coordonné par le Conservatoire botanique, qui a contribué à la sauvegarde de la tulipe du cardinal Billiet. Cette tulipe développe une tige de 30 à 50 cm de hauteur terminée, au mois de mai, par une fleur jaune progressivement marquée de liserés rouge-orangé en vieillissant. En France, cette espèce n'est connue qu'à Montgirod-Centron et à Aime.

Le hibou petit-duc

D'un poids inférieur à 100 g, cette espèce méditerranéenne se distingue par son régime composé de gros insectes : sauterelles, papillons de nuit et coléoptères. Le hibou petit duc niche dans des cavités. Bien que très sensible aux traitements pesticides qui le privent de ses proies, il est capable de vivre près de l'homme, dans le bocage, les parcs et les jardins. Protégé en France, le hibou petit-duc est rare en Savoie ; il n'est connu que dans l'est chambérien et sur les adrets de Maurienne et de Tarentaise. Les prairies, haies et vergers des adrets entre Aime et Les Chapelles abritent la seule population connue en Tarentaise-Vanoise.

L'écrevisse à pieds blancs

Cette écrevisse, dont la taille moyenne atteint une dizaine de centimètres, a surtout besoin d'eaux courantes de bonne qualité et riches en calcium. En Tarentaise-Vanoise, seul le site du ruisseau des Iles, sur la commune d'Aime est connu. La dernière séance de comptage, effectuée en 2006, a permis d'estimer une densité de 1 600 individus, sur environ 300 m, dans ce secteur de la vallée de l'Isère inscrit à l'inventaire des ZNIEFF (lire p.3).

Hibou petit-duc (44)

Tulipe du cardinal Billiet (46)

Écrevisse à pieds blancs (45)

Granier, La Côte-d'Aime, Valezan, Les Chapelles

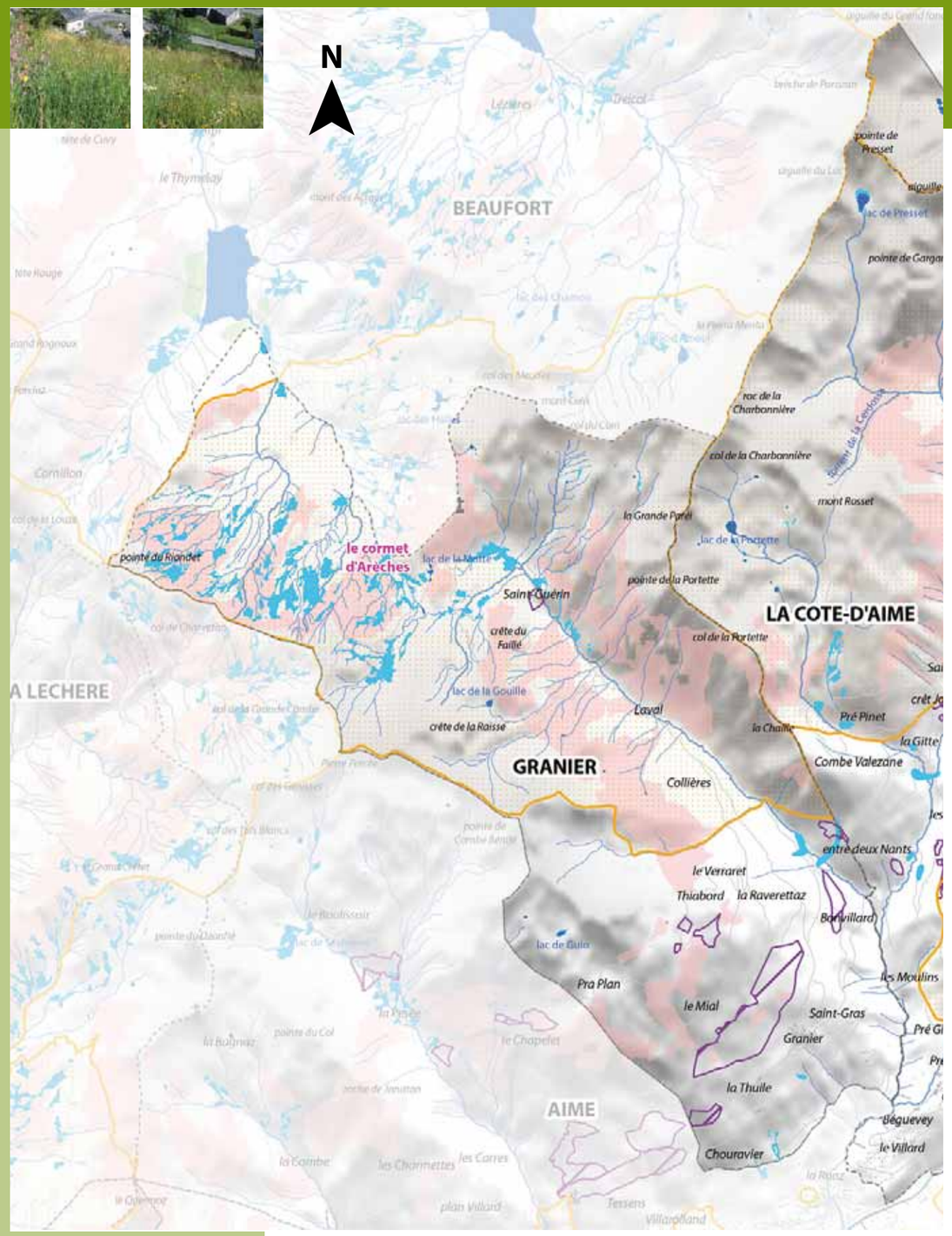

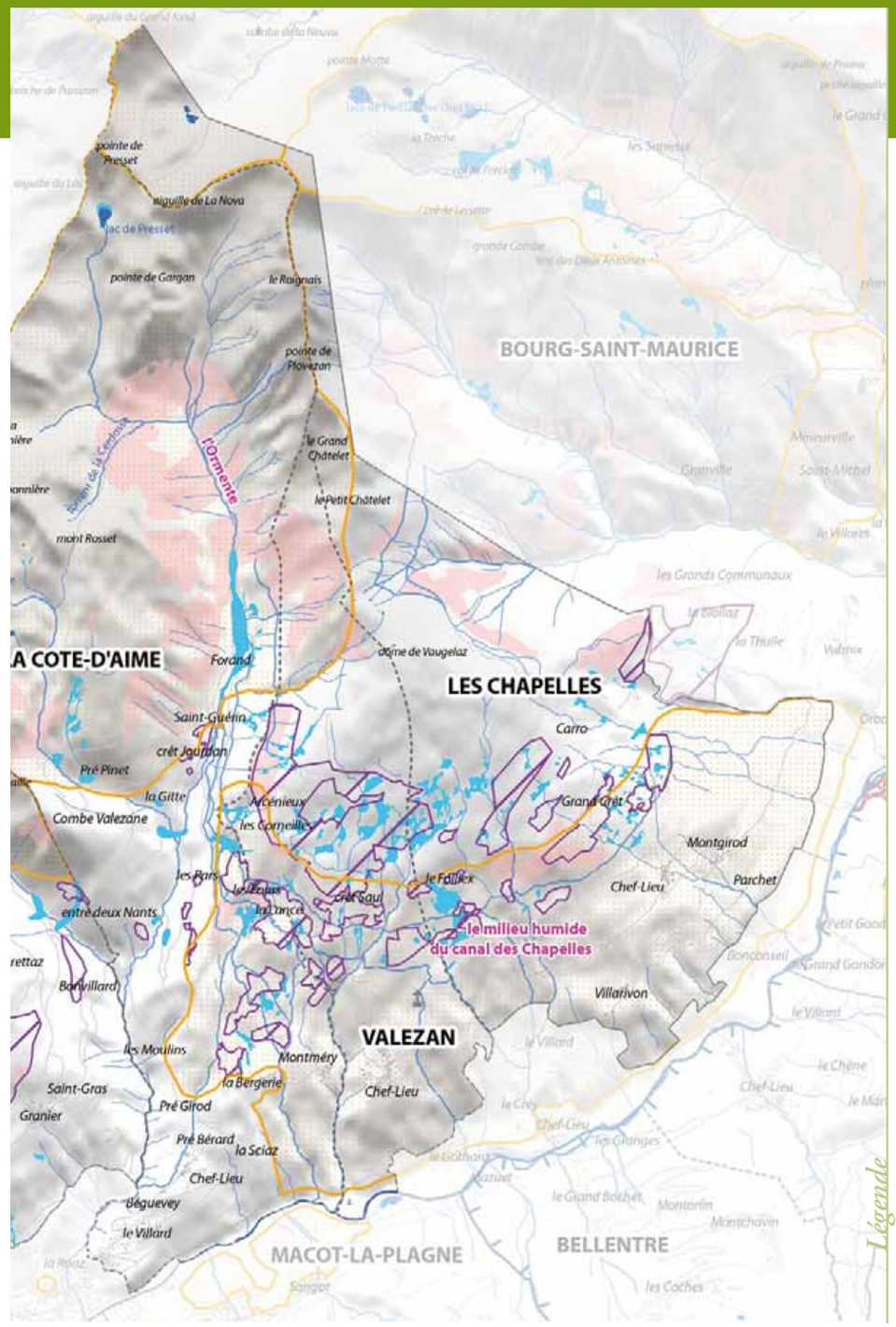

La haute vallée de l'Ormente

La Côte-d'Aime, Valezan et Les Chapelles

Ce site fait partie de la ZNIEFF n°7390014 ; il comporte trois zones humides, ainsi que des zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Le torrent de l'Ormente prend sa source au lac de Presset. Jusqu'à la chapelle Saint-Guérin, il est alimenté par plusieurs cours d'eau, dont le torrent de la Cerdosse. Cette haute vallée est délimitée par les crêtes reliant le roc de la Charbonnière à la pointe de Presset à l'ouest, et celle du Roignais à l'est. Entre 1 600 et 2 995 m d'altitude, elle se caractérise par la prépondérance des milieux ouverts, même aux altitudes les plus basses où les forêts d'épicéa et les formations d'aulne vert restent peu développées, conséquence d'un usage pastoral autrefois important. La faune, typiquement montagnarde, comprend le **sizerin flammé**, le **merle de roche** (lire p.35), le **tétras-lyre** (lire p.4). Les parties les plus hautes, composées de falaises, crêtes et éboulis sont le domaine du **crave à bec rouge**, du **lagopède alpin** (lire p.53), qui forme des groupes de plusieurs dizaines d'oiseaux au cours de l'automne, et d'une population de **bouquetin** (lire p.61) originaire des réserves de Haute-Savoie.

Haute vallée de l'Ormente (47)

Le milieu humide du canal des Chapelles

Les Chapelles et Valezan

Ce site appartient à l'inventaire des zones humides.

Alimenté par le torrent de l'Ormente, aménagé pour apporter l'eau dans les villages de la Côte d'Aime, de Valezan et des Chapelles, ce canal long de 8 km s'accompagne de plusieurs milieux humides, dont l'un des plus beaux se situe vers la limite est de la commune des Chapelles. Il s'agit d'une tourbière de pente tout ou

Milieu humide du canal des Chapelles (48)

partie alimentée par la nappe phréatique (habitat d'intérêt européen) localisé dans un environnement favorable de prairies de fauche montagnardes. Plusieurs espèces protégées y sont inventoriées, dont la plus caractéristique est la **petite utriculaire**, une plante aquatique dite "carnivore". Le milieu humide du canal des Chapelles est habité par le **tarier des prés** et la **pie-grièche écorcheur**. Pour perdurer, ce patrimoine nécessiterait d'être pris en compte dans tout projet agricole.

Le cormet d'Arêches

Granier

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73090015 ; il comporte une dizaine de zones humides, ainsi que plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Cormet d'Arêches (49)

Situé entre la Tarentaise et le Beaufortain, le Cormet d'Arêches forme un plateau au relief "tourmenté" entre la pointe du Riondet et la partie amont de la vallée du torrent du Cormet d'Arêches, vers la crête du Faillé ; il présente une mosaïque d'éboulis, de rochers, de landes, de prairies, de pelouses et de milieux humides. Sa richesse patrimoniale est, entre autres, donnée par un réseau dense de milieux humides. Selon leur stade d'évolution, ces milieux se composent de zones de dépressions inondées, favorables à la **laîche des tourbières**, une espèce végétale protégée connue dans une quinzaine de localités en Savoie, mais aussi de "bas-marais" (marais tout ou partie alimentés par la nappe phréatique) à **jonc à trois glumes** et **jonc arctique** (lire p.35) fréquentés par le **lézard vivipare**. Dans les secteurs étendus d'eau libre se reproduisent le **triton alpestre** (lire p.27), la **grenouille rousse**, etc. Le lac de la Motte est le plus remarquable de ces milieux. Sur le versant nord-est de la pointe du Riondet se sont développées des landes fraîches parsemées de buissons à **saule glauque**, une espèce protégée, surtout présente dans le massif de la Vanoise. L'ensemble de ces milieux humides mérite d'être préservé pour ses richesses naturelles, malgré la forte dégradation de certains secteurs suite à des travaux de drainage réalisés dans le but d'augmenter les surfaces pastorales.

Les adrets de la Côte-d'Aime, Valezan et Les Chapelles

La Côte-d'Aime, Valezan et Les Chapelles

Ce site est en partie couvert par le ZNIEFF n°73130002 "Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles". Il comporte environ 15 zones humides, quelques zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre, ainsi que plusieurs secteurs du site Natura 2000 S23 "Adrets de Tarentaise".

Ce site correspond au versant sud-est du Grand Châtelet entre 1 200 et 2 000 m d'altitude, marqué par une pente douce et l'étendue de pelouses et prairies, parmi lesquelles nombreuses sont d'intérêt européen : les prairies de fauche montagnardes. Appartenant au site Natura 2000 "Adrets de Tarentaise", ces milieux font l'objet de modalités de gestion pastorale particulières qui visent à maintenir des parcelles par la fauche et le pâturage, ceci dans le respect de leurs richesses naturelles. La diversité floristique, de laquelle dépend le maintien d'un cortège riche et original d'insectes et d'oiseaux sont les enjeux biologiques de ces prairies fauchées traditionnellement depuis des générations. Parmi les oiseaux, sont à souligner la présence du **tarier des prés**, de la **pie-grièche écorcheur**, de la **caille des blés** (lire p.45) et du **bruant ortolan** (lire p.45), dont la population est ici l'une des plus importantes du département.

Adrets de la Côte d'Aime (50)

La potentille des marais

Appelée aussi comaret, cette potentille habite les bords de lacs et ruisseaux, les marais, prairies humides et tourbières, sur des sols préférentiellement siliceux, entre 400 et 2 300 m d'altitude. C'est une espèce colonisatrice des plans d'eau : ses souches, tiges et racines avancent à leur surface et s'enchevêtrent en formant des "radeaux" flottants. De la même famille que celle des fraises, elle se distingue par la couleur entièrement pourpre foncé de ses fleurs. En Savoie, où elle est particulièrement menacée par la disparition et la dégradation des milieux humides, la potentille des marais est surtout connue dans le Beaufortain et une partie du territoire de la Tarentaise-Vanoise.

Potentille des marais (51)

Le bruant ortolan

Le mâle de ce bruant présente une tête brun-olive marquée par une gorge et des "moustaches" jaune pâle, un ventre rosâtre, un dos et des ailes sombres à liserés bruns. Il fréquente les milieux ouverts, prairies ou polycultures des coteaux ensoleillés, à la recherche de sa nourriture. Murets, buissons isolés, arbres, poteaux, etc., lui fournissent des postes de chant, alors que le nid est posé à terre. Présente de mai à septembre, cette espèce migratrice a fortement souffert de la disparition de ses milieux de vie, due à l'urbanisation, l'intensification ou l'abandon de l'exploitation l'agricole. En Savoie, le bruant ortolan, en forte régression, ne se maintient plus que dans les prairies montagnardes sèches, sur les adrets de Tarentaise et de Maurienne.

Bruant ortolan (52)

La caille des blés

D'une taille inférieure à celle du merle, la caille des blés est un oiseau typiquement inféodé aux prairies naturelles avec un couvert herbacé continu, diversifié et suffisamment haut ; elle s'y nourrit (graines et insectes), s'y abrite et élève ses jeunes. Certaines cultures (blé, luzerne, etc.) lui servent de milieu de substitution. Témoin de l'évolution des pratiques agricoles, cet oiseau ne résiste pas à l'intensification qui entrave son cycle de reproduction et le prive de nourriture. En Savoie, comme ailleurs, l'intensification, couplée à la maïsiculture et à l'urbanisation, a provoqué la disparition de la caille des blés dans les prairies de plaine, à l'exception des prairies closes et fauchées tardivement de l'aéroport de Chambéry. Ailleurs, elle occupe, entre juin et septembre, quelques prairies fauchées de haute Maurienne et de moyenne Tarentaise.

Caille des blés (53)

Témoignage

À Granier, on peut observer de nombreux cerfs, chevreuils, sangliers, des animaux bien présents surtout ceux réintroduits par les plans de chasse, il y a quelques dizaines d'année ! Il n'y a jamais eu également autant de chamois et de marmottes… et les renards prolifèrent.

Par contre, depuis quelques temps les oiseaux deviennent de plus en plus rares.

On aperçoit encore quelques tétras-lyres au printemps entre Plan Pichu et l'Aval, sur la rive droite du torrent du Cormet, et entre le Crêt du Bœuf et la Pointe du Riondet, sur les versants du Beaufortain. Mais au sommet de la forêt communale sur les versants sud, au-dessus des villages, ils ont disparu. Pour les lagopèdes, le constat est encore plus frappant. Depuis environ cinq ans, je n'en vois plus un seul !

Quand j'étais gamin, dans les années 1950 et 1960, ces deux espèces étaient courantes.

On entendait souvent les coqs et on observait facilement leurs parades. On voyait aussi les poules couver dans les clairières.

Sur la face nord du Crêt du Rey, jusqu'au Cormet d'Arêches on s'approchait à 10 m des lagopèdes qui s'envolaient en masse. On les voyait par petits groupes de 20 individus…

Que sont-ils devenus ?

Jean-Louis Duc,
Conseiller municipal de Granier

Bourg-Saint-Maurice

N

HAUTELUCE
BEAUFORT
BOURG-SAINT-MAURICE
glacier des Lanchettes
aiguille de Bellaval
les Cabottes
lac d'Enclave
la Seigne
Lanche Falquière
col des Tufs
le Grand Tuf
la Chail
la Ville des Glaciers
les Douillons
le Grand Chalet
le Rognon
les Inverniers
Vallée des Glaciers
pointe de Myo
col du Faux Ouillon
le Forpet
la Plotte
le Bec rouge
les Grandes Aiguilles
tête Noire
mont Mirandi
les Fawergettes
la Clavettaz
le Gros Plondet
les Chapieux
aiguille de Bezzinge
le Planay
aiguille Motte
plan de la Soutre
grand lac
les Petites Rousses
l'Homme-Calm
côte des Barmes
la Vacherie
Montchail
les Veis Devant
les Vararais
tête de Gontard
l'Orgière
les Communaux devant
crêt Bettrex
pointe de Prélognan
pointe de la Terrasse
la Croix
pointe Noire
combe de la Neuva
pointe Motte
aiguille de Praina

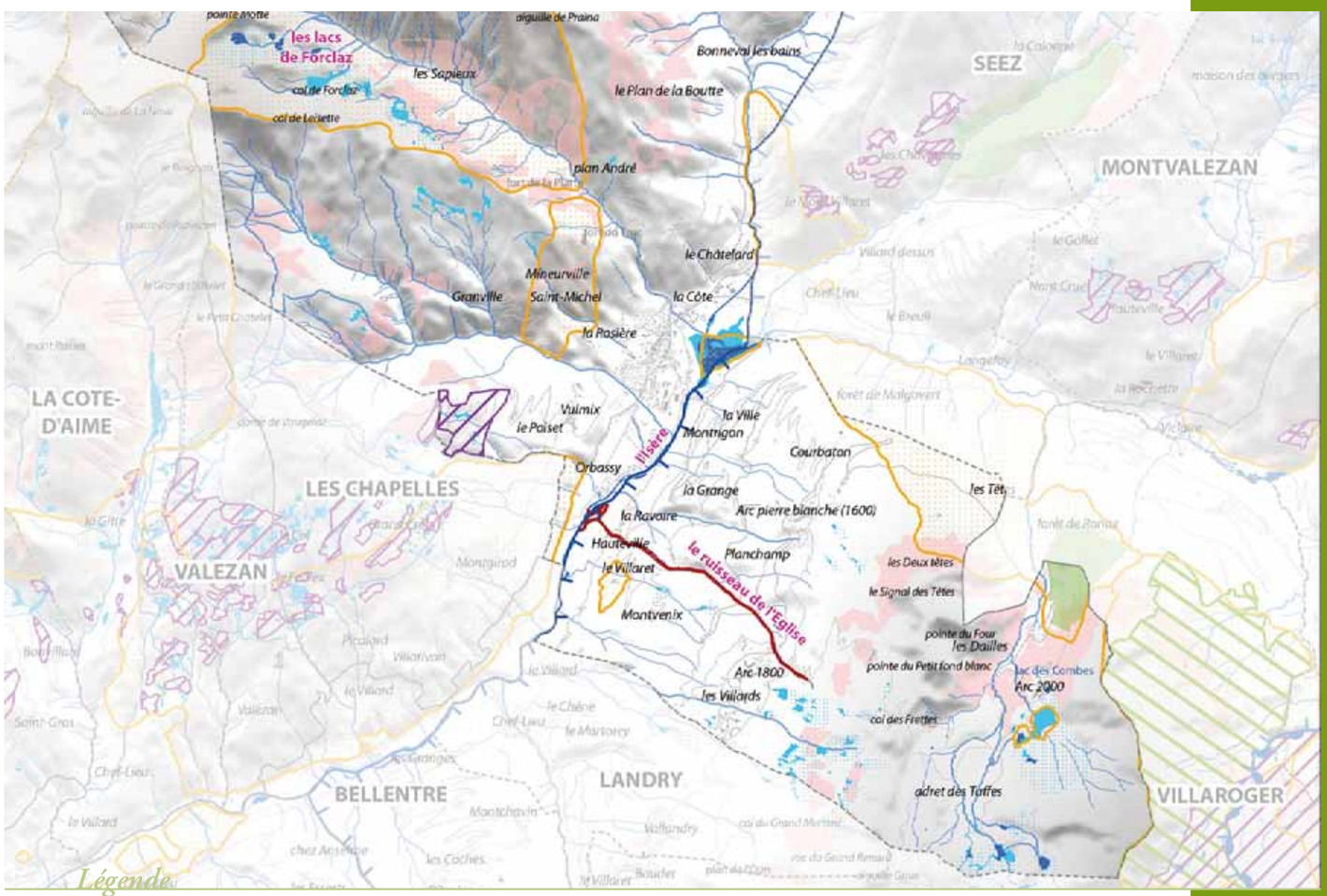

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)
- Parc national (aire optimale d'adhésion)
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Forêts de protection pour raison écologique
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 800 1 600 3 200 Mètres

1/80 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Vallée des glaciers (54)

La vallée des Glaciers

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73090005 ; il comporte une quinzaine de zones humides, ainsi que plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Cette vallée est marquée par la coexistence de roches calcaires et acides qui permet l'installation d'une flore variée, parmi laquelle plusieurs espèces sont protégées : le **silène de Suède**, l'**androsace pubescente** et l'**androsace des Alpes** (lire p.81), l'**orchis nain** (lire p.61), la **saxifrage fausse-mousse**, le **lycopode des Alpes** (lire p.52) et la **laîche bicolore** (lire p.52). Côté faune, le **bouquetin** (lire p.61), la **perdrix bartavelle** (lire p.73), le **merle de roche** (lire p.35), mais aussi deux espèces protégées de papillons : le **solitaire** et le **petit apollon** (lire p.27), font partie des richesses naturelles de ce site. Préservée des aménagements touristiques lourds, la vallée des Glaciers se distingue également par son importante valeur paysagère.

Milieux humides de la plaine de l'Isère (55)

Les milieux humides et aquatiques de la plaine de l'Isère

Ce site est en grande partie couvert par la ZNIEFF n°73000047 ; il fait partie de l'inventaire des zones humides "Marais de Bourg Saint Maurice".

Situé entre le cours de l'Isère et la zone de loisirs de Bourg-Saint-Maurice, ce site correspond au bassin de compensation de Montrigon, créé pour absorber les variations de débit de l'Isère lors du fonctionnement de la centrale de Malgovert. Il forme aujourd'hui le plus grand milieu humide de haute Tarentaise ; il présente des bancs de graviers, des eaux libres, des prairies humides et des roselières aquatiques. Ces dernières permettent la nidification, exceptionnelle en Tarentaise, de deux oiseaux : la **rousserolle effarvatte** et le **bruant des roseaux**. Ce site est aussi un lieu d'escale pour des oiseaux aquatiques se déplaçant le long de la vallée de l'Isère et inhabituellement observés en Tarentaise : des hérons tels que la **grande aigrette**, l'**aigrette garzette**, ou des canards tels que le **canard chipeau**, le **canard souchet**, des **fuligules**, des **sarcelles**, etc. Ces milieux, dont la création et l'évolution sont d'origine artificielle, ont permis de redonner des conditions favorables à une espèce d'amphibien attachée aux espaces fluviaux libres et dynamiques : le **crapaud calamite** (lire p.49). Rejetant des produits toxiques dans l'Isère, une ancienne décharge localisée sous une partie des prairies humides nécessite d'être dépolluée. Le boisement de peupliers devra faire l'objet d'entretiens et de coupes afin de protéger et sécuriser les promeneurs.

Ruisseau de l'Église (56)

Le ruisseau de l'Église

Ce site est réglementé par un arrêté préfectoral de protection de biotope et se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise.

Le ruisseau de l'Église prend sa source vers la station d'Arc 1 800 ; son bassin versant s'étage entre 2 497 m (pointe du Petit Fond Blanc) et 757 m (Isère). Il se trouve dans le domaine de la **truite fario de souche méditerranéenne** (lire p.57). Offrant des conditions favorables de reproduction pour cette truite, l'ensemble de ce cours d'eau, ainsi que sa zone de confluence avec l'Isère, ont été protégés en 1994 par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Prise à l'initiative de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique du canton de Bourg-Saint-Maurice, cette réglementation concerne les rejets d'eaux usées, les prélèvements d'eau, les aménagements concernant le lit et les berges, etc. L'enfoncement du lit de l'Isère, du à l'artificialisation des débits de la rivière, provoque la déconnexion de ce ruisseau à l'Isère. Si des efforts restent à faire pour la bonne application de l'APPB, (particulièrement sur le respect des débits, de la ripisylve, l'encadrement des prélèvements et le risque de pollution), le projet de reconnexion de l'Isère avec le ruisseau de l'Église, inscrit dans le contrat de bassin versant de l'Isère, va dans le sens de l'amélioration de cet espace aquatique.

Les lacs de la Forclaz

Ce site fait partie de la ZNIEFF n°73090003 "Vallée des Sapieux - Combe du Charbonnet" et figure dans l'inventaire des zones humides.

Dominés par la pointe de la Combe Neuve, entre 2 100 et 2 500 m d'altitude, ces lacs se composent d'un lac supérieur, le plus froid : le lac Noir, d'un lac inférieur : le lac Esola ou "lac étoilé", et de trois lacs intermédiaires. Ils alimentent le torrent du Charbonnet et sont bordés par plusieurs prairies humides. Tous ces milieux ont été créés par le passage d'anciens glaciers. Ce site forme un lieu de reproduction privilégié pour la **grenouille rousse** et le **triton alpestre** (lire p.27). La présence de poissons est exclusivement liée à une activité de pêche de loisirs ; tous sont issus d'introductions. Les lacs de la Forclaz sont relativement faciles d'accès et particulièrement recherchés pour leur valeur paysagère ; le développement de cheminements et de pistes agricoles nécessite une gestion de leur fréquentation.

Lacs de la Forclaz (57)

faune & flore

La pédiculaire du mont Cenis

La pédiculaire du mont Cenis est une plante des pelouses ensoleillées et rocailleuses des étages subalpin et alpin. Son aire de répartition se limite à l'ouest des Alpes et aux Apennins. En France, elle ne se rencontre que dans trois départements ; en Savoie, la pédiculaire du mont Cenis est très présente dans le massif de la Vanoise où elle mérite une attention particulière, du fait de sa rareté à l'échelle mondiale.

Pédiculaire du mont Cenis (58)

La laîche de Magellan

Cette laîche se distingue par un épi mâle unique dressé, côtoyant plusieurs épis femelles penchés. Elle se développe dans les marais et tourbières acides d'altitude.
En France, cette espèce protégée n'a été que récemment découverte en Haute-Savoie et en Savoie. Dans ce département, la laîche de Magellan est surtout connue dans le Beaufortain ; en Tarentaise-Vanoise, le marais d'Arc 2000 à Bourg-Saint-Maurice, également désigné "Plan Déchaud" à l'inventaire des zones humides, est l'unique localité connue.

Laîche de Magellan (59)

Le crapaud calamite

Ce crapaud d'aspect ramassé. se différencie des autres amphibiens de Savoie par sa ligne vertébrale jaunâtre, ainsi que sa façon de courir avec agilité sur le sol. Terrestre en dehors de la période de reproduction, le crapaud calamite apprécie les sols sablonneux et légers (alluvions torrentielles, bancs de graviers), à proximité de points d'eau permanents ou temporaires favorables au développement de ses têtards. Ce crapaud protégé n'est plus connu en Savoie qu'à Bourg-Saint-Maurice, en basse vallée de Maurienne et à Bessans où il est menacé par les fréquents remaniements mécaniques des bancs de graviers.

Crapaud calamite (60)

Témoignage

L'arole est le nom donné, dans nos vallées alpines, au pin cembro. C'est au cœur de la vallée de l'Arc que l'on trouve certainement les plus beaux spécimens du massif Alpin. Situées au nord d'Arc 2000, tout près de la limite communale avec Villaroger, les forêts de Palluel ainsi que celle du Droset abritent de magnifiques aroles dont certains ont plusieurs siècles. Dans les années 50, ces secteurs étaient pâturés, notamment par les moutons friands des jeunes pousses du pin. Son bois, facile à travailler était recherché pour l'ébénisterie, la sculpture et la fabrication de coucous. Aujourd'hui, suite à l'abandon progressif des pâtures, la forêt a repris ses droits et il est devenu difficile d'accéder à ces arbres majestueux. C'est pour redonner de l'attrait à cette espèce symbolique, que j'envisage de recenser les plus beaux spécimens de ce secteur avec l'aide de l'Office National des Forêts (l'un d'entres eux présente une circonférence d'environ 4,35m) puis de créer un sentier thématique ayant pour objectif de faire découvrir aux plus curieux les particularités de cet arbre.

Yvon Blanc
Ancien directeur du domaine skiable des Arcs
et ancien berger de la vallée de l'Arc

Ce sentier pourrait en effet relier la cembraie (pins probablement millénaires) aux stations d'Arc 1950 et d'Arc 2000 ; cheminement accessible aux familles et serpentant entre cascades et rhododendrons. De manière générale, je souhaite recenser et protéger les arbres remarquables de notre territoire communal (18 000 ha), qu'ils soient situés au sein de la ville (platanes, tilleuls…), en fond de vallée (peupliers, frênes…), aux abords des villages (vergers, cormiers…) ou en forêt et limite des alpages (pins cembro, mélèzes, sorbiers…)

Damien Perry
Maire de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
et accompagnateur en Montagne

Séez, Montvalezan

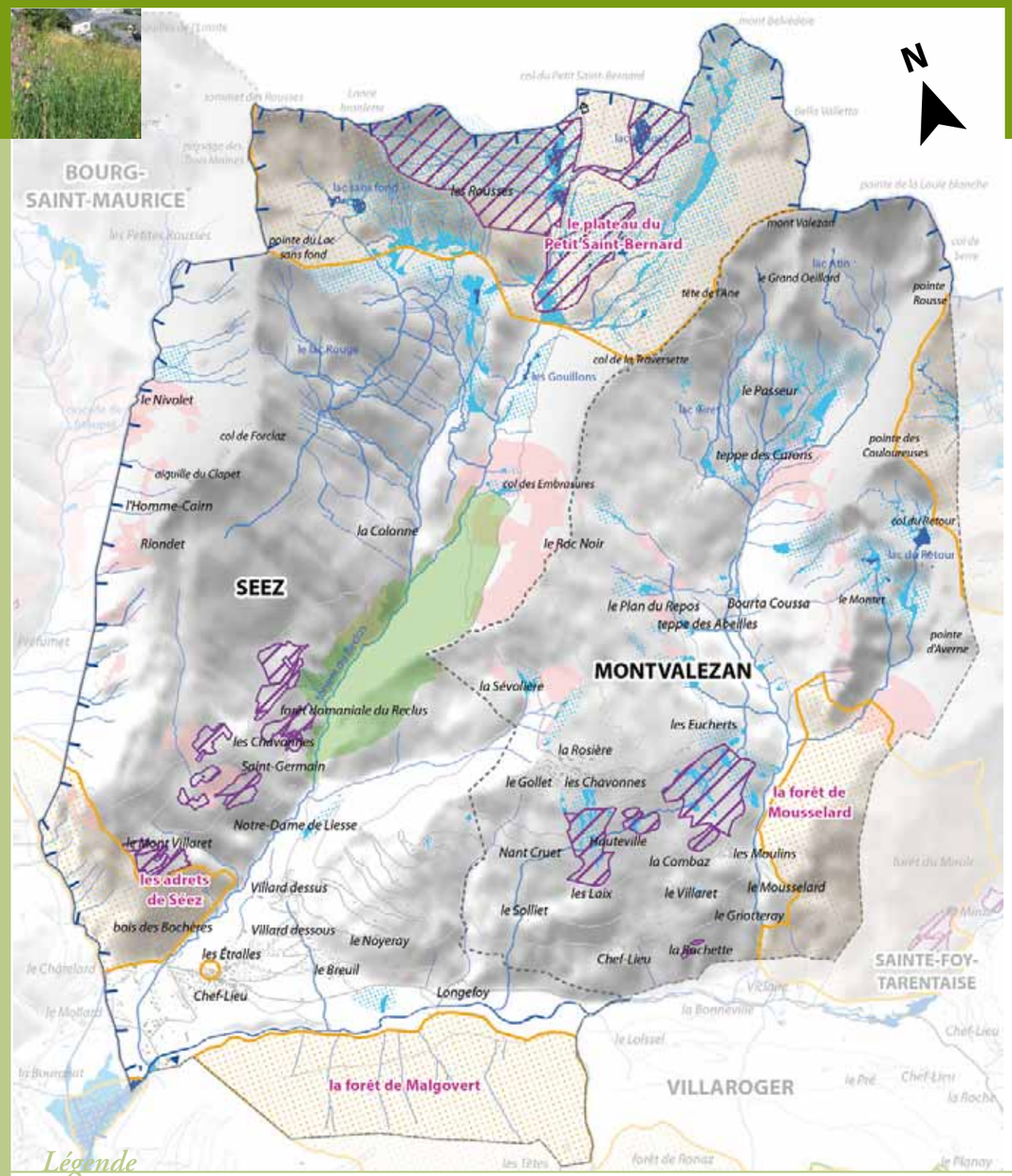

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Parc national (aire optimale d'adhésion)
- Forêts de protection pour raison écologique
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 750 1 500 3 000 Mètres
1/55 000

Réalisation : CPNS 2010
Sources : Fédé de pêche 73, OGM, CPNS, DDEA 73, RGD 73-74 : Cadastre et IGN : BD Carto, BD alti, BD Topo

Le plateau du Petit-Saint-Bernard

Séez

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73150023.
Il comporte environ 25 zones humides ; une partie est intégrée au site Natura 2000 S39 "Réseau de vallons d'altitude à Cariçion". Il fait partie de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise.

Ce site se distingue par la présence, sur une surface de près de 230 ha, de milieux humides particuliers, rares aux échelles nationale et européenne et inscrits dans le réseau Natura 2000. Ces milieux se caractérisent par la présence de plantes qui se développent aussi bien dans les régions arctiques que dans les zones alpines. Sur Séez, il s'agit du **jonc arctique** (lire p.35) et de la **laîche bicolore** (lire p.52). Des modalités de gestion, portant sur l'activité pastorale, le fonctionnement hydraulique, le suivi scientifique et l'information auprès des habitants et usagers du site, ont été définies dans un document d'objectifs, afin de pérenniser la qualité biologique de cet espace.
D'autres espèces végétales protégées se développent plus haut, dans les pierriers : la **saxifrage fausse-mousse** et l'**androsace des Alpes** (lire p.81).

Plateau du Petit-Saint-Bernard (61)

Les adrets de Séez

Séez

Ce site est partiellement couvert par la ZNIEFF n°73130001. Il fait partie du territoire du Parc national de la Vanoise.

L'exposition sud-ouest à sud-est des coteaux abrupts dominant le village de Séez, en rive gauche du torrent du Reclus, est favorable à l'installation de formations végétales recherchant la sécheresse et la chaleur. Il s'agit de boisements de **pin sylvestre**, dont une partie, environ 20 ha, est d'origine naturelle, de pelouses steppiques, lesquelles sont très rares en haute Tarentaise, et de landes sèches. Parmi les espèces végétales les plus remarquables, la **pyrole verdâtre**, une espèce protégée, ainsi que plusieurs orchidées : l'**épipactis pourpre-noirâtre**, la **néottie nid-d'oiseau** et la **céphalanthère blanche**, affectionnent les pinèdes, tandis que la **stipe à tige laineuse** (lire p.38) se développe dans les pelouses steppiques. Enfin, le bois des Bochères, classé réserve de chasse communale, accueille une population importante de **cerf élaphe**.

Adrets de Séez (62)

La forêt de Malgovert

Séez

Cette forêt est couverte par la ZNIEFF n°73150030. Elle fait partie du territoire du Parc national de la Vanoise.

La forêt de Malgovert forme un ensemble boisé qui s'étend jusqu'à près de 2 000 m d'altitude sur la commune de Bourg-Saint-Maurice et se prolonge, à l'est, par la forêt de Ronaz. Sur Séez, cette forêt est majoritairement composée de **sapins** et d'**épicéas**, dont l'intérêt naturaliste est favorisé par la présence de vieux peuplements d'arbres à l'origine d'une flore et d'une faune diversifiées. Dans sa partie supérieure, se développent également des **mélèzes** et quelques **pins cembro**. Plusieurs oiseaux utilisant cette forêt pour leur reproduction, comme le pic noir, la **chouette de Tengmalm** et l'**aigle royal** (lire p.39), figurent parmi les espèces "phares" de cette forêt.

Forêt de Malgovert (63)

Forêt du Mousselard (64)

La forêt du Mousselard

Montvalezan

Cette forêt est couverte par la ZNIEFF n°73150029. Elle fait partie du territoire du Parc national de la Vanoise. Sa partie supérieure est une zone de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Les habitats forestiers qui font l'originalité de la forêt du Miroir et du Mousselard sont des pessières montagnardes, des pessières subalpines et une sapinière sèche d'adret, formation rare en Tarentaise. L'intérêt naturaliste de ces peuplements forestiers est lié à leur maturité. Des populations remarquables de **chamois** (lire p.69) et de **tétras-lyre** (lire p.4) caractérisent également ce site d'hivernage important pour les deux espèces. Le cerf élaphe est également présent. Cette zone représente un très beau massif boisé, demeuré à l'écart de tout aménagement.

faune & flore

Astragale de Montpellier (65)

L'astragale de Montpellier

D'origine méditerranéenne, cette plante de la famille des fabacées (haricots, trèfles, etc.), se développe dans les endroits chauds et ensoleillés où l'arbre est peu présent, sur des terrains calcaires. En montagne, il s'agit de pelouses, landes, clairières, talus de route, sur les adrets, jusqu'à environ 2 000 m d'altitude. Ses fleurs, pourpres à violacées, s'épanouissent entre avril et août. En Savoie, l'astragale de Montpellier est présent dans la plupart des secteurs qui lui sont favorables, depuis l'Avant-pays, jusque dans les vallées de Tarentaise et de Maurienne.

Laîche bicolore (66)

La laîche bicolore

La laîche bicolore est une plante de très petite taille, reconnaissable à ses feuilles vert bleuâtre et à la couleur contrastée de sa fructification en forme d'épis, visible au mois de juillet. Elle affectionne les zones d'alluvionnement et les prairies humides des bords de cours d'eau, entre 1 500 et 3 000 m d'altitude. En France, cette laîche est connue dans les Pyrénées et les Alpes, mais la Savoie est le département qui accueille l'essentiel de sa population. C'est une espèce protégée, dont l'habitat est d'intérêt européen (Natura 2000), du fait de la rareté de ses milieux de vie.

Lycopode des Alpes (67)

Le lycopode des Alpes

D'un vert bleuâtre, il se caractérise par ses tiges couchées, longuement rampantes, sur lesquelles se dressent des rameaux écailleux étroits et fourchus de 2 à 10 cm de haut. Au courant de l'été, de petits épis reproducteurs apparaissent à l'extrémité des rameaux de l'année précédente. Cette « fougère » de montagne affectionne les trouées des landes à rhododendron et des pelouses rases à nard raide, entre 1 500 et 2 500 m d'altitude. D'origine arctique, cette espèce protégée très ancienne est relativement fréquente dans les massifs siliceux, mais elle est localement menacée par la modification de son habitat liée, par exemple, à la réalisation d'aménagements en montagne.

Lagopède alpin (68)

Lièvre variable (70)

Le lagopède alpin

Le lagopède alpin a la silhouette d'un petit tétras à la queue courte, dont le plumage mimétique varie annuellement pour adopter trois formes différentes : sombre l'été, blanc l'hiver et bariolé en intersaison. Il évolue dans les milieux ouverts, généralement à plus de 2 000 m d'altitude : pelouses rocailleuses, landes, éboulis, lapiaz ou crêtes rocheuses. En Savoie, ses plus grosses populations se situent dans le Beaufortain et en Vanoise. Originaire de la toundra, le lagopède alpin compte parmi les espèces les plus sensibles au changement climatique. Localement, cette espèce chassable est, entre autres, menacée par un ensemble de facteurs liés aux activités touristiques hivernales : la destruction de son habitat, les collisions avec les câbles et les dérangements répétés en période de repos hivernal.

Grand murin (69)

Le grand et le petit murin

Les murins appartiennent à l'un des plus grands groupes de chauves-souris d'Europe : les vespertilionidés. Parmi eux, les murins présentent un pelage contrasté : blanc sur le ventre et marron clair sur le dos. Hormis leur légère différence de taille, le petit et le grand murin se distinguent par la longueur de leurs oreilles. Ce sont des espèces grégaires, capables de former des colonies mixtes regroupant jusqu'à plusieurs centaines d'individus. En Savoie de telles colonies sont rares ; elles sont connues, entre autres, dans trois localités en Tarentaise (Moûtiers, Aime, Séez) où elles occupent, le plus souvent, les combles de grands bâtiments en période de reproduction. Leurs sites d'hibernation restent mal connus. Se nourrissant des sauterelles et autres insectes des prairies de fauche et des pelouses steppiques pour le petit murin, également d'insectes des boisements clairs pour le grand murin, la survie de ces espèces protégées, reconnues d'intérêt européen, dépend de la préservation (fauche annuelle, pâturage extensif, etc.) de leurs territoires de chasse.

Le lièvre variable

D'apparence proche du lièvre commun, le lièvre variable présente la particularité d'avoir un pelage de couleur changeante selon la saison : pelage blanc en hiver et brun-gris en été, hormis le bout des oreilles noir et la queue toujours blanche. Adapté aux milieux froids, il se rencontre depuis la partie sommitale des forêts jusqu'à la limite inférieure des glaciers. Crépusculaire et nocturne, il se nourrit d'herbes, de mousses, de baies, d'écorces et de bourgeons. Les populations de cette espèce répandue mais peu abondante sont menacées par l'artificialisation du milieu alpestre.

Azuré de la canneberge (71)

L'azuré de la canneberge

Ce petit papillon aux ailes bleu-violet foncé chez le mâle, brun et bleu foncé chez la femelle, a besoin d'une plante des landes et tourbières d'altitude : l'airelle des marais, pour le développement de ses chenilles. Là où il est présent, il est possible de l'observer aux mois de juillet et août, jusque 2 200 m. En France, cette espèce n'occupe que les départements des Hautes-Alpes, de l'Isère, de Haute-Savoie et de Savoie. Dans ce dernier, l'espèce n'a été observée que dans quelques localités du Beaufortain, de la Maurienne et de la Tarentaise.

Sainte-Foy-Tarentaise, Villaroger

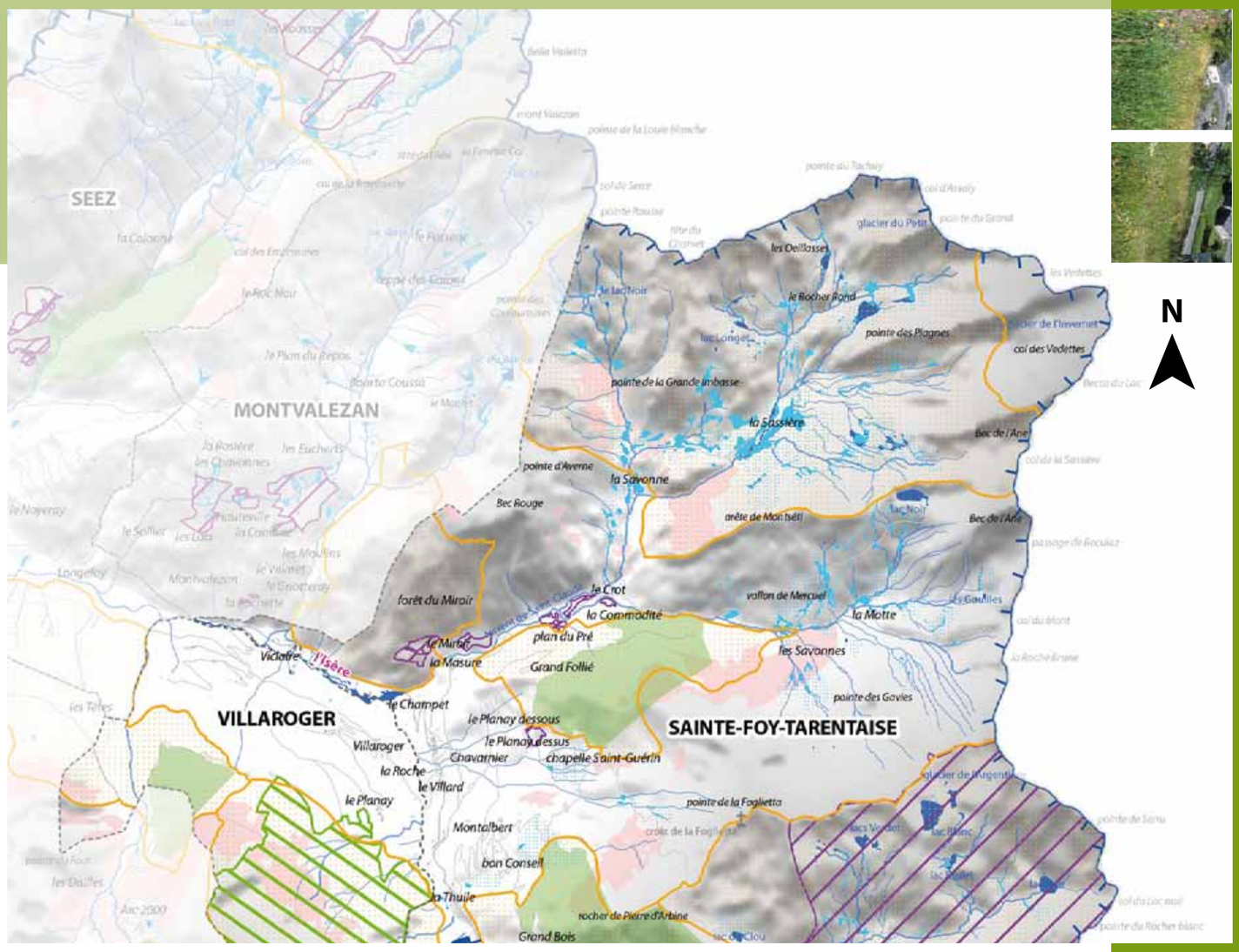

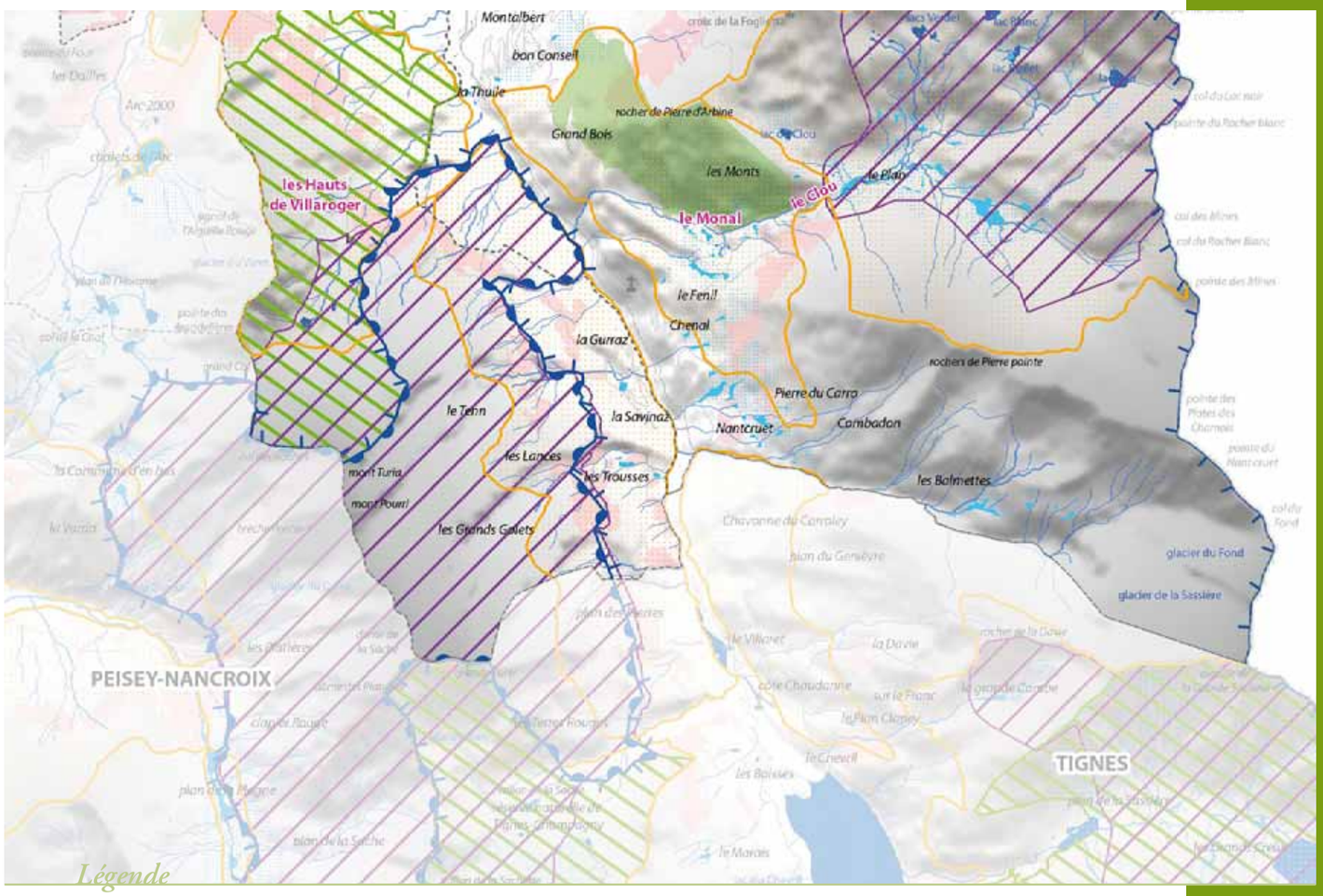

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Parc national (coeur et aire optimale d'adhésion)
- Réserves naturelles nationales
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Forêts de protection pour raison écologique
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 700 1 400 2 800 Mètres
1/70 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Vallon du Clou (72)

Plaine alluviale de l'Isère (73)

Le Monal (74)

Le vallon du Clou

Sainte-Foy-Tarentaise

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73150024. Il comporte une quarantaine de zones humides ; une grande surface est intégrée au site Natura 2000 S39 "Réseau de vallons d'altitude à Caricion". Il fait partie de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise.

Suspendu au-dessus de l'Isère, le vallon du Clou fait partie des splendeurs naturalistes reconnues de haute Tarentaise. La variété des substrats géologiques, la diversité des espèces et la qualité des paysages, préservés de gros aménagements, sont les atouts de ce vallon. Il se distingue également par la présence de milieux humides particuliers, rares aux échelles nationale et européenne et composés de plantes qui se développent aussi bien dans les régions arctiques, que dans les zones alpines. Le vallon du Clou héberge un nombre important de ces plantes, toutes protégées : la **laîche bicolore** (lire p.52), le **trichophore nain**, la **tofieldie naine**, etc. Des modalités de gestion, portant sur l'activité pastorale, le fonctionnement hydraulique, le suivi scientifique et l'information auprès des habitants et usagers du site, ont été définies dans un document d'objectifs, afin de pérenniser la qualité biologique de ces milieux humides rares et sensibles.

La plaine alluviale de l'Isère entre Le Champet et Viclaire

Villaroger et Sainte-Foy-Tarentaise

Ce site est en grande partie couvert par la ZNIEFF n°73000047 ; il fait partie de l'inventaire des zones humides "Marais de Bourg Saint Maurice".

La confluence entre l'Isère et le torrent de Saint-Claude forme l'une des rares zones d'expansion de l'Isère en Tarentaise. D'un point de vue écologique, cet espace fluvial, qui présente une grande mobilité du lit mineur dans un lit majeur large, est favorable au développement de ripisylves, bancs de graviers, bras secondaires, etc., mais aussi de milieux naturels originaux : les **pinèdes** et **prairies sèches alluviales**. Cette plaine est un secteur essentiel à la pérennité de la **truite fario souche méditerranéenne** (lire p.57), avec la présence de plusieurs zones de reproduction, toutes protégées par des réserves de pêche permanentes. Couplant des enjeux forts de sécurité des biens et des personnes et des enjeux biologiques, ce secteur de l'Isère fait l'objet d'une analyse d'ensemble qui servira à de nombreuses actions prévues dans le contrat de bassin versant de l'Isère. Elles concernent la gestion du transport des alluvions, la restauration hydraulique et celle des milieux naturels.

Le site du Monal et ses environs

Sainte-Foy-Tarentaise

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73150003 ; il comporte quelques zones humides, une forêt de protection pour raison écologique et des zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre. Il fait partie de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise.

L'intérêt naturaliste du site du Monal est surtout du à la présence de milieux humides dans lesquels se développent des espèces remarquables comme le **leste dryade** (lire p.57) ou le **triton alpestre** (lire p.27). Ce dernier constitue à Sainte-Foy-Tarentaise une population importante et fait l'objet d'un suivi et de mesures de gestion exemplaires vis-à-vis du pastoralisme, dans l'un des étangs. Le site est environné par des forêts d'épicéas et de mélèzes dont l'intérêt est lié à la maturité des peuplements et à la présence de clairières favorables au maintien d'une belle population de **tétras-lyre** (lire p.4).

Les hauts de Villaroger

Villaroger

Ce site est en majeure partie couvert par la ZNIEFF n°73150004. Il présente de nombreuses zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre. Il est protégé par une réserve naturelle nationale et se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise.

Entre 1 200 et 3 650 m d'altitude, le site des Hauts de Villaroger couvre une surface de plus de 1 000 ha, sur laquelle se trouve une grande diversité de milieux naturels : aulnaie verte, glaciers, lacs, ruisseaux, différents types de forêts, landes, pelouses, éboulis, rochers, etc. La création, en 1990, de la réserve naturelle qui recouvre cet espace, a été motivée par la protection et le maintien de zones d'hivernage pour le **tétras-lyre** (lire p.4) et le **chamois** (lire p.69), essentiellement localisées en milieu forestier, également par la préservation du **trèfle des rochers**, une espèce protégée très rare en France et endémique de l'ouest des Alpes. Le site des Hauts de Villaroger a été retenu par l'Observatoire des galliformes de montagne pour être un site de référence afin de connaître la tendance évolutive des populations de **tétras-lyre**. Les inventaires naturalistes font état de près de 500 espèces végétales, dont les plus remarquables sont l'**androsace des Alpes** (lire p.81), l'**ancolie des Alpes**, la **primevère du Piémont** (lire p.61), le **lycopode des Alpes** (lire p.52), etc. Parmi la faune, 75 espèces d'oiseaux sont connues, comprenant la **bécasse des bois** (lire p.65), la **gélinotte des bois** (lire p.31), la **perdrix bartavelle** (lire p.73), le **tichodrome échelette** (lire p.73), le **merle de roche** (lire p.35), le **lagopède alpin** (lire p.53), etc. Les grands ongulés de montagne, les papillons et bien d'autres espèces font également partie de ces inventaires. Les enjeux de gestion de cet espace protégé, piloté par l'Office national des forêts, sont le maintien des milieux ouverts par un pâturage extensif et l'application de la réglementation de la pratique de ski hors-piste.

Hauts de Villaroger (75)

faune & flore

Le saule helvétique

Ce saule est un arbrisseau qui se développe sur des terrains siliceux et humides, entre 1 700 et 2 600 m d'altitude : marais, bords de lacs et de torrents, éboulis. Il peut être seul ou former des fourrés, parfois avec d'autres espèces de saules. Le saule helvétique n'existe que dans les Alpes. En France, il est rare et protégé, et sur le département savoyard, il est connu dans quelques communes de Vanoise, comme Val d'Isère, Tignes, Pralognan-la-Vanoise et Sainte-Foy-Tarentaise. Cette dernière accueille l'une des plus belles populations de Savoie.

Saule helvétique (76)

La pédiculaire tronquée

La pédiculaire tronquée pousse dans les milieux frais et calcaires entre 1 000 et 2 500 m d'altitude : bords de torrents, ravins frais, prairies humides, etc. Son aire de répartition se limite aux Alpes centrales et orientales. En France, cette espèce protégée n'est connue qu'en Savoie, où elle se développe dans le Beaufortain, ainsi que dans quatre communes de Tarentaise-Vanoise : Granier, Séez, Sainte-Foy-Tarentaise et Val d'Isère. Cette espèce connaît une régression générale de ses populations.

Pédiculaire tronquée (77)

La truite fario de souche méditerranéenne

Rattachés au bassin méditerranéen par le Rhône, originellement les lacs et cours d'eau favorables de Savoie n'accueillaient que des truites fario de souche méditerranéenne, une souche parfaitement adaptée aux cours d'eau de montagne. Cette souche a été hybridée suite à un repeuplement des cours d'eau, au cours du XXe siècle, avec des truites fario de souche domestique atlantique. Les études génétiques ont montré qu'il subsistait des populations sauvages sur le cours de l'Isère en Tarentaise ; ce qui a conduit l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Bourg-Saint-Maurice à mener, depuis les années 1990, une gestion patrimoniale des cours d'eau dont elle est responsable. Parmi les actions entreprises, le déversement de truite fario de souche domestique atlantique, particulièrement sur les sites de reproduction, n'est plus réalisé.

Truite fario de souche méditerranéenne (78)

Le leste dryade

Le mâle de cette petite libellule se distingue par un corps vert métallique, partiellement couvert d'une sorte de poudre bleue. Le leste dryade, appelé aussi leste des nymphes, fréquente les milieux d'eau stagnante, jusqu'à environ 2 000 m d'altitude. Il y recherche les plantes et l'eau nécessaires au développement de ses œufs et de ses larves. Cette espèce est mal connue en Savoie, où elle est répertoriée dans moins de cinq localités.

Leste dryade (79)

Peisey-Nancroix, Landry

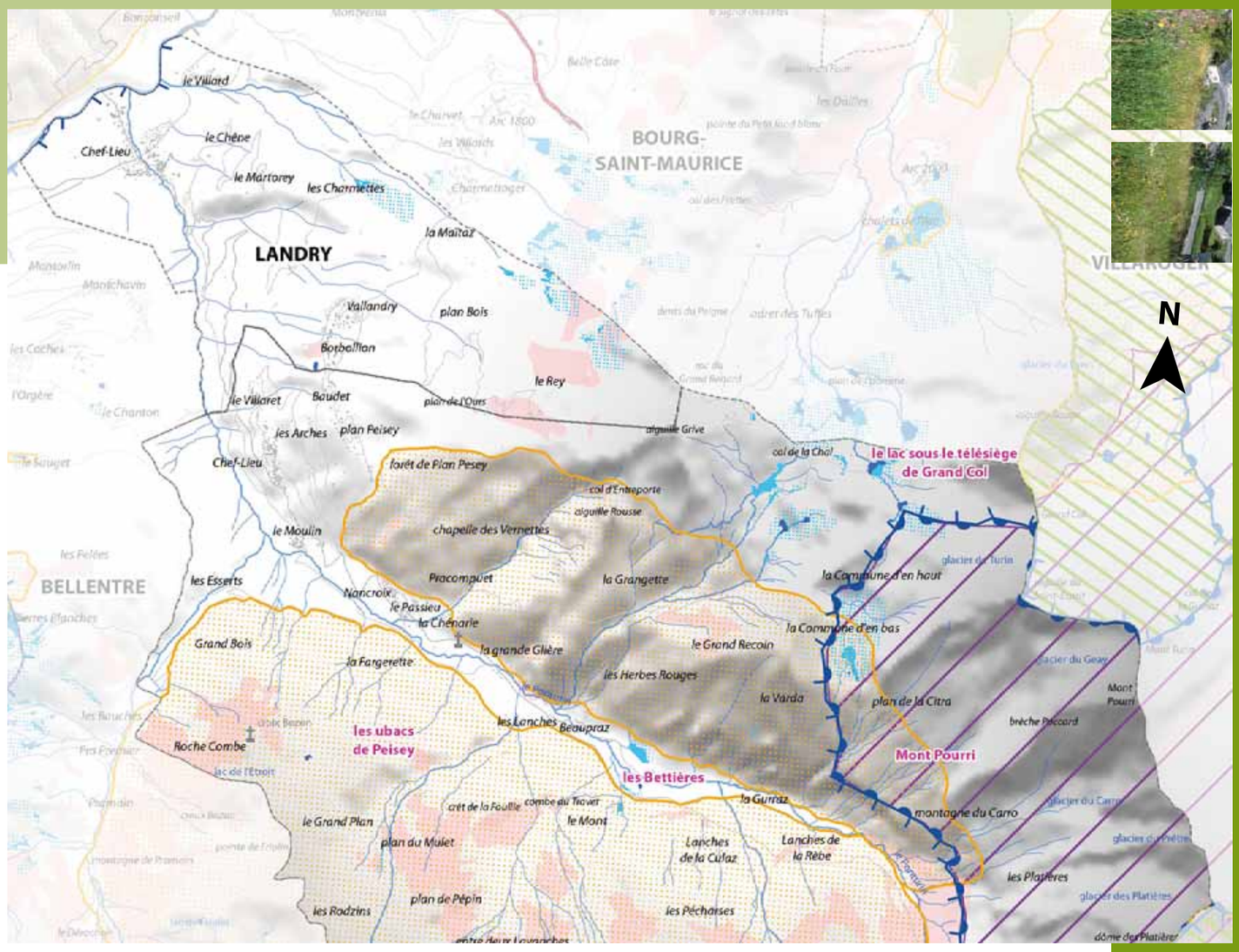

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Parc national (coeur et aire optimale d'adhésion)
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 750 1 500 3 000 Mètres

1/50 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Ubacs de Peisey (80)

Les ubacs de Peisey sur la basse vallée du Ponturin

Peisey-Nancroix

Ce site fait partie de la ZNIEFF n°73150051 "Le Grand Bois, pointe de Friolin, ubacs de Peisey" et de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise. Il comporte plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Les versants nord et nord-est de la vallée du Ponturin, entre la Gurraz et le Moulin, se caractérisent par une large gamme de milieux frais. Entre 1 650 et 2 200 m d'altitude, se développe une ceinture de landes à éricacées (rhododendron, airelle, etc.) et d'aulnaies vertes. Couvrant les secteurs les plus frais et les plus humides, ces dernières descendent jusqu'au fond de la vallée par le biais des nombreux couloirs d'avalanche. Milieux refuges pour la faune comme le **cerf**, le **sanglier** ou le **chevreuil**, les fourrés d'aulnes verts sont aussi le lieu de vie de deux petits passereaux : la **rousserolle verderolle** et le **sizerin flammé**. Se développant en mosaïque avec l'aulnaie verte, également présentes dans la partie supérieure du Grand Bois, les landes à éricacées accueillent une importante population de **tétras-lyre** (lire p.4). Plusieurs espèces remarquables y sont connues : des plantes, comme l'**ancolie des Alpes**, le **lycopode des Alpes** (lire p.52), le **saule glauque**, etc., et des papillons, comme l'**azuré de la canneberge** (lire p.53) et le **solitaire**. La valeur patrimoniale de cet espace de nature dépend de la volonté de préserver à la fois sa tranquillité et son intégrité.

Le Plan des Eaux, le lac de la Plagne et autres milieux humides

Peisey-Nancroix

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73150034 "Haute vallée du Ponturin". Il fait partie de l'inventaire des zones humides. Il se trouve, pour partie, dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et, pour partie, dans la zone "cœur de parc".

Localisés sur la haute vallée du Ponturin, à environ 2 100 m d'altitude, entre le refuge d'Entre le Lac, à l'amont, et les pertes du Ponturin, le "Plan des Eaux et le lac de la Plagne" forment un vaste milieu humide (25 ha), généré par la divagation des eaux du torrent. L'**orchis nain des Alpes** (lire p.61), le **jonc à trois glumes**, la **laîche à petite arête** et la **cobrésie simple** comptent parmi les plantes remarquables et caractéristiques de cet espace naturel. Les deux dernières signalent la présence d'un type de milieu humide particulier, alimenté par des eaux froides et alcalines, rare aux échelles nationale et européenne : le *Caricion incurvae*. La **laîche de Davall**, la **laîche brune**, la **laîche à utricules contractés en bec**, quant à elles, sont les indicatrices d'un milieu humide tout ou partie alimenté par la nappe phréatique et appelé "bas-marais" alcalin. La bonne gestion du pastoralisme, une information ciblée auprès des randonneurs et la bonne gestion des eaux usées du refuge, sont les conditions qui permettront d'assurer la qualité écologique de ce site également doté d'une forte valeur paysagère. Dans l'inventaire des zones humides, le "Plan des Eaux et le lac de la Plagne" comptent parmi les milieux humides d'intérêt départemental justifiant la mise en place d'outils de gestion et de préservation, tout comme les milieux humides dénommés "Lac sous le télésiège du Grand Col", "Mont Pourri" et "Les Bettières". Situé en rive droite du Ponturin, au nord-ouest du hameau du même nom, ce dernier fait partie d'un réseau de milieux humides de type alluvial en bon état de conservation. Son maintien passe par la limitation de la végétation ligneuse, une gestion adaptée, éventuellement par un pâturage extensif, ainsi qu'une information auprès des randonneurs.

Lac de la Plagne (81)

faune & flore

Gentiane pourpre (82)

La gentiane pourpre

Cette gentiane de taille moyenne se reconnaît aisément à la coloration rouge violet de ses corolles lorsque la plante est en fleur, de juillet à septembre. Espèce de lumière, elle se développe dans les pelouses, landes et boisements clairs, entre 1 600 et 2 700 m d'altitude, de préférence sur des sols pauvres en calcaire. En France, la gentiane pourpre est présente dans les deux départements savoyards et se trouve en limite sud de répartition en Savoie, où elle est surtout observée dans les Bauges, le Beaufortain et la Tarentaise. En Tarentaise-Vanoise, elle est connue sur une quinzaine de communes. La sensibilisation des promeneurs à la fragilité de l'espèce, ainsi que le maintien d'un usage agricole de type extensif comptent parmi les conditions de pérennité de ses populations.

Orchis nain des Alpes (83)

L'orchis nain des Alpes

Plus petite orchidée d'Europe, l'orchis nain des Alpes s'installe entre 1 600 et 2 700 m d'altitude, dans la végétation rase des milieux humides et des pelouses alpines en situation de crêtes ventées. Espèce protégée fort discrète, ses fleurs verdâtres s'épanouissent aux mois de juillet et août. Présent en Europe centrale et boréale, en France cet orchis est connu dans les départements alpins, où il reste toujours peu abondant ; en Savoie ses localités sont centrés dans les massifs de la Vanoise et du Beaufortain.

Bouquetin des Alpes (84)

Le bouquetin des Alpes

Pratiquement exterminé au début du XXe siècle, le bouquetin doit sa survie aux idées naissantes de protection de la nature, en Italie d'abord, puis en Suisse et en France. D'allure trapue, il se reconnaît aisément à ses longues cornes recourbées vers l'arrière. Son habitat principalement rocheux varie selon les saisons : des zones fraîches de haute altitude l'été aux crêtes déneigées par le vent l'hiver, puis aux adrets. Grâce aux différentes réintroductions et à la protection dont il fait l'objet, la population française actuelle de cet ongulé est encourageante, frôlant les 6 000 individus.

Primevère du Piémont (85)

La primevère du Piemont

Cette primevère à corolle rose pourpre pousse dans les milieux rocheux d'altitude. Morphologiquement proche de la primevère hérissée et de la primevère à larges feuilles, elle s'en distingue, notamment, par la taille de sa hampe florale, la forme de ses feuilles et les poils à glandes rougeâtres qui les bordent. De ces trois espèces, seule la primevère du Piémont est protégée, en raison de son aire de répartition très restreinte (France, Italie) et de sa rareté sur le territoire français (Savoie, Hautes-Alpes). En Savoie, l'espèce est connue dans une quinzaine de communes du massif de la Vanoise, parmi lesquelles Val d'Isère, Tignes, Villaroger et Peisey-Nancroix forment un fief majeur.

Le damier rouge

Appelé aussi damier du chèvrefeuille, ce papillon possède des ailes dont le dessin est formé de bandes brun-orange et fauve pâle, séparées de veines noires. Après une phase larvaire de deux ans, l'adulte se reproduit de fin juin à juillet et pond ses œufs au revers des feuilles de chèvrefeuille bleu. Cette plante se développe, entre 1 600 et 2 000 m d'altitude, dans les secteurs humides : aulnaies vertes, boisements clairs, etc. En France, le damier rouge a été découvert pour la première fois au début du XXe siècle, sur la commune de Pralognan-la-Vanoise ; il continue d'y être présent presque uniquement en Savoie, où une vingtaine de localités est connue à la fin du XXe siècle.

Damier rouge (86)

La chevêchette d'Europe

Répandue dans la taïga de la zone boréale, en Europe, cette chevêchette ne forme que des populations isolées dans de vastes forêts froides de montagne, généralement au-dessus de 1 000 m d'altitude. Pour former un habitat favorable à cette petite chouette (taille d'un pinson), ces forêts doivent être peu exploitées, constituées de boisements âgés nécessaires à l'établissement de son nid (une ancienne loge de pic épeiche) et de clairières où elle chasse passereaux et petits rongeurs, ses proies de prédilection. En Savoie, la chevêchette d'Europe n'est connue que dans les massifs préalpins, en haute Maurienne et en Tarentaise. La conservation et la gestion patrimoniale des vieilles forêts de conifères d'altitude sont des conditions essentielles au maintien des populations de cette espèce protégée.

Chevêchette d'Europe (87)

Bellentre, Macôt-la-Plagne

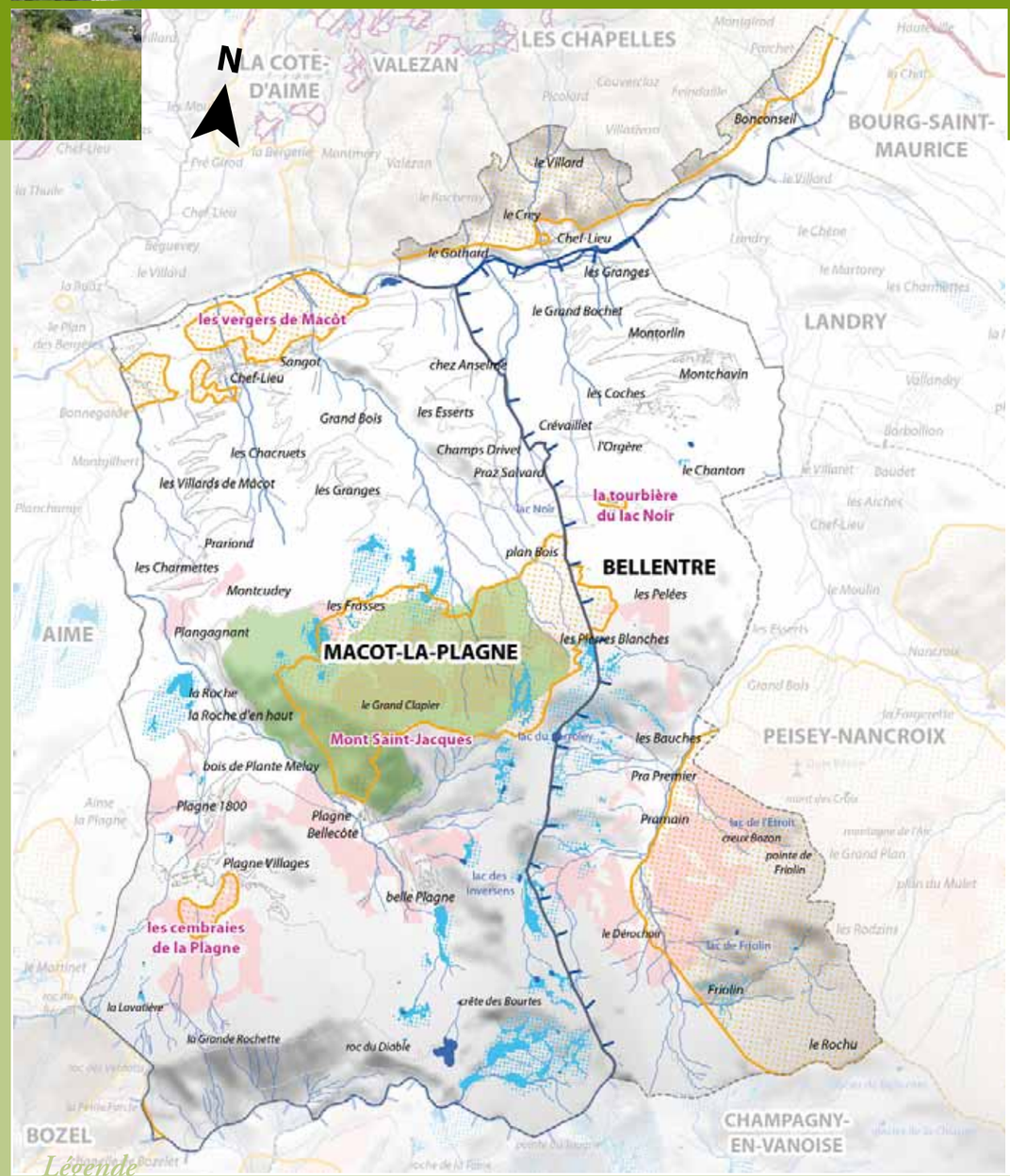

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Parc national (aire optimale d'adhésion)
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Forêts de protection pour raison écologique
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 750 1 500 3 000 Mètres
1/60 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : Fédé de pêche 73, OGM, CPNS, DDEA 73, RGD 73-74 : Cadastre et IGN : BD Carto, BD alti, BD Topo

la forêt du mont Saint-Jacques

Macôt-la-Plagne

Ce site correspond à une forêt de protection pour raison écologique. Il est en grande partie couvert par la ZNIEFF n°73000059 et comporte plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre, ainsi que quelques zones humides.

Cette forêt fait partie des 5 forêts savoyardes qui bénéficient du statut "Forêt de protection pour raison écologique" (lire p.13). Pour la forêt du mont Saint-Jacques, ce statut, arrêté en 1992 sur une surface de 480 ha, forme une mesure compensatoire à l'extension de la station de ski de la Plagne. Milieu de vie de la **bécasse des bois** (lire p.65) et du **cassenoix moucheté**, cette forêt se compose essentiellement d'**épicéa**, mais aussi de **pin cembro**. À leurs limites supérieures, les arbres laissent place aux landes et aux éboulis, domaine du **tétras-lyre** (lire p.4), de la **perdrix bartavelle** (lire p.73), du **lagopède alpin** (lire p.53) et du **lièvre variable** (lire p.53). Dans les landes, se développe une plante protégée : le **lycopope des Alpes** (lire p.52). L'une des problématiques pour cet espace préservé est la pratique du ski hors-piste qui occasionne un dérangement pour la faune au cours de la période sensible de l'hiver.

Forêt du mont Saint-Jacques (88)

Les cembraies de la Plagne

Macôt-la-Plagne

Ce site correspond à la ZNIEFF n°73150022 et forme une zone de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Le versant nord dominant la station de ski de la Plagne est composé de gypse accompagné de cargneule (roche calcaire jaune orangé, criblée de trous). Conséquence de la dissolution du sulfate de calcium par l'eau, le gypse y forme des entonnoirs pouvant atteindre un diamètre et une profondeur d'environ 10 m ; ainsi sur environ 17 ha, plus de 1 000 entonnoirs ont été dénombrés, formant un véritable "champ d'entonnoirs". Sur les marges de ces entonnoirs de gypse, à cette altitude (de 1 900 à 2 200 m) et en versant frais, seul le **pin cembro**, ou arolle, forme des forêts. Les cembraies de la Plagne sont un exemple remarquable et unique en Europe de cembraies sur gypse et cargneule. Le **mélèze**, le **pin à crochets**, le **cassenoix moucheté**, le **saule à feuilles réticulées**, mais aussi plusieurs espèces de **champignons** associées au pin cembro et considérées comme très rares ou menacées en Europe, comptent parmi les espèces de ces forêts qui sont également marquées par une très forte valeur paysagère. Des 12 ha originels, seule la moitié a été conservée suite aux aménagements de la station de ski.

Cembraies de la Plagne (89)

La pérennité de ce "monument" naturel nécessite une réglementation de la pratique du ski hors-piste, qui forme un obstacle à la régénération de la forêt, et une vigilance vis-à-vis des projets d'aménagement du domaine skiable.

Vergers de Mâcot (90)

Tourbière du lac Noir (91)

Les vergers de Mâcot

Macôt-la-Plagne

Ce site correspond à la ZNIEFF n°73000081.

Ces vergers traditionnels, se composant d'arbres à "haute tige", ont été plantés sur les pentes douces des cônes de déjection des ruisseaux de Mâcot et de Sangot, entre 680 et 850 m d'altitude. Hormis leur intérêt culturel et paysager, ces vergers, uniques en Savoie de par leur superficie (110 ha), constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces d'oiseaux ayant besoin de cavités pour nicher : **grimpereau des jardins**, **gobemouche noir**, **torcol fourmilier**, **rougequeue à front blanc**, **mésanges**, etc. Les cavités qui se forment naturellement dans les troncs et les branches des arbres fruitiers à "haute tige" (à Macôt-la-Plagne, il s'agit principalement de pommiers, mais aussi de poiriers, de cormiers et de noyers), conviennent à ces oiseaux qui ont également besoin de nourriture qu'ils trouvent dans les haies et les prairies environnantes.

La tourbière du lac Noir

Bellentre

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°7300060 et fait partie de l'inventaire des zones humides. Il se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise.

Localisée à 1 700 m d'altitude, au cœur d'une forêt d'épicéas, la tourbière du lac Noir est née de l'accumulation de l'eau de fonte des neiges, contenue par un "bourrelet" naturel transversal à la pente. Elle se compose des eaux stagnantes du lac, sur sa partie est, et d'une tourbière à sphaignes (mousses particulières), sur sa partie ouest.
Existante depuis plusieurs milliers d'année, cette dernière se caractérise par une évolution très lente due aux conditions de température et la présence permanente d'eau dans le sol. Elle forme un milieu rare en Tarentaise, accueillant un cortège de plantes également rares, adaptées à des conditions de vie difficiles, comme le **lycopode en massue** et la **listère à feuilles en cœur** (lire p.65).

faune & flore

Crapaud commun (92)

Le crapaud commun

Le crapaud commun, de couleur uniforme, est le plus grand crapaud de France.
En Savoie, cette espèce protégée est répandue en-dessous de 1 000 m d'altitude, puis quasiment absente au-dessus de 1 500 m. Comme la plupart des amphibiens, le crapaud commun a besoin de se déplacer pour rejoindre son site de reproduction : un plan d'eau permanent pourvu de végétation. La migration peut être massive et débuter dès les premières nuits douces et pluvieuses de février. Les traversées de route s'avèrent alors particulièrement mortelles pour cette espèce marcheuse.

Gymnadénie odorante (93)

Listère à feuilles en coeur (94)

Bécasse des bois (96)

la gymnadénie odorante

Cette orchidée, dont la taille n'excède pas 40 cm, se distingue par ses nombreuses petites fleurs roses, marquées par une odeur de vanille et qui s'épanouissent entre mai et août. Espèce de pleine lumière, elle se développe dans les prairies plus ou moins humides, jusqu'à 2 400 m d'altitude. En Savoie, cette espèce protégée est en régression dans les secteurs de plaine (Avant-pays, bassin chambérien, etc.), suite aux importantes modifications de ses milieux de vie : urbanisation, intensification agricole, etc. Elle est mieux préservée dans les massifs montagneux, où la fauche et le pâturage extensif comptent parmi les facteurs favorables à la pérennité de certaines populations.

La listère à feuilles en coeur

Cette orchidée, l'une des plus petites d'Europe, se distingue aisément par la forme en cœur de ses deux feuilles. Elle est capable de se développer dans divers milieux frais à froids, entre 800 et 2 300 m d'altitude : tourbières, landes, boisements de conifères. Espèce extrêmement discrète, rare et localisée, uniquement présente dans les Vosges, le Jura, le Massif central, les Alpes et les Pyrénées, la listère à feuilles cordées mérite d'être mieux connue, afin d'être mieux prise en compte dans la gestion et l'aménagement de ses localités.

Pyrole à une fleur (95)

La pyrole à une fleur

Les pyroles sont surtout des plantes de sous-bois qui se caractérisent par des fleurs blanchâtres pendantes, plus ou moins ouvertes. La pyrole à une fleur est la plus facile à identifier grâce à son unique fleur en forme d'étoile, épanouie entre mai et juillet et disposée sur une tige de 5 à 20 cm de hauteur. En France, cette espèce est présente dans les massifs des Vosges, Alpes, Jura, Cévennes, Pyrénées et Corse, où elle se développe essentiellement dans les boisements frais de conifères, formant parfois de petites colonies grâce à son rhizome.

La bécasse des bois

C'est un oiseau forestier discret au plumage brun roux, rappelant la couleur des feuilles mortes. La bécasse des bois fréquente les boisements, de feuillus comme de conifères, en mosaïque avec des fourrés humides, des clairières et des prairies, où l'adulte va chercher les lombrics dont il se nourrit.
En revanche, c'est en forêt que la bécasse passe son repos diurne et qu'elle élève sa nichée. Son vol rapide aux changements de direction brusques est très caractéristique. Outre la population nicheuse savoyarde, des bécasses migratrices, en provenance de Scandinavie, d'Europe centrale et de Russie, viennent hiverner en Savoie, dans les marges marécageuses et les bois humides. Une meilleure connaissance des populations et des sites de nidification est souhaitable pour la préservation de cette espèce chassable

Bozel, Feissons-sur-Salins, Montagny, Brides-les-Bains

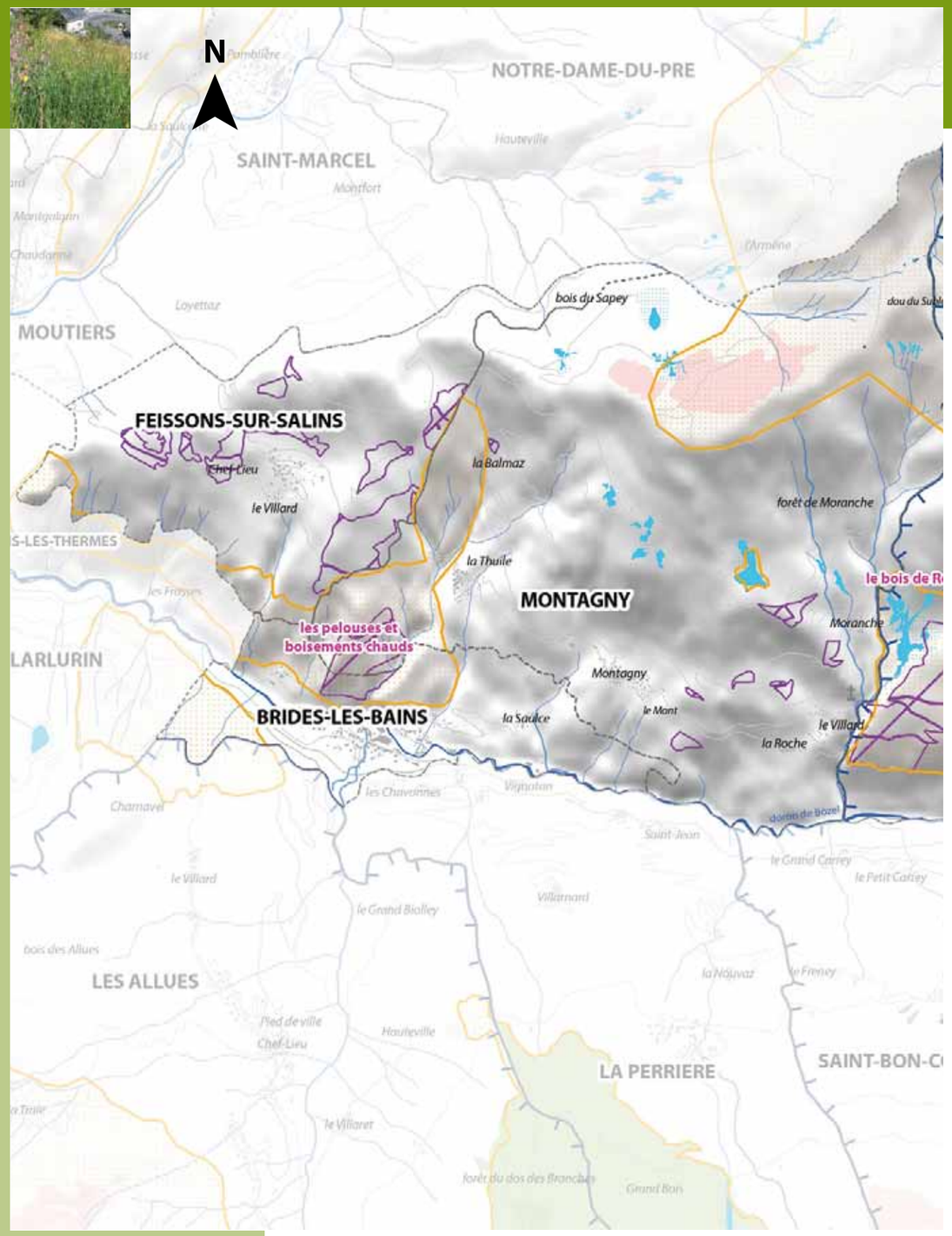

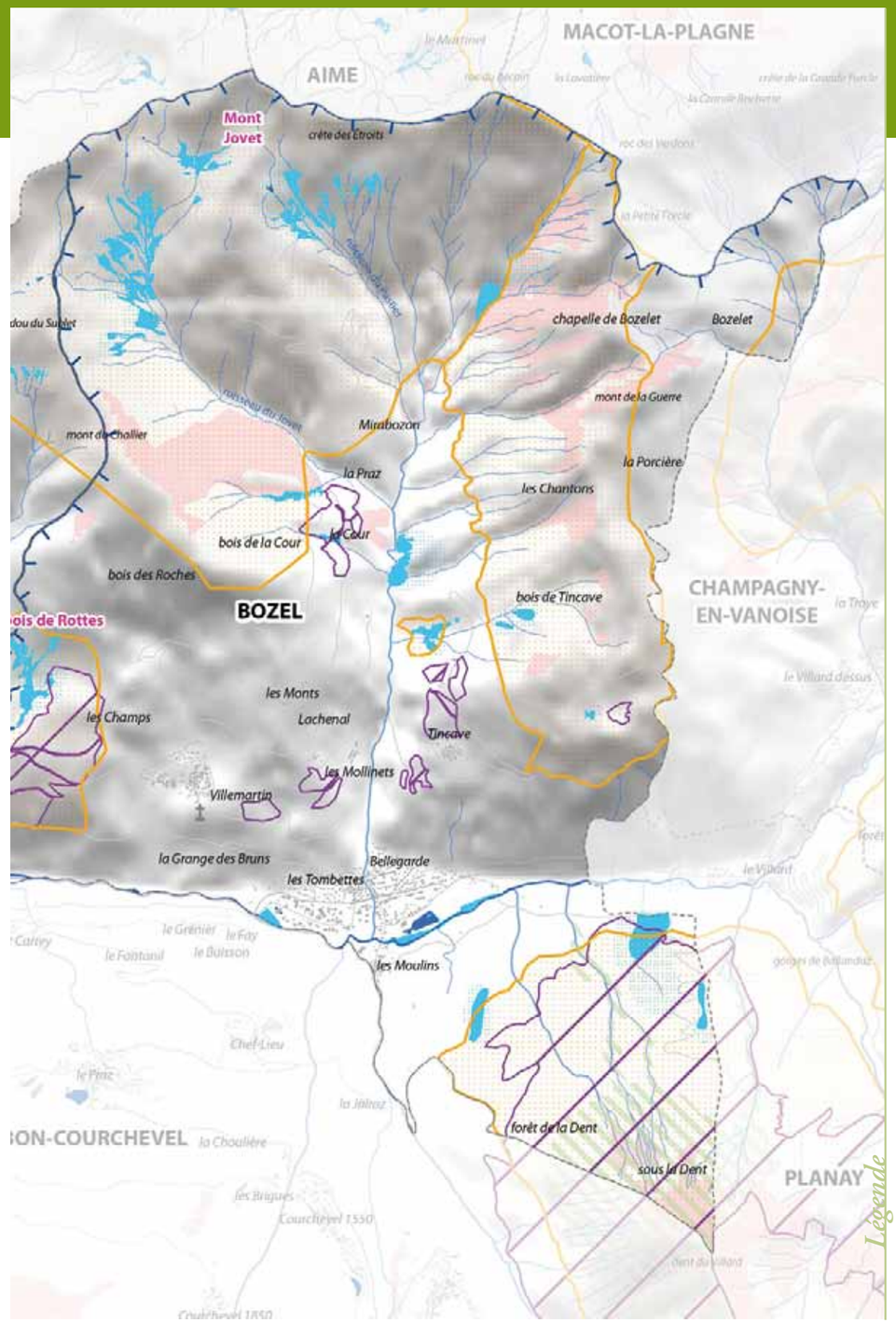

Légende

0 400 800 1 600 Mètres

1/40 000

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Réserves biologiques
- Parc national (aire optimale d'adhésion)

Mont Jovet (97)

Le versant sud du mont Jovet

Montagny et Bozel

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73150050. Il se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et comporte deux zones humides, ainsi qu'une zone de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

À 2 558 m d'altitude, le mont Jovet est l'un des sommets séparant la vallée de l'Isère de la vallée du doron de Bozel. Sur son versant sud, entre le dou du Sublet et la crête des Etroits, s'écoulent deux ruisseaux principaux, celui du Jovet et celui du Pastier, dont les eaux se rejoignent au niveau de la Praz, à 1 400 m d'altitude. Dans leur partie amont, ces ruisseaux accompagnent des zones humides, qui se distinguent par la présence d'une plante : le **trichophore des Alpes** (lire p.77). Pour le reste, ce versant se compose essentiellement de pelouses d'altitude sur lesquelles s'exerce une exploitation pastorale importante. On y rencontre une faune et une flore remarquables, comme le **merle de roche** (lire p.35) ou le **damier de la succise** (lire p.69). Dans les secteurs les plus bas, les landes à rhododendron et les aulnaies vertes, bien que peu étendues, accueillent le **tétras-lyre** (lire p.4).

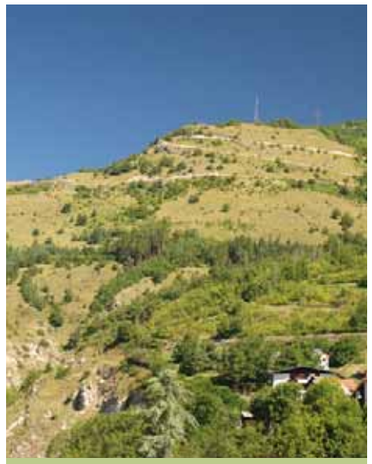

Pelouses sèches à Brides-les-Bains (98)

Les pelouses et boisements chauds entre Feissons-sur-Salins et Montagny

Brides-les-Bains et Montagny

Ce site est en partie couvert par la ZNIEFF n°73000078 "Adrets de Salins-les-Thermes à Brides-les-Bains" ; plusieurs secteurs appartiennent au site Natura 2000 S23 "Adrets de Tarentaise".

Sur les pentes ensoleillées de la rive droite du cours inférieur du doron de Bozel, se sont formés des milieux chauds et secs peu répandus en Tarentaise-Vanoise. Bien que morcelées et progressivement réduites par la progression des boisements, les pelouses y occupent encore des surfaces importantes. Dans le cadre de Natura 2000, certaines font l'objet de modalités de gestion pastorale particulières qui visent à favoriser le retour d'une activité agricole sur des parcelles abandonnées, et à maintenir d'autres parcelles par la fauche et le pâturage, ceci dans le respect de leurs richesses naturelles. Une partie de la flore traduit les conditions de chaleur et de sécheresse, avec la présence de la **stipe à tige laineuse** (lire p.38), du **limodore à feuilles avortées** (lire p.27) et autres orchidées, de l'**érable de Montpellier** (lire p.39), du **buplèvre du Mont Baldo**, présent dans seulement 4 communes de Savoie, dont une seule en Tarentaise-Vanoise (Montagny), et de la **cotonnière dressée**, une espèce protégée localisée sur les adrets des environs de Moûtiers.

Marais et prairies du bois des Rottes (99)

Le marais et les prairies du bois des Rottes

Bozel

Ce site appartient à la ZNIEFF n°73000077 et figure dans l'inventaire des zones humides "Moranche".

Ce site se trouve entre Moranche et les Champs et se compose d'un vaste marais de pente composé d'une belle mosaïque d'habitats : boisements d'**aulne glutineux**, roselières, marais et sources tufeuses (résurgences où l'eau, chargée en carbonate de calcium, précipite pour former des concrétions calcaires appelées tuf), etc. Dans le cadre de Natura 2000, ces deux derniers habitats sont reconnus d'intérêt européen ; le secteur de "bas-marais" serait l'un des plus vastes de Tarentaise, sans doute du département. D'anciens dépôts de tufs témoignent de la dynamique de ce milieu et de son évolution au gré du déplacement des ruissellements. L'**épipactis des marais**, une orchidée typique des "bas-marais" alcalins, et le **cordulégastre bidenté** (lire p.69), comptent parmi les espèces remarquables de ce marais. Dans un contexte de déprise agricole généralisée, ce site conserve un ensemble encore important de prairies bien exposées où subsiste une petite population de **bruant ortolan** (lire p.45).

Bruyère des neiges (100)

La bruyère des neiges

Le nom de ce sous-arbrisseau provient de sa floraison très précoce. Ses feuilles persistantes en forme d'aiguilles sont groupées par quatre et ses petites fleurs roses, en clochettes, forment des grappes unilatérales. Rare en France et très localisée en Tarentaise-Vanoise (Bozel, Planay, Saint-Bon-Courchevel), la bruyère des neiges peut être localement abondante dans ses milieux de prédilection : pinèdes et rocailles sur substrat calcaire. Encore victime d'aménagement, cette espèce protégée est très sensible aux brusques changements de luminosité et d'hygrométrie provoqués par une exploitation forestière non raisonnée.

Damier de la succise (101)

Le damier de la succise

Ce papillon présente quatre variétés en France, dont une forme montagnarde dont il est question ici. Il possède des ailes orangées barrées de bandes jaunâtres et ponctuées de noir sur les ailes postérieures ; il est menacé en France et reconnu d'intérêt européen. Fréquentant les alpages frais, la chenille du damier de la succise se nourrit en montagne des feuilles de scabieuse et de céphalaire.

Plus tardive que ses cousines de plaine, la variété présentée ici demeure peu menacée tant que les pratiques traditionnelles d'exploitation des alpages sont maintenues.

Cordulégastre bidenté (102)

Le cordulégastre bidenté

Le cordulégastre bidenté est une grande libellule aux yeux verts et au corps noir taché de jaune, dont il est possible d'observer les adultes entre mai et août. Extrêmement sensible à la pollution de l'eau, cette espèce reste confinée au niveau de sources et des petits cours d'eau frais, plus ou moins permanents, jusqu'à 1 500 m d'altitude. Les sources tufeuses sont très souvent utilisées pour le développement des larves, lequel peut durer jusqu'à 5 ans. En Savoie, la prospection est nécessaire pour la connaissance de cette espèce discrète et fragile, qui compte encore peu de localités répertoriées.

Chamois (103)

Le chamois

Le chamois des Alpes se reconnaît à ses cornes aux pointes recourbées vers l'arrière et à sa tête claire barrée d'une bande sombre, de l'œil aux narines. Pour accomplir son cycle de vie, le chamois a besoin d'espaces et de milieux variés. Ses quartiers d'hiver sont des zones riches en nourriture, souvent en adret, tandis que ses quartiers d'été, plus hauts en altitude et préférentiellement en ubac, sont aussi utilisés pour la reproduction. Le chamois est une espèce chassable en France. En Savoie, il fait l'objet d'un plan de chasse, obligatoire depuis 1990.

Orchis pâle (104)

L'orchis pâle

Comme son nom l'indique, cette orchidée poussant dans les lisières de boisements clairs et les alpages se distingue par la couleur jaune très pâle de ses fleurs qui s'épanouissent au printemps. Cette espèce à forte amplitude, depuis la plaine jusqu'à plus de 2 000 m d'altitude, est présente en Savoie en diverses localités de Maurienne et de Tarentaise, également dans la partie sud des Bauges.

Témoignage

En tant que premier Adjoint, chargé de l'environnement, je constate que l'ensemble des actions menées depuis le début de ce mandat montre la volonté et la détermination de la totalité des élus à protéger, mais aussi à améliorer les milieux naturels de leur commune avec :

- l'intégration de Bozel dans l'aire optimale d'adhésion du "Parc national de la Vanoise" ;
- l'augmentation des surfaces du site Natura 2000 S23 "Adrets de Tarentaise" ;
- la première phase de création d'une "Association Foncière Pastorale et Forestière".

Ces différentes orientations visent, entre autres, à faciliter et à améliorer l'entretien et l'exploitation de terrains agricoles et forestiers trop mal desservis, trop morcelés et laissés à l'abandon, ou très mal exploités. Elles se feront en restant vigilant vis-à-vis de la protection des milieux naturels tels que les zones humides.

Jean-Pierre Canova
Premier adjoint au maire de Bozel

Pralognan-la-Vanoise, Le Planay

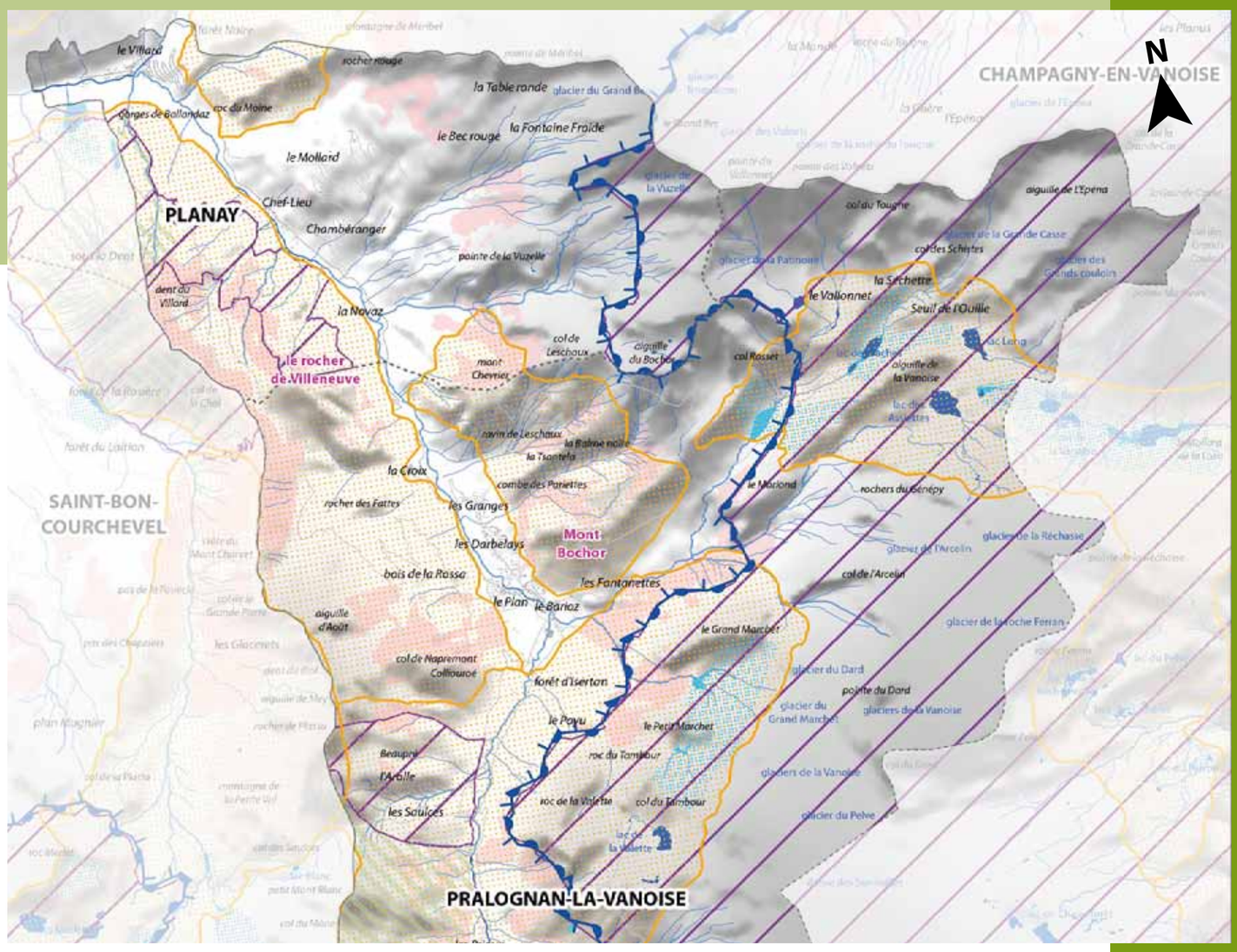

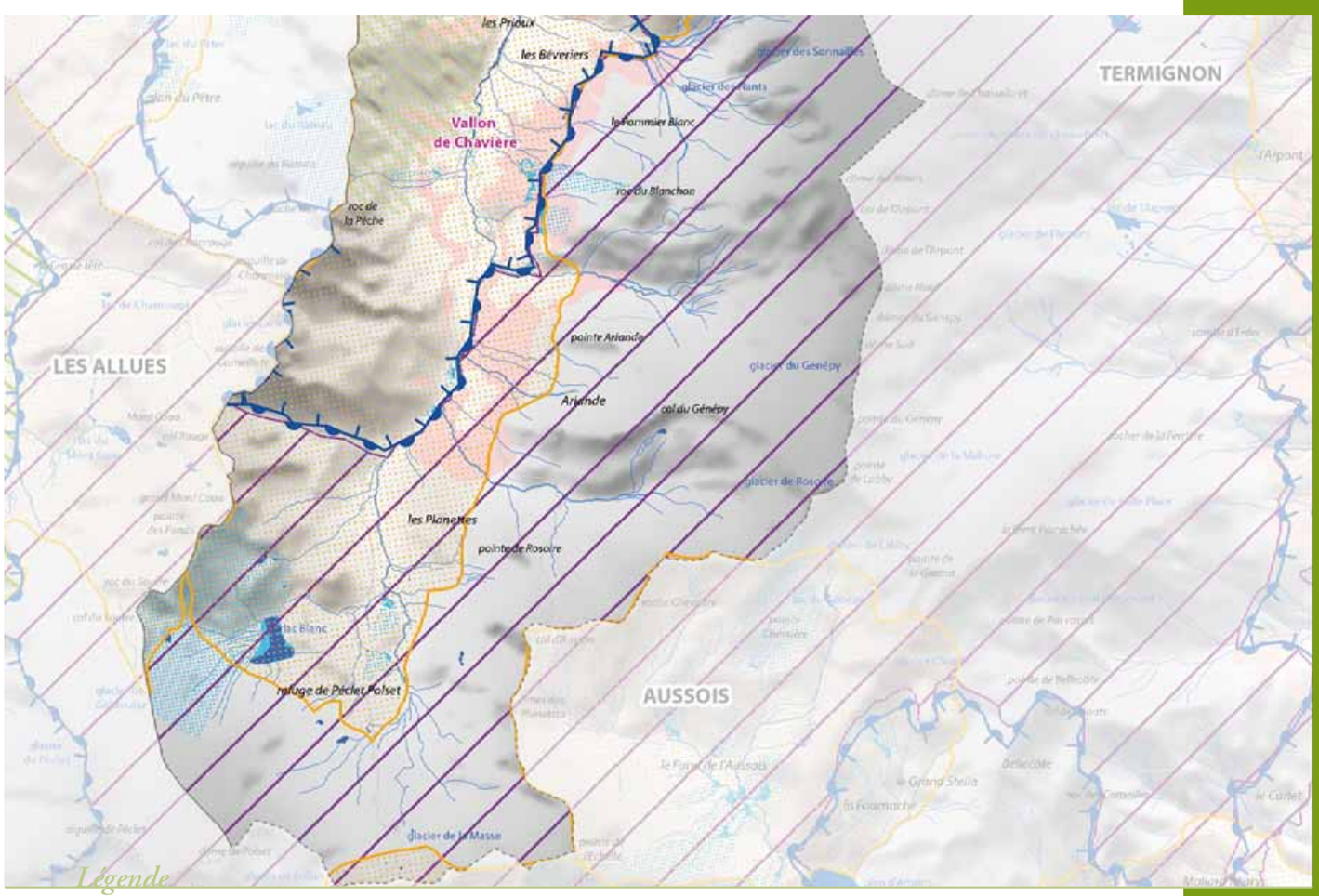

Légende

- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Réserves biologiques
- Parc national (coeur et aire optimale d'adhésion)
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau

0 750 1 500 3 000 Mètres
1/60 000ème

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Vallon de Chavière (105)

Mont Bochor (106)

Le vallon de Chavière

Pralognan-la-Vanoise

Ce vallon est couvert par la ZNIEFF n°73150017 ; il se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise, à l'exception d'une partie à l'amont qui est située dans la zone "cœur de parc". Il comporte un secteur Natura 2000 S43 "Massif de la Vanoise", une réserve biologique domaniale dirigée et plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Ce vaste vallon de montagne, orienté nord-sud, s'étend le long du doron de Chavière entre 1 500 et 3 000 m d'altitude. Il se compose de pelouses, landes, aulnaies vertes, éboulis et rochers, etc. Sur une partie de son versant est, le massif du Petit mont Blanc, essentiellement constitué de gypse et de calcaire, participe à la valeur paysagère et patrimoniale de ce vallon, avec la présence de la **crépide naine** (lire p.73) dans les éboulis. Les landes et aulnaies vertes couvrent les pentes jusqu'en milieu de versant, l'aulnaie étant exclusivement localisée sur le versant ouest où elle côtoie des populations denses de **saule glauque**, une espèce protégée, rare en France. Par leur étendue, ces milieux sont favorables au **tétras-lyre** (lire p.4). Enfin, les nombreuses pelouses sont le lieu de vie d'un cortège de plantes : le **chardon bleu des Alpes** (lire p.73), l'**orchis nain des Alpes** (lire p.61), la **pédiculaire du mont Cenis** (lire p.49), etc. et d'insectes comme le **semi-apollon**. Elles sont aussi le support d'importantes activités pastorales. La pérennité de ces activités, tenant compte des enjeux biologiques, passe par des échanges et un accord entre le Parc national de la Vanoise et les exploitants de la vallée.

Le mont Bochor

Pralognan-la-Vanoise

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73150046. Il se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et comporte quelques zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Surplombant le village-station de Pralognan-la-Vanoise, ce massif, en grande partie forestier, se distingue par la juxtaposition de terrains géologiques variés qui le composent. Cela se traduit par une flore particulièrement remarquable, parmi laquelle se trouvent deux fleurons de la flore savoyarde : la **violette pennée**, une espèce protégée qui se développe sur les pentes rocailleuses, très rare en France et connue dans moins de 10 localités en Savoie, et le **dracocéphale d'Autriche** (lire p.73). Enfin le mont Bochor accueille l'une des deux populations de **bouquetin** (lire p.61) présentes sur la commune. Parcouru par plusieurs sentiers pédestres, accessible en téléphérique depuis le village de Pralognan et faisant partie du domaine skiable (télésièges et pistes de ski), ce site connaît une forte fréquentation tout au long de l'année et mérite de faire l'objet d'un large programme de sensibilisation en ce qui concerne ses richesses biologiques.

Le massif du rocher de Villeneuve

Le Planay, Pralognan-la-Vanoise

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73150007 et se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise. Il comporte quelques zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre. Un secteur, sur Planay, fait partie du site Natura 2000 S43 "Massif de la Vanoise" et se trouve, pour partie, classé en réserve biologique domaniale dirigée.

En continuité avec le massif de la dent du Villard (lire p.31), le massif du rocher de Villeneuve est essentiellement composé de falaises et de forêts très difficiles d'accès, entre 1 200 et 2 200 m d'altitude. Cette configuration a permis à aux moins deux espèces sensibles aux activités humaines d'y trouver un lieu favorable de reproduction. C'est le cas de l'**aigle royal** (lire p.39) qui a installé deux aires de nidification et de la **chevêchette d'Europe** (lire p.61) qui trouve les loges nécessaires à l'élevage de ses jeunes dans les boisements peu exploités du massif.

Massif du rocher de Villeneuve (107)

Crépide naine (108)

Tichodrome échelette (109)

Dracocéphale d'Autriche (111)

Chardon bleu des Alpes (112)

La crépide naine

La crépide naine ressemble à un petit pissenlit dont les feuilles en forme de cœur sont cotonneuses et souvent teintées de pourpre. Ses longues tiges, fortement ramifiées et enracinées en divers endroits, lui permettent de coloniser les éboulis fins les plus instables, entre 1 500 et 3 000 m d'altitude. En Savoie, la crépide naine est connue dans cinq communes : Saint-Martin-de-Belleville, Valloire, Pralognan-la-Vanoise, Saint-Bon-Courchevel et les Allues. Elle est inscrite sur la liste rouge (liste des espèces menacées) savoyarde des espèces végétales, où elle est classée comme "espèce en danger".

Le tichodrome échelette

Unique espèce de ce genre au monde, cet oiseau protégé, de la taille d'un moineau, est un "arpenteur" de falaises entre 400 et 2 500 m d'altitude. Il y fait son nid et recherche les invertébrés qu'il extrait des anfractuosités à l'aide de son bec effilé. Il est observé sur la plupart des falaises du département, mais les sites de nidification restent difficiles à inventorier. Une cinquantaine de couples est estimée dans le massif de la Vanoise. La connaissance de ces sites permet de préserver au mieux cette espèce sensible aux aménagements des parois rocheuses.

La perdrix bartavelle

Cette perdrix, la plus grande d'Europe, se distingue par sa bavette claire et ses flancs rayés de blanc et de noir. C'est une adepte des montagnes chaudes. En Savoie, elle se reproduit sur les versants ensoleillés composés de landes, pelouses et barres rocheuses, entre 1 500 et 2 600 m d'altitude. Elle y trouve sa nourriture, (feuilles, jeunes pousses, graines, invertébrés, etc.,) et la possibilité de se cacher des prédateurs. Originaire des montagnes du sud-est de l'Europe, en France, cette espèce n'est présente que dans les Alpes, particulièrement dans le massif de la Vanoise où elle occupe l'essentiel des adrets de Tarentaise et de Maurienne. Espèce chassable soumise à un plan de chasse, la perdrix bartavelle peut être fragilisée par des hivers rigoureux, la modification de son habitat et l'hybridation avec des perdrix introduites à des fins cynégétiques (perdrix chukar et perdrix rouge).

Perdrix bartavelle (110)

Le dracocéphale d'Autriche et le dracocéphale de Ruysch

Les dracocéphales se caractérisent par des fleurs dont la corolle présente un long tube élargi au sommet et surmontée de deux lèvres, dont la supérieure est voûtée en casque. Ils affectionnent les versants bien ensoleillés, les pelouses sèches et les ressauts herbus logés dans les escarpements rocheux. Présent en Savoie uniquement à Pralognan-la-Vanoise, Lanslebourg-Mont-Cenis, Lanslevillard et Bessans et donc encore plus rare que le dracocéphale de Ruysch, le dra cocéphale d'Autriche bénéficie d'un statut d'espèce protégée et d'une grande vigilance au niveau national.

Le chardon bleu des Alpes

Ses inflorescences portent de nombreuses fleurs minuscules blanches et, à leur base, une collerette de bractées épineuses, bleu acier. Cette plante de montagne affectionne les prairies fertiles et fraîches à hautes herbes, sur sols calcaires, au-dessus de 1 500 m d'altitude. Les populations de cette espèce très rare et protégée se situent principalement dans les Alpes occidentales. En Savoie, elle ne compte plus qu'une quinzaine de stations (Bauges, Beaufortain, Lauzière, Arvan-Villard et Vanoise). Elle a beaucoup régressé en raison des cueillettes abusives. Aujourd'hui, ce chardon est surtout menacé par la fermeture de son milieu et la mise en place d'un pâturage ou d'une fauche trop précoce.

Le cincle plongeur

Le cincle plongeur est un oiseau brun à la gorge blanche qui parcourt les cours d'eau à la recherche de sa nourriture : des larves d'invertébrés tapissant le fond du lit. Fréquentant de nombreux cours d'eau de Tarentaise-Vanoise jusque vers 2 500 m d'altitude, il demeure plus rare en plaine. La présence de graviers, dont il a besoin pour s'agripper et progresser dans l'eau, et de l'eau pure, où vivent ses proies, sont des facteurs conditionnant la répartition de cette espèce protégée.

Cincle plongeur (113)

Champagny-en-Vanoise

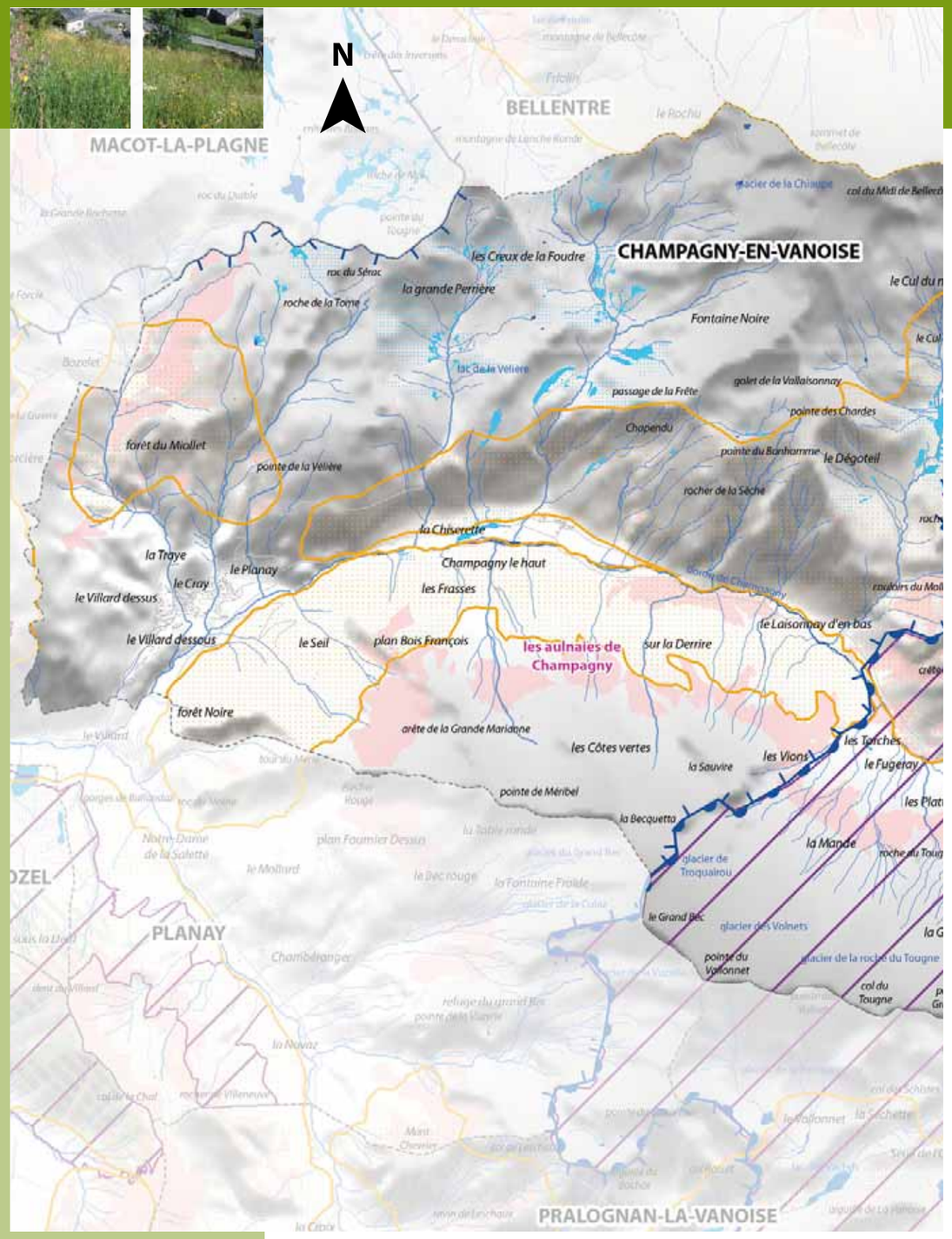

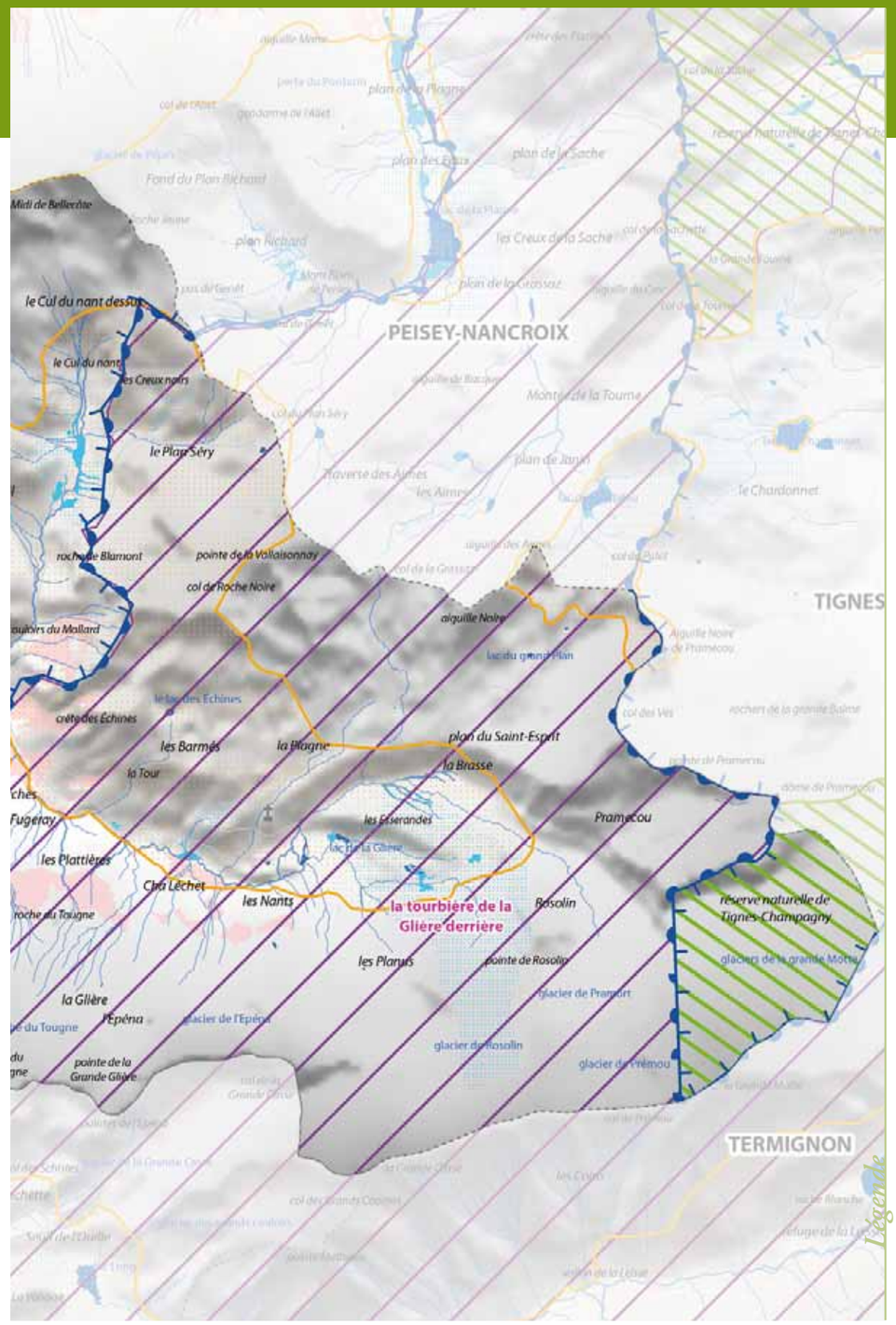

Légende

0 550 1 100 2 200 Mètres
1/55 000e

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau
- Parc national (coeur et aire optimale d'adhésion)
- Zones humides
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Habitats du tétras-lyre Fortes
- ZNIEFF de type 1
- Natura 2000
- Réserves naturelles nationales

Aulnaie de Champagny (114)

L'aulnaie de Champagny

Ce site est en grande partie couvert par la ZNIEFF n°73150049. Deux tiers se trouvent dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise, le tiers restant, dans la zone "cœur de parc". Il comporte quelques zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Elément paysager fort de la vallée du doron de Champagny, cette aulnaie s'étend sur le versant nord du massif du Grand Bec et de la pointe de la Grande Glière, depuis la Chiserette jusqu'au refuge de la Glière (vers les Nants), soit sur environ 8 km, et à une altitude comprise entre 1550 m, au niveau du doron, et 2 200 m. L'aulnaie de Champagny est l'une des plus vastes aulnaies vertes d'Europe. À cette végétation largement dominante, s'ajoutent quelques secteurs de landes à éricacées et de mégaphorbiaies (formation végétale qui se rencontre surtout dans les ravins humides en moyenne montagne, et que caractérisent des végétaux de haute taille). Cet espace forme avant tout un milieu refuge de grande importance pour la faune comme le **cerf**, le **sanglier**, le **chevreuil**, ou le **tétras-lyre** (lire p.4) qui, dans la vallée de Champagny, atteint une densité de deux à trois coqs pour 100 ha. Les fourrés d'aulnes verts peuvent aussi être le lieu de vie de petits passereaux : la **rousserolle verderolle**, l'**accenteur mouchet**, le **sizerin flammé**, etc. Quelques plantes remarquables y sont connues, comme l'**ancolie des Alpes** et le **lis martagon**. Cette aulnaie, par sa valeur paysagère et biologique, et par sa fonction de stabilisation des versants, mérite d'être conservée en l'état.

Les pessières de Champagny

Ce site est partiellement couvert par les ZNIEFF n°73150049 "Aulnaie de Champagny" et n°73150033 "Forêt du Miollet". Il se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et comporte quelques zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Composées à plus de 90% d'**épicéa**, ces forêts sont localisées sur les deux versants de la partie inférieure de la vallée du doron de Champagny, jusqu'à la Chiserette, entre 1 000 et 2 000 m d'altitude. Ces milieux accueillent plusieurs espèces d'un grand intérêt patrimonial : la **chevêchette d'Europe** (lire p.61), dans les secteurs où les arbres sont les plus âgés, le **sabot de Vénus** (lire p.27), dans les sous-bois clair, là où le **mélèze** se mêle à l'épicéa, enfin la **linnée boréale** (lire p.77), une espèce protégée, extrêmement rare dans les Alpes. La commune de Champagny rassemble trois de ces localités. Le maintien de cette espèce dépend de la bonne connaissance de ses localités et de leur prise en compte systématique dans tout projet d'aménagement ou d'exploitation forestière.

Tourbière de la Glière derrière (115)

La tourbière de la Glière derrière

Ce site fait partie de l'inventaire des zones humides « Lacs de la Glière". Il se trouve dans la ZNIEFF n°73150035 "Pointe des Chardes", dans la zone "cœur de parc" et dans le site Natura 2000 S43 "Massif de la Vanoise".

Localisée sur le ruisseau de la Glière derrière, à 2 200 m d'altitude, au pied de la falaise de la Grande Casse, cette petite tourbière est composée de tous les stades dynamiques de la végétation des milieux humides acides : lacs acides à **rubanier à feuilles étroites** (lire p.26), communautés de chenaux à eau libre avec la **laîche à utricules contractées en bec**, la **laîche brune** et la **linaigrette à feuilles étroites**, zones à **jonc filiforme** et, enfin, pour les stades les plus évolués, groupement à **trichophore cespiteux** et **trichophore des Alpes** (lire p.77).

Pessières aux environs du chef-lieu (116)

faune & flore

La rhapontique des Alpes

Cette plante de la famille des astéracées, dont la hauteur peut atteindre 1,50 m et morphologiquement proche des chardons, affectionne les milieux frais et ensoleillés entre 1 000 et 2 200 m d'altitude : prairies à hautes herbes, couloirs, pentes rocailleuses, etc. Présente uniquement dans l'ouest des Alpes, la rhapontique des Alpes est rare et protégée en France. En Savoie, elle n'est connue que dans une dizaine de communes, dispersées dans les massifs de Belledonne, Lauzière, Beaufortain et Vanoise, comme à Champagny-en-Vanoise, Pralognan-la-Vanoise, les Allues et Villaroger.

Rhapontique des Alpes (117)

Trichophore des Alpes (118)

Le trichophore des Alpes

Avec sa houppe blanche formée de quelques soies frisées prolongeant l'extrémité de sa tige grêle, le trichophore des Alpes a longtemps été assimilé aux linaigrettes, dont il semble proche d'apparence. Inféodé aux tourbières et marais, il y investit les habitats semi-aquatiques (bordures de gouilles ou de chenaux). Comme de nombreuses espèces à répartition boréale ou arctique, présentes dans les tourbières froides de nos latitudes, ce trichophore constitue un témoin d'une époque glaciaire passée. Rare et protégé en Rhône-Alpes, il n'est connu que dans une vingtaine de communes de Savoie, comme à Bozel, Saint-Martin-de-Belleville, Champagny-la-Vanoise, etc.

Linnée boréale (119)

La linnée boréale

La linnée est une plante rampante de la famille des chèvrefeuilles, qui peut atteindre 1 m de long et dont les rameaux dressés portent deux petites fleurs en forme de clochettes, épanouies aux mois de juillet-août. Elle se développe uniquement dans les sous-bois moussus des forêts mâtures, ombragées et fraîches, entre 1 200 et 1 800 m d'altitude, comme les pessières des versants nord et ouest de Champagny. En France, la linnée boréale n'est présente qu'en Savoie, dans moins de 10 localités : en Tarentaise (Champagny-en-Vanoise, Pralognan-la-Vanoise, les Allues et Tignes) et dans les Bauges, où elle atteint la limite occidentale de son aire de répartition.

La vipère aspic

La vipère est un serpent au corps trapu qui, contrairement aux couleuvres, présente un œil à pupille verticale. Elle fréquente les pentes sèches et ensoleillées, en mosaïque avec des rocailles et des broussailles, jusqu'à 2 500 m d'altitude, où elle se nourrit essentiellement de micromammifères (campagnols, mulots, etc.). Comme tous les serpents, la vipère est victime d'écrasement sur les routes et peut disparaître localement suite aux modifications de son habitat ou à une extermination répétée des individus. Afin de lutter contre une destruction systématique de l'espèce, des campagnes de sensibilisation sont encore nécessaires, apportant une meilleure connaissance des mœurs de l'animal, du danger réel de son venin et des réactions à tenir en cas de morsure.

Vipère aspic (120)

Le nacré subalpin

Les nacrés forment un groupe de papillons comptant une dizaine d'espèces en France et dont certaines présentent des taches caractéristiques à l'aspect de nacre. Tout comme le nacré des renouées et le nacré des Balkans, le nacré subalpin se distingue par sa petite taille et son milieu de vie. Il fréquente les pelouses et landes basses entre 1 600 et 3 100 m d'altitude qu'il survole au cours de l'été à la recherche de son alimentation et des plantes nourricières de ses chenilles : la pensée éperonnée et le plantain noirâtre. En France, le nacré subalpin est localisé dans les Alpes et les Pyrénées, où il est relativement commun. En Savoie, l'espèce est connue dans les massifs internes.

Nacré subalpin (121)

Le merle à plastron

Le mâle de ce merle est de taille supérieure à celle du merle noir, duquel il se distingue aisément par le croissant blanc de sa poitrine. Oiseau de montagne, occupant préférentiellement les zones de transition entre les forêts de conifères et les landes alpines, le merle à plastron supplante le merle noir dès que disparaissent les boisements de feuillus. Se nourrissant principalement de fruits, qu'il complète par des invertébrés, c'est une espèce migratrice provenant du Haut-Atlas saharien. Il est présent en France entre avril et octobre. Le merle à plastron est une espèce protégée qui occupe toutes les vallées et tous les massifs du département.

Merle à plastron (122)

Tignes

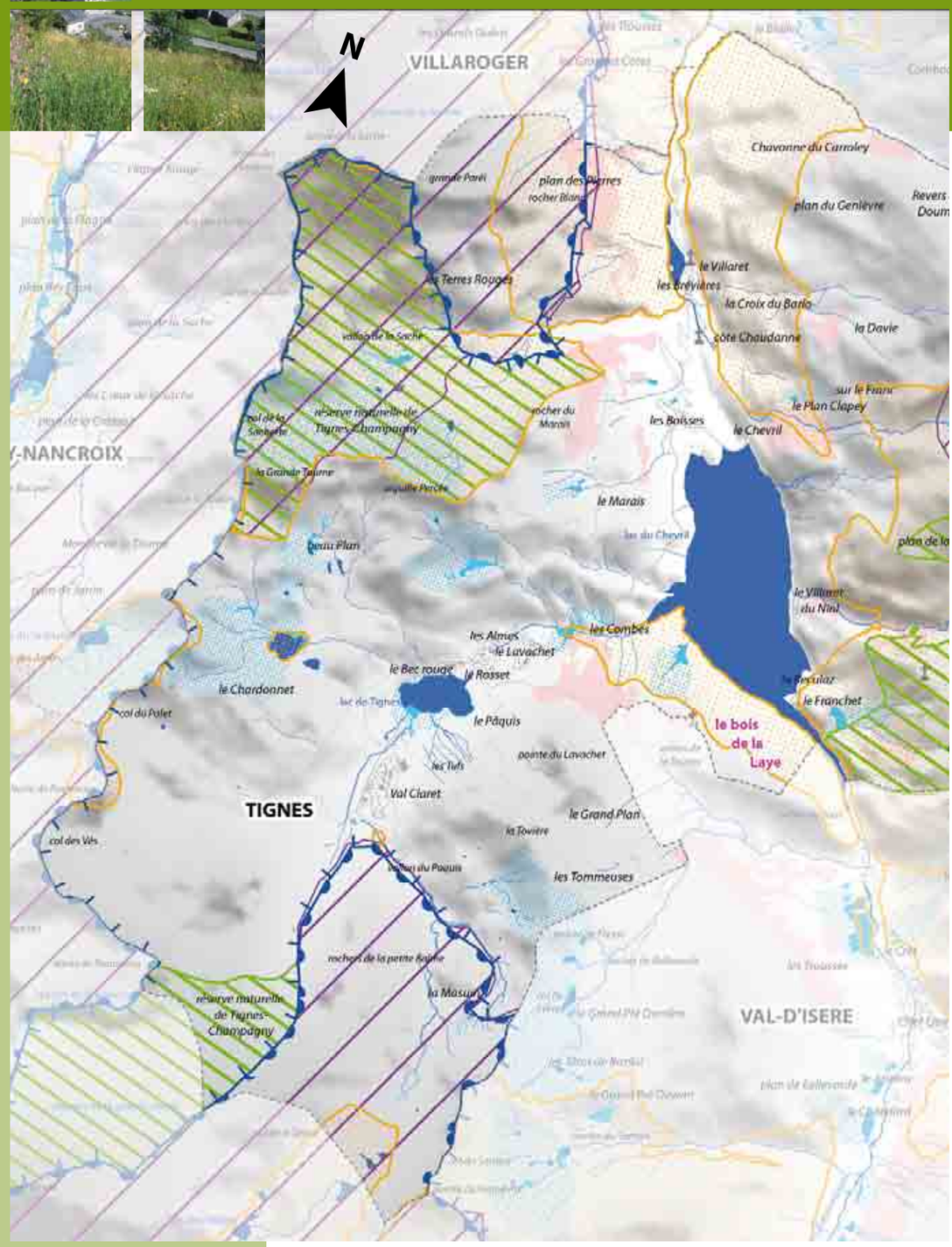

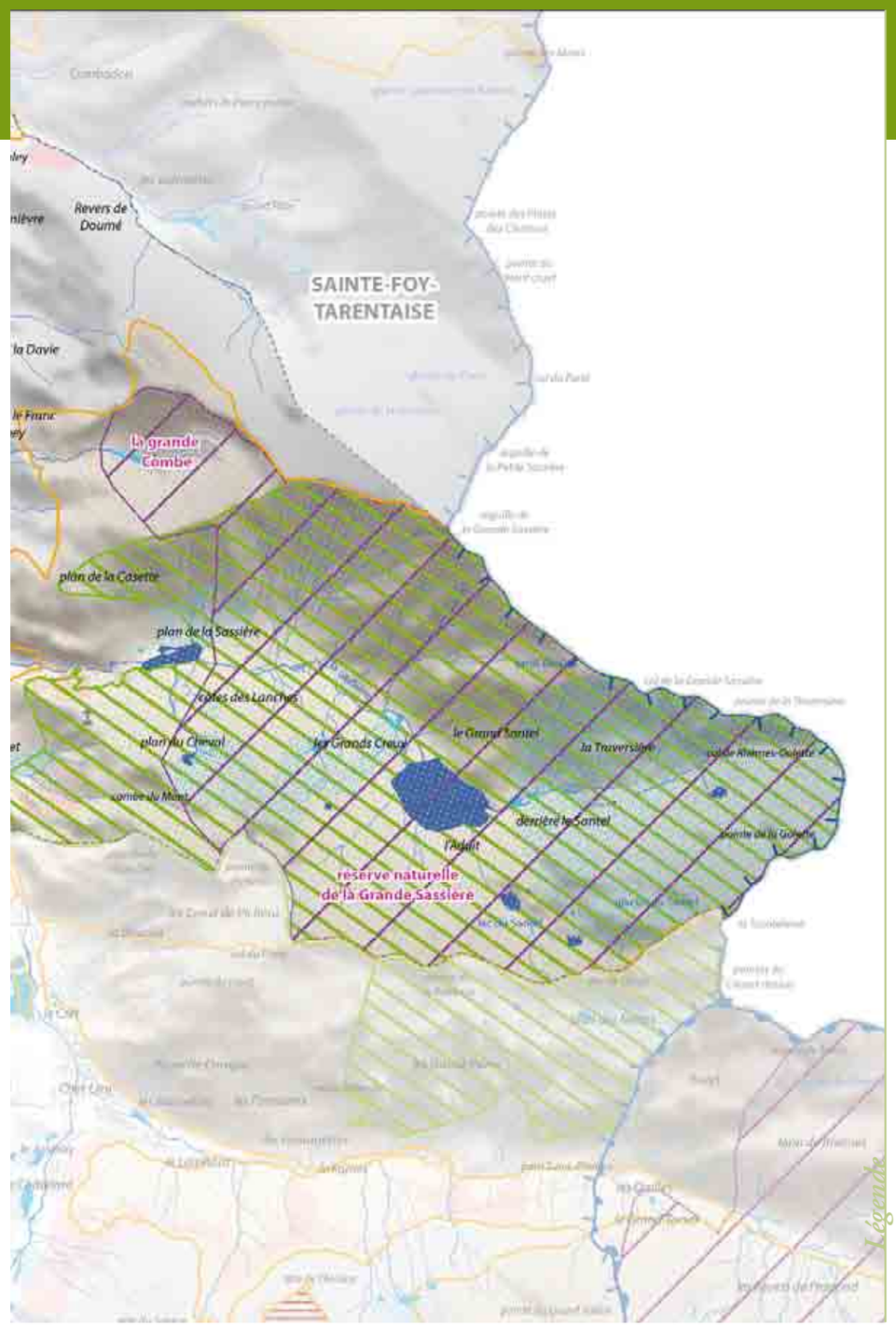

Légende

- Parc national (coeur et aire optimale d'adhésion)
- ZNIEFF de type 1
- Zones humides
- Natura 2000
- Espaces de fonctionnalité des zones humides
- Réserves naturelles nationales
- Limites communales
- Bâti
- Routes
- Cours d'eau
- Habitats du tétras-lyre Fortes

0 550 1 100 2 200 Mètres
1/55 000e

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Federation de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Vallon de la Grande Sassière (123)

La Grande Combe (124)

Le vallon de la Grande Sassière

Ce site est protégé par une réserve naturelle nationale. Il est couvert par la ZNIEFF n°73150014 et se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et, en majeure partie, dans le site Natura 2000 S39 "Réseau de vallons d'altitude à Caricion". Il comporte plusieurs zones humides.

Dominé par l'aiguille de la Grande Sassière, ce vallon est un vaste cirque glaciaire essentiellement couvert de pelouses alpines, de rochers, d'éboulis et de glaciers qui s'étalent sur une amplitude altitudinale d'environ 1 500 m. Il est drainé par le ruisseau de la Sassière qui prend sa source au pied du glacier de Rhêmes - Golette, le long duquel se sont formés, sur une surface importante, des milieux humides particuliers, rares aux échelles nationale et européenne : le *Caricion incurvae*. Ces milieux se caractérisent par la présence de plantes présentes aussi bien dans les régions arctiques que dans les zones alpines, comme la **laîche bicolore** (lire p.52) ou la **laîche rouge noirâtre**, l'une des plus rares d'entre elles et pour laquelle le vallon de la Grande Sassière forme l'une des plus belles localités françaises. Une géologie variée à laquelle s'ajoute une diversité de micro-reliefs et d'expositions favorise le développement d'une flore particulièrement riche, révélée dès le début du XXe siècle. La réserve naturelle de la Grande Sassière est la plus riche des réserves en nombre d'espèces végétale d'intérêt national, avec une trentaine d'espèces connues. L'**astragale de Lienz** (lire p.81), la **seslérie ovale** (lire p.81), le **crépis des Alpes rhétiques**, la **saxifrage fausse diapensie**, la **violette à feuilles pennées**, etc. comptent parmi les joyaux de ce patrimoine botanique, lequel a été l'un des éléments forts pour justifier la création de la réserve naturelle en 1973. Le vallon de la Grande Sassière est une importante zone de colonisation du **bouquetin** (lire p.61), depuis le massif du Grand Paradis vers le massif de la Vanoise. Dès la fin des années 1980, l'espèce occupe le site en permanence avec environ 150 individus au cours de la période d'été. Tout comme le bouquetin, le **chamois** (lire p.69) avec quelques centaines d'individus, utilise ce vallon en période d'hivernage et en période de reproduction. Le site accueille également des populations remarquables de **lagopède alpin** (lire p.53) et de **perdrix bartavelle** (lire p.73). La facilité d'accès, les possibilités de promenades familiales et l'atout paysager entraînent une très forte fréquentation de ce vallon d'altitude, avec des pointes en pleine période estivale de près de 1 000 personnes par jour. Afin de concilier l'activité de découverte avec les enjeux biologiques de la réserve, il est nécessaire d'accompagner cette fréquentation par un large programme de sensibilisation.

La Grande Combe

Ce site se trouve dans la ZNIEFF n°73150014 "Vallon de la Grande Sassière", dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et, en partie, dans le site Natura 2000 S39 "Réseau de vallons d'altitude à Caricion". Il comporte une zone humide.

Cette petite combe d'altitude, parallèle au vallon de la Grande Sassière, partage plusieurs enjeux biologiques avec cette dernière : milieux humides de type *Caricion incurvae*, mais aussi présence d'un cortège d'espèces végétales, particulièrement liées à la présence d'éboulis, de rochers et de pelouses calcaires : **androsace de Suisse**, **androsace pubescente**, **saxifrage fausse diapensie**, **crépis des Alpes rhétiques**, etc. La continuité géographique et écologique de cet espace avec la réserve naturelle de la Grande Sassière mériterait qu'il soit intégré à cette dernière, en échange du déclassement de la zone sud de la réserve naturelle nationale de Tignes-Champagny (glaciers de la Grande Motte).

Le bois de la Laye

Ce site est essentiellement couvert par la ZNIEFF n°73150031 et se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise ; il comporte une zone humide et une zone de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Surplombant le lac du Chevril, le bois de la Laye se compose, à 90 %, de **mélèze**. Il comprend quelques fourrés de saules tels que le **saule glauque**, un arbuste protégé, tandis que sur les barres rocheuses du roc de la Tovière se développe un boisement de **pin à crochets**. D'autres plantes protégées sont également présentes : la **linnée boréale** (lire p.77), une espèce très rare liée aux forêts matures, la **corthuse de Matthiole** (lire p.85), l'**ancolie des Alpes** et le **Sabot de Vénus** (lire p.27). Le site accueille une belle population de **lièvre variable** (lire p.53), et le **tétras-lyre** (lire p.4) s'y réfugie en saison d'hiver. Le bois de la Laye est géré par l'Office national des forêts qui a classé le mélézin "porte-graine" et dont le dernier plan d'aménagement ne prévoit pas de coupe sur la moitié de la surface.

Bois de la Laye (125)

Androsace des Alpes (126)

Seslérie ovale (128)

Moiré des glaciers (129)

L'androsace des Alpes

Cette androsace se développe en groupe, formant un "coussin" appliqué sur le sol, d'une hauteur inférieure à 4 cm, et constitué de l'ensemble des rosettes de feuilles. De ce "coussin" s'épanouissent aux mois de juillet-août, les nombreuses petites fleurs solitaires de couleur rose à rose blanchâtre, à l'exception de la gorge jaune. L'androsace des Alpes est une espèce pionnière qui s'installe sur les moraines ou les éboulis fins, de nature siliceuse et bénéficiant d'une forte humidité au printemps, entre 2 200 et 3 400 m d'altitude. Espèce protégée comme ses "cousines", l'androsace de Suisse et l'androsace pubescente, l'androsace des Alpes est présente uniquement dans l'arc alpin. En Savoie, elle est connue dans l'ouest du département, Parc national de la Vanoise et massifs périphériques, où elle est relativement abondante.

Astragale de Lienz (127)

L'astragale de Lienz

Ses tiges poilues portent des feuilles composées de 6 à 10 paires de folioles et des fleurs bleu violacé à lilas, groupées en grappes serrées presque rondes. L'astragale de Lienz fleurit en juillet et août dans les pelouses et milieux rocailleux pentus et bien exposés, toujours en altitude. Il n'est présent que dans certains pays alpins et en France, où il est protégé ; il pousse uniquement dans les Hautes-Alpes et en Vanoise. La population de cette espèce à Tignes, dans le vallon de la Grande Sassière, est l'une des plus importantes de France. En Tarentaise-Vanoise, il est également présent à Saint-Martin-de-Belleville et Peisey-Nancroix.

La seslérie ovale

La seslérie ovale est une petite graminée dont la tige se termine par un épi de fleurs d'une longueur inférieure à 1 cm. Elle forme de petits bouquets dans les terrains rocailleux de nature calcaire : éboulis, pelouses rocailleuses, rochers, etc., entre 2 200 et 2 900 m d'altitude. Uniquement présente dans les Alpes orientales et centrales, en France, cette plante protégée atteint la limite ouest de son aire de répartition ; elle n'y est présente qu'en deux localités sur les communes de Tignes, dans le vallon de la Grande Sassière et de Val d'Isère, dans la haute vallée de l'Isère. Dans cette même vallée, une troisième localité, aux environs du col de l'Iseran, citée dans les années 1970, n'a pas été confirmée par les récentes prospections botaniques.

Le moiré des glaciers

Dans la grande famille des moirés, ce papillon se distingue par la couleur sombre de ses ailes, légèrement plus claire chez la femelle et traversée par une bande diffuse orangée, mais aussi par une taille importante : jusqu'à 2, 5 cm de largeur. Le moiré des glaciers fréquente les éboulis, moraines et pelouses rocailleuses, entre 1 600 et 3 000 m d'altitude. La femelle fixe ses œufs sur des pierres claires. La chenille vit sur des graminées et hiverne deux fois avant de se métamorphoser en papillon. Cette espèce est rare en Savoie, où elle est connue dans quelques localités des massifs alpins internes.

Hibou grand-duc (130)

Le hibou grand-duc

Plus grand rapace nocturne d'Europe, cet oiseau protégé ne peut être confondu avec aucune autre espèce. Son territoire, généralement situé en plaine ou en moyenne montagne, est composé de milieux variés : parois rocheuses pour nicher, prairies, lacs et cours d'eau d'importance. Grand prédateur au régime alimentaire très éclectique, ces milieux constituent pour lui autant de terrains de prédation. Depuis qu'il n'est plus détruit en France, le hibou grand-duc a reconquis une partie de son territoire. Il est davantage présent dans l'ouest de la Savoie ; en Vanoise, où il mérite d'être mieux connu, seule une dizaine de couples est recensée.

Val d'Isère

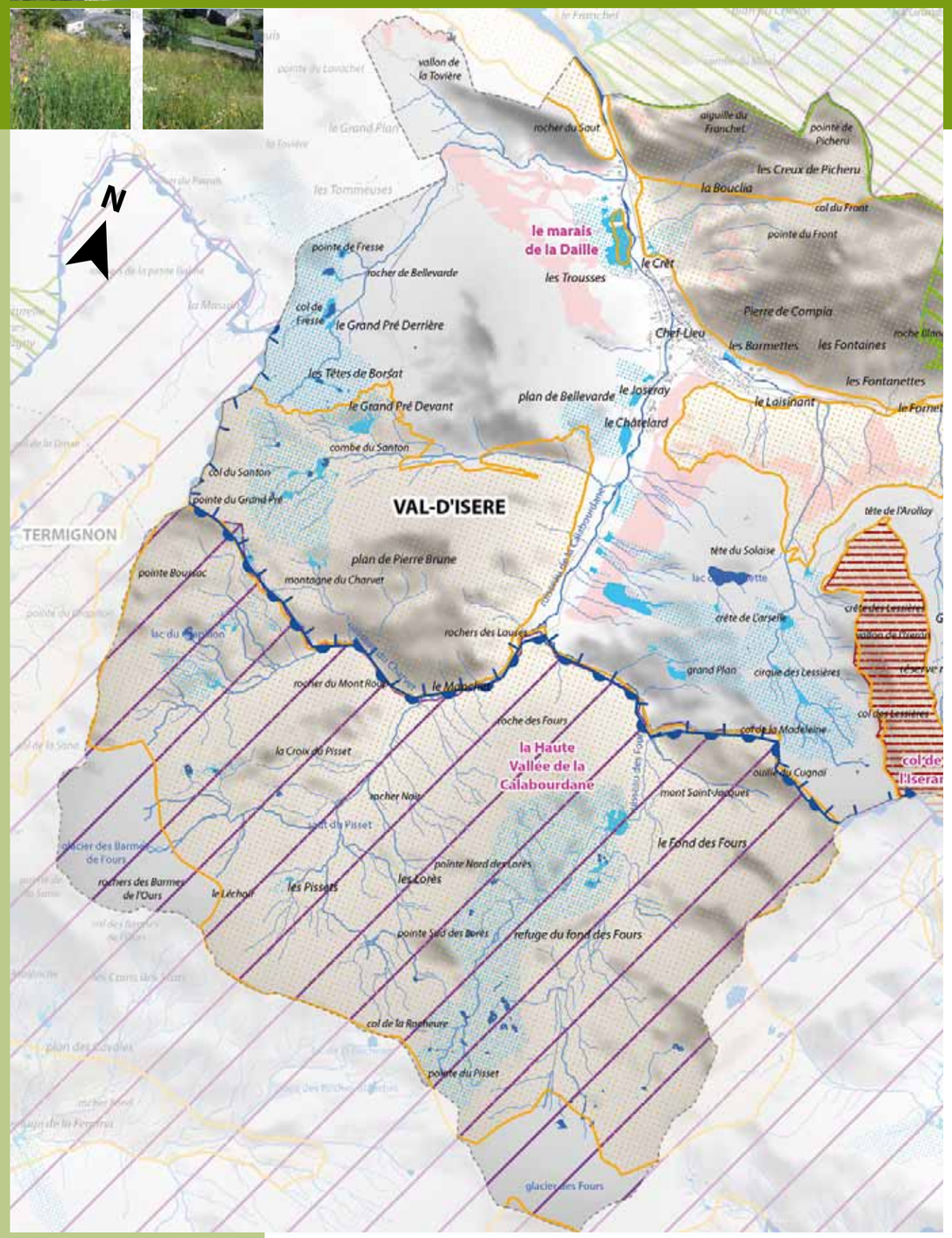

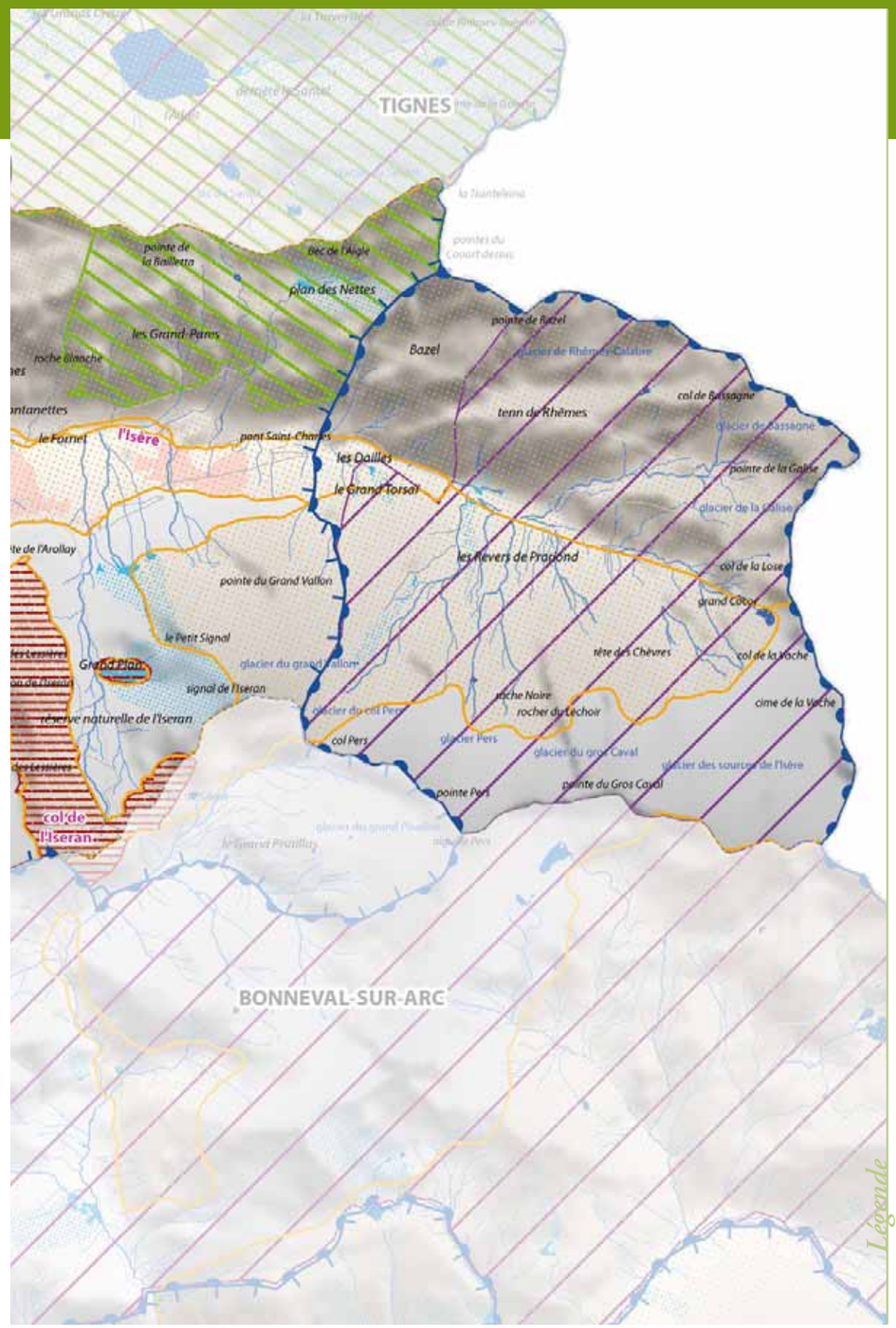

Légende

0 550 1 100 2 200 Mètres
1/55000

Réalisation : CPNS 2010
Sources : DREAL, DDT 73, Conseil général 73, Fédération de pêche 73, OGM, BD Alti BD Carto - BD Topo IGN / RGD73-74

Limites communales
Bâti
Routes
Cours d'eau

Parc national (coeur et aire optimale d'adhésion)
Zones humides
Espaces de fonctionnalité des zones humides
Habitats du tétras-lyre Fortes

ZNIEFF de type 1
Natura 2000
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)
Réserves naturelles nationales

Rive gauche de l'Isère (131)

Marais de la Daille (132)

La rive gauche de l'Isère entre le pont St-Charles et Laisinant

Ce site correspond, en grande partie, à la ZNIEFF n°73150021. Il se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et comporte plusieurs zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

En versant nord, depuis le fond de vallée jusqu'à la limite supérieure des forêts, cette rive présente une succession de milieux variés. Les berges humides et les boisements bordant l'Isère accueillent la **pédiculaire tronquée** (lire p.57) et la **cortuse de Matthiole** (lire p.85). Ces berges sont surmontées par une forêt de **mélèze** et de **pin cembro**, puis par des landes. Ces milieux abritent une population importante de **tétras-lyre** (lire p.4), ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux, telles que le **cassenoix moucheté**. Plus haut encore, les pelouses en limite supérieure de forêt sont, quant à elles, favorables à la présence du **saule glauque** ici présent en grand nombre, du **saule helvétique** (lire p.57), etc. Enfin, les falaises de la combe du Laisinant sont utilisées par un couple d'**aigle royal** (lire p.39) qui s'y reproduit depuis plusieurs années. Ce versant est survolé par plusieurs espèces remarquables de papillons : le **petit apollon** (lire p.27), le **semi-apollon** et le **solitaire**.

Le marais de la Daille

Ce site appartient à l'inventaire des zones humides "Forêt des Etroits". Il est en partie couvert par la ZNIEFF n°73150027, se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise et comporte quelques zones de reproduction à fortes potentialités pour le tétras-lyre.

Localisé sur les rives de l'Isère, à 1 800 m d'altitude, ce marais est alimenté à la fois par des sources tufeuses (résurgences où l'eau, chargée en carbonate de calcium, précipite pour former des concrétions calcaires appelées tuf), qui descendent de la forêt des Etroits, et par la nappe alluviale de l'Isère. Sur une surface de plus de 10 ha, il se compose de roselières, prairies humides, tourbières, ruisselets, annexes alluviales de type bras secondaires, bosquets de saules, etc. ; dans les parties les moins humides s'élève un boisement clair de **mélèze**. La juxtaposition de ces milieux donne à ce marais un caractère paysager particulier. D'un point de vue biologique, sa valeur est liée à la présence d'espèces protégées : le **jonc arctique** (lire p.35), la **pédiculaire tronquée** (lire p.57), le **cirse fausse hélénie** (lire p.85), la **grenouille rousse**, etc. Le classement "d'intérêt départemental" dans l'inventaire des zones humides souligne le caractère remarquable de ce site localisé au cœur du domaine skiable de Val-d'Isère.

L'arrêté préfectoral de protection biotope du col de l'Iseran

Ce site se trouve dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise. Il est couvert par les ZNIEFF n°73150016 "Alpages et pierriers du col de l'Iseran" et n°73150036 "Marais du Grand Plan". Ce dernier appartient à l'inventaire des zones humides "Grand Plan sous le Signal de l'Iseran".

Ce site comprend le col de l'Iseran, les crêtes des Lessières et le marais de Grand Plan. Avec la création de la réserve naturelle de la Baillettaz, il est une mesure compensatoire au déclassement, en 2000, de la réserve naturelle de l'Iseran qui couvrait environ la moitié de tout le versant nord de la vallée de la haute Isère, entre la combe du Laisinant et le pont St-Charles, soit 1 500 ha.

Ce déclassement avait pour objectif l'équipement du vallon de l'Iseran (télésièges, retenue collinaire, etc.). L'APPB de l'Iseran est avant tout un outil de préservation de la très grande richesse floristique que l'on trouve dans les pelouses, les éboulis, les rochers, etc. du site : l'**androsace des Alpes** (lire p.81), le **saule helvétique** (lire p.57), l'**orchis nain des Alpes** (lire p.61), etc. Le vallon de l'Iseran se distingue également par la présence de milieux humides particuliers, rares aux échelles nationale et européenne et composés de plantes qui se développent aussi bien dans les régions arctiques, que dans les zones alpines : le *Caricion incurvae*. Ces milieux hébergent un nombre important de ces plantes, toutes protégées : la **laîche à petite arête**, la **laîche rouge noirâtre**, la **tofieldie naine**, la **cobrésie simple**, la **laîche maritime**, la **laîche bicolore** (lire p.52).
Ces deux dernières sont présentes dans le marais du Grand Plan, un marais classé "d'intérêt départemental" dans l'inventaire des zones humides.

Marais du Grand plan (133)

Vallon des Fours (134)

La haute vallée de la Calabourdane

Ce site est couvert par la ZNIEFF n°73150041 "Les Fours ». Il se trouve dans la zone "cœur de parc" et dans le site Natura 2000 S43 "Massif de la Vanoise". Il comporte une dizaine de zones humides.

Cette haute vallée regroupe trois vallons d'altitude creusés par les glaciers et dont les cours d'eau, essentiellement alimentés par les glaciers du fond des Fours et des Barmes de l'Ours, rejoignent la Calabourdane au lieu-dit le Manchet : ruisseau des Fours et ruisseau du Charvet. Localisée dans les étages alpin et nival, entre 2 000 et 3 436 m d'altitude, cette haute vallée se compose de nombreux lacs, barres rocheuses, gorges, éboulis, pelouses alpines, etc. Les prospections naturalistes ont permis de mettre en évidence toute sa richesse floristique avec, notamment, la présence de la **dracocéphale de Ruysch** (lire p.73), la **primevère du Piémont** (lire p.61), la **cortuse de Matthiole** (lire ci-dessous), la **laîche bicolore** (lire p.52), l'**ancolie des Alpes**, l'**androsace des Alpes** (lire p.81), l'**orchis nain des Alpes** (lire p.61), etc.

faune & flore

La cortuse de Matthiole

Cette plante très esthétique, de la famille des primevères et des androsaces, recherche les endroits humides et ombragés, de préférence sur des terrains calcaires : aulnaies vertes, forêts fraîches d'épicéas, etc., jusqu'à 2 600 m d'altitude. En France, où elle se trouve en limite occidentale de son aire de répartition, la cortuse de Matthiole n'est présente qu'en trois régions : le col de Tende, la haute Maurienne et la haute Tarentaise (Ste-Foy-Tarentaise, Villaroger, Tignes et Val d'Isère) qui accueille les populations les plus importantes. Le morcellement de ses localités et sa rareté donnent à cette espèce protégée une très grande fragilité et nécessitent une attention particulière dans tout projet d'aménagement et de gestion des milieux qu'elle occupe.

Le cirse fausse hélénie

Cette plante de la famille des astéracées, dont la hauteur peut atteindre 1 m et morphologiquement proche des chardons, se distingue par ses feuilles dissemblables : les feuilles inférieures sont pétiolées, larges et divisées en lobes, tandis que les feuilles supérieures sont embrassantes, lancéolées et entières. Le cirse fausse hélénie affectionne les milieux humides de pente riches en substances nutritives, entre 1 600 et 2 200 m d'altitude : formations à hautes herbes à proximité des aulnaies vertes, prairies humides temporairement inondées etc. En France, cette espèce protégée est présente dans les Alpes et les Pyrénées. En Savoie, elle n'est connue que dans une dizaine de communes, dispersées dans le Beaufortain, la Maurienne et la Tarentaise (Planay, Séez, Tignes et Val d'Isère).

Le gypaète barbu

Encore appelé "casseurs d'os" en raison de son régime alimentaire constitué essentiellement d'os, le gypaète barbu est le plus grand vautour de l'avifaune européenne. Présent dans les Alpes et les Pyrénées, il fréquente les grandes falaises abruptes où il construit son nid volumineux et les hauts plateaux pour leurs éboulis et leurs pelouses. Chaque jour aux mêmes heures, il survole son territoire à la recherche de carcasses d'ongulés. Suite à son extinction complète dans les Alpes françaises dans les années 1920, un programme international de réintroduction mené depuis 1985 a permis au gypaète, encore rare dans les Alpes, d'occuper certains massifs comme la Vanoise et de s'y reproduire à nouveau naturellement. Sur Val d'Isère, un couple se reproduit depuis 2002. En 2003, un autre couple s'est installé à Peisey-Nancroix.

La musaraigne alpine

Ce petit mammifère présente un pelage gris ardoisé foncé, sur le dessus, et clair à gris brun, sur le ventre. La musaraigne alpine fréquente tout type de milieux frais et humides, riches en interstices : éboulis, murs, berges de ruisseaux, etc., jusqu'à 2 500 m d'altitude. Elle y trouve sa nourriture composée d'araignées, escargots, vers de terre et autres invertébrés. Méconnue, en Savoie, cette espèce discrète n'a été signalée que dans les Hurtières et en Tarentaise (Les Allues, Val d'Isère). La connaissance de sa répartition est nécessaire pour sa prise en compte dans tout projet d'aménagement et de gestion de ses lieux de vie.

Cortuse de Matthiole (135)

Cirse fausse hélénie (136)

Gypaète barbu (137)

Musaraigne Alpine (138)

Mémento
du patrimoine naturel
Territoire de Tarentaise-Vanoise

Le patrimoine naturel en chiffres

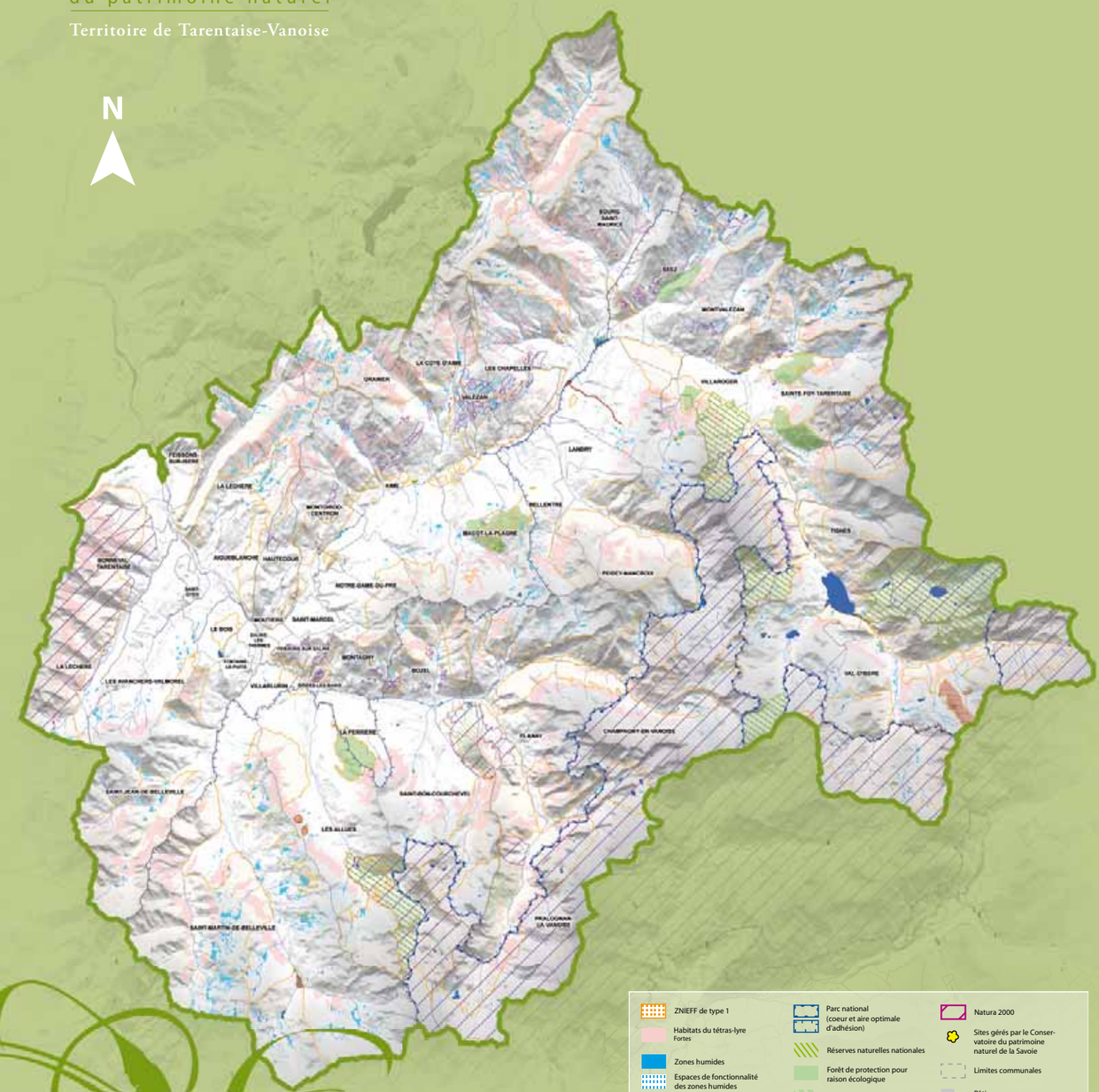

1/300 000ème - Réalisation : CPNS 2010 - Sources : Diren, Ddaf 73,Conseil Général 73, Métropole Savoie, Fédération de pêche 73, OGM, RGD 73-74, Cadastre, IGN : BD Carto, BD alti, BD Topo

Espaces naturels remarquables du territoire

Le patrimoine naturel en chiffres

Tableaux de synthèse du territoire de Tarentaise - Vanoise

	Territoire de Tarentaise - Vanoise			Savoie		
Type de zonage	Nombre	Surface ou linéaire		Nombre	Surface ou linéaire	
	(au 01/03/2010)			(au 01/03/2010)		
ZNIEFF I	97	77 757 ha		337	220 174 ha	
Habitats du tétras-lyre	Non défini	Totale	83 504 ha	Non défini	Totale	211 935 ha
		Très faibles à nulles	36343 ha		Très faibles à nulles	91 594 ha
		Faibles	17 710 ha		Faibles	46 071 ha
		À préciser	15 480 ha		À préciser	35 189 ha
		Fortes	13 972 ha		Fortes	39 081 ha
Corridors biologiques	À venir	Non défini		2	Non défini	
Zones humides (sans leur espace de fonctionnalité)	1 367	2 355 ha		3 337	14 807 ha	
Zones à écrevisse à pieds blancs	1	317 m		En cours	En cours	
Parcs nationaux	1	Totale	107 921 ha	1	Totale	196 437 ha
		Cœur de Parc	23 932 ha		Cœur de Parc	53 618 ha
		Aire optimale d'adhésion	83 989 ha		Aire optimale d'adhésion	142 819 ha
Réserves naturelles nationales	6	5 947 ha		8	15 928 ha	
Réserves biologiques	2	Totale	700 ha	5	Totale	1 670 ha
	2	R.B dirigées	700 ha	4	R.B dirigées	1 146 ha
	0	R.B. intégrales	0 ha	3	R.B. intégrales	524 ha
Forêts de protection pour raison écologique	5	1 755 ha		5	1 755 ha	
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	4	269 ha		21	8 577 ha	
Sites Natura 2000	4	35 593 ha		18	107 949 ha	
Sites gérés par le Conservatoire	1	15 ha		61	1 486 ha	

Tableaux de synthèse par commune

Contacts pour les numéros et codes des sites

Zonages	Numéros - Codes des sites	Contacts - Modes de consultation
ZNIEFF I	Numéros DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique "Base de données communales" ou rubrique "Cartographie dynamique"
Habitats du tétras-lyre	Numéros OGM (Observatoire des galliformes de montagne)	Fédération départementale des chasseurs de Savoie : 04 79 60 72 03 Parc national de la Vanoise : 04 79 62 30 54
Zones humides	Codes inventaire	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie : 04 79 25 20 32 http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
Zones à écrevisse à pieds blancs	Noms des zones	Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique : 04 79 85 89 36
Parcs nationaux	Noms et codes des zones	Parc national de la Vanoise : 04 79 62 30 54 http://www.parcnational-vanoise.fr
Réserves naturelles nationales	Codes DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique "Base de données communales" ou rubrique "Cartographie dynamique"
Réserves biologiques	Noms des réserves	Office national des forêts : 04 79 69 78 45
Forêts de protection pour raison écologique	Noms des forêts	Office national des forêts : 04 79 69 78 45
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	Codes DDT (Direction départementale des territoires)	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique "Base de données communales" ou rubrique "Cartographie dynamique"
Sites Natura 2000	Codes européens	http://www.natura2000.fr Rubrique "Rechercher un site Natura 2000"
Sites gérés par le Conservatoire	Codes CPNS (Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie)	CPNS : 04 79 25 20 32 http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php

Tableaux de synthèse par commune

AIGUEBLANCHE		Surface en ha	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1 958,50	798,9
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

7 zones humides			
Code inventaire			
73CPNS5032	73CPNS5079	73CPNS5116	73ONF0026
73CPNS5033	73CPNS5085	73ONF0004	-

2 ZNIEFF 1		2 unités à tétras-lyre		1 site Natura 2000
Numéro DREAL		Numéro OGM		Code européen / Code français
73090006	73090011	8410205	8410402	FR8201777/S23

AIME		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	5 069,20	3 108
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

7 ZNIEFF 1	3 unités à tétras-lyre	31 zones humides	
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire	
73000008	8410205	73CPNS5038	de 73CPNS5163 à 73CPNS5164
73000009	8410206	73CPNS5042	73CPNS5184
73000081	8410406	73CPNS5052	73CPNS5186
73000084	-	de 73CPNS5060 à 3CPNS5065	73CPNS5187
73090013	-	73CPNS5090	de 73ONF0029 à 73ONF0041
73130004	-	73CPNS5091	73ONF0043
73150050	-	73CPNS5148	-

1 zone à écrevisse à pieds blancs	1 site Natura 2000
Nom de la zone	Code européen / Code français
Ruisseau des Iles	FR8201777 / S23

LES ALLUES		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	8 624,30	7 310,50
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

7 ZNIEFF 1		1 unité à tétras-lyre	35 zones humides	1 parc national
Numéro DREAL		Numéro OGM	Code inventaire	Nom (et code) des 2 zones
73000003	73150026	8410404	de 73PNV27 à 73PNV61	Vanoise - cœur de parc (PN01)
73000061	73150048			
73000067	73150054			Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)
73000082	-			

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

LES ALLUES (suite)		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	8 624,30	7 310,50
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 réserve naturelle nationale	1 forêt de protection pour raison écologique	1 arrêté préfectoral de protection de biotope
Code DREAL	Nom de la forêt	Code DDT
RN100	Forêt de protection du Fontany et du Dos des Branches	FR3800688

1 site Natura 2000
Codes européens / Codes français
FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04

LES AVANCHERS-VALMOREL		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	2 750,90	1 822,40
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre
Numéro DREAL	Numéro OGM
73000083	8410401

22 zones humides			
Code inventaire			
73CPNS5133	de 73CPNS5139 à 73CPNS5141	73CPNS5222	de 73ONF0014 à 73ONF0022
73CPNS5134	de 73CPNS5211 à 73CPNS5213	73CPNS5223	-
73CPNS5137	73CPNS5215	73ONF0001	-

BELLENTRE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	2 333	1 532,30
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 unité à tétras-lyre	29 zones humides		1 parc national
Numéro OGM	Code inventaire		Nom (et code) de la zone
8410406	de 73PNV100 à 73PNV108	de 73PNV90 à 73PNV99	Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)
	de 73PNV110 à 73PNV114	73PNV5143	
	73PNV87	73PNV5169	
	73PNV88	73PNV5220	

5 ZNIEFF 1				
Numéro DREAL				
73000059	73000060	73130002	73130006	73150051

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

Le patrimoine naturel en chiffres

LE BOIS		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	554,3	267,1
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre
Numéro DREAL	Numéro OGM
73090006	8410402

BONNEVAL-TARENTAISE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1 970,90	1 523,20
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	1 site Natura 2000
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code européen / Code français
73120001	8410302	FR8202003 / S17

3 zones humides		
Code inventaire		
73CPNS5022	73CPNS5115	73CPNS5145

BOURG-SAINT-MAURICE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	18 217,70	12 740,80
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

12 ZNIEFF 1			
Numéro DREAL			
73000034	73000072	de 73090003 à 73090005	de 73130001 à 73130003
73000047	73090001	73090008	73150030

102 zones humides			
Code inventaire			
73CPNS5037	73CPNS5114	73CPNS5203	de 73CPNS5255 à 3CPNS5258
de 73CPNS5099 à 3CPNS5107	de 73CPNS5118 à 3CPNS5120	de 73CPNS5225 à 3CPNS5230	73ONF0045
73CPNS5109	de 73CPNS5172 à 3CPNS5180	de 73CPNS5234 à 3CPNS5242	de 73PNV668 à 73PNV717
73CPNS5111	73CPNS5185	73CPNS5247	73PNV769
73CPNS5113	73CPNS5189	73CPNS5249	

1 parc national	1 arrêté préfectoral de protection de biotope	1 site Natura 2000	1 forêt de protection pour raison écologique
Nom (et code) de la zone	Code DDT	Code européen / Code français	Nom de la forêt
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	FR3800427	FR8201777 / S23	Forêt de protection de Ronaz

4 unités à tétras-lyre			
Numéro OGM			
8410103	8410206	8410406	8410407

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

BOZEL		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	2 878,60	2 175,70
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

6 ZNIEFF 1		
Numéro DREAL		
73000077	73150019	73150033
73150007	73150032	73150050

2 unités à tétras-lyre	
Numéro OGM	
8410404	8410405

16 zones humides				
Code inventaire				
73CPNS5021	73CPNS5153	73CPNS5156	73CPNS5243	73ONF0027
73CPNS5138	73CPNS5154	de 73CPNS5198 à 73CPNS5200	de 73ONF0007 à 73ONF0011	73ONF0028

1 parc national	1 réserve biologique	2 sites Natura 2000	
Nom (et code) de la zone	Nom de la réserve	Codes européens / Codes français	
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	RBD de la Dent du Villard	FR8201777/S23	FR8201783/S43

BRIDES-LES-BAINS		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	268	77,6
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

2 ZNIEFF 1		1 site Natura 2000
Numéro DREAL		Code européen / Code français
73000078	73000082	FR8201777/S23

CHAMPAGNY-EN-VANOISE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	9 733,90	7 379,60
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

4 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	57 zones humides
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire
73150033	8410405	de 73PNV115 à 73PNV171
73150035		
73150049		
73150053		

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

CHAMPAGNY-EN-VANOISE (suite)		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	9 733,90	7 379,60
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 parc national	1 réserve naturelle nationale	1 site Natura 2000
Nom (et code) des 2 zones	Code DREAL	Codes européens / Codes français
Vanoise - cœur de parc (PN01)	RN002	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)		

LES CHAPELLES		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1 728,20	1 641,80
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

3 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	9 zones humides		
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire		
73090004	8410206	73CPNS5070	73CPNS5098	73CPNS5111
73090014		73CPNS5078	73CPNS5108	73CPNS5193
73130002		73CPNS5095	73CPNS5110	73CPNS5219

1 site Natura 2000
Code européen / Code français
FR8201777/S23

LA CÔTE-D'AIME		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	2 562,40	2 207,90
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

15 zones humides				
Code inventaire				
73CPNS5044	73CPNS5048	de 73CPNS5066 à 73CPNS5069	73CPNS5096	de 73ONF0047 à 73ONF0049
73CPNS5045	73CPNS5049	73CPNS5094	73CPNS5194	73ONF0052

2 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	1 site Natura 2000
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code européen / Code français
73090014	8410206	FR8201777 / S23
73130002		

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

FEISSONS-SUR-ISÈRE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1212,5	625,8
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	1326 56,9

1 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	8 zones humides	
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire	
73090013	8410205	73CPNS5035	73CPNS5083
		73CPNS5054	73ONF0005
		73CPNS5075	73ONF0006
		73CPNS5076	73ONF0065

FEISSONS-SUR-SALINS		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	478	185,5
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 ZNIEFF 1	2 unités à tétras-lyre	1 site Natura 2000
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code européen / Code français
73000078	8410405	FR8201777 / S23
-	8410406	-

FONTAINE-LE-PUITS		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	442,5	75,2
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 unité à tétras-lyre
Numéro OGM
8410402

GRANIER		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	2 983,70	2 541,80
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 ZNIEFF 1	2 unités à tétras-lyre		1 site Natura 2000
Numéro DREAL	Numéro OGM		Code européen / Code français
73090015	8410204	8410206	FR8201777 / S23

21 zones humides			
Code inventaire			
73CPNS5043	73CPNS5092	73CPNS5187	73CPNS5246
73CPNS5046	73CPNS5093	73CPNS5188	73CPNS5248
73CPNS5047	73CPNS5112	73CPNS5204	de 73CPNS5250 à 73CPNS5253
73CPNS5050	73CPNS5147	73CPNS5205	de 73ONF0050 à 73ONF0052

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

Le patrimoine naturel en chiffres

HAUTECOUR		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1 167	600,3
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

3 ZNIEFF 1	2 unités à tétras-lyre	5 zones humides	
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire	
73090011	8410205	73CPNS5019	73CPNS5086
73130005		73CPNS5023	73CPNS5087
73130007	8410206	73CPNS5027	-

1 site Natura 2000
Code européen / Code français
FR8201777/S23

LANDRY		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1 055,30	469,8
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 unité à tétras-lyre	6 zones humides	1 parc national
Numéro OGM	Code inventaire	Nom (et code) de la zone
8410406	73PNV698	Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)
	de 73PNV718 à 73PNV722	

LA LÉCHÈRE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	9 739,10	7 218,60
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

3 ZNIEFF 1	3 unités à tétras-lyre	1 site Natura 2000
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code européen / Code français
73090011	8410205	FR8202003 / S17
73090013	8410302	
73120001	8410401	

39 zones humides						
Code inventaire						
73CPNS5005	de 73CPNS5039 à 73CPNS5042	73CPNS5079	73CPNS5135	73CPNS5191	73CPNS5223	73CPNS5254
73CPNS5016	de 73CPNS5055 à 73CPNS5059	73CPNS5084	73CPNS5136	73CPNS5210	73CPNS5231	73ONF0002
73CPNS5018	73CPNS5061	73CPNS5117	73CPNS5181	73CPNS5216	73CPNS5232	73ONF0005
73CPNS5024	73CPNS5077	de 73CPNS5131 à 73CPNS5133	73CPNS5190	73CPNS5217	73CPNS5244	de 73ONF0023 à 73ONF0025

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

MACÔT-LA-PLAGNE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	3 775,10	2 463
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

3 ZNIEFF 1		2 unités à tétras-lyre		1 forêt de protection pour raison écologique
Numéro DREAL		Numéro OGM		Nom de la forêt
73000059	73150022	8410405	8410406	Forêt de protection du mont Saint-Jacques
73000081	-			

24 zones humides			
Code inventaire			
73CPNS5144	de 73CPNS5165 à 3CPNS5168	73CPNS5192	73PNV5143
73CPNS5146	73CPNS5170	73CPNS5202	73PNV5169
de 73CPNS5157 à 3CPNS5159	73CPNS5171	de 73ONF0053 à 73ONF0060	73PNV5220

MONTAGNY		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1 328	907,3
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

4 ZNIEFF 1	2 unités à tétras-lyre	8 zones humides	
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire	
73000010	8410405	73CPNS5152	73CPNS5201
73000077		73CPNS5154	de 73CPNS5207 à 73CPNS5209
73000078	8410406		
73150050		73CPNS5155	73ONF0064

1 site Natura 2000
Code européen / Code français
FR8201777/S23

MONTGIROD-CENTRON		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1 369,20	1 005,70
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

2 ZNIEF 1	1 unité à tétras-lyre	5 zones humides	
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire	
73000089	8410206	73CPNS5088	73ONF0042
		73CPNS5089	73ONF0061
73130007		73CPNS5149	-

1 site Natura 2000
Code européen / Code français
FR8201777 / S23

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

Le patrimoine naturel en chiffres

MONTVALEZAN		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	2 592,70	1 812,10
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

2 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	67 zones humides	
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire	
73150029	8410408	73PNV2183	de 73PNV2252 à 73PNV2271
		73PNV2187	
73150052		de 73PNV2244 à 73PNV2249	de 73PNV812 à 73PNV850

1 parc national	1 site Natura 2000
Nom (et code) de la zone	Code européen / Code français
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	FR8201777 / S23

MOÛTIERS		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	319,9	48,5
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

2 ZNIEFF 1	
Numéro DREAL	
73000086	73130005

NOTRE-DAME-DU-PRÉ		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	1 819,50	1 177,50
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

2 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	7 zones humides	
Numéros DIREN	Numéro OGM	Code inventaire	
73000089	8410406	73CPNS5150	73CPNS5206
		73CPNS5151	73ONF0062
73150050		de 73CPNS5160 à 73CPNS5162	

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

PEISEY-NANCROIX		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	7 268,70	6 120,20
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

4 ZNIEFF 1		1 unité à tétras-lyre	25 zones humides
Numéro DREAL		Numéro OGM	Code inventaire
73150012	73150051	8410406	de 73PNV62 à 73PNV86
73150034	73150053		

1 parc national	3 sites Natura 2000
Nom (et code) des 2 zones	Codes européens / Codes français
Vanoise - cœur de parc (PN01)	FR8201783 / S43
	FR8201783/FR8210032 / S43/ZPS04
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	FR8210032 / ZPS04

LA PERRIÈRE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	989,6	523,3
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	3 zones humides	
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire	
73000061	8410404	73CPNS5071	73ONF0063
		73CPNS5072	-

1 forêt de protection pour raison écologique
Nom de la forêt
Forêt de protection du Fontany et du Dos des Branches

PLANAY		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	2 326,70	1 564,40
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

3 ZNIEFF 1	2 unités à tétras-lyre	1 zone humide
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire
73150007	8410404	73ONF0010
73150046	8410405	
73150049	-	

1 parc national	1 réserve biologique	1 site Natura 2000
Nom (et code) des 2 zones	Nom de la réserve	Code européen / Code français
Vanoise - cœur de parc (PN01)	RBD de la Dent du Villard	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)		

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

Le patrimoine naturel en chiffres

PRALOGNAN-LA-VANOISE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	10 623,90	10 407,40
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

7 ZNIEFF 1		2 unités à tétras-lyre	16 zones humides
Numéros DREAL		Numéro OGM	Code inventaire
73150007	73150045	8410404	de 73PNV14 à 73PNV26
73150017	73150046		
73150018	73150048	8410405	de 73PNV284 à 73PNV286
73150020	-		

1 parc national	1 réserve biologique	1 site Natura 2000
Nom (et code) des 2 zones	Nom de la réserve	Code européen / Code français
Vanoise - cœur de parc (PN01)	RBDD du petit Mont-Blanc	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	-	-

SAINT-BON-TARENTAISE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	5 894,10	4 275,60
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

2 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	14 zones humides
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire
73150007	8410404	73CPNS5243
73150018	-	de 73PNV01 à 73PNV13

1 parc national	1 réserve biologique	1 site Natura 2000
Nom (et code) des 2 zones	Nom de la réserve	Code européen / Code français
Vanoise - cœur de parc (PN01)	RBD de la Dent du Villard	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	-	-

SAINTE-FOY-TARENTAISE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	11 027,70	7 775,10
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,9

7 ZNIEFF 1		2 unités à tétras-lyre	3 sites Natura 2000
Numéro DREAL		Numéro OGM	Codes européens / Codes français
73150003	73150029	8410407	FR8201777/S23
73150004	73150039	8410408	FR8201780/S39
73150024	73150052	-	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04
73150028	-	-	-

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

SAINTE-FOY-TARENTAISE (suite)		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	11 027,70	7 775,10
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,9

1 parc national	221 zones humides			
Nom (et code) des 2 zones	Code inventaire			
Vanoise - cœur de parc (PN01)	de 73PNV2001 à 73PNV2007	de 73PNV2016 à 73PNV2041	de 73PNV2147 à 73PNV2149	73PNV2201
	73PNV2009	de 73PNV2043 à 73PNV2045	de 73PNV2151 à 73PNV2156	de 73PNV2204 à 73PNV2238
	73PNV2010	de 73PNV2047 à 73PNV2104	de 73PNV2160 à 73PNV2182	73PNV2240
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	73PNV2013	de 73PNV2107 à 73PNV2125	73PNV2185	73PNV2242
	73PNV2014	de 73PNV2127 à 73PNV2144	de 73PNV2187 à 73PNV2199	73PNV2243
	73PNV2272			

1 forêt de protection pour raison écologique
Nom de la forêt
Forêt de protection de Sainte-Foy-Tarentaise

SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	5 936	4 593,70
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

2 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	17 zones humides	
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire	
73000083	8410402	de 73CPNS5028 à 73CPNS5030	de 73CPNS5121 à 73CPNS5130
73140003	-	73CPNS5025	73CPNS5214
		73CPNS5026	73CPNS5221

SAINT-MARCEL		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	885,5	192
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

3 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	1 zone humide
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire
73000089	8410406	73CPNS5142
73130005		
73130007		

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

Le patrimoine naturel en chiffres

SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	16 291,90	12 366,80
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

8 ZNIEFF 1		2 unités à tétras-lyre	392 zones humides	
Numéro DREAL		Numéro OGM	Code inventaire	
73000002	73000005	8410402	de 73PNV290 à 73PNV301	73PNV5254
73000075	73140001		de 73PNV303 à 73PNV643	73PNV5257
			de 73PNV5230 à 73PNV5246	73PNV5258
73000004	73000067	8410403	73PNV5248	de 73PNV5260 à 73PNV5264
73000076	73140006		73PNV5249	de 73PNV5266 à 73PNV5276
			73PNV5252	-

1 parc national	1 arrêté préfectoral de protection de biotope	Site géré par le Conservatoire
Nom (et code) de la zone	Code DDT	Code CPNS
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	FR3800614	MBPE

SAINT-OYEN		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	209,8	1,5
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 zone humide
Code inventaire
73ONF0003

SALINS-LES-THERMES		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	420,6	56
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 ZNIEFF 1
Numéro DREAL
73000078

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

SÉEZ		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	4 263,40	3 062,40
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

5 ZNIEFF 1		3 unités à tétras-lyre	45 zones humides
Numéro DREAL		Numéro OGM	Code inventaire
73000047	73000085	8410103	73CPNS5120
73130001	73150023	8410406	de 73PNV726 à 73PNV769
73150030		8410408	-

1 parc national	1 forêt de protection pour raison écologique	2 sites Natura 2000
Nom (et code) de la zone	Nom de la forêt	Codes européens / Codes français
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	Forêt de protection du Reclus	FR8201777 / S23
	-	FR8201780 / S39

TIGNES		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	9 129,60	6 830,60
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

9 ZNIEFF 1		2 unités à tétras-lyre	35 zones humides
Numéro DREAL		Numéro OGM	Code inventaire
73150002	73150031	8410407	de 73PNV187 à 73PNV198
73150005	73150039		
73150006	73150043		
73150011	73150053	8410408	de 73PNV644 à 73PNV666
73150014	-		

1 parc national	3 réserves naturelles nationales		2 sites Natura 2000
Nom (et code) des 2 zones	Code DREAL		Codes européens / Codes français
Vanoise - cœur de parc (PN01)	RN002	RN007	FR8201780/S39
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)	RN002	-	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04

VAL-D'ISÈRE		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	10 786,20	9 300,20
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

9 ZNIEFF 1		2 unités à tétras-lyre	55 zones humides
Numéro DREAL		Numéro OGM	Code inventaire
de 73150014 à 73150016	73150027	8410407	de 73PNV199 à 73PNV210
	73150031		73PNV288
73150021	73150036	8410408	de 73PNV770 à 73PNV811
73150025	73150041		-

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

Le patrimoine naturel en chiffres

VAL-D'ISÈRE (suite)		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	10 786,20	9 300,20
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 parc national	1 réserve naturelle nationale	1 arrêté préfectoral de protection de biotope	2 sites Natura 2000
Nom (et code) des 2 zones	Code DREAL	Code DDT	Codes européens/ Codes français
Vanoise - cœur de parc (PN01)	RN150	FR3800557	FR8201780/S39
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)			FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04

VALEZAN		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	794,9	783,2
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

2 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	1 site Natura 2000
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code européen / Code français
73090014	8410206	FR8201777/S23
73130002		

7 zones humides		
Code inventaire		
73CPNS5068	de 73CPNS5095 à 73CPNS5097	de 73CPNS5193 à 73CPNS5195

VILLARLURIN		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	549	98,4
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

1 ZNIEFF 1	2 unités à tétras-lyre	2 zones humides
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire
73000082	8410403	73ONF0012
	8410404	73ONF0013

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

VILLAROGER		Surface (ha)	Surface d'intérêt patrimonial* (ha)
	Commune	3 442,80	2 989,60
	Territoire Tarentaise-Vanoise	177 773	132 656,90

3 ZNIEFF 1	1 unité à tétras-lyre	4 zones humides
Numéro DREAL	Numéro OGM	Code inventaire
73150004	8410407	73PNV667
73150030	-	de 73PNV723 à 73PNV725
73150039	-	-

1 parc national	1 réserve naturelle nationale	1 site Natura 2000
Nom (et code) des 2 zones	Code DREAL	Code européen / Code français
Vanoise - cœur de parc (PN01)	RN101	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04
Vanoise - aire optimale d'adhésion (AOAPN01)		

1 forêt de protection pour raison écologique
Nom de la forêt
Forêt de protection de Ronaz

*Calcul des surfaces cumulées ; hors surfaces des espaces de fonctionnalité des zones humides

BIBLIOGRAPHIE

Armand M., Gourgues F., Marciau R. & Villaret J-C., 2008.- Atlas des plantes protégées de l'Isère et des plantes dont la cueillette est réglementée. GENTIANA, Société botanique dauphinoise Dominique Villars, Grenoble. Éd. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 320 p.

Arthur L. & Lemaire M., 1999.- Les chauves-souris, maîtresses de la nuit. – Description, mœurs, observations, protection … Éd. Delachaux et Niestlé. Lausanne, Suisse. 268 p.

ASTERS (coord.), 2007. - Intégration des espaces naturels patrimoniaux dans les documents d'urbanisme – Guide pratique à destination des maîtres d'ouvrage. 46 p.

Centre ornithologique Rhône-Alpes (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes), 2002 – Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes. Bièvre, hors série n°2, 134 p.

Centre ornithologique Rhône-Alpes Savoie (Groupe Ornithologique Savoyard), 2000. - Livre blanc des vertébrés de Savoie. Poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères sauvages : inventaire, bilan des connaissances, statuts. Miquet A. (réd.). Le Bourget-du-Lac, France. 272 p.

Conservatoire Botanique National Alpin de Gap Charance, 2007. - Programme de conservation des tulipes sauvages endémiques de Savoie et du Dauphiné. Rapport de stage Université Paul Sabatier. Bentyen M. (réd.)

Collectif, 2005. - Outils juridiques pour la protection des espaces naturels. Crozet S., ministère de l'Écologie et du développement durable, GIP Atelier technique des espaces naturels, délégation à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale, ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme de la mer, Office national des forêts, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages. ATEN. Cahier technique n°78. Coll Droit et police de la nature. 90 p.

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, 2001. - 1991 - 2001…10 ans du Conservatoire. La feuille et la plume n°30.

Danton P. & Baffray M., 1995.- Inventaire des plantes protégées en France. Éd. Nathan. Mulhouse, France. 294 p.

Delahaye Thierry & Prunier Patrice, 2006. - Inventaire commenté et liste rouge des plantes vasculaires de Savoie. Bull. spécial Soc. Mycol. Bot. Région Chambérienne, n°2.106 p.

Deliry C. (coord.), 2008.- Atlas illustré des libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. du Groupe Sympetrum et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. Éd. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope). 408 p.

Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, 1997.- Atlas des mammifères sauvages de Rhône-Alpes. 303 p.

Gensac P., 1995.- Flore de Vanoise. Initiation à la flore de montagne. Éd. Gap. La Ravoire, France. 272 p.

Gensac P., 2000.- Guide écologique de la Vanoise – Itinéraires de randonnée et initiation à l'écologie de montagne. Éd. Gap. La Ravoire, France. 288 p.

Grand D. & Boudot J.-P., 2006.- Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Éd. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 480 p.

Lafranchis Tristan, 2000.- Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Éd. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 448 p.

Lebreton P., Lebrun P., Martinot J.-P., Miquet A. & Tournier H., 2000.- Approche écologique de l'avifaune de Vanoise. Travaux scientifiques du Parc national de la Vanoise. Tome XXI. 304 p.

Muséum d'histoire naturelle Ville de Grenoble, 1999. – Les papillons diurnes de Rhône-Alpes. Atlas préliminaire. Petitprêtre J. (coord.). 203 p.
Olivier L., Galland J.-P., Maurin H. & coll., 1995.- Livre rouge de la flore menacée de France – Tome I : espèces prioritaires. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministères de l'Environnement. Paris, France. 486 p + annexes.

Parc national de la Vanoise, 2004.- La réserve naturelle de la Grande Sassière – Plan de gestion 2004-2010. 102 p.

Parc national des Ecrins, 2005.- À la découverte des fleurs des Alpes - 350 espèces dans leur milieu. Nicollet B. (Coord.). Coll. Les guides de terrain des parcs nationaux de France. Éd. Libris, Seyssinet-Pariset (Isère). 432 p.

Petitprêtre J. (Coord.), 1999.- Les papillons diurnes de Rhône-Alpes. Atlas préliminaire. - Éd. du Muséum d'histoire naturelle. Ville de Grenoble. 203 p.

Rameau J-C., Mansion D. & Dumé G., 1993.- Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome 2 Montagnes. Institut pour le Développement Forestier / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / Direction de l'Espace Rural et de la Forêt / École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts. Paris, France. 2 421 p.

Pour en savoir plus : http://www.patrimoine-naturel-savoie.org - Rubrique "ressources documentaires"

Ce document dont nous espérons que vous avez apprécié la qualité et l'intérêt ne doit pas constituer une étude supplémentaire qui agrémentera nos étagères et n'aura pas eu d'autres résultats que de satisfaire ceux qui l'ont élaboré ou la curiosité de quelques spécialistes de l'environnement. Au contraire, il doit être une ressource permanente pour enrichir et guider l'action des collectivités locales qui ont une responsabilité dans l'aménagement de leur territoire au bénéfice des générations futures.

Cet ouvrage constitue une photographie, à un instant donné, du patrimoine naturel du territoire. Si une grande partie des informations du mémento resteront valables longtemps, le nombre et le périmètre des zonages peuvent évoluer dans le temps. Afin d'offrir aux élus des collectivités une information le plus à jour possible, le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie proposera dès 2010 une version actualisée régulièrement sur son site internet (http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/).

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus, la collection de brochures communales du Parc national de la Vanoise, intitulées Découvrir le patrimoine naturel "nom de la commune", vous fournira un complément d'informations précieux, ainsi que de nombreuses illustrations.

Crédits photographiques

	1	1
1	1	2
3	1	1

Crédits photographiques images de couverture

Patrick Amroune (24, 26) • Bénédicte Chomel (11, 13, 32, 124, 125, 131, 132, 133) • Pierre Corradini (71) • FSPPMA (78) • Jean-Pierre Feuvrier (25, 47) • Flickr - Athos (138), Demalorthy (96), Isabelle Rey (29) • Stéphane Godin (1) • Georges Lacroix (109, 113) • Sylvie Loison (53) • Sébastien Ratel (6) • Michel Reverdiau (4, 10, 23, 41, 84, 103, 130) • Michel Savourey (86, 129) • Shutterstock (30, 52) • Jean-Yves Vallat (56, 57, 73).

• Centre Ornithologique Rhône-Alpes, Savoie - Jean-Noël Avrillier (5, 12, 49, 97, 99) • Conservatoire botanique national alpin - Thomas Legland (38), Gilles Paches (9) • Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie - Virginie Bourgoin (112), Manuel Bouron (17, 35, 40, 42, 43, 45, 50, 61, 69, 72, 102, 106, 107), Jeannette Chavoutier (39), Philippe Freydier (3, 16, 18, 28, 36, 59, 67, 94, 101, 118, 121), Christine Garin (15, 54, 60, 79, 82, 92), Gilles Parigot (33, 34, 48, 90, 91, 98), Marc Pienne (104) • Office national des forêts - François-Xavier Girardo (63, 64), Gérard Ramin (88, 89) • Parc national de la Vanoise - Parc national de la Vanoise - Christian Balais (55, 58, 62, 74, 75, 77, 85), Philippe Benoît (120, 135), Joël Blanchemain (111, 126, 127, 137), Marie-Geneviève Bourgeois (65), Julien Charron (122), Alain Chastin (123, 134), Bruno Descaves (87), Patrick Folliet (21, 114, 116), Alexandre Garnier (110), Christophe Gotti (22, 100, 115, 128), Ludovic Imberdis (2, 20, 51), Régis Jordana (80, 81), Pierre Lacosse (105), Benoît Martineau (68), Guido Meeus (136), Stéphane Mélé (76), Maurice Mollard (70), Jacques Perrier (66), Frantz Storck (7, 8, 14, 19, 31, 83, 93, 108, 117, 119), Nicolas Valy (95) • Parc national des Ecrins - Robert Chevalier (44) • Société mycologique et botanique de la région Chambérienne - Thierry Delahaye (27, 37, 46).

Le patrimoine naturel en chiffres

(Annexe 1)

Aigueblanche

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090006	Forêt de Villargerel et d'Aigueblanche	434,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73090011	Montagne de la Faverge et envers du Quermoz	231,2	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410205 8410402	Basse vallée de l'Isère, rive droite ; Vallée des Belleville, rive gauche	43,4
Faibles			263,6
À préciser			145,3
Fortes			47,1

Zones humides	73CPNS5032	Lac du Bozon	0,2	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5033	Le Mont	0,5	
	73CPNS5079	Rive Gauche du torrent de Grand Naves	2,8	
	73CPNS5085	Le Martelet	0,6	
	73CPNS5116	Pré sous les Emptes	0,3	
	73ONF0004	Le Violard	1,1	
	73ONF0026	Le Merderel	3	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	3,2	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Aime

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000008	Ruisseau des Iles et de la Ziguelette	15,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique "Base de données communales" ou rubrique "Cartographie dynamique"
	73000009	Tulipes de Sainte Anne	5,8	
	73000081	Vergers de Mâcot	20,3	
	73000084	Eglise d'Aime	2	
	73090013	Vallée de la Grande Maison	320,5	
	73130004	Adrets de Villette	167,6	
	73150050	Mont Jovet	371,5	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410205 8410206 8410406	Basse vallée de l'Isère, rive droite Moyenne vallée de l'Isère, rive droite Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche	1 018
Faibles			791
À préciser			456
Fortes			457

Zones humides	73CPNS5038	La Bagnaz	0,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5042	Pointe de Riondet versant Sud-Est	5,1	
	73CPNS5052	Ruisseau du Séveret	8,9	
	73CPNS5060	Les Clapières	0,2	
	73CPNS5061	Col des Tufs Blancs versant Nord-Ouest	0,5	

Aime (suite)

Zones humides	73CPNS5062	Les Mouilles	5,4	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5063	Chalet des Veaux	1,5	
	73CPNS5064	Col de la Grande Combe	6	
	73CPNS5065	Lac du Grand Gau	0,2	
	73CPNS5090	Le Boulissoir	5	
	73CPNS5091	Lac de Sêcheron	0,1	
	73CPNS5148	Le Chomieu	0,3	
	73CPNS5163	Roc du Bécoin versant Nord-Ouest	2,3	
	73CPNS5164	Chalet de la Lovatière	0,5	
	73CPNS5184	Ruisseau du Plan du Lac	6,3	
	73CPNS5186	Véman / La Pesée	7,7	
	73CPNS5187	Ouest Les Jointes	0,8	
	73ONF0029	Aime - L50/L51	0,6	
	73ONF0030	Aime - L51	0,3	
	73ONF0031	Aime - L44	0,7	
	73ONF0032	Aime - L15	0,3	
	73ONF0033	Aime - ruisseau /L41/L44	2,6	
	73ONF0034	Aime - L14	0,8	
	73ONF0035	Aime - L41	0,2	
	73ONF0036	Aime - L18	0,2	
	73ONF0037	Aime - Praz Véry	5,6	
	73ONF0038	Aime- L40/L39	0,8	
	73ONF0039	Aime - L22/L30	0,5	
	73ONF0040	Aime - L22/L23/L27/L29	2,2	
	73ONF0041	Aime - L30 L31	0,1	
	73ONF0043	Aime - L54	0,3	

Zones à écrevisse à pieds blancs		Ruisseau des Iles	0,3	

Sites Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	76	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Les Allues

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000003	Tourbières du plan de l'Homme	3,7	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73000061	Bois de Fontany et du Dos des Branches	223,6	
	73000067	Dos de Crêt Voland, montagne de Cherferie	701,4	
	73000082	Bois de Champion	34,5	
	73150026	Vallon du Borgne	1 014	
	73150048	Vallon du Fruit	2 000,2	
	73150054	Plan de Tueda	319,6	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410404	Vallée du doron de Bozel, rive gauche	1 517,1
Faibles			948
À préciser			1 451,3
Fortes			612

Zones humides	73PNV27	Meribel-les Allues	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV28	Amont de Pracoua	1,1	
	73PNV29	Pracoua	1	
	73PNV30	Plan de l'Homme : site Sud	1,6	
	73PNV31	Plan de l'Homme : site Nord	0,4	
	73PNV32	Bois du Corbey	0,6	
	73PNV33	Pas de Cherferie : site Ouest	0,2	
	73PNV34	Pas de Cherferie : site Est	0,2	
	73PNV35	Vieille Cave	3,2	
	73PNV36	Ruines des Vieilles Caves de l'Arpasson : site Ouest	2	
	73PNV37	Ruines des Vieilles Caves de l'Arpasson : site Est	1,5	
	73PNV38	La Rosière Aval	0,2	
	73PNV39	La Rosière Amont : site Ouest	0,6	
	73PNV40	La Rosière Amont : site Est	0,3	
	73PNV41	Chalets de Chapuiferrand	0,3	
	73PNV42	Sous le sommet de La Saulire	0,2	
	73PNV43	Les Grands Numéros : site Nord	0,1	
	73PNV44	Les Grands Numéros : site Sud	0,6	
	73PNV45	Les Plattières : site Ouest	3,5	
	73PNV46	Les Plattières : site Est	0,3	

Les Allues (suite)

Zones humides	73PNV47	Les Mûres Rouges	0,2	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV48	Vallon du Fruit	0,6	
	73PNV49	Plan des Mains Aval : site Nord	0,4	
	73PNV50	Plan des Mains Aval : site Sud	0,5	
	73PNV51	Plan des Mains Amont	9,9	
	73PNV52	Côte Brune	0,7	
	73PNV53	Ruisseau de Côte Brûlée	1,9	
	73PNV54	Côte Brûlée	0,1	
	73PNV55	Ruisseau du Borgne Aval	0,6	
	73PNV56	Le Vallon	0,2	
	73PNV57	Ruisseau du Borgne Amont	1,1	
	73PNV58	Sous le Petit Borgne	1,2	
	73PNV59	Borgne	0,2	
	73PNV60	Sous le Mont de la Chambre : site Nord	0,1	
	73PNV61	Sous le Mont de la Chambre : site Sud	0,2	

Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	1577	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		7 024	

Réserves naturelles nationales	RN100	Plan de Tuéda	1 117,4	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
Forêts de protection pour raison écologique		Forêt de protection du Fontany et du Dos des Branches	209,7	
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	FR3800688	Plan de l'Homme et Vieille Cave	28	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
Site Natura 2000	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	2 676,4	http://www.natura2000.fr Rubrique "Rechercher un site Natura 2000"

Les Avanchers-Valmorel

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000083	Massif de Crève Tête	155,9	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410401	Vallée de l'Eau Rousse, rive droite	293,4
Faibles			530,5
À préciser			756
Fortes			232,8

Zones humides	73CPNS5133	Les Sources	13	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5134	L'Arenouillaz	2,2	
	73CPNS5137	Plan du Favre	0,8	
	73CPNS5139	L'Ormay	1	
	73CPNS5140	La Verne	0,5	
	73CPNS5141	Quarante Planes	1,6	
	73CPNS5211	Le Crey	0,3	
	73CPNS5212	Les Lanches	2,1	
	73CPNS5213	Prariond	1,7	
	73CPNS5215	La Piaz Froide	0,8	
	73CPNS5222	Sources du ruisseau de Fontaine	3	
	73CPNS5223	Ruisseau des Guillots	0,7	
	73ONF0001	La Rupéry 1	0,4	
	73ONF0014	Les Avanchers - D	3,8	
	73ONF0015	Les Avanchers - F	0,6	
	73ONF0016	Les Avanchers - G	1,1	
	73ONF0017	Les Avanchers - K/R	3,3	
	73ONF0018	Les Avanchers - S	1,8	
	73ONF0019	Les Avanchers - T/Q	2,7	
	73ONF0020	Les Avanchers - P	0,2	
	73ONF0021	Les Avanchers - V	1,5	
	73ONF0022	Les Avanchers - Prariond	0,5	

Bellentre

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000059	Forêt du mont Saint-Jacques	15,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73000060	Tourbière du lac Noir	2	
	73130002	Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles	198	
	73130006	Pont de Bellentre	1,1	
	73150051	Le Grand Bois, pointe de Friolin, ubacs de Peisey	496,8	

Bellentre (suite)

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410406	Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche	200,4
Faibles			245,7
À préciser			346,6
Fortes			238,1

Zones humides	73PNV100	Chalet du Carroley : site Nord	0,8	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV101	Sous le chemin du Col du Carroley	0,7	
	73PNV102	Chalet du Carroley : site Sud	0,1	
	73PNV103	Amont de Malatray	0,2	
	73PNV104	Montagne du Carroley	0,2	
	73PNV105	Rive Gauche du Nant des Inversens : site aval	0,3	
	73PNV106	Rive Gauche du Nant des Inversens : site amont	0,7	
	73PNV107	Les Creusats	0,2	
	73PNV108	Sous le lac des Inversens	0,1	
	73PNV110	Les Inversens	0,1	
	73PNV111	Montagne de Bellecôte	0,2	
	73PNV112	Montagne du Friolin : site Est	0,7	
	73PNV113	Montagne du Friolin	0,2	
	73PNV114	Montagne du Friolin : site Ouest	0,2	
	73PNV87	Les Plattières	0,2	
	73PNV88	Lac Noir	0,2	
	73PNV90	Plan Leschaux	1	
	73PNV91	Les Rochers Rouges	0,8	
	73PNV92	Rive Gauche du ruisseau du Carroley	0,2	
	73PNV93	Sous le lac du Carroley	1,9	
	73PNV94	Rive droite du Ruisseau du Carroley	0,1	
	73PNV95	Amont de Pra Premier sous le télésiège des Bauches	0,1	
	73PNV96	Les Crozats : site Nord	0,1	
	73PNV97	Les Crozats : site Sud	0,6	
	73PNV98	Sous le col du Carroley	0,1	
	73PNV99	Sources du Ruisseau du Carroley	0,2	
	73PNV5143	Les Pierre Blanches	0,2	
	73PNV5169	Lac du Carroley	0,5	
	73PNV5220	Les Inversens	0,7	

Parcs nationaux				
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01	Parc national de la Vanoise	1 986	http://www.vanoise.com

Le Bois

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090006	Forêt de Villargerel et d'Aigueblanche	167,6	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410402	Vallée des Belleville, rive gauche	79,7
À préciser			36,4

Bonneval-Tarentaise

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73120001	Massif de la Lauzière	1 222,4	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410302	La Lauzière	247,7
Faibles			512,7
À préciser			171,2
Fortes			312,2

Zones humides	73CPNS5022	Pas de Freydon	1,5	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5115	Sous le col du Loup	1,2	
	73CPNS5145	Chalet de l'Arc	1,5	

Site Natura 2000	FR8202003/S17	Massif de la Lauzière	1 507,8	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Bourg-Saint-Maurice

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000034	Marais d'Arc 2000	15,8	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73000047	Marais de Bourg-Saint-Maurice	26,7	
	73000072	Vergers de la Chal	16	
	73090001	Tourbière des Crottes	1,2	
	73090003	Vallée des Sapieux - Combe du Charbonnet	1 210,1	
	73090004	Combe de la Neuva	952,6	
	73090005	Vallée des Glaciers	4 055,8	
	73090008	Cormet de Roselend	24,1	
	73130001	Bois des Bochères	32,3	
	73130002	Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles	30	

Bourg-Saint-Maurice (suite)

ZNIEFF 1	73130003	Pelouses sèches du Villaret et de la Rosière	164	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150030	Forêts de Malgovert et de Ronaz	248,5	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410103 8410206 8410406 8410407	Vallée des Chapieux, rive gauche	3 589,2
Faibles		Moyenne vallée de l'Isère, rive droite	2 372,6
À préciser		Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche	1 074,1
Fortes		Haute vallée de l'Isère, rive gauche	2 369

Zones humides	73CPNS5037	Plan des Teppes	10,2	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5099	Lacs de la Forclaz	6,6	
	73CPNS5100	Ruisseau de la Neuva	7	
	73CPNS5101	Sous la Dent d'Arpire	4,2	
	73CPNS5102	Petite Tournette	6	
	73CPNS5103	Ruisseau du Truc	12,2	
	73CPNS5104	Chalets du Truc	2,7	
	73CPNS5105	Combe de la Neuva	3,9	
	73CPNS5106	Nord col de la Forclaz	6,1	
	73CPNS5107	Ruisseau des Vieilles	10,1	
	73CPNS5109	Lancevard	1,5	
	73CPNS5111	Ruisseau de la Lavanche	1,8	
	73CPNS5113	La Vacherie / Le Rosset	9	
	73CPNS5114	Le Riondet	0,9	
	73CPNS5118	Plan André	0,6	
	73CPNS5119	L'Abergement	0,4	
	73CPNS5120	Marais de Bourg Saint Maurice	38,3	
	73CPNS5172	Crêt Bettex	5,7	
	73CPNS5173	Sous la Crête des Mélèzes	0,9	
	73CPNS5174	Lac des Rousses	0,2	
	73CPNS5175	La Platte	1,2	
	73CPNS5176	Crêt Baudin	16,1	
	73CPNS5177	Plan de la Forclaz	28,5	
	73CPNS5178	Les Ouillons	8,2	
	73CPNS5179	Plan de la Soulire	3,3	
	73CPNS5180	Aiguille Motte	0,4	
	73CPNS5185	Ruisseau du Golet	6,7	
	73CPNS5189	Les Crottes / Le Teppier	12,1	
	73CPNS5203	Le Gollet	16,4	
	73CPNS5225	Lac de Mya	0,9	
	73CPNS5226	Le Grand Chalet	0,4	
	73CPNS5227	Plan des Fours	1,5	
	73CPNS5228	Ruisseau des Tufs rive gauche	7,9	

Bourg-Saint-Maurice (suite)

Zones humides	73CPNS5229	Le Bouillu des Tufs	16,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5230	Ruisseau des Prins	1,3	
	73CPNS5234	Le Chapelet	2,2	
	73CPNS5235	Combe de Bellaval	11,5	
	73CPNS5236	Les Lanchettes	15,2	
	73CPNS5237	Le Gollier	9,7	
	73CPNS5238	Ruisseau du Roget	2,1	
	73CPNS5239	Torrent des Glaciers rive gauche amont	5,2	
	73CPNS5240	Torrent des Glaciers rive gauche aval	2,4	
	73CPNS5241	Ville des Glaciers	1,7	
	73CPNS5242	Sous Ville des Glaciers	1,8	
	73CPNS5247	Ouest ruisseau du Dou	3,6	
	73CPNS5249	Sud ruisseau du Dou	7,3	
	73CPNS5255	Ruisseau de la Raja rive droite	18,3	
	73CPNS5256	Ruisseau de la Raja rive gauche	5,3	
	73CPNS5257	Chalet du Petit Mont Blanc	0,2	
	73CPNS5258	Lacs d'Enclave	0,6	
	73CPNS6125	Nord Cormet de Roselend	0,2	
	73ONF0045	Bourg st Maurice - 18	0,2	
	73PNV669	Rive gauche de l'Isère : entre Hauteville et le Petit Gondon	0,5	
	73PNV670	Rives du ruisseau du Nantet	0,5	
	73PNV671	Le Mont	0,5	
	73PNV672	Plan Devin	0,1	
	73PNV673	Entre les Fontaines et Courbaton	0,3	
	73PNV674	Lac de Malgovert	0,1	
	73PNV675	La Cachette	0,3	
	73PNV676	Aval de la Cachette	0,2	
	73PNV677	Amont de la Cachette : site nord	0,2	
	73PNV678	Amont de la Cachette : site sud-ouest	0,2	
	73PNV679	Amont de la Cachette : site sud-est	0,2	
	73PNV680	Le Chamort : site sud	0,3	
	73PNV681	Le Chamort : site nord	0,2	
	73PNV682	Amont du ruisseau de l'Eglise	0,1	
	73PNV683	Sous la Vagère	0,5	
	73PNV684	Zone du golf des Arcs	2	
	73PNV685	Aval de Froide Fontaine : site nord	0,7	
	73PNV686	Aval de Froide Fontaine : site sud	1,1	
	73PNV687	Entre Froide Fontaine et les Tenssions :site nord	0,2	
	73PNV688	Entre Froide Fontaine et les Tenssions :site sud	0,1	
	73PNV689	Les Tenssions : site nord	0,2	
	73PNV690	Les Tenssions : site sud	0,4	

Bourg-Saint-Maurice (suite)

Zones humides	73PNV691	Entre les Tenssions et le col des Frettes : site ouest	0,4	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV692	Entre les Tenssions et le col des Frettes : site est	0,1	
	73PNV693	Sous le col des Frettes : site sud	0,2	
	73PNV694	Sous le col des Frettes : site nord	0,1	
	73PNV695	Entre le Charnet et la Belle-Chal : site nord	1,8	
	73PNV696	Entre le Charnet et la Belle-Chal : site sud	1,2	
	73PNV697	Amont de la Belle-Chal	0,2	
	73PNV698	Praz Cartan	0,7	
	73PNV699	Sous les Dents du Peigne	0,2	
	73PNV700	Amont du ruisseau du Villard	1,4	
	73PNV701	Sources du ruisseau du Villard : site nord	0,8	
	73PNV702	Sources du ruisseau du Villard	0,2	
	73PNV703	Sources du ruisseau du Villard : site sud	0,3	
	73PNV704	Sous le col du Grand Renard : site nord	0,4	
	73PNV705	Sous le Col du Grand Renard	0,2	
	73PNV706	Sous le Col du Grand Renard : site sud	0,3	
	73PNV707	Rives d'un affluent du ruisseau de l'Arc	0,1	
	73PNV708	Rives du ruisseau de l'Arc	0,3	
	73PNV709	Plan de l'Homme : site ouest	0,6	
	73PNV710	Plan de l'Homme : site est	0,1	
	73PNV711	Lac Marlou	2,2	
	73PNV712	Sous le col de la Chal	6	
	73PNV713	Chalets de l'Arc : site ouest	0,4	
	73PNV714	Chalets de l'Arc : site est	0,3	
	73PNV715	Plan Déchaud	12,4	
	73PNV716	Lac des Combes	0,5	
	73PNV717	Zone du Pré Saint-Esprit	0,1	
	73PNV769	Plan de Beaupré	0,4	
Parcs nationaux				
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01	Parc national de la Vanoise	3 573	http://www.vanoise.com
Forêts de protection pour raison écologique		Forêt de protection de Ronaz	42,1	

Bourg-Saint-Maurice (suite)

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	FR3800427	Ruisseau de l'Eglise	11,3	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	56,6	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Bozel

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000077	Marais et prairies de Moranche et des Champs	94,5	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150007	Massif du Rocher de Villeneuve	266,1	
	73150019	Tourbière du Pré	5,9	
	73150032	Bois de Tincave	439,8	
	73150033	Forêt du Miollet	17,5	
	73150050	Mont Jovet	810,2	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410404 8410405	Vallée du doron de Bozel, rive gauche Vallée du doron de Bozel, rive droite	1 231
Faibles			125,5
À préciser			247,8
Fortes			171,8

Zones humides	73CPNS5021	Moranche	6,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5138	Plan de l'Allée	0,3	
	73CPNS5153	La Cour	0,6	
	73CPNS5154	Mont Jovet versant Sud	19,9	
	73CPNS5156	Dou de Bon Pierre	8,3	
	73CPNS5198	Plan d'eau de Bozel	1,4	
	73CPNS5199	Le Pré	2,1	
	73CPNS5200	La Cour Nord	1,7	
	73CPNS5243	L'Isère à Bozel	4,4	
	73ONF0007	Le Plan des Fontaines	0,9	
	73ONF0008	Les Fontanettes	0,4	
	73ONF0009	Bozel - M3/le Sauget	2,8	
	73ONF0010	Le Chevelu, La Grande Mouille	6,2	
	73ONF0011	Bozel - B3/C3	1,4	
	73ONF0027	Le Bonrieu rive gauche	3,3	
	73ONF0028	Domaniale du Mont Jovet	2,7	

Parcs nationaux				
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01	Parc national de la Vanoise	2 871	http://www.vanoise.com

Bozel (Suite)

Réserves biologiques dirigées		Réserve biologique dirigée de la Dent du Villard	91,9	
Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	84,7	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "
	FR8201783/S43	Massif de la Vanoise	227,9	

Brides-les-Bains

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000078	Adrets de Salins les Thermes à Brides les Bains	51,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73000082	Bois de Champion	26,4	
Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	7,1	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Champagny-en-Vanoise

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150033	Forêt du Miollet	310,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150035	Pointe des Chardes	2 299,2	
	73150049	Aulnaie de Champagny	762,8	
	73150053	Col du Palet	52,5	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410405	Vallon du doron de Bozel, rive droite	2 441,1
Faibles			277,2
À préciser			707,4
Fortes			502,7

Champagny-en-Vanoise (suite)

Zones humides	73PNV115	Aval du vallon de la Rossa	0,6	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV116	Amont du vallon de la Rossa	0,7	
	73PNV117	Carellaz	1,1	
	73PNV118	Frumier	0,1	
	73PNV119	Champagny-le-Haut	1,8	
	73PNV120	Le Tovet	2	
	73PNV121	Sous la Pointe de la Vélière	0,3	
	73PNV122	Sous le col de la Bauche de Mio : site sud	1,3	
	73PNV123	Sous le col de la Bauche de Mio : site nord	0,6	
	73PNV124	Grande Perrière	0,4	
	73PNV125	Hameau de la Vélière : site nord	0,2	
	73PNV126	Hameau de la Vélière : site sud	0,1	
	73PNV127	La Gurre de la Chiserette : site ouest	0,2	
	73PNV128	La Gurre de la Chiserette : site est	0,4	
	73PNV129	Les Chamossières	0,3	
	73PNV130	Lac de la Vélière	0,2	
	73PNV131	Sous la Pointe de Tougne	0,4	
	73PNV132	Sources du ruisseau de la Vélière : site ouest	0,9	
	73PNV133	Sources du ruisseau de la Vélière : site est	0,4	
	73PNV134	Sources du ruisseau de la Vélière : site sud-est	0,1	
	73PNV135	Les Creux de la Foudre	0,1	
	73PNV136	Sous le col de la Chiaupe	0,1	
	73PNV137	Amont du col de la Chiaupe	0,1	
	73PNV138	Amont du vallon de la Chiaupe : site nord	0,3	
	73PNV139	Amont du vallon de la Chiaupe : site sud	0,9	
	73PNV140	Rive gauche du ruisseau du Glacier	0,2	
	73PNV141	Rives du ruisseau des Bichets	1,9	
	73PNV142	Ecurie de la Chiaupe : site amont	0,9	
	73PNV143	Ecurie de la Chiaupe : site aval	0,7	
	73PNV144	La Chiaupe : site nord	0,4	
	73PNV145	La Chiaupe : site sud	0,4	
	73PNV146	Sous le Passage de la Frête : site nord	3,1	
	73PNV147	Sous le Passage de la Frête : site sud	1	
	73PNV148	Rive Gauche du Ruisseau de la Gurre du Bois	0,7	
	73PNV149	Rive Droite de la Gurre du Bois : site amont	0,2	

Champagny-en-Vanoise (suite)

Zones humides	73PNV150	Rive Droite de la Gurre du Bois : site aval	0,2	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV151	Sous la crête des Chamossières	3,2	
	73PNV152	Chapendu	0,8	
	73PNV153	Amont de Lécheron	0,2	
	73PNV154	Les Chardes : site ouest	0,1	
	73PNV155	Les Chardes : site est	0,2	
	73PNV156	Sous la Pointe du Bonhomme : site nord	0,1	
	73PNV157	Sous la Pointe du Bonhomme : site sud	0,2	
	73PNV158	Le Dégoteil	0,2	
	73PNV159	Refuge de Plaisance	1,2	
	73PNV160	La Barme	1,3	
	73PNV161	Sous les Essérieux	1,4	
	73PNV162	Le Cul du Nant	3,2	
	73PNV163	Plan Séry	0,1	
	73PNV164	Les Torches	0,3	
	73PNV165	Le Grand Chalet	0,3	
	73PNV166	La Motte	1,3	
	73PNV167	Lacs de la Glière	2,2	
	73PNV168	Chalets de la Glière	1,1	
	73PNV169	Plantrin : site amont	0,7	
	73PNV170	Plantrin : site aval sud	0,2	
	73PNV171	Plantrin : site aval nord	0,3	

Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	4013	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		5 695	
Réserves naturelles nationales	RN002	La grande Motte	320,9	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
Site Natura 2000	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	4 028, 7	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Les Chapelles

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090004	Combe de la Neuva	143,5	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73090014	Haute vallée de l'Ormente	47,2	
	73130002	Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles	750,5	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410206	Moyenne vallée de l'Isère, rive droite	234,5
Faibles			467,1
À préciser			116,1
Fortes			100,3

Zones humides	73CPNS5070	Lac sous le col du Grand Fond	1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5078	Les Avenières	0,5	
	73CPNS5095	Crêt Riond / Les Cols	10,7	
	73CPNS5098	Le Grand Châtelet	0,2	
	73CPNS5108	Croix Praz	5,2	
	73CPNS5110	Grand Crêt / Saint Antoine	11,7	
	73CPNS5111	Ruisseau de la Lavanche	1,2	
	73CPNS5193	Canal des Chapelles	11	
	73CPNS5219	Le Miollet	1,2	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	94,9	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

La Côte-d'Aime

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090014	Haute vallée de l'Ormente	1 669,7	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73130002	Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles	313,2	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410206	Moyenne vallée de l'Isère, rive droite	368,5
Faibles			500,8
À préciser			75
Fortes			309,1

Zones humides	73CPNS5044	Lac de la Portette	1,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5045	Sous le col de la Portette	0,2	
	73CPNS5048	Lac de Presset	2,4	
	73CPNS5049	Chézeries	6	
	73CPNS5066	La Gitte	0,5	
	73CPNS5067	La Lance	4,1	
	73CPNS5068	Saint Guérin	1,6	

La Côte-d'Aime (suite)

Zones humides	73CPNS5069	L'Ormente	14	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5094	La Bergerie	1,9	
	73CPNS5096	Ruiseau du Charbonnet	3,9	
	73CPNS5194	Les Chavonnes	3,4	
	73ONF0047	Côte d'Aime - D/E/I/G	2,1	
	73ONF0048	Côte d'Aime - L	0,5	
	73ONF0049	Côte d'Aime - K	1	
	73ONF0052	Granier- B/E	0,2	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	50	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Feissons-sur-Isère

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090013	Vallée de la Grande Maison	531,6	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410205	Basse vallée de l'Isère, rive droite	193,6
Faibles			230
À préciser			27,9
Fortes			119,6

Zones humides	73CPNS5035	Grande Pointe de Bizard versant Sud Est (bassin versant du ruisseau de Bizard)	16,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5054	Grande Pointe de Bizard versant Sud Est (bassin versant du Nant de Bouillet)	1,6	
	73CPNS5075	Darbelay	0,6	
	73CPNS5076	Sécheron	0,1	
	73CPNS5083	Plans d'eau de Feissons-sur-Isère	2,2	
	73ONF0005	la Fougère	0,3	
	73ONF0006	Trébutine	1,4	
	73ONF0065	Trébutine, sous la route	0,9	

Feissons-sur-Salins

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000078	Adrets de Salins les Thermes à Brides les Bains	26,5	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique "Base de données communales" ou rubrique "Cartographie dynamique"

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410405 8410406	Vallon du doron de Bozel, rive droite Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche	114,6
À préciser			41,4

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	59,9	http://www.natura2000.fr Rubrique "Rechercher un site Natura 2000"

Fontaine-le-Puits

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410402	Vallée des Belleville, rive gauche	53,9
À préciser			21,1

Granier

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090015	Cormet d'Arêches	1 911,8	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410204 8410206	Vallée du Doron, rive gauche Moyenne vallée de l'Isère, rive droite	447,6
Faibles			904
À préciser			166,1
Fortes			655,5

Zones humides	73CPNS5043	Chalets du Cormet	3,5	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5046	La Coire	5,6	
	73CPNS5047	La Rosière	2	
	73CPNS5050	Lac de la Gouille	0,4	
	73CPNS5092	Lac de Guio	0,6	
	73CPNS5093	La Thuile	0,4	
	73CPNS5112	Sous la Grande Parei	0,3	
	73CPNS5147	Col du Coin versant Sud	0,3	
	73CPNS5187	Ouest Les Jointes	0,1	
	73CPNS5188	Les Jointes	0,9	

Granier (suite)

Zones humides	73CPNS5204	Lac de la Motte	1,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5205	Plan Pichu	1,4	
	73CPNS5246	Ruisseau du Plan de la Chevalière	8,6	
	73CPNS5248	Plan de la Marmotte	0,3	
	73CPNS5250	Les Thuiles	1,1	
	73CPNS5251	Chalet du Dard	21,4	
	73CPNS5252	Ruisseau du Dard	10,4	
	73CPNS5253	Pointe de Riondet versant nord est	26,7	
	73ONF0050	FC de Granier, parcelle i	0,7	
	73ONF0051	Granier- E	2,1	
	73ONF0052	Granier- B/E	2,7	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	78,3	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Hautecour

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090011	Montagne de la Faverge et envers du Quermoz	86,6	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73130005	Falaises, boisements et garides de Montgalgan	34,3	
	73130007	Pelouse et boisement thermophiles de Montgirod	14,7	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410205 8410206	Basse vallée de l'Isère, rive droite ; Moyenne vallée de l'Isère, rive droite	95,8
Faibles			324,8
À préciser			95,1
Fortes			35,7

Zones humides	73CPNS5019	Lac du Saut	0,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5023	Lac du Bouchet	0,4	
	73CPNS5027	Chalets de la Faverge	1,8	
	73CPNS5086	Hautecourt chef-lieu	1,3	
	73CPNS5087	Le Dar	1,6	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	35	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Landry

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
Habitats du tétras-lyre				
Très faibles à nulles	8410406	Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche		24,3
Faibles				131
À préciser				270,4
Fortes				44
Zones humides	73PNV698	Praz Cartan	0,7	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV718	Les Charmettes	0,6	
	73PNV719	Praz Pellier	0,5	
	73PNV720	Blanche Murée	0,5	
	73PNV721	Lac du Petit Renard	0,1	
	73PNV722	Sous le lac du Petit Renard	0,3	
Parcs nationaux				
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01	Parc national de la Vanoise	1 053	http://www.vanoise.com

La Léchère

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090011	Montagne de la Faverge et envers du Quermoz	329	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73090013	Vallée de la Grande Maison	2 257	
	73120001	Massif de la Lauzière	3 351,8	
Habitats du tétras-lyre				
Très faibles à nulles	8410205 8410302 8410401	Basse vallée de l'Isère, rive droite La Lauzière Vallée de l'Eau Rousse, rive droite		1 352
Faibles				1 782,3
À préciser				1 280,8
Fortes				1 350,4
Zones humides	73CPNS5005	Sources du ruisseau du Coard	0,8	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5016	Col de la Louze	2	
	73CPNS5018	Le Grand Crêtet versant Sud et rive droite du Torrent de Grand Naves	17,8	
	73CPNS5024	Les Grands Darbeleys	4,3	
	73CPNS5039	En Masbochard	0,4	
	73CPNS5040	Montagne d'en haut	0,3	
	73CPNS5041	La Caboche	1,2	
	73CPNS5042	Pointe de Riondet versant Sud-Est	1,4	
	73CPNS5055	La Grande Maison	1,5	
	73CPNS5056	Bottentro	1,1	
	73CPNS5057	Le Grand Crêtet versant Nord	3,1	
	73CPNS5058	Le Grand Crêtet versant Nord-Ouest	3,3	

La Léchère (suite)

Zones humides	73CPNS5059	Le Grand Crêtet versant Sud-Est	11,6	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5061	Col des Tufs Blancs versant Nord-Ouest	8,3	
	73CPNS5077	Lac de la Thuile	0,1	
	73CPNS5079	Rive Gauche du torrent de Grand Naves	60	
	73CPNS5084	Les Arcochons	7,8	
	73CPNS5117	Le Lacté	0,4	
	73CPNS5131	Col de la Madeleine	12,9	
	73CPNS5132	La Lauzière	0,1	
	73CPNS5133	Les Sources	0,3	
	73CPNS5135	Les Lanches Ouest	2,6	
	73CPNS5136	Les Lanches Est	2,3	
	73CPNS5181	Bois des Grandes Lanches	0,3	
	73CPNS5190	Grand Naves Chef-Lieu	0,5	
	73CPNS5191	Ronchat	0,9	
	73CPNS5210	Merlin	1,1	
	73CPNS5216	La Valette	1	
	73CPNS5217	Les Foulons	1,4	
	73CPNS5223	Ruisseau des Guillots	1,6	
	73CPNS5231	Lacs de Roche Noire	0,3	
	73CPNS5232	Le Lay	0,2	
	73CPNS5244	Le Branlay	0,9	
	73CPNS5254	Montagne des Génisses	2,4	
	73ONF0002	Doucy 23/24	1,3	
	73ONF0005	La Fougère	0,4	
	73ONF0023	Plan Bérard	2	
	73ONF0024	Torrent de Glaize	0,9	
	73ONF0025	Naves - 3/4	3,8	
Site Natura 2000	FR8202003/S17	Massif de la Lauzière	3 018,8	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Mâcot-la-Plagne

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000059	Forêt du mont Saint-Jacques	437,6	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73000081	Vergers de Mâcot	111,2	
	73150022	Cembraie de La Plagne	17,8	
Habitats du tétras-lyre				
Très faibles à nulles	8410405 8410406	Vallée du doron de Bozel, rive droite Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche		808,4
Faibles				492,9
À préciser				605,6
Fortes				405,1

Mâcot-la-Plagne (suite)

Zones humides	73CPNS5144	Ruisseau de Sangot	5,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5146	Les Frasses	1,2	
	73CPNS5157	Les Blanchets	17,3	
	73CPNS5158	Belle Plagne	4,7	
	73CPNS5159	Roc du Diable	2,8	
	73CPNS5165	La Lovatière	0,6	
	73CPNS5166	Lac Vert	0,2	
	73CPNS5167	Pra Conduit	0,4	
	73CPNS5168	La Roche	0,4	
	73CPNS5170	Sud du col de l'Arpette	3,6	
	73CPNS5171	Montagne de l'Arc	1,6	
	73CPNS5192	Plan d'eau de Mâcot La Plagne	1,4	
	73CPNS5202	Muraz Brulaz	2	
	73ONF0053	Macôt - 5	2,2	
	73ONF0054	Le Pontet	3,4	
	73ONF0055	Les Frasses Ouest	6,8	
	73ONF0056	Macôt - 10	0,4	
	73ONF0057	Macôt - e	0,5	
	73ONF0058	Macôt - 15/16	4,6	
	73ONF0059	Macôt - 15/16/23	0,7	
	73ONF0060	Macôt - g	0,1	
	73PNV5143	Les Pierre Blanches	2,6	
	73PNV5169	Lac du Carroley	0,6	
	73PNV5220	Les Inversens	8,6	

Forêts de protection pour raison écologique		Forêt de protection du mont Saint-Jacques	479,1	

Montagny

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000010	Tourbière de Parganty	4,1	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73000077	Marais et prairies de Moranche et des Champs	2,7	
	73000078	Adrets de Salins les Thermes à Brides les Bains	107,9	
	73150050	Mont Jovet	251,1	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410405 8410406	Vallée du doron de Bozel, rive droite Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche	569
Faibles			71,2
À préciser			105
Fortes			45,5

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	25,3	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Montagny (suite)

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
Zones humides	73CPNS5152	Chalet du Bettex	1,1	
	73CPNS5154	Mont Jovet versant Sud	0,1	
	73CPNS5155	Chalet de Fontagnol	0,9	
	73CPNS5201	Pré Eynard	0,6	
	73CPNS5207	Parganty	3,8	
	73CPNS5208	Chalet de la Challe	1	
	73CPNS5209	Les Granges/ combe du Frédier	3	
	73ONF0064	Montagny - 29	1	

Montgirod-Centron

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000089	Rocher du Torrond	8	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73130007	Pelouse et boisement thermophiles de Montgirod	426,2	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410206	Moyenne vallée de l'Isère, rive droite	104,4
Faibles			314,6
À préciser			76,2
Fortes			86,2

Zones humides	73CPNS5088	Ravin de la Montagne	2,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5089	Lac de l'Arcachat	0,3	
	73CPNS5149	L'Isère et annexes humides à Centron	13,4	
	73ONF0042	Aime - L56	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73ONF0061	Ruisseau de Sagelland	3,7	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	62,5	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Montvalezan

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150029	Forêts du Miroir et du Mousselard	207	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150052	La Sassière de Sainte-Foy	79,8	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410408	Haute vallée de l'Isère, rive droite	1 267,5
Faibles			80,4
À préciser			218,6
Fortes			113,3

Montvalezan (suite)

Zones humides	73PNV2183	Passage de la Louie blanche	0,2	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV2187	Pointe des Couloureuses aval : site 1	0,6	
	73PNV2244	Lac du retour aval	2,4	
	73PNV2245	Sous le Montet	0,3	
	73PNV2246	Le Montet : site 2	0,1	
	73PNV2247	Le Montet : site 1	0,5	
	73PNV2248	Côte 2352	2	
	73PNV2249	Lac du retour	2,8	
	73PNV2252	Roc noir aval	0,2	
	73PNV2253	Nant de Glienne RD	0,3	
	73PNV2254	Nant de Glienne RG	0,2	
	73PNV2255	Torrent des Moulins aval	0,8	
	73PNV2256	Torrent des Moulins amont	0,4	
	73PNV2257	Chemin Teppes des Carrons aval	0,5	
	73PNV2258	Côte 2157	3,1	
	73PNV2259	Pierre gravée aval	0,9	
	73PNV2260	Passage Louie blanche amont	0,7	
	73PNV2261	Pierre gravée amont	1,3	
	73PNV2262	Sous le Grand Oeillard : site 1	0,2	
	73PNV2263	Sous le Grand Oeillard : site 2	0,2	
	73PNV2264	Sous le Grand Oeillard : site 3	0,2	
	73PNV2265	Lac Giret	0,1	
	73PNV2266	Torrent de Glienne amont	0,4	
	73PNV2267	Lac Giret amont : site 1	0,1	
	73PNV2268	Lac Giret amont : site 2	0,1	
	73PNV2269	Plan Pigeux aval	1,2	
	73PNV2270	Plan Pigeux amont	0,2	
	73PNV2271	Le Plan du repos	1,1	
	73PNV812	Le Villaret	0,2	
	73PNV813	Entre le Châtelard et le Vaz	0,9	
	73PNV814	Le Vaz : site ouest	0,3	
	73PNV815	Le Vaz : site est	0,3	
	73PNV816	Amont du Vaz	0,1	
	73PNV817	Les Euchert	0,2	
	73PNV818	Aval des Euchert : site est	0,5	
	73PNV819	Aval des Euchert : site ouest	1	
	73PNV820	Entre le Corny d'en Hautet les Euchert	0,4	
	73PNV821	Corny d'en Haut : site est	2	
	73PNV822	Corny d'en Haut : site ouest	0,6	
	73PNV823	Sous la Froide	0,2	
	73PNV824	Amont de Hauteville : site est	0,2	
	73PNV825	Amont de Hauteville : site ouest	0,9	
	73PNV826	Sous le camping La Forêt	0,2	
	73PNV827	Hauteville	0,4	
	73PNV828	Amont de Hauteville : site sud	0,1	
	73PNV829	Amont de Hauteville : site nord	0,2	
	73PNV830	Entre Hauteville et Nant Cruet	0,1	

Montvalezan (suite)

Zones humides	73PNV831	Entre Hauteville et les Chavonnes : site ouest	0,7	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV832	Entre Hauteville et les Chavonnes	0,3	
	73PNV833	Entre Hauteville et les Chavonnes : site est	0,1	
	73PNV834	Sous les Chavonnes	1,2	
	73PNV835	Entre Chavonnes et Nant Cruet : site sud	0,2	
	73PNV836	Entre Chavonnes et Nant Cruet : site nord	0,1	
	73PNV837	La Rosière	0,1	
	73PNV838	Amont de la Rosière	0,4	
	73PNV839	La Sévolière	1,2	
	73PNV840	Sous le Plan du Repos : site ouest	0,1	
	73PNV841	Sous le Plan du Repos : site est	0,2	
	73PNV842	Teppe des Abeilles : site nord	0,6	
	73PNV843	Teppe des Abeilles	1,2	
	73PNV844	Teppe des Abeilles : site sud	0,6	
	73PNV845	Bourta Coussa : site sud	0,1	
	73PNV846	Bourta Coussa : site nord	0,3	
	73PNV847	Aval de Putétruit : site sud	0,1	
	73PNV848	Aval de Putétruit : site nord	0,2	
	73PNV849	Rive droite du Nant de Glienne	0,4	
	73PNV850	Combe des Moulins	1,1	

Parcs nationaux				
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01	Parc national de la Vanoise	2 586	http://www.vanoise.com
Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	76,2	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Moûtiers

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000086	Eglise de Moûtiers	1,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73130005	Falaises, boisements et garides de Montgalgan	47,2	

Notre-Dame-du-Pré

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000089	Rocher du Torrond	2,4	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150050	Mont Jovet	565,5	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410406	Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche	215,2
Faibles			292,1
À préciser			506,5
Fortes			40,2

Zones humides	73CPNS5150	Chalet d'Armène	3,6	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5151	Le Pré Communal	0,4	
	73CPNS5160	Pré Pougeat	2,6	
	73CPNS5161	Col du Jovet	1,5	
	73CPNS5162	Lac Bovet	0,4	
	73CPNS5206	Plan des Nants	1,2	
	73ONF0062	Notre Dame du Pré - 15/16	1,1	

Peisey-Nancroix

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150012	L'Aiguille Rousse	1 033,6	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150034	Haute Vallée du Ponturin	106,1	
	73150051	Le Grand Bois, pointe de Friolin, ubacs de Peisey	1 849,7	
	73150053	Col du Palet	128,19	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410406	Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche	1 397
Faibles			425,7
À préciser			720
Fortes			362,7

Zones humides	73PNV62	Sous l'Aiguille Grive	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV63	Col de la Chal	0,4	
	73PNV64	Lac sous le télesiège du Grand Col	2	
	73PNV65	Lac des Moutons	0,7	
	73PNV66	Plan des Eaux : site Nord	2,6	
	73PNV67	Ruisseau du Millet	0,1	
	73PNV68	Plan des Eaux : site Sud	0,3	
	73PNV69	Lac Riondet	1,1	
	73PNV70	Entre Deux Nants	0,1	
	73PNV71	Mont Pourri	2,2	
	73PNV72	Chalet des Loyes	0,1	
	73PNV73	Les Bettières	1,6	

Peisey-Nancroix (suite)

Zones humides	73PNV74	Rosuel	0,2	
	73PNV75	Pré Envers	0,3	
	73PNV76	Le Grand Plan	0,1	
	73PNV77	Plan et lac de la Plagne	24,3	
	73PNV78	Plan des Eaux	0,4	
	73PNV79	Plan de la Sache	0,2	
	73PNV80	Fond du Plan Richard	0,4	
	73PNV81	Plan Richard : site Est	0,1	
	73PNV82	Plan Richard : site Ouest	0,1	
	73PNV83	Plan Richard : versant Mont-Blanc de Peisey	0,6	
	73PNV84	Lacs du Plan Richard	2,5	
	73PNV85	Gouille sèche	1	
	73PNV86	Lac du Grattaleu	5,5	

Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	2710	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		4 539	

Site Natura 2000	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	2736,2	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

La Perrière

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000061	Bois de Fontany et du Dos des Branches	194	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410404	Vallée du doron de Bozel, rive gauche	148,1
Faibles			74,9
À préciser			225,7
Fortes			74,6

Zones humides	73CPNS5071	Le lac Bleu	0,6	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5072	Praz Juget	1,6	
	73ONF0063	La Perrière - C	1,4	

Forêts de protection pour raison écologique		Forêt de protection du Fontany et du Dos des Branches	190,7	

Planay

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150007	Massif du Rocher de Villeneuve	502,6	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Carto-graphie dynamique "
	73150046	Mont Bochor	64,3	
	73150049	Aulnaie de Champagny	122,8	
Habitats du tétras-lyre				
Très faibles à nulles	8410404 8410405	Vallée du doron de Bozel, rive gauche Vallée du doron de Bozel, rive droite	545,5	
Faibles			58,4	
À préciser			231,6	
Fortes			253,6	
Zones humides	73ONF0010	Le chevelu, la grande mouille	0,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	250	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		2 070	
Réserves biolo-giques dirigées		Réserve biologique dirigée de la Dent du Villard	35,9	
Site Natura 2000	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	490,9	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Pralognan-la-Vanoise

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150007	Massif du Rocher de Villeneuve	739,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150017	Vallon de Chavière	3 380,6	
	73150018	Montagnes de la Petite et de la Grande Val	21,5	
	73150020	Forêts et alpages de l'Orgère au col de Chavière	36,1	
	73150045	Col de la Vanoise	631,5	
	73150046	Mont Bochor	419,3	
	73150048	Vallon du Fruit	26,1	

Pralognan-la-Vanoise (suite)

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
Habitats du tétras-lyre				
Très faibles à nulles	8410404 8410405	Vallée du doron de Bozel, rive gauche Vallée du doron de Bozel, rive droite	1 795,7	
Faibles			435	
À préciser			620,4	
Fortes			855,4	
Zones humides	73PNV14	Col de la Vanoise	1,6	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV15	Lac des Vaches	4,8	
	73PNV16	Chalets de la Glière	5	
	73PNV17	Cirque du Grand Marchet	2	
	73PNV18	Cirque du Petit Marchet	0,7	
	73PNV19	Couloirs des Nants	0,4	
	73PNV20	Plan des Bôs	2	
	73PNV21	Plan de la Sômaz	0,2	
	73PNV22	Ritord Aval	0,7	
	73PNV23	Ritord Amont	0,2	
	73PNV24	La Barma	0,7	
	73PNV25	Péclet Polset	0,3	
	73PNV26	Lac Blanc	13,8	
	73PNV284	Amont de Montaimont	1,1	
	73PNV285	Pont de la Pêche	0,2	
	73PNV286	Sous le Roc de la Pêche	0,2	
Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	7071	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		3 524	
Réserves biolo-giques dirigées		Réserve biologique dirigée du petit Mont-Blanc	389	
Site Natura 2000	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	7 305,2	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Saint-Bon-Tarentaise

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150007	Massif du Rocher de Villeneuve	250,4	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150018	Montagnes de la Petite et de la Grande Val	1379,7	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410404	Vallée du doron de Bozel, rive gauche	1322,4
Faibles			660
À préciser			595,7
Fortes			652,4

Zones humides	73CPNS5243	L'Isère à Bozel	0,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV01	Lac de la Rosière	2,3	
	73PNV02	Pralong : site amont	0,9	
	73PNV03	Pralong : site aval	0,1	
	73PNV04	Les Creux	0,9	
	73PNV05	Creux Noirs amont	1,8	
	73PNV06	Creux Noirs aval	0,2	
	73PNV07	Pas du Roc Merlet	0,1	
	73PNV08	La Grande Val	1	
	73PNV09	Lac Blanc	0,2	
	73PNV10	La Petite Val	0,2	
	73PNV11	Les Avals	0,6	
	73PNV12	Plan du Pêtre	2,6	
	73PNV13	Lac du Rateau	1,6	

Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	672	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		5 206	

Réserves biologiques dirigées		Réserve biologique dirigée de la Dent du Villard	182,7	

Site Natura 2000	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	1 076,3	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Sainte-Foy-Tarentaise

ZNIEFF 1	73150003	Le Monal et Grand Bois	840,3	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150004	Les Hauts de Villaroger	56,2	
	73150024	Vallon du Clou	1 966,6	
	73150028	Forêt du Grand Follié	404,9	
	73150029	Forêts du Miroir et du Mousselard	265,4	
	73150039	Rive gauche de l'Isère entre les Brévières et la Gurraz	159	
	73150052	La Sassière de Sainte-Foy	2 166,9	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410407 8410408	Haute vallée de l'Isère, rive gauche Haute vallée de l'Isère, rive droite	2 640,4
Faibles			372,5
À préciser			733,9
Fortes			443,4

Zones humides	73PNV2001	Crêt Serru	0,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV2002	Entre Crêt Serru et l'Arpettaz	0,4	
	73PNV2003	Arpettaz aval	0,1	
	73PNV2004	Arpettaz amont	0,2	
	73PNV2005	Planay dessus	0,3	
	73PNV2006	Télésiège du Grand Plan	0,3	
	73PNV2007	La Thuile amont	0,3	
	73PNV2009	Sous la Thuile nord	0,2	
	73PNV2010	Glacier du Fond aval 1	0,6	
	73PNV2013	Ruisseau du Grand amont	2,7	
	73PNV2014	Grand Plan aval	0,4	
	73PNV2016	Mayencet aval	0,2	
	73PNV2017	Sur Nancruet	0,2	
	73PNV2018	Derrière la chapelle	0,1	
	73PNV2019	Mayencet amont	1,4	
	73PNV2020	Entre Mayencet et Achets	0,4	
	73PNV2021	Le Creuset aval	0,2	
	73PNV2022	Pierre de Carro dessous	0,2	
	73PNV2023	Pierre de Carro dessus	0,2	
	73PNV2024	Entre Nantcruet et Châtelard	0,2	
	73PNV2025	Châtelard amont	1,2	
	73PNV2026	Châtelard aval	2,4	
	73PNV2027	Châtelard	0,3	
	73PNV2028	Entre Chenal et Franier	0,8	
	73PNV2029	Chenal	0,4	
	73PNV2030	Entre Chenal et Châtelard	0,4	
	73PNV2031	La Combaz dessous	0,2	
	73PNV2032	La Combaz dessus	0,3	
	73PNV2033	La Légettaz	2,5	
	73PNV2034	Amont de la passerelle	0,3	
	73PNV2035	Entre la passerelle et le Monal	0,9	
	73PNV2036	Refuge du Monal	0,1	
	73PNV2037	Etang de pêche du Monal	0,2	

Sainte-Foy-Tarentaise (suite)

Zones humides	73PNV2038	Entre le Monal et la Légettaz	0,2	
	73PNV2039	Monal est : aval	0,2	
	73PNV2040	Monal est : amont	0,4	
	73PNV2041	Sous les Monts	0,5	
	73PNV2043	Ruisseau du Clou rive gauche : amont	0,2	
	73PNV2044	Barrage du Clou	3,7	
	73PNV2045	Le Clou amont : site ouest	0,4	
	73PNV2047	Côte 2362	0,2	
	73PNV2048	Lac du Clou	1,5	
	73PNV2049	Ruines du Plan RD : aval	0,4	
	73PNV2050	Ruines du Plan RG : amont	0,1	
	73PNV2051	Ruines du Plan RG : aval	0,2	
	73PNV2052	Passerelle du Clou amont	0,2	
	73PNV2053	Côte 2221	0,8	
	73PNV2054	Sous les rochers de Pierre pointe : site 1	0,3	
	73PNV2055	Sous les rochers de Pierre pointe : site 2	0,2	
	73PNV2056	Ruines du Plan RD : amont site 1	0,1	
	73PNV2057	Ruines du Plan RD : amont site 3	0,2	
	73PNV2058	Ruines du Plan RD : amont site 2	0,2	
	73PNV2059	Ruisseau des lacs Verdets aval	0,5	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV2060	Le Boulliou ruines : site 1	0,5	
	73PNV2061	Le Boulliou ruines : site 2	0,7	
	73PNV2062	Ruisseau des lacs Verdets RD	0,4	
	73PNV2063	Ruisseau des lacs Verdets RG	0,6	
	73PNV2064	Les Balmes : site 2	0,1	
	73PNV2065	Les Balmes : site 1	0,2	
	73PNV2066	Les Balmes : site 4	0,4	
	73PNV2067	Les Balmes : site 3	0,1	
	73PNV2068	Nant Pisse aval	0,2	
	73PNV2069	Nant Pisse amont	0,4	
	73PNV2070	Lac Brulet	1,6	
	73PNV2071	Les Balmes sud : site 1	1,7	
	73PNV2072	Les Balmes sud : site 2	0,1	
	73PNV2073	Ruisseau des Balmes aval : site 1	0,6	
	73PNV2074	Ruisseau des Balmes aval : site 2	0,2	
	73PNV2075	Moraine frontale des Balmes	7	
	73PNV2076	Moraine latérale des Balmes aval	0,7	
	73PNV2077	Moraine latérale des Balmes amont	0,2	
	73PNV2078	Sous le glacier des Balmes	0,3	
	73PNV2079	Lac noir secteur Clou : aval	0,5	

Sainte-Foy-Tarentaise (suite)

Zones humides	73PNV2080	Ruisseau du lac noir	0,3	
	73PNV2081	Ruisseau des lacs Verdets : RD	0,2	
	73PNV2082	Ruisseau des lacs Verdets : RG	0,2	
	73PNV2083	Lac Verdet : site 3	0,1	
	73PNV2084	Lac Verdet : site 2	0,1	
	73PNV2085	Lac Verdet : site 1	0,2	
	73PNV2086	Le Crot	0,2	
	73PNV2087	Pont des Arbès	0,1	
	73PNV2088	La légette	0,2	
	73PNV2089	Maison longue	0,4	
	73PNV2090	Le Mayen aval	0,5	
	73PNV2091	Fenêtre	0,5	
	73PNV2092	Mayen amont	0,6	
	73PNV2093	Pierre Giret : site ouest	0,4	
	73PNV2094	Pierre Giret aval	0,7	
	73PNV2095	Pierre Giret amont	0,3	
	73PNV2096	La Savonne	1,7	
	73PNV2097	Ruines Pontaval : site 3	0,8	
	73PNV2098	Ruines Pontaval : site 2	0,9	
	73PNV2099	Ruines Jourdan aval	0,5	
	73PNV2100	Ruines Pontaval : site 1	0,8	
	73PNV2101	Pontaval RG	0,6	
	73PNV2102	Ruines Jourdan amont : site 1	0,9	
	73PNV2103	Ruines Jourdan amont : site 2	1	
	73PNV2104	Vacherie d'en bas : site 1	0,4	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV2107	Entre le parking et la chapelle St Pierre : site 2	0,7	
	73PNV2108	Vacherie d'en bas : site 2	1,8	
	73PNV2109	Vacherie d'en haut aval	2,2	
	73PNV2110	Vacherie d'en haut est : site 1	0,1	
	73PNV2111	Vacherie d'en haut est : site 2	0,3	
	73PNV2112	Vacherie d'en haut amont	0,1	
	73PNV2113	Entre Vacherie d'en bas et Vacherie d'en haut aval	0,3	
	73PNV2114	Pierrier Vacherie d'en bas	0,5	
	73PNV2115	Entre Vacherie d'en bas et Vacherie d'en haut amont	1,5	
	73PNV2116	Sous la pointe de la grande Imbasse	2,7	
	73PNV2117	Grande imbasse	2,4	
	73PNV2118	Le Fréderet amont	3,6	
	73PNV2119	Chapelle St Pierre	0,2	
	73PNV2120	Refuge Ruitor - Chapelle	1,5	
	73PNV2121	Barrage Ruitor	4,2	
	73PNV2122	Torrent de la Sassière RG	11,9	
	73PNV2123	Refuge du Ruitor	1,2	
	73PNV2124	La Sassière amont	0,4	
	73PNV2125	Torrent Invernet aval : site 1	0,2	
	73PNV2127	Nant du Grillotan RD : site 1	0,2	
	73PNV2128	Nant du Grillotan RG	0,2	
	73PNV2129	Nant du Grillotan RD : site 2	0,1	

Sainte-Foy-Tarentaise (suite)

Zones humides	73PNV2130	Ruiseau du Petit aval	0,6	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV2131	Chemin Ruiseau du Petit aval	0,4	
	73PNV2132	Sous la barre des Colombettes	0,7	
	73PNV2133	Sous la barre des Colombettes : site ouest	0,3	
	73PNV2134	Chemin Ruiseau du Petit amont	0,5	
	73PNV2135	Ruiseau du Petit RG : site 1	0,2	
	73PNV2136	Longet aval : site 2	0,6	
	73PNV2137	Longet aval : site 1	0,2	
	73PNV2138	Ruiseau du Petit RD	0,1	
	73PNV2139	Ruiseau du Petit RG : site 2	0,1	
	73PNV2140	Longet aval : site 3	2,3	
	73PNV2141	Sous les Oeillasses : site 1	0,5	
	73PNV2142	Sous les Oeillasses : site 2	0,2	
	73PNV2143	Jonction ruisseaux du Petit et du Grand	0,2	
	73PNV2144	Lac Longet	1,2	
	73PNV2147	Lac Verdet	0,5	
	73PNV2148	Lac Verdet aval	0,2	
	73PNV2149	Lac du Petit	2,1	
	73PNV2151	Petit lac du Petit	0,4	
	73PNV2152	Petit lac du Petit aval : site 2	0,2	
	73PNV2153	Petit lac du Petit aval : site 1	0,5	
	73PNV2154	Plan du Grand : site 2	2,1	
	73PNV2155	Plan du Grand : site 1	5,6	
	73PNV2156	Plan des Fornets	2,7	
	73PNV2160	Lac du Petit amont	0,5	
	73PNV2161	Côte 2191	1	
	73PNV2162	Sous le Montséti : site 1	0,3	
	73PNV2163	Sous le Montséti : site 2	0,9	
	73PNV2164	Sentier du col de Montséti	0,3	
	73PNV2165	L'Aïvettaz RG aval	0,4	
	73PNV2166	L'Aïvettaz RG amont	0,2	
	73PNV2167	Nord du col de Montséti amont	0,2	
	73PNV2168	Nord du col de Montséti aval	0,4	
	73PNV2169	Torrent de la Sassière amont	0,2	
	73PNV2170	Sous le col de la Sassière : site 2	0,5	
	73PNV2171	Sous le col de la Sassière : site 1	0,1	
	73PNV2172	Arrête du Loidon aval : site 1	3,5	
	73PNV2173	Torrent de la Sassière aval	0,4	
	73PNV2174	Côte 2324	4,7	
	73PNV2175	Arrête du Loidon aval : site 2	0,1	
	73PNV2176	Torrent de l'Invernet amont	0,5	
	73PNV2177	Torrent de l'Invernet aval : site 2	0,3	
	73PNV2178	Côte 2236	0,2	
	73PNV2179	Glacier de l'Invernet aval : site 1	0,3	
	73PNV2180	Glacier de l'Invernet aval : site 2	1,1	
	73PNV2181	Glacier de l'Invernet aval : site 3	0,4	
	73PNV2182	L'Aïvettaz RD	1,2	

Sainte-Foy-Tarentaise (suite)

Zones humides	73PNV2185	Côte 2408	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV2187	Pointe des Couloureuses aval : site 1	0,3	
	73PNV2188	Côte 2344	0,4	
	73PNV2189	Lac noir secteur Louie blanche amont	0,2	
	73PNV2190	Lac noir secteur Louie blanche	0,3	
	73PNV2191	Lac noir secteur Louie blanche : site est	0,1	
	73PNV2192	Lac noir secteur Louie blanche aval	0,4	
	73PNV2193	Torrent de la Louie blanche amont	0,1	
	73PNV2194	Dalle sous les Couloureuses	1,7	
	73PNV2195	Sous le col du retour	0,3	
	73PNV2196	Torrent de la Louie blanche aval : site 1	0,1	
	73PNV2197	Torrent de la Louie blanche aval : site 2	0,2	
	73PNV2198	Côte 2020	1,3	
	73PNV2199	Côte 1995	0,2	
	73PNV2201	Les Eugelières	1,3	
	73PNV2204	Sous la Pointe des Gavies	0,1	
	73PNV2205	Ruisseau des Freux amont	0,1	
	73PNV2206	Côte 1994	0,2	
	73PNV2207	Passerelle les Savonnes RG	0,3	
	73PNV2208	Passerelle les Savonnes RD	0,4	
	73PNV2209	Côte 2037	0,3	
	73PNV2210	Ruisseau des Gavies RG	0,6	
	73PNV2211	Le Cachet	0,7	
	73PNV2212	Chapelle St Roch	0,3	
	73PNV2213	Les Côtes	2,1	
	73PNV2214	Maisonnette	0,8	
	73PNV2215	Longeant Biolley et Bochet	3,2	
	73PNV2216	Ruisseau du Biolley RG	0,9	
	73PNV2217	Ruisseau du Biolley RD	0,4	
	73PNV2218	Ruisseau des Freux RD	0,2	
	73PNV2219	Ruisseau des Freux RG	0,2	
	73PNV2220	Sommet de Louprama aval : site 6	0,3	
	73PNV2221	Sommet de Louprama aval : site 5	0,2	
	73PNV2222	Côte 2260	0,1	
	73PNV2223	Sommet de Louprama aval : site 4	0,1	
	73PNV2224	Sommet de Louprama aval : site 2	0,1	
	73PNV2225	Sommet de Louprama aval : site 1	0,4	
	73PNV2226	Col de Montséti	0,3	
	73PNV2227	Sous le col de Montséti sud	0,2	
	73PNV2228	Lac noir aval : site 1	0,2	
	73PNV2229	Lac noir aval : site 2	0,2	

Sainte-Foy-Tarentaise (suite)

Zones humides	73PNV2230	Ruisseau du Treinant amont	0,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV2231	Côte 2380	0,4	
	73PNV2232	Ruisseau du Treinant aval : site 1	0,3	
	73PNV2233	Passerelle Archeboc amont	0,4	
	73PNV2234	Ruisseau du Treinant aval : site 2	1,6	
	73PNV2235	La Motte	0,4	
	73PNV2236	Sous le refuge d'Archeboc	0,4	
	73PNV2237	Ruisseau des Trousses aval	0,3	
	73PNV2238	Ruisseau des Trousses amont	0,3	
	73PNV2240	Torrent de la Motte RD : amont	0,4	
	73PNV2242	Roche Brune aval	0,2	
	73PNV2243	Les Gouilles	0,2	
	73PNV2272	Pointe des Couloureuses aval : site 2	0,1	

Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	173	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		10 826	

Forêts de protection pour raison écologique		Forêt de protection de Sainte-Foy-Tarentaise	569	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	27,1	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "
	FR8201780/S39	Réseau de vallons d'altitude à cariçion	1 340	
	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	177,4	

Saint-Jean-de-Belleville

ZNIEFF 1	73000083	Massif de Crève Tête	324,6	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73140003	Haute vallée du Nant Brun	2 762,5	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410402	Vallée des Belleville, rive gauche	2 001,9
Faibles			660,9
À préciser			600,3
Fortes			540,3

Zones humides	73CPNS5025	Le Planay	13,2	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5026	Nord Chalet de Valbuche	1,9	
	73CPNS5028	Chalet du Fût	2,2	
	73CPNS5029	Le Paradis	2,7	
	73CPNS5030	Les Combes	3,3	
	73CPNS5121	Chalet de Valbuche	3,2	
	73CPNS5122	Combe des Chevriers	0,1	
	73CPNS5123	Plan d'Aigue	1,6	
	73CPNS5124	Plan de la Lombarde	8,1	
	73CPNS5125	Sous les Crêtes	1,6	
	73CPNS5126	La Sauce	6	
	73CPNS5127	Montagne d'Orgentil	19,3	
	73CPNS5128	Combe du Barral	5,4	
	73CPNS5129	Deux Nants Nord	0,6	
	73CPNS5130	Deux Nants	3,4	
	73CPNS5214	Les Druges	8,7	
	73CPNS5221	Sous le col du Cheval Noir	2,5	

Saint-Marcel

ZNIEFF 1	73000089	Rocher du Torrond	24,9	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73130005	Falaises, boisements et garides de Montgalgan	39,5	
	73130007	Pelouse et boisement thermophiles de Montgirod	65,7	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410406	Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche	34,1
À préciser			27,4

Zones humides	73CPNS5142	Le Lac	0,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php

Saint-Martin-de-Belleville

ZNIEFF 1	73000002	Tourbière des Allamands	14,7	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73000004	Tourbière de Villarabout	2,3	
	73000005	Tourbière de Praz Coutin	2,4	
	73000067	Dos de Crêt Voland, montagne de Cherferie	498,5	
	73000075	Lacs et tourbières de Praz Pétaux	71,4	
	73000076	Lac et tourbières du Plane et des Teppes Noires	131,9	
	73140001	Vallée des Encombres	5741,9	
	73140006	Vallon du Lou	1719,2	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410402 8410403	Vallée des Belleville, rive gauche Vallée des Belleville, rive droite	5 055,3
Faibles			1 789,4
À préciser			1 138,4
Fortes			1 313,1

Zones humides	73PNV290	Sous la Pointe de la Levrière	0,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV291	Sous la Crête du vallon de la Moendaz : site aval	0,4	
	73PNV292	Sous la Crête du vallon de la Moendaz : site amont	0,2	
	73PNV293	Sous le col du Bœuf	0,2	
	73PNV294	Gittamelon	0,2	
	73PNV295	La Chaudanne	0,3	
	73PNV296	L'Arpon	0,1	
	73PNV297	Chalet de Varlossière : rive gauche	0,3	
	73PNV298	Chalet de Varlossière : rive droite	0,1	
	73PNV299	Sous la croix du Vallon	0,2	
	73PNV300	Le Vallon	0,7	
	73PNV301	Sous la Cime Noire : site nord	0,2	
	73PNV303	Sous le col des Parchets	0,1	
	73PNV304	Petit col des Encombres	0,1	
	73PNV305	Sous le Petit Col des Encombres : site ouest	0,1	
	73PNV306	Sous le Grand Perron des Encombres	0,1	
	73PNV307	Sous le Rocher Jaune : site ouest	0,3	
	73PNV308	Sous le Rocher Jaune : site est	0,2	
	73PNV309	Rive droite du ruisseau de Maubec	0,6	
	73PNV310	Rive gauche du ruisseau de Maubec	0,4	
	73PNV311	Hameau de Maubec : site ouest	0,4	
	73PNV312	Hameau de Maubec : site est	2,2	
	73PNV313	La Lanche Commune	0,3	
	73PNV314	Crête de la Lanche Commune : site ouest	0,3	
	73PNV315	Crête de la Lanche Commune : site est	0,3	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV316	Chalet de la Lanche Commune : site sud	0,6	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV317	Chalet de la Lanche Commune : site nord	0,1	
	73PNV318	Rive gauche du torrent des Encombres sous le chalet de la Lanche Commune (aval)	0,1	
	73PNV319	Rive gauche du torrent des Encombres sous le chalet de la Lanche Commune (amont)	1	
	73PNV320	Aval des Michelannes en rive gauche du torrent des Encombres	0,2	
	73PNV321	Amont de Michelannes vers la Lanche Commune : site nord	0,7	
	73PNV322	Amont de Michelannes vers la Lanche Commune : site sud	0,5	
	73PNV323	La Grande Croix : site ouest	3,2	
	73PNV324	La Grande Croix : site est	1,6	
	73PNV325	Entre le Perronnet et le Petit Col des Encombres : site ouest	0,5	
	73PNV326	Entre le Perronnet et le Petit Col des Encombres : site est	0,2	
	73PNV327	La Grande Croix : sous le Perronnet	0,1	
	73PNV328	Sous le Perronnet : rive gauche de la route du Vallon des Encombres	0,5	
	73PNV329	Sous le Perronnet : rive droite de la route du Vallon des Encombres (site nord)	0,1	
	73PNV330	Sous le Perronnet : rive droite de la route du Vallon des Encombres (site sud)	0,7	
	73PNV331	Sous le Perronnet : site nord-est	0,1	
	73PNV332	Sous le Perronnet : site sud-ouest	0,1	
	73PNV333	Les Michelannes	0,5	
	73PNV334	Amont des Michelannes vers la Grande Croix : site ouest	0,1	
	73PNV335	Amont des Michelannes vers le col des Encombres	1,4	
	73PNV336	Amont des Michelannes vers la Grande Croix : site est	0,4	
	73PNV337	Entre le Perronnet et le col des Encombres : site ouest	1,6	
	73PNV338	Entre le Perronnet et le col des Encombres : site est	0,3	
	73PNV339	Sous le col des Encombres : site ouest	4,9	
	73PNV340	Sous le col des Encombres : site est	0,8	
	73PNV341	Rive droite du torrent des Encombres vers la Montagnette	0,2	
	73PNV342	La Montagnette : amont du torrent des Encombres	2,1	
	73PNV343	Sous le lac de la Montagnette	0,1	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV344	Lac de la Montagnette	1,2	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV345	Amont du lac de la Montagnette	0,1	
	73PNV346	Sous la Pointe du Collet Blanc : versant des Encombres	7,4	
	73PNV347	Sous la Pointe de la Masse : versant des Encombres	1	
	73PNV348	La Montagnette : site nord	1,4	
	73PNV349	La Montagnette : site sud	0,4	
	73PNV350	Aval de la Montagnette	4,6	
	73PNV351	Face aux Michelannes : rive droite du torrent des Encombres	3,7	
	73PNV352	Amont du Grand Plan	4,4	
	73PNV353	Amont du Grand Plan : site sud	0,2	
	73PNV354	Amont de Grand Plan : site nord	0,5	
	73PNV355	Amont de Grand Plan : site nord-ouest	0,1	
	73PNV356	Amont des Mures Rouges : site est	0,3	
	73PNV357	Amont des Mures Rouges : site ouest	1,2	
	73PNV358	Entre Mures Rouges et Grand Plan : site nord	0,2	
	73PNV359	Entre Mures Rouges et Grand Plan : site nord-est	0,4	
	73PNV360	Entre Mures Rouges et Grand Plan : site sud	0,4	
	73PNV361	Mures Rouges : site amont	2,3	
	73PNV362	Mures Rouges : site aval	2,5	
	73PNV363	Les Mures Rouges en rive gauche du ruisseau du Fruit Commun	2,5	
	73PNV364	Mures Rouges en rive droite du ruisseau du Fruit Commun : site aval	1,3	
	73PNV365	Mures Rouges en rive droite du ruisseau du Fruit Commun : site amont	0,3	
	73PNV366	Fruit Commun	27,7	
	73PNV367	Amont du ruisseau du Fruit Commun	0,2	
	73PNV368	Fruit Commun : vers le col de la Bache	0,1	
	73PNV369	Amont de Caseblanche : site sud	0,5	
	73PNV370	Amont de Caseblanche : site nord	0,4	
	73PNV371	Entre Caseblanche et la Gratte : site aval	0,2	
	73PNV372	Sous la Pointe de la Grappe	5,3	
	73PNV373	Sous la pointe de la Grappe : site ouest	0,2	
	73PNV374	Sous la Pointe de la Grappe : site est	0,1	
	73PNV375	Aval des chalets de la Gratte	0,2	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV376	Chalets de la Gratte	0,4	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV377	Caseblanche : site amont	1,1	
	73PNV378	Caseblanche : site aval	0,6	
	73PNV379	Entre Caseblanche et la Gratte	1,8	
	73PNV380	La Gratte : site sud-ouest	0,3	
	73PNV381	La Gratte : site sud-est	0,4	
	73PNV382	La Gratte	2,7	
	73PNV383	Rive droite du ruisseau du Gros Mollard (amont)	3,3	
	73PNV384	Sources du ruisseau du Gros Mollard	3,4	
	73PNV385	Amont du ruisseau du Gros Mollard en rive gauche : site amont	0,3	
	73PNV386	Amont de la Gratte	16,5	
	73PNV387	Rive gauche du ruisseau du Gros Mollard	3,3	
	73PNV388	Rive droite du ruisseau du Gros Mollard	0,3	
	73PNV389	Amont de Bourtacombe	4,1	
	73PNV390	Bouillet	0,2	
	73PNV391	Lachat	0,1	
	73PNV392	Sources du ruisseau de Chaffat	1,3	
	73PNV393	Sous la Pointe de la Fenêtre	3,3	
	73PNV394	Chaffat : site est	0,2	
	73PNV395	Chaffat : site ouest	1	
	73PNV396	Rives du ruisseau de la Girode	1,1	
	73PNV397	Plan de la Feinaz en rive gauche du ruisseau du Gorand (site nord)	0,4	
	73PNV398	Plan de la Feinaz en rive gauche du ruisseau du Gorand (site sud)	0,7	
	73PNV399	Plan de la Feinaz en rive droite du ruisseau du Gorand	0,2	
	73PNV400	Chalet de Geffriand	0,9	
	73PNV401	Amont des Chalets de Geffriand : site nord	1,1	
	73PNV402	Amont des Chalets de Geffriand : site sud	0,6	
	73PNV403	Entre les chalets de Geffriand et le Plan de la Moriaz	1,8	
	73PNV404	Rive droite du ruisseau de Gorand vers les chalets de Geffriand	5,1	
	73PNV405	Entre le Plan de la Moriaz et Geffriand : site nord	20,6	
	73PNV406	Entre le Plan de la Moriaz et Geffriand : site nord-est	0,1	
	73PNV407	Entre le Plan de la Moriaz et Geffriand : site sud-est	0,3	
	73PNV408	Entre le Plan de la Moriaz et Geffriand : site sud-ouest	1	
	73PNV409	Sous Geffriand : site amont	4,8	
	73PNV410	Sous Geffriand : site aval (sud)	4,3	
	73PNV411	Sous Geffriand : site aval (nord)	0,7	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV412	Sous Geffriand en rive gauche du ruisseau de Gorand	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV413	Rive droite du ruisseau du Gorand en face de Geffriand (aval)	0,2	
	73PNV414	Rive droite du ruisseau du Gorand en face de Geffriand	0,5	
	73PNV415	Rive droite du ruisseau du Gorand en face de Geffriand (amont)	0,5	
	73PNV416	Confluence des ruisseaux de Geffriand et de Gorand	0,6	
	73PNV417	Sous Geffriand vers le ruisseau de Geffriand	1,2	
	73PNV418	Sous le col de Geffriand	10,7	
	73PNV419	Col de Geffriand	0,7	
	73PNV420	Sous la pointe de la Grappe : site nord	7,3	
	73PNV421	Sous la pointe de la Grappe : site sud	0,7	
	73PNV422	Amont du vallon de Geffriand : site sud-est	2	
	73PNV423	Amont du vallon de Geffriand : site nord	2,4	
	73PNV424	Amont du vallon de Geffriand : site nord-est	0,1	
	73PNV425	Vallon de Geffriand : site sud	1,2	
	73PNV426	Vallon de Geffriand : site nord	0,3	
	73PNV427	Les Yvôses : site nord-ouest	0,1	
	73PNV428	Les Yvôses : site nord	0,3	
	73PNV429	Les Yvôses	0,8	
	73PNV430	Les Yvôses : site sud-ouest	0,7	
	73PNV431	Les Yvôses : site sud-est	0,3	
	73PNV432	Les Chèvres	0,2	
	73PNV433	Ruisseau des Yvôses : site aval	0,2	
	73PNV434	Ruisseau des Yvôses : site amont	1,8	
	73PNV435	Amont des Chèvres : site est	1	
	73PNV436	Amont des Chèvres : site ouest	1,7	
	73PNV437	Entre les Chèvres et le Teurre	0,6	
	73PNV438	Sources du ruisseau des Yvôses : site aval	0,3	
	73PNV439	Sources du ruisseau des Yvôses : site amont	0,3	
	73PNV440	Château Philibert : site amont	0,1	
	73PNV441	Château Philibert : site aval	0,1	
	73PNV442	Sous le Teurre : versant Yvôses	0,4	
	73PNV443	Château Philibert : vers le lac de Crintallia	0,2	
	73PNV444	Aval du lac de Crintallia	0,4	
	73PNV445	Lac de Crintallia et ses abords	1,5	
	73PNV446	Amont du lac de Crintallia	0,2	
	73PNV447	Sous la Pointe de la Grappe vers Château Philibert	1,4	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV448	La Gratte	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV449	Sous le col de la Bache	1,6	
	73PNV450	Lac Noir	1,8	
	73PNV451	Lac Longet	2	
	73PNV452	Lac Rond	0,4	
	73PNV453	Epaule de la Masse : site amont	0,7	
	73PNV454	Epaule de la Masse : site aval	0,5	
	73PNV455	Sous le Lac Noir : site amont	0,4	
	73PNV456	Sous le Lac Noir : site aval	1,5	
	73PNV457	Les Enverses : site est	0,1	
	73PNV458	Les Enverses : site ouest	0,8	
	73PNV459	Entre les Enverses et le Cèseri : site sud	0,6	
	73PNV460	Entre les Enverses et le Cèseri : site nord	0,5	
	73PNV461	Le Cèseri : site amont	0,7	
	73PNV462	Le Cèseri : site aval	1,8	
	73PNV463	Amont de Cèseri	0,4	
	73PNV464	Sous le Teurre : versant les Menuires	0,1	
	73PNV465	Rive droite du ruisseau de Enverses	7	
	73PNV466	Le Tortollet : site sud	0,8	
	73PNV467	Le Tortollet : site nord-ouest	0,3	
	73PNV468	Le Tortollet : site nord-est	0,9	
	73PNV469	Les Bruyères	2,7	
	73PNV470	Plan de l'Eau	8,6	
	73PNV471	Le Petit Lou	1	
	73PNV472	Refuge du Lou	0,6	
	73PNV473	Rives du lac du Lou : site nord	0,2	
	73PNV474	Rives du lac du Lou : site sud	0,5	
	73PNV475	Amont du lac du Lou : site nord	0,1	
	73PNV476	Amont du lac du Lou : site sud	0,5	
	73PNV477	Aval de Lachemonde vers le lac du Lou	0,2	
	73PNV478	Rive droite du torrent du Lou	0,6	
	73PNV479	Rive gauche du torrent du Lou	0,2	
	73PNV480	Sous le Grand Lac de Montfiot : site est	0,2	
	73PNV481	Sous le Grand Lac de Montfiot : site ouest	1	
	73PNV482	Grand Lac de Montfiot	1,6	
	73PNV483	Lachemonde	4,4	
	73PNV484	Lac de la Masse	0,3	
	73PNV485	Sous la Pointe du Collet Blanc (Vallon du Lou)	1,7	
	73PNV486	Petit Lac de Montfiot	0,6	
	73PNV487	Sous le col de Montfiot	0,3	
	73PNV488	Lachemonde (versant Pierre Blanche) : site aval	0,8	
	73PNV489	Lachemonde (versant Pierre Blanche) : site amont	0,7	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV490	Entre Lachemonde et Pierre Blanche	0,4	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV491	Sous le col de la Grande Combe	0,6	
	73PNV492	Sous Roche Jaille : site ouest	0,1	
	73PNV493	Sous Roche Jaille : site est	0,3	
	73PNV494	Combe de Pierre Blanche	3,8	
	73PNV495	Lacs de Pierre Blanche : site aval	1,8	
	73PNV496	Lacs de Pierre Blanche : site nord-ouest	0,2	
	73PNV497	Lacs de Pierre Blanche : site sud-est	0,4	
	73PNV498	Lacs de Pierre Blanche : site sud-ouest	0,5	
	73PNV499	Lacs de Pierre Blanche : site amont	0,3	
	73PNV500	Sous le Mont du Chat : site sud-ouest	0,4	
	73PNV501	Sous le Mont du Chat : site sud-est	0,2	
	73PNV502	Sous le Mont du Chat : site nord-ouest	0,3	
	73PNV503	Sous le Mont du Chat : site nord-est	1	
	73PNV504	Sous le Mont Bréquin	0,2	
	73PNV505	Amont du Plan du Revers	0,6	
	73PNV506	Plan Revers	10,5	
	73PNV507	Aval du Plan Revers : site est	1,2	
	73PNV508	Aval du Plan Revers : site ouest	0,1	
	73PNV509	Hameau du Revers : site ouest	0,5	
	73PNV510	Hameau du Revers : site est	2,5	
	73PNV511	Aval du Hameau du Revers	0,3	
	73PNV512	Amont du Hameau du Revers : site ouest	0,2	
	73PNV513	Amont du Hameau du Revers : site est	0,2	
	73PNV514	Boismint : site ouest	0,2	
	73PNV515	Boismint : site est	0,7	
	73PNV516	Chalet de Caron : site ouest	2,6	
	73PNV517	Chalet de Caron : site nord-est	0,2	
	73PNV518	Chalet de Caron : site sud-est	1	
	73PNV519	Rives du Ruisseau de Caron	5,9	
	73PNV520	Sous la Cime Caron	1,5	
	73PNV521	Sous le col de Caron : site ouest	0,5	
	73PNV522	Sous le col de Caron : site est	0,6	
	73PNV523	La Moutière	7,5	
	73PNV524	Amont des Chalets de Thorens : site ouest	0,7	
	73PNV525	Amont des Chalets de Thorens : site est	0,8	
	73PNV526	Combe de Thorens	16,2	
	73PNV527	Amont de la combe de Thorens	0,2	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV528	Lac de la la Portette	0,7	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV529	Sources du ruisseau de Thorens	0,8	
	73PNV530	Sous Tête Ronde : site ouest	0,7	
	73PNV531	Sous Tête Ronde : site est	1,9	
	73PNV532	Tête Ronde	0,5	
	73PNV533	Lacs de Tête Ronde : site amont	0,7	
	73PNV534	Lacs de Tête Ronde : site aval	0,6	
	73PNV535	Rives du Torrent de Péclet	0,9	
	73PNV536	Lac de Montaulever	0,4	
	73PNV537	Combe du Pluviomètre	0,5	
	73PNV538	Montaulever : site sud	0,3	
	73PNV539	Montaulever : site sud-est	0,2	
	73PNV540	Montaulever : site nord-est	0,4	
	73PNV541	Montaulever : site nord-ouest	1,9	
	73PNV542	Les Echauds : site sud	0,2	
	73PNV543	Sous le lac des Echauds	0,5	
	73PNV544	Rives du ruisseau des Plans	0,2	
	73PNV545	Les Echauds : site nord	0,2	
	73PNV546	Sous le Plan du Bouquet	1,3	
	73PNV547	Amont des Fontanettes	2,2	
	73PNV548	Lac des Combes	0,4	
	73PNV549	Les Combes	0,9	
	73PNV550	Amont de l'Allée	0,1	
	73PNV551	L'Allée	2,2	
	73PNV552	Amont de Préveyrand	1,2	
	73PNV553	L'Allée : site nord	5,7	
	73PNV554	Les Allamands	34,3	
	73PNV555	Amont des Allamands	0,7	
	73PNV556	La Béca	0,1	
	73PNV557	Rive gauche du ruisseau de Reynaud	0,1	
	73PNV558	Amont de Levassaix	1,2	
	73PNV559	Levassaix	0,4	
	73PNV560	Aval de Levassaix	2,9	
	73PNV561	Amont de Bettaix	0,4	
	73PNV562	Aval de Bettaix : site sud	0,4	
	73PNV563	Aval de Bettaix : site nord	0,4	
	73PNV564	Goyet	0,1	
	73PNV565	Aval de Laley : site ouest	0,1	
	73PNV566	Aval de Laley : site est	1,2	
	73PNV567	Sur la Roche	0,4	
	73PNV568	Amont de Giraud	0,8	
	73PNV569	Amont de la Fémaz : site sud	0,8	
	73PNV570	Amont de la Fémaz : site nord	1,4	
	73PNV571	Amont de Sur la Roche	3,2	
	73PNV572	Aval du Gros Tougne	1,5	
	73PNV573	Sous le Roc de Tougne : site sud	0,1	
	73PNV574	Sous le Roc de Tougne : site nord	0,1	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV575	Teppes Noires	21,5	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV576	La Fémaz	0,4	
	73PNV577	Sous les Moyes	0,2	
	73PNV578	Les Marières	3,8	
	73PNV579	Amont des Choumes	0,2	
	73PNV580	Les Choumes	3,2	
	73PNV581	Au Pélozet	0,2	
	73PNV582	Amont du Lombard	0,8	
	73PNV583	Les Moilles	9,6	
	73PNV584	Les Evons : site sud	0,6	
	73PNV585	Les Evons : site nord	0,6	
	73PNV586	Pramin	1	
	73PNV587	Aval du Décrojuet	0,7	
	73PNV588	Au Décrojuet	5,6	
	73PNV589	La Riondaz	0,2	
	73PNV590	Le Molard	0,8	
	73PNV591	Amont du Molard	0,2	
	73PNV592	Amont de Leschaux	2,3	
	73PNV593	Leschaux	0,6	
	73PNV594	Lac du Plane	1,7	
	73PNV595	Plan Penay	2	
	73PNV596	Aval de Praranger	0,2	
	73PNV597	Aval des Granges : site sud	3,6	
	73PNV598	Aval des Granges : site nord	0,2	
	73PNV599	Le Danchet	0,5	
	73PNV600	Le Molard : site sud	0,1	
	73PNV601	Le Molard : site nord	0,7	
	73PNV602	Amont du Molard	0,3	
	73PNV603	La Garde : site aval	0,5	
	73PNV604	La Garde : site amont	0,2	
	73PNV605	Chamfrey	11,5	
	73PNV606	Amont de Chamfrey	1	
	73PNV607	Chat Frère	0,5	
	73PNV608	Jérusalem	1,5	
	73PNV609	De Jérusalem au Pas de Cherferie : Site sud	0,2	
	73PNV610	De Jérusalem au Pas de Cherferie : Site nord	0,2	
	73PNV611	Sous le Pas de Cherferie : site est	0,3	
	73PNV612	Sous le Pas de Cherferie : site ouest	1,5	
	73PNV613	Praz Pétaux : site est	0,5	
	73PNV614	Praz Pétaux : site ouest	1,6	
	73PNV615	Clous Merchés	0,4	
	73PNV616	La Loy	0,3	
	73PNV617	Nant Felain	0,3	
	73PNV618	Praz Coutin : site ouest	0,2	
	73PNV619	Praz Coutin : site est	4	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV620	Catagne	12,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV621	Amont des ruines de la Traille	5,2	
	73PNV622	Cacabeurre	3,5	
	73PNV623	Sous Cacabeurre	1,3	
	73PNV624	Goffay	1,5	
	73PNV625	Bois de Goffay	0,4	
	73PNV626	Les Charmes : site amont	0,5	
	73PNV627	Les Charmes : site aval	0,9	
	73PNV628	Dos des Cots	0,5	
	73PNV629	Saint-Bernard	0,6	
	73PNV630	Le Laitet	5,9	
	73PNV631	Amont du Bois de Goffay	2,5	
	73PNV632	Amont des Fleurettes : site sud	1	
	73PNV633	Amont des Fleurettes	0,7	
	73PNV634	Amont des Fleurettes : site nord	0,7	
	73PNV635	Les Dogettes	0,1	
	73PNV636	Amont des Dogettes	1,2	
	73PNV637	Le Mont	1,3	
	73PNV638	Lac Rouge	0,2	
	73PNV639	Grand Lac	0,3	
	73PNV640	Rive droite du ruisseau des Dogettes	0,3	
	73PNV641	Plan de l'Arpette	0,2	
	73PNV642	Cartelaz : site sud	0,2	
	73PNV643	Cartelaz : site nord	0,2	
	73PNV5230	Reynaud	0,5	
	73PNV5231	Le parking de Preyerand	0,3	
	73PNV5232	Le Vallon 1	0,2	
	73PNV5233	Le Vallon 2	0,1	
	73PNV5234	Le Jettay aval	0,5	
	73PNV5235	Le Jettay amont	0,3	
	73PNV5236	Le Vallon 3	0,2	
	73PNV5237	Le Vallon 4	0,2	
	73PNV5238	Les Montagnettes	0,3	
	73PNV5239	La Gouille	0,7	
	73PNV5240	La Coutiere	0,2	
	73PNV5241	L'Allée 5	0,2	
	73PNV5242	L'Allée 6	0,6	
	73PNV5243	L'Allée 7	0,3	
	73PNV5244	L'Allée 2	0,2	
	73PNV5245	L'Allée 3	0,3	
	73PNV5246	L'Allée 4	0,1	
	73PNV5248	Le Levassaix	1	
	73PNV5249	Haut de Preyerand	0,6	
	73PNV5252	Les Allamands aval 3	0,2	
	73PNV5254	Les Allamands aval 5	0,2	
	73PNV5257	L'Allée 11	0,1	
	73PNV5258	L'Allée 9	0,1	

Saint-Martin-de-Belleville (suite)

Zones humides	73PNV5260	Les jumelles	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV5261	Mare de Tête Rondes	0,1	
	73PNV5262	Beaureagard	0,5	
	73PNV5263	Pra Lautray	3	
	73PNV5264	L'abords des Champs	1,1	
	73PNV5266	Les Arset	0,3	
	73PNV5267	Bolognu	0,2	
	73PNV5268	Les Iles	0,5	
	73PNV5269	La Praz	9,2	
	73PNV5270	La Ruppaz	0,7	
	73PNV5271	Bonne Nuit	0,2	
	73PNV5272	Le Mias	10,2	
	73PNV5273	Bois Rouge	1,2	
	73PNV5274	Les Choumes aval	0,2	
	73PNV5275	Plan des Choumes	0,5	
	73PNV5276	La Femaz	13,8	

Parc national				
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01	Parc national de la Vanoise	16 247	http://www.vanoise.com

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	FR3800614	Marais et tourbières du Plan de l'Eau	16,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Sites gérés par le Conservatoire	MBPE	Le Plan de l'Eau	15,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php

Saint-Oyen

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
Zones humides	73ONF0003	St Oyen E	1,5	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php

Salins-les-Thermes

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000078	Adrets de Salins les Thermes à Brides les Bains	56	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Séez

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000047	Marais de Bourg-Saint-Maurice	1,1	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73000085	Eglise de Séez	2,6	
	73130001	Bois des Bochères	151,22	
	73150023	Plateau du Petit Saint-Bernard et Lancebranlette	899,6	
	73150030	Forêts de Malgovert et de Ronaz	351,6	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410103 8410406 8410408	Vallée des Chapieux, rive gauche Moyenne vallée de l'Isère, rive gauche Haute vallée de l'Isère, rive droite	1 146,2
Faibles			497,3
À préciser			239
Fortes			191,1

Zones humides	73CPNS5120	Marais de Bourg Saint Maurice	1,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV726	Aval du pont de Longefoy	0,7	
	73PNV727	Entre Villard Dessus et les Ecudets	0,6	
	73PNV728	Entre le Belvédère et la Tête du Mont	0,1	
	73PNV729	Fontany	0,2	
	73PNV730	Sous le col des Embrasures (versant Séez) : site sud	0,7	
	73PNV731	Sous le col des Embrasures (versant Séez) : site nord	0,1	
	73PNV732	Sous les Ruines de Crécet	0,2	
	73PNV733	Sous les Laix	0,1	
	73PNV734	La Commune en rive gauche du torrent du Reclus	0,4	
	73PNV735	Les Gouillons	0,8	
	73PNV736	La Commune en rive droit du torrent du Reclus	2	
	73PNV737	Entre la Commune et le Dou de la Motte	0,7	
	73PNV738	Dou de la Motte : site sud	1,8	
	73PNV739	Dou de la Motte : site nord	4,5	
	73PNV740	Source du ruisseau du Bouliu	0,2	
	73PNV741	Amont des sources du ruisseau du Bouliu	0,1	

Séez (suite)

Zones humides	73PNV742	Rive droite du ruisseau de Tépié	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV743	Entre le Pontet et le Dou de la Motte	0,9	
	73PNV744	Le Pontet	0,8	
	73PNV745	Les Rousses : site est	0,8	
	73PNV746	Les Rousses : site ouest	7,8	
	73PNV747	Lac sans Fond	1,7	
	73PNV748	Sous le Roc de Belleface	3	
	73PNV749	Rive droite du Torrent du Reclus	0,2	
	73PNV750	Entre le Pontet et la Baraque des Douaniers	1	
	73PNV751	Entre le Pontet et le Pont de la Marquise	4,6	
	73PNV752	Amont du Pont de la Marquise : site ouest	0,7	
	73PNV753	Amont du Pont de la Marquise : site est	0,3	
	73PNV754	Sous le col de la Traversette (versant Séez) : site sud	0,4	
	73PNV755	Sous le col de la Traversette (versant Séez) : site nord	0,3	
	73PNV756	Sous la Tête de l'Ane	1,3	
	73PNV757	Entre l'Hospice du Petit Saint-Bernard et le col de la Traversette	2	
	73PNV758	Baraque des Douaniers	1,4	
	73PNV759	Plateau du col du Petit Saint-Bernard	9,3	
	73PNV760	Amont de la Chanoussia	0,3	
	73PNV761	Lac Longet	3,7	
	73PNV762	Vallon de Bellecombe	7,2	
	73PNV763	Sous la borne frontalière 6F : site sud	0,8	
	73PNV764	Sous la borne frontalière 6F : site nord	0,1	
	73PNV765	Rives du ruisseau de Belle-combe : site sud	1,5	
	73PNV766	Rives du ruisseau de Belle-combe : site nord	1,1	
	73PNV767	Sources du ruisseau de Bellecombe : site ouest	0,7	
	73PNV768	Sources du ruisseau de Bellecombe : site est	0,7	
	73PNV769	Plan de Beaupré	0,2	

Parc national				
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01	Parc national de la Vanoise	4 252	http://www.vanoise.com

Forêts de protec-tion pour raison écologique		Forêt de protection du Reclus	211,5	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	58,9	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "
	FR8201780/S39	Réseau de vallons d'altitude à carıçion	227,8	

Tignes

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150002	Bois de la Balme	411,5	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150005	Vallon de la Sache	705,6	
	73150006	Lac du Chardonnet	8,4	
	73150011	Marais du Val Claret	1,4	
	73150014	Vallon de la Grande Sassière	2 771,1	
	73150031	Bois de la Laye	144,7	
	73150039	Rive gauche de l'Isère entre les Brévières et la Gurraz	321,4	
	73150043	Vallon de la Leisse	37,8	
	73150053	Col du Palet	19,2	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410407 8410408	Haute vallée de l'Isère, rive gauche ; Haute vallée de l'Isère, rive droite	1 693,7
Faibles			365,6
À préciser			500,6
Fortes			263,7

Zones humides	73PNV187	Lacs de la Sachette	0,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV188	Vallon de la Sache : site sud	1,3	
	73PNV189	Vallon de la Sache : site nord	0,1	
	73PNV190	Sous les Rochers de Montraversant	0,1	
	73PNV191	Lac sous le Rocher du Marais	0,2	
	73PNV192	Plan de la Sassière	0,9	
	73PNV193	Côtes des Lanches	0,2	
	73PNV194	Plan du Cheval	1,9	
	73PNV195	Rives du Ruisseau des Grands Creux	1	
	73PNV196	Les Grands Creux	1	
	73PNV197	Aval du barrage du lac de la Sassière	0,2	
	73PNV198	Rives du Ruisseau de la Sassière	1,4	
	73PNV644	La Grande Combe	1,3	
	73PNV645	Vallon du Paquis	0,3	
	73PNV646	La Masuin	0,3	
	73PNV647	Plan Clapey	0,4	
	73PNV648	Les Boisses : site est	0,2	
	73PNV649	Les Boisses : site ouest	0,4	
	73PNV650	Le Marais	0,8	
	73PNV651	Lac de Palafour	0,4	
	73PNV652	Les Condus	2,8	
	73PNV653	Vêpier	0,3	
	73PNV654	Combes d'Amont	0,6	
	73PNV655	Lavachet	1,4	
	73PNV656	Bois de la Laye	2,1	
	73PNV657	Le Franchet	2,4	
	73PNV658	Le Saut	0,2	
	73PNV659	Beau Plan : site nord	0,1	
	73PNV660	Beau Plan	1,3	

Tignes (suite)

Zones humides	73PNV661	Beau Plan : site sud	0,3	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV662	Amont du lac du Chardonneret : site nord	0,2	
	73PNV663	Amont du lac du Chardonneret : site sud	0,2	
	73PNV664	Le Chardonnet	0,5	
	73PNV665	Lac du Chardonnet	7,8	
	73PNV666	Lac de Tignes	25,4	

Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	1005	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		8 100	

Réserves naturelles nationales	RN002	La grande Motte	114,4	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	RN002	La Sache	671,1	
	RN007	Grande Sassière	2 244,5	

Site Natura 2000	FR8201780/S39	Réseau de vallons d'altitude à cariçion	2057,3	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "
	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	1 464,8	

Val-d'Isère

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150014	Vallon de la Grande Sassière	229	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150015	Réserve Naturelle de la Bailletaz	2 010,4	
	73150016	Alpages et pierriers du col de l'Iseran	1 167,6	
	73150021	Rive gauche de l'Isère entre Pont St Charles et Laisinant	432,9	
	73150025	Massif du Charvet	824,2	
	73150027	Marais de la Daille	6,5	
	73150031	Bois de la Laye	31,2	
	73150036	Marais du Grand Plan	9,3	
	73150041	Les Fours	2 708,8	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410407 8410408	Haute vallée de l'Isère, rive gauche Haute vallée de l'Isère, rive droite	1 377,4
Faibles			327,2
À préciser			274,5
Fortes			321,4

Val-d'Isère (suite)

Zones humides	73PNV199	Grapillon : amont du chalet des gardes	0,6	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV200	Grapillon : aval du chalet des gardes	0,2	
	73PNV201	Pisset : site ouest	0,4	
	73PNV202	Pisset : site est	0,2	
	73PNV203	Croix du Pisset	0,3	
	73PNV204	Les Pissets	0,3	
	73PNV205	Plan des Fours : site sud	2,1	
	73PNV206	Plan des Fours : site nord	4,5	
	73PNV207	Plates du Vallonnet	0,2	
	73PNV208	Les Dailles	0,3	
	73PNV209	Les Revers de Prariond	0,3	
	73PNV210	Prariond	0,4	
	73PNV288	Sous le lac du Grapillon	0,6	
	73PNV770	Plan des Nettes	0,9	
	73PNV771	Les Barmettes	0,7	
	73PNV772	Sous la Rua	0,8	
	73PNV773	Forêt des Etroits : site sud	10,7	
	73PNV774	Forêt des Etroits : site nord	0,4	
	73PNV775	Les Etroits	0,2	
	73PNV776	Lacs sous la Pointe de la Fresse : site nord	0,7	
	73PNV777	Lacs sous la Pointe de la Fresse : site sud	1,1	
	73PNV778	Grand Pré Derrière : site nord	2	
	73PNV779	Grand Pré Derrière : site sud	0,4	
	73PNV780	Têtes de Borsat	0,8	
	73PNV781	Grand Pré Devant	2,7	
	73PNV782	Combe du Santon	0,1	
	73PNV783	Sous la Pointe du Grand Pré : site nord	2,8	
	73PNV784	Sous la Pointe du Grand Pré : site sud	0,8	
	73PNV785	Sous le col des Prés : site est	0,2	
	73PNV786	Sous le col des Prés : site ouest	0,7	
	73PNV787	Source du ruisseau de la Grande Tête	0,5	
	73PNV788	Grand Plan : site sud	1,7	
	73PNV789	Grand Plan : site nord	0,2	
	73PNV790	Amont du chalet de la Grande Combe	0,3	
	73PNV791	Amont du lac de l'Ouillette	0,3	
	73PNV792	Chalet de la Grande Combe	7,7	
	73PNV793	Sous l'Arselle d'en Haut : site sud	0,4	
	73PNV794	Sous l'Arselle d'en Haut	0,6	
	73PNV795	Sous l'Arselle d'en Haut : site nord	0,7	
	73PNV796	Le Goray	0,1	
	73PNV797	Sous Malpasset	0,8	

Val-d'Isère (suite)

Zones humides	73PNV798	Rive de la Calabourdane	0,1	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV799	Amont du Châtelard	2,6	
	73PNV800	Entre le Joseray et le Châtelard	1,2	
	73PNV801	Le Joseray	0,5	
	73PNV802	Combe du Laisinant	0,4	
	73PNV803	La Datcha : site est	1,7	
	73PNV804	La Datcha : site ouest	0,1	
	73PNV805	Cirque des Lessières : site ouest	0,2	
	73PNV806	Cirque des Lessières : site est	1	
	73PNV807	Mont Saint-Jacques	0,2	
	73PNV808	Grand Plan sous le Signal de l'Iseran	5,2	
	73PNV809	Amont du chalet du Molard : site ouest	0,4	
	73PNV810	Amont du Chalet du Molard : site est	1,7	
	73PNV811	Sous la Tête du Grand Plan	0,6	

Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	5240	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		5 517	

Réserves natu-relles nationales	RN150	La Bailletaz	475,2	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	FR3800557	Col de l'Iseran	213,6	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Site Natura 2000	FR8201780/S39	Réseau de vallons d'altitude à cariçion	1 970,3	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "
	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	3 301,8	

Valezan

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73090014	Haute vallée de l'Ormente	113,9	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73130002	Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles	395,8	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410206	Moyenne vallée de l'Isère, rive droite	271,3
Faibles			176,2
À préciser			17,4
Fortes			88,2

Zones humides	73CPNS5068	Saint Guérin	3,5	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73CPNS5095	Crêt Riond / Les Cols	3,3	
	73CPNS5096	Ruiseau du Charbonnet	2,3	
	73CPNS5097	Les Corneilles	2,5	
	73CPNS5193	Canal des Chapelles	1,4	
	73CPNS5194	Les Chavonnes	2,3	
	73CPNS5195	Le Césery / Praz-Plan	13,5	

Site Natura 2000	FR8201777/S23	Les adrets de Tarentaise	173,9	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Villarlurin

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73000082	Bois de Champion	71,3	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410403 8410404	Vallée des Belleville, rive droite Vallée du doron de Bozel, rive gauche	21
À préciser			2,4

Zones humides	73ONF0012	Villarlurin - C	1,8	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73ONF0013	Villarlurin - B	1,9	

Villaroger

Type de zonage	N° ou code du site	Nom du Site	Surface (ha) ou linéaire (km) sur la commune	Liens internet
ZNIEFF 1	73150004	Les Hauts de Villaroger	841,8	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "
	73150030	Forêts de Malgovert et de Ronaz	210	
	73150039	Rive gauche de l'Isère entre les Brévières et la Gurraz	757,2	

Habitats du tétras-lyre			
Très faibles à nulles	8410407	Haute vallée de l'Isère, rive gauche	382,3
Faibles			208,1
À préciser			555,1
Fortes			364,1

Zones humides	73PNV667	Le Crêt	0,9	http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/carto.php
	73PNV723	Les Teppes	0,4	
	73PNV724	Les Trousses : site sud	1	
	73PNV725	Les Trousses : site nord	0,1	

Parcs nationaux				
Coeur de parc	PN01	Parc national de la Vanoise	1082	http://www.vanoise.com
Aire optimale d'adhésion	AOAPN01		2 352	

Réserves naturelles nationales	RN101	Les Hauts de Villaroger	981,3	http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/ Rubrique " Base de données communales " ou rubrique " Cartographie dynamique "

Forêts de protection pour raison écologique		Forêt de protection de Ronaz	53,1	

Site Natura 2000	FR8201783/S43 FR8210032/ZPS04	Massif de la Vanoise	1 492,6	http://www.natura2000.fr Rubrique " Rechercher un site Natura 2000 "

Les habitats du tétras-lyre par commune (Annexe 2)

Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Martin-de-belleville

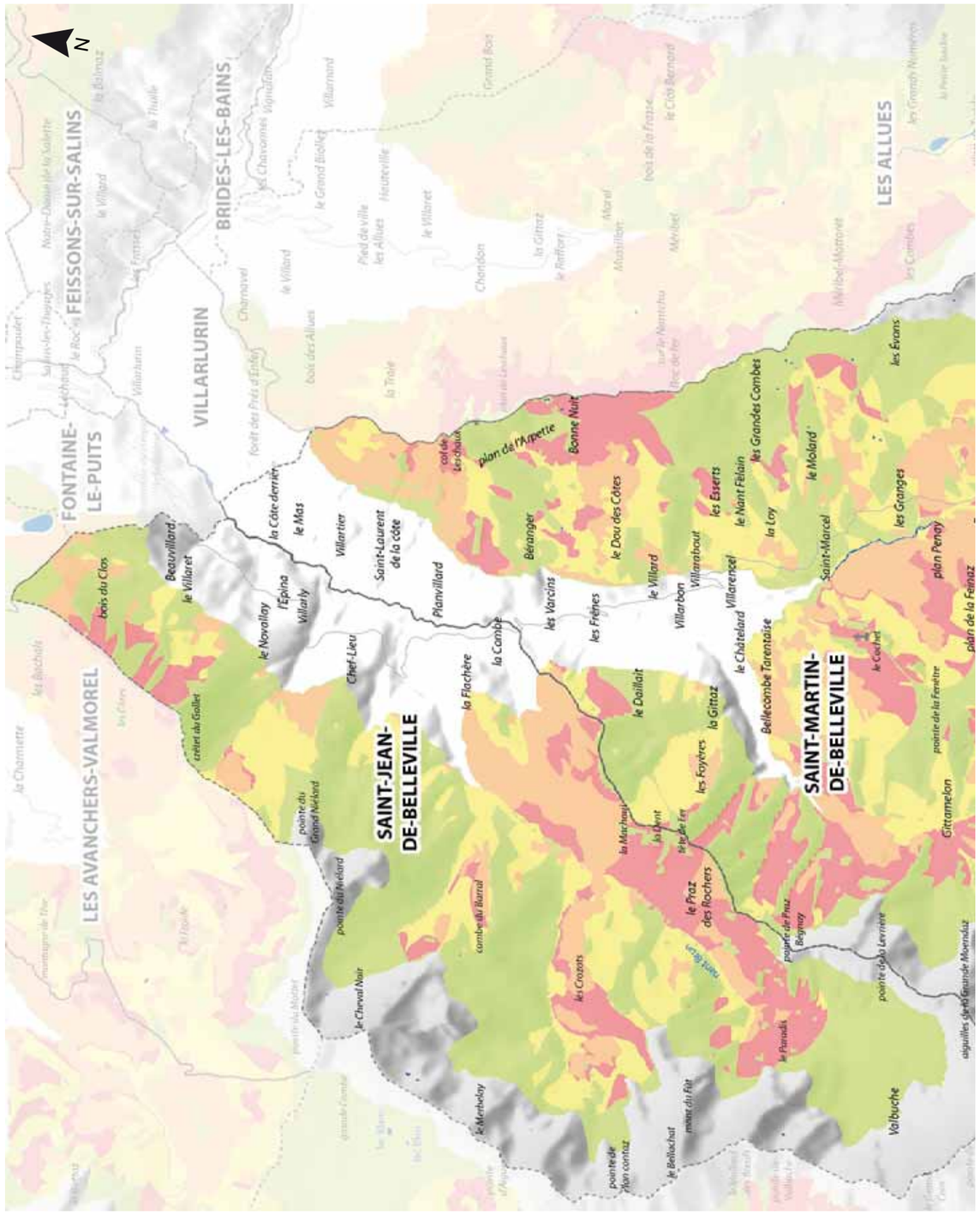

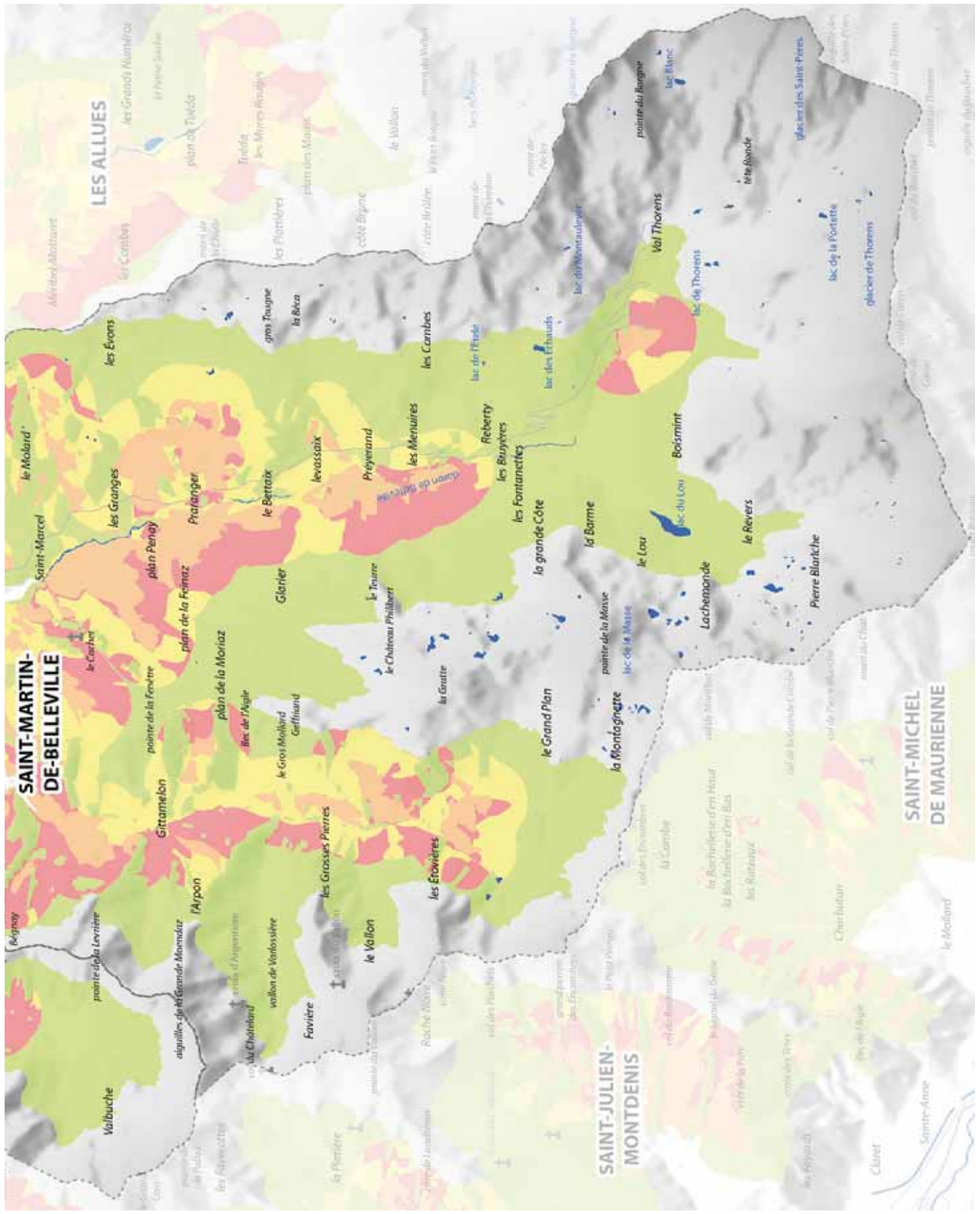

0 750 1 500 3 000 Mètres

Les Avanchers-Valmorel, Saint-Oyen, Aigueblanche, Le Bois

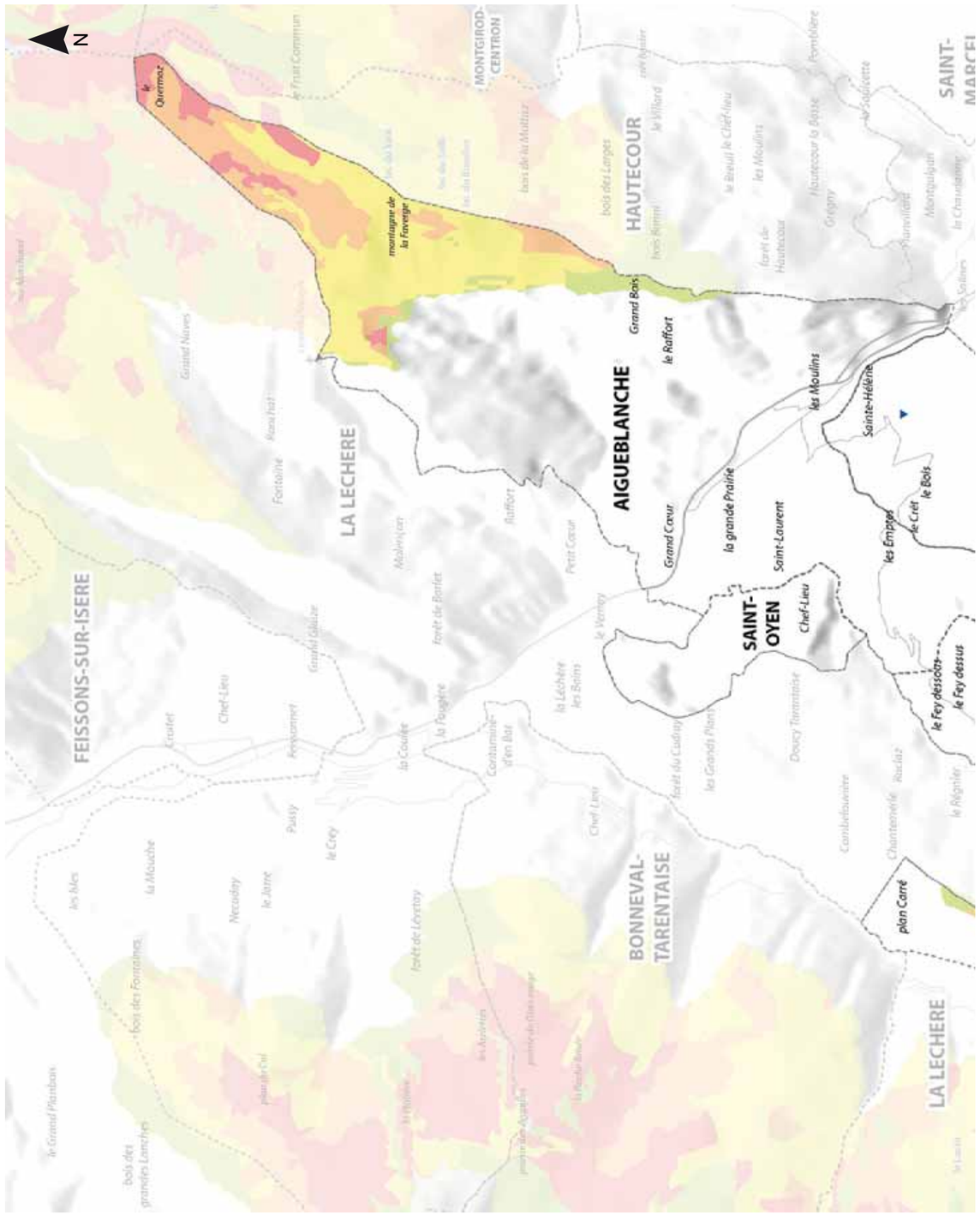

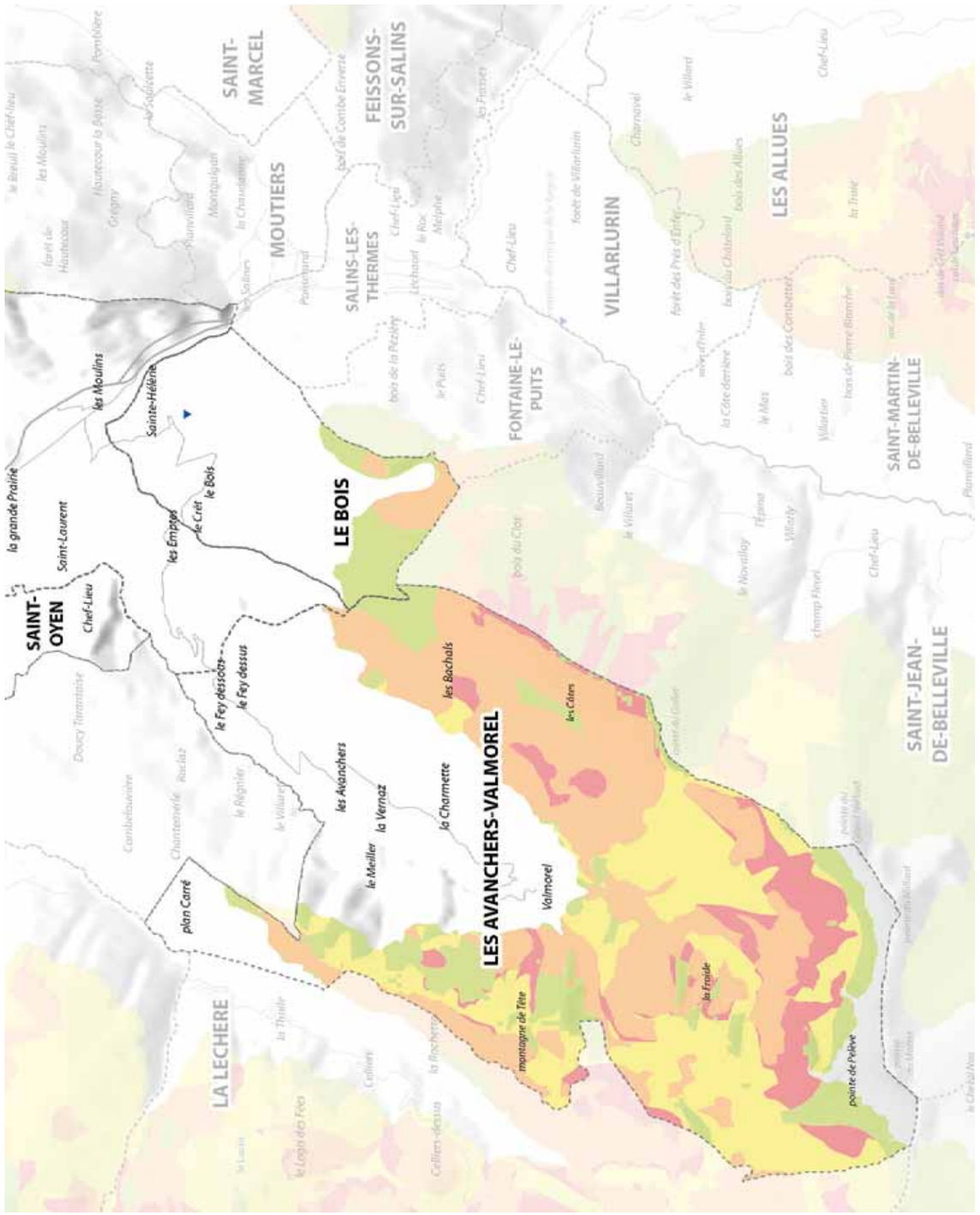

0 550 1 100 2 200 Mètres

Les Allues, Saint-Bon-Courchevel, La Perrière

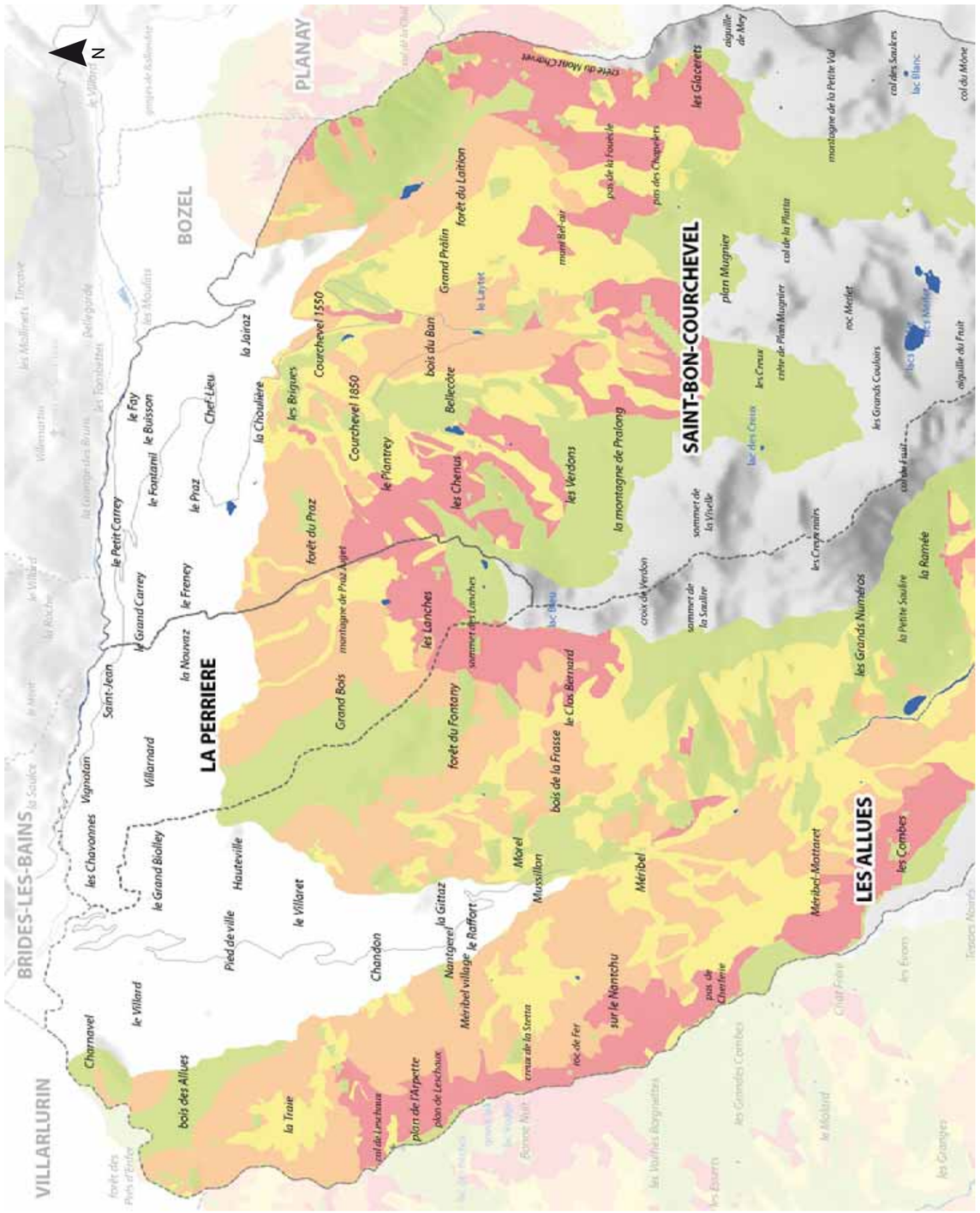

Mètres
0 750 1 500 3 000

Feissons-sur-Isère, La Léchère, Bonneval-Tarentaise

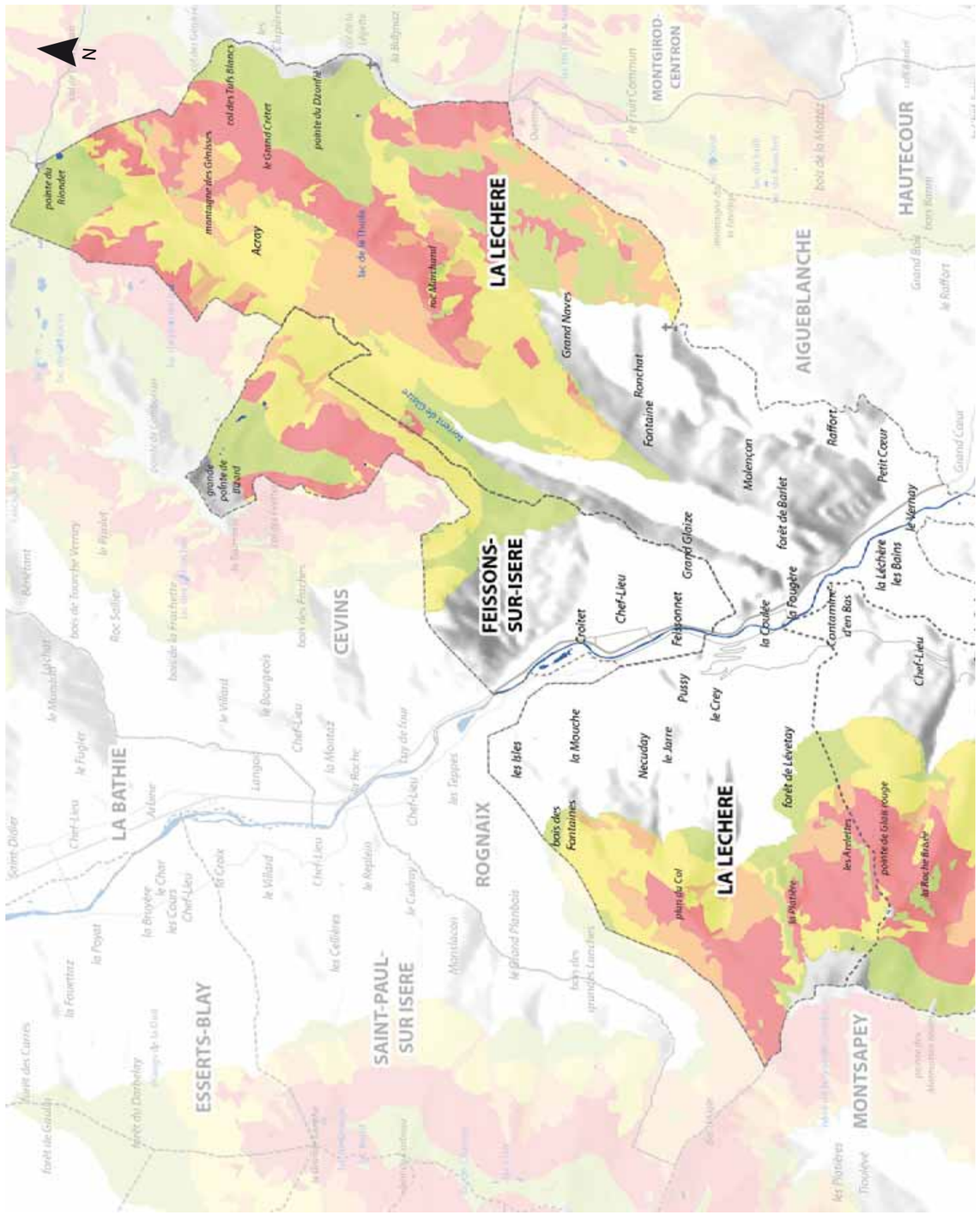

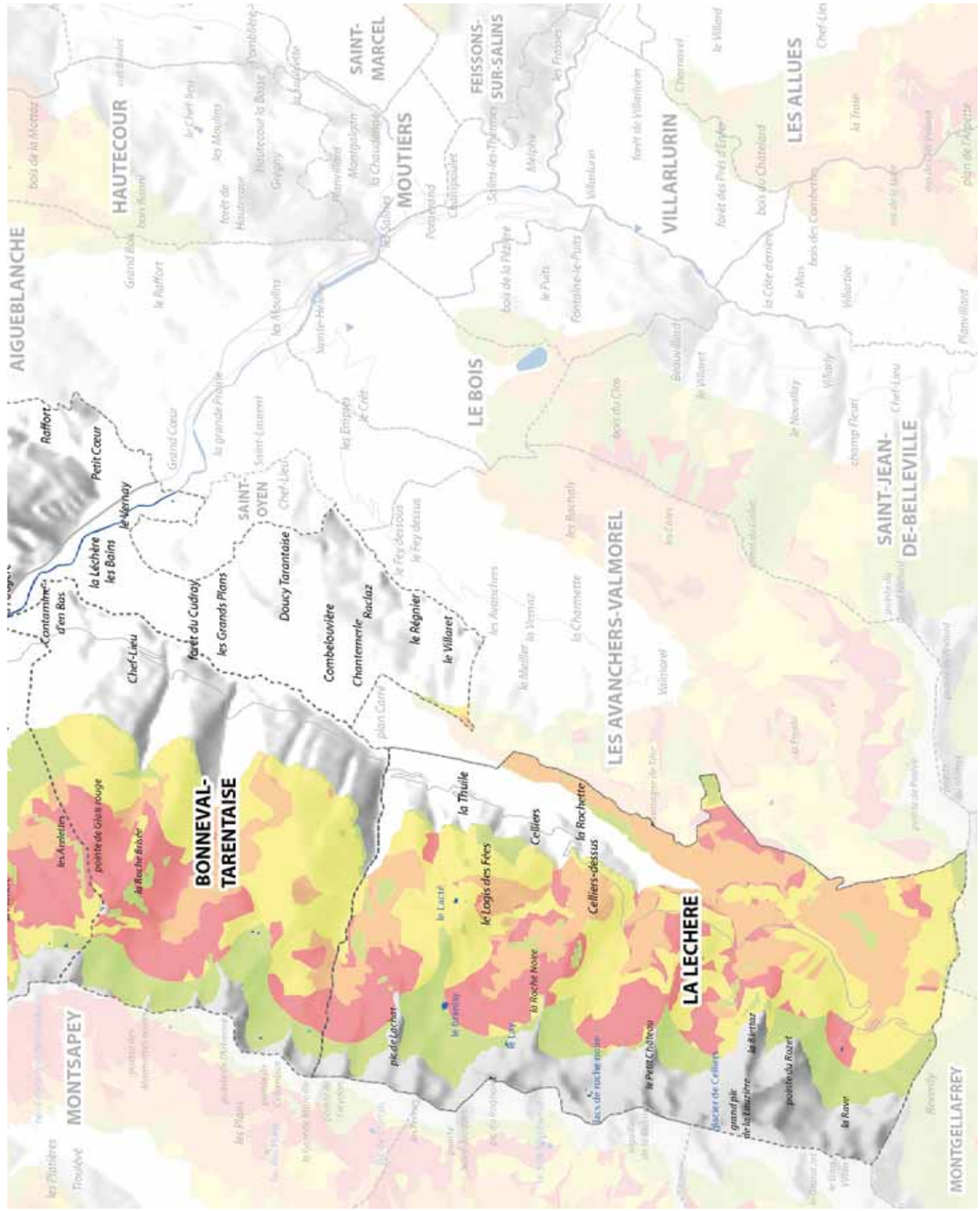

0 700 1 400 2 800 Mètres

Hautecour, Notre-Dame-du-Pré, Fontaine-le-Puits, Salins-les-Thermes, Villarlurin, Saint-Marcel, Moûtiers

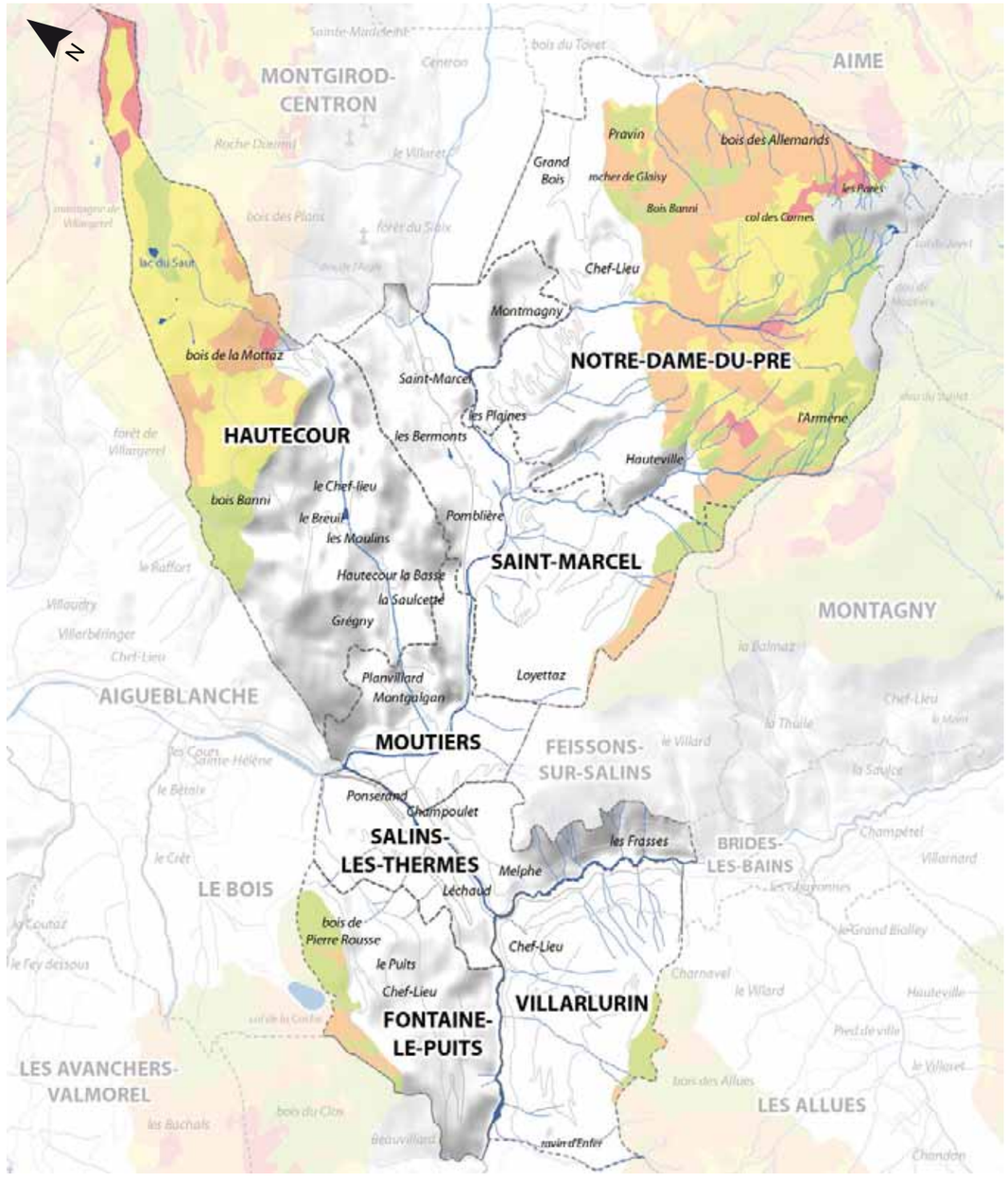

Aime, Montgirod-Centron

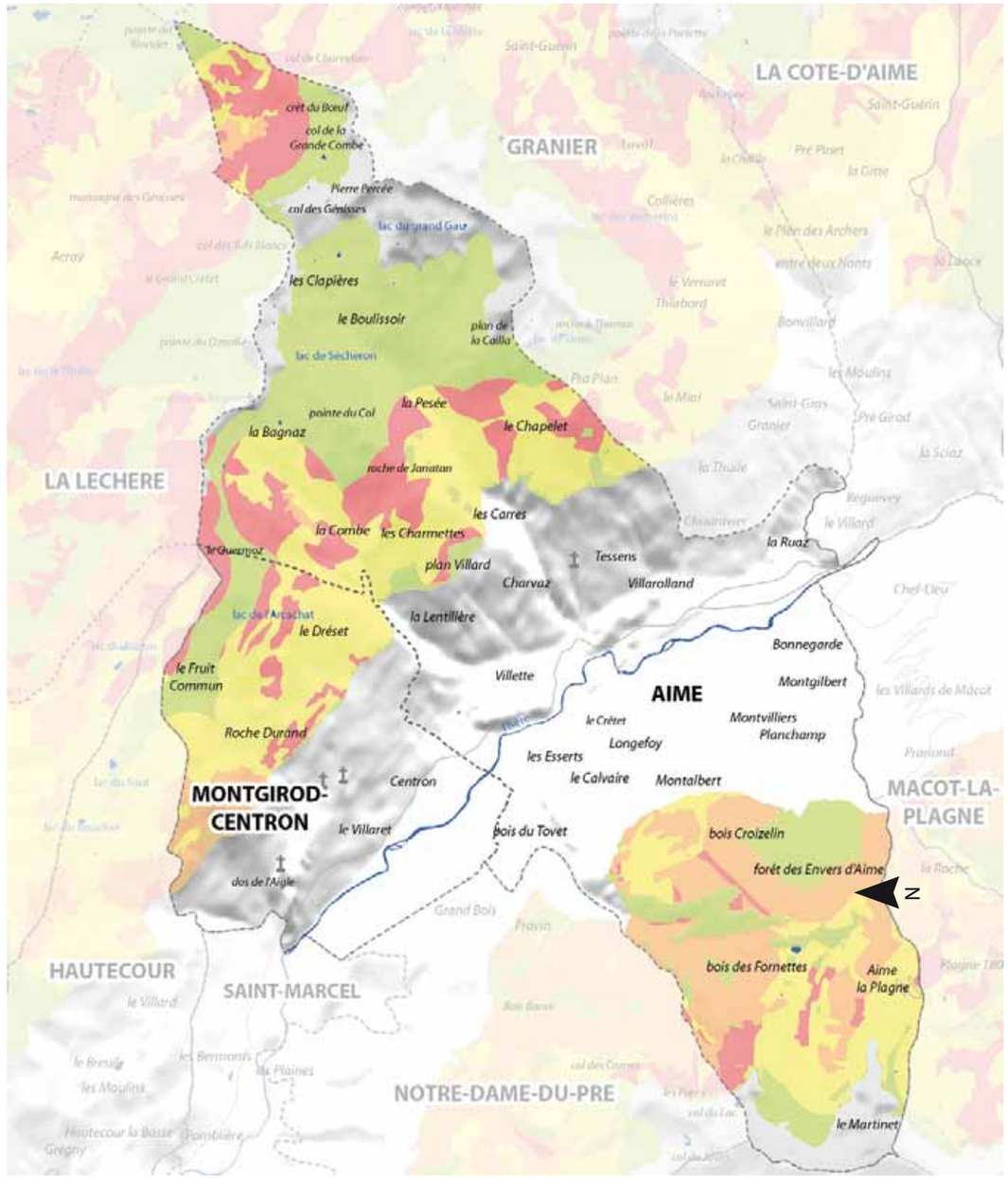

Granier, La Côte-d'Aime, Valezan, Les Chapelles

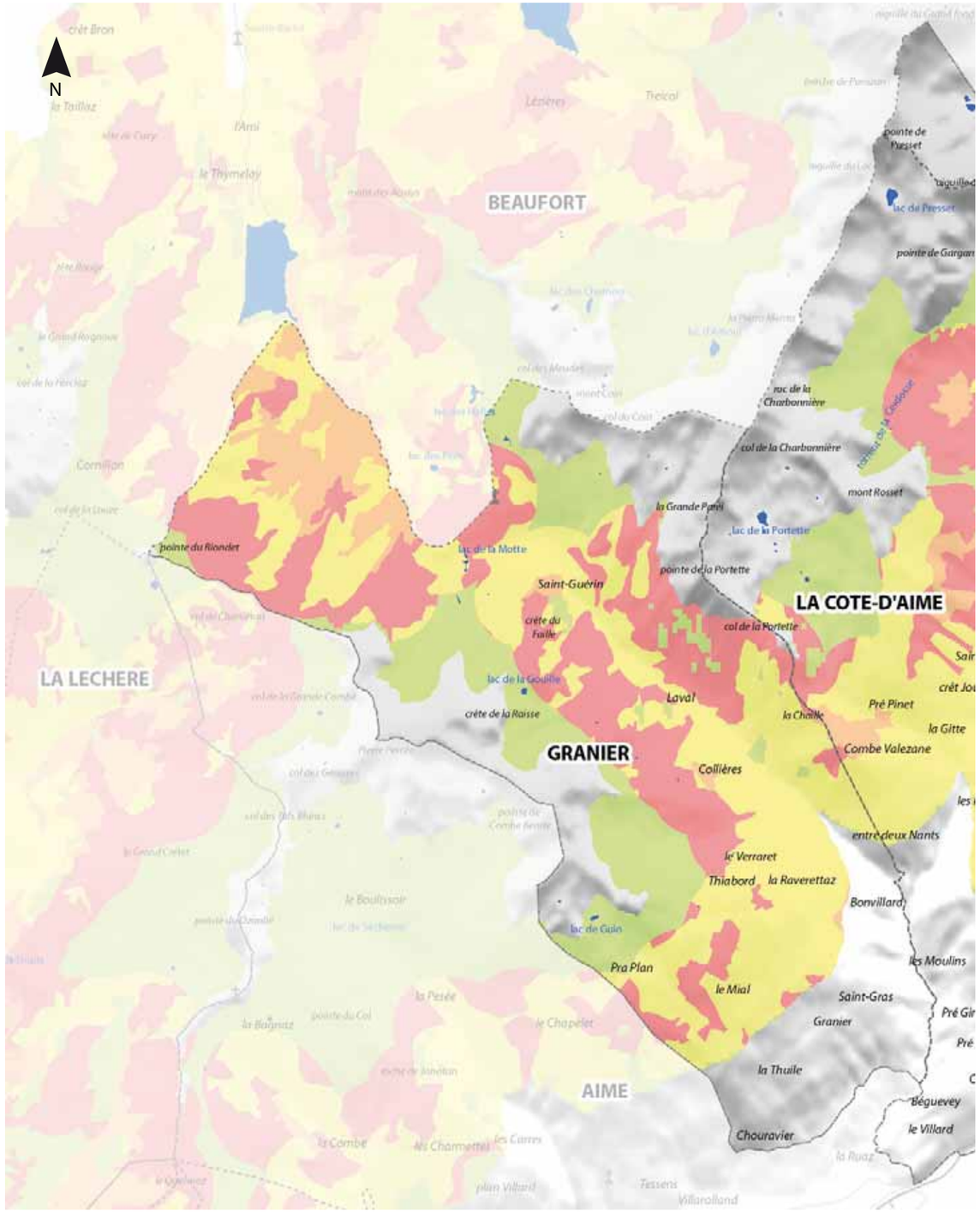

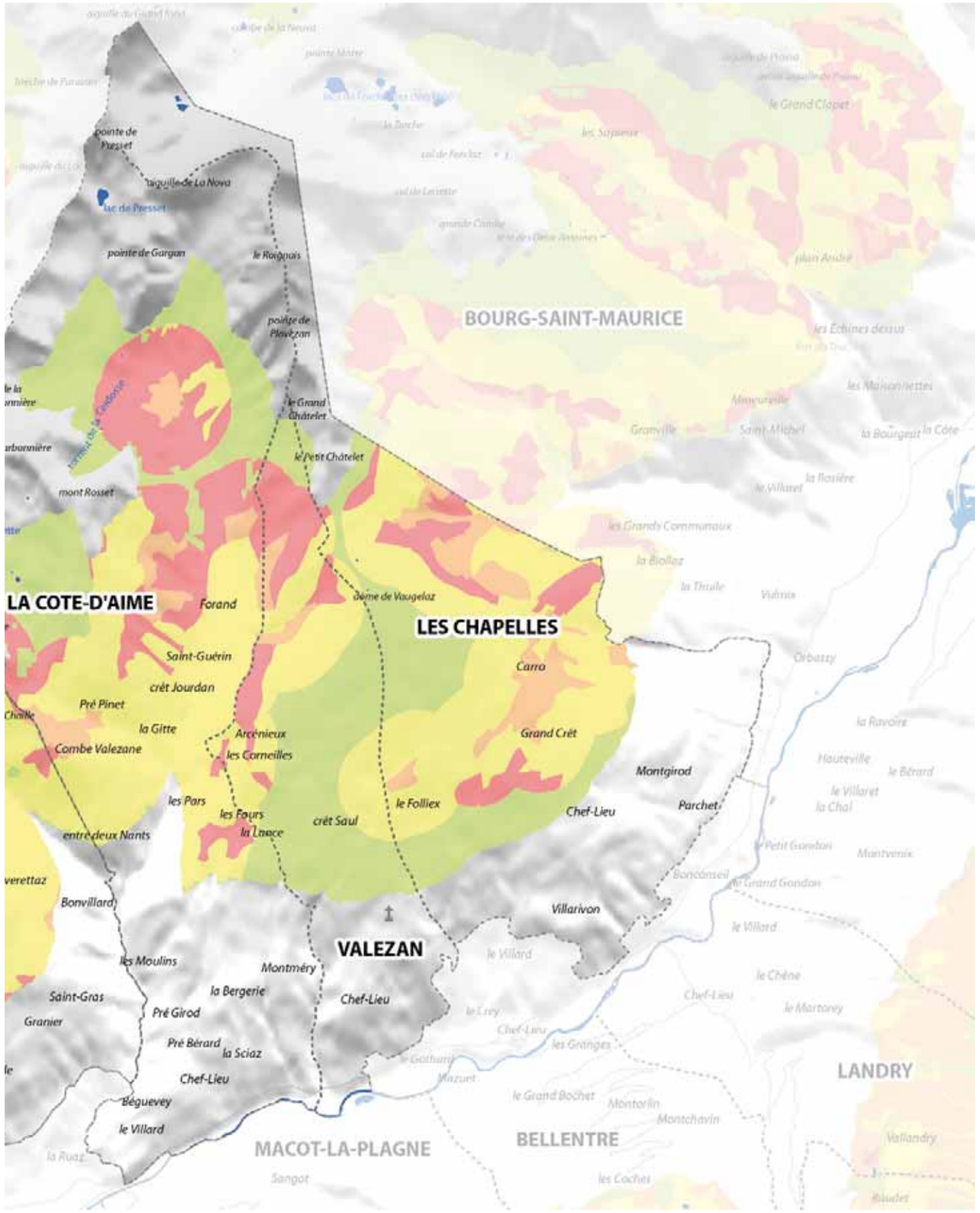

Mètres
0 550 1 100 2 200

Bourg-Saint-Maurice

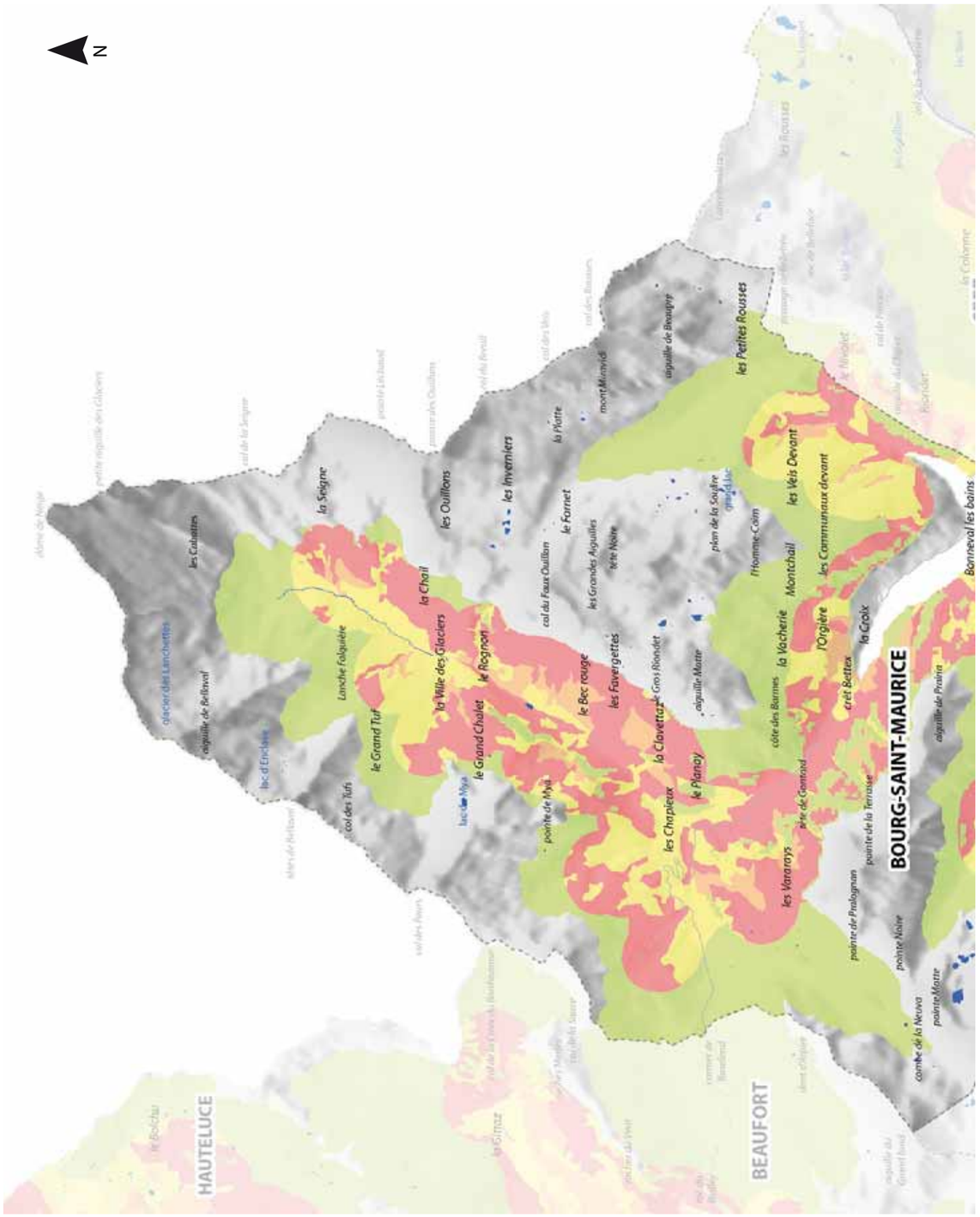

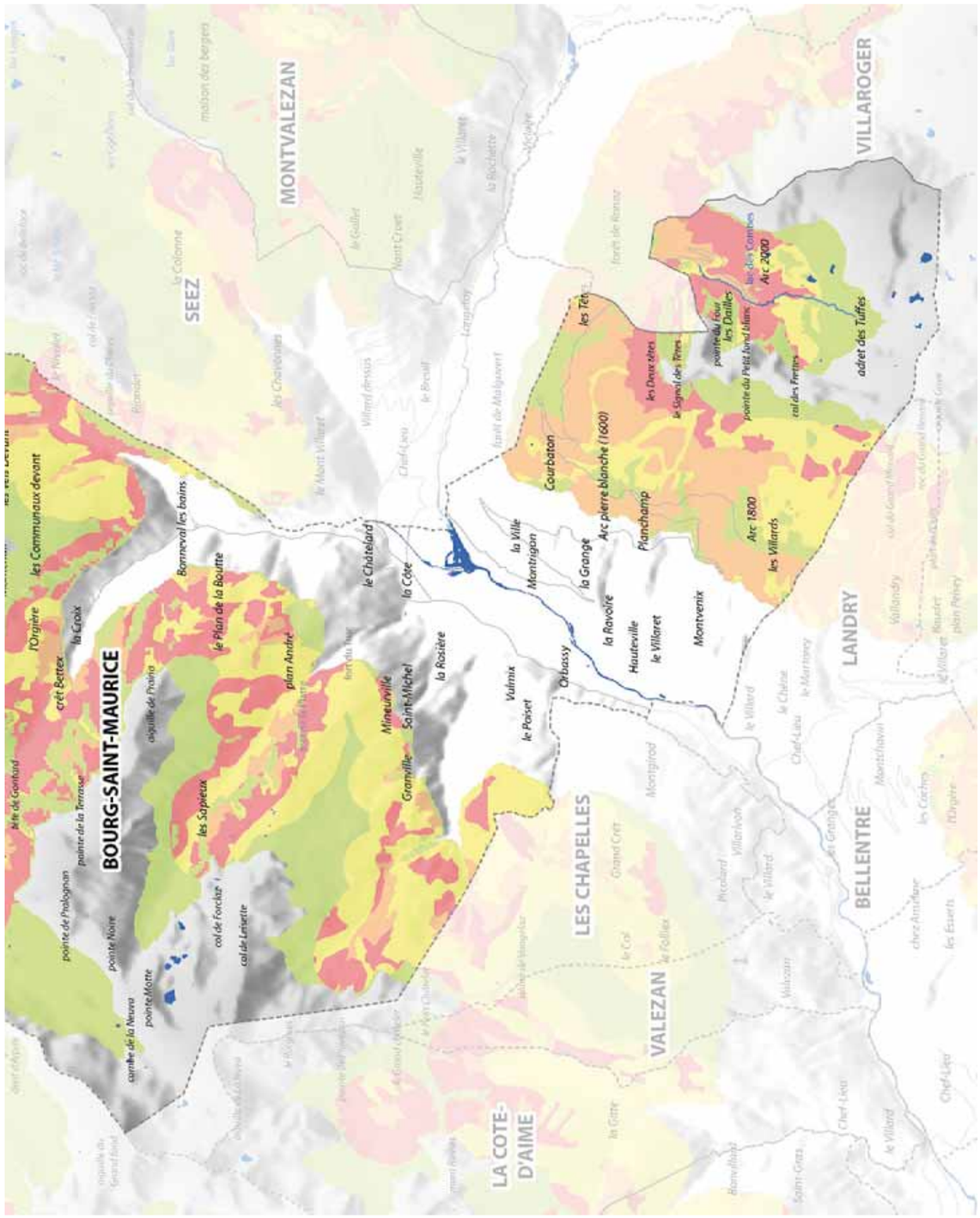

0 800 1 600 3 200 Mètres

Séez, Montvalezan

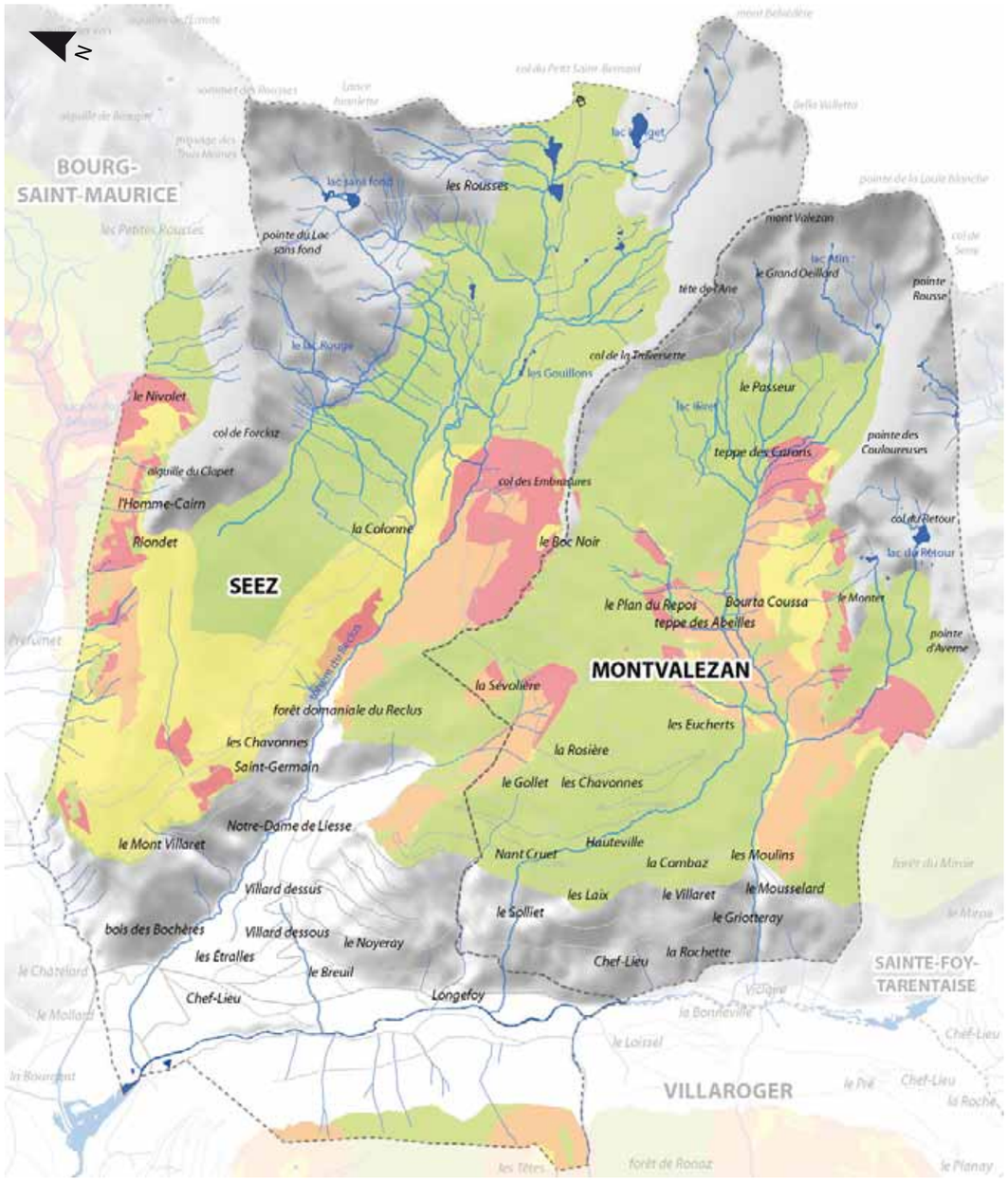

0 750 1 500 3 000 Mètres

Bellentre, Macôt-la-Plagne

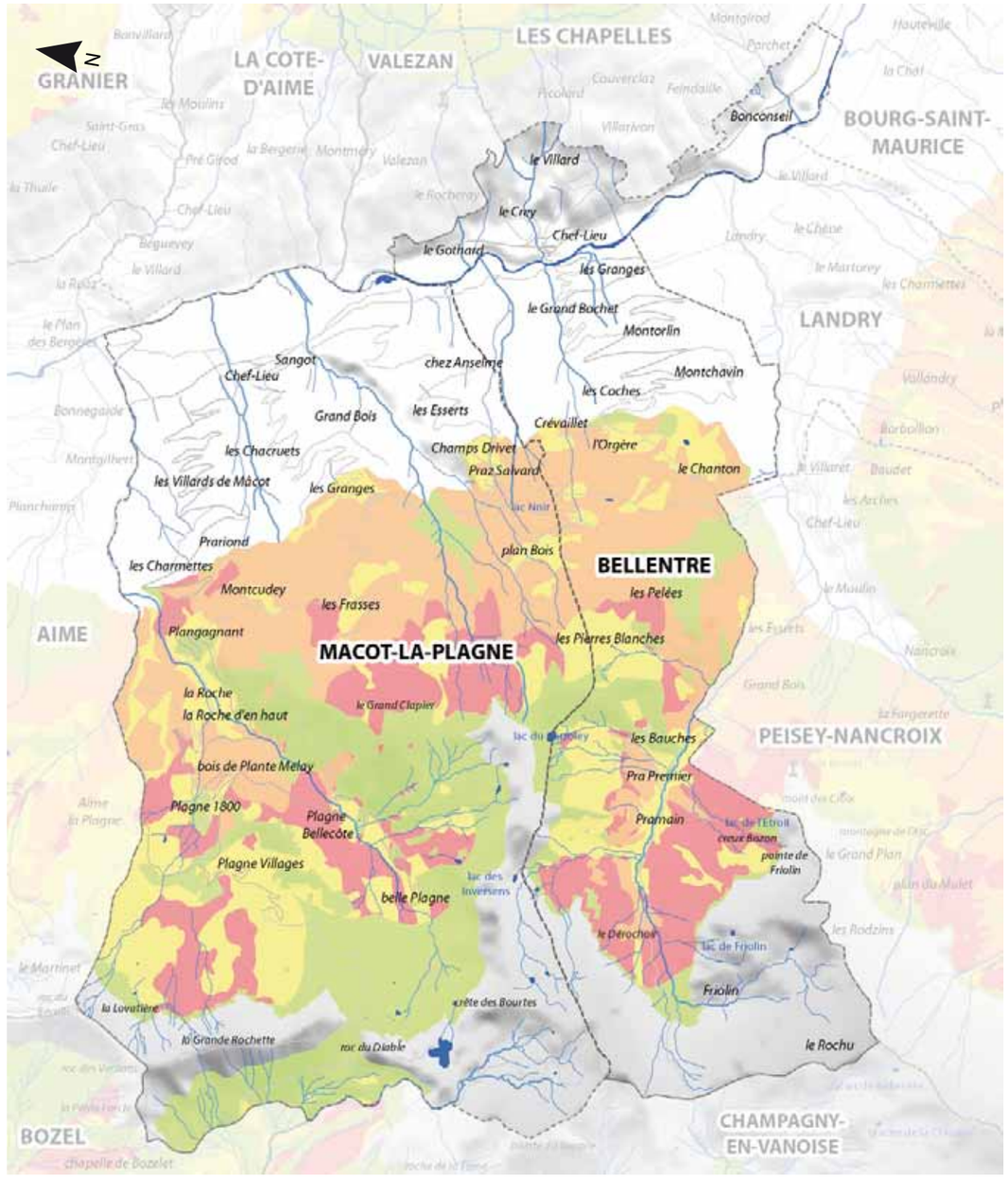

0 750 1 500 3 000 Mètres

Sainte-Foy-Tarentaise, Villaroger

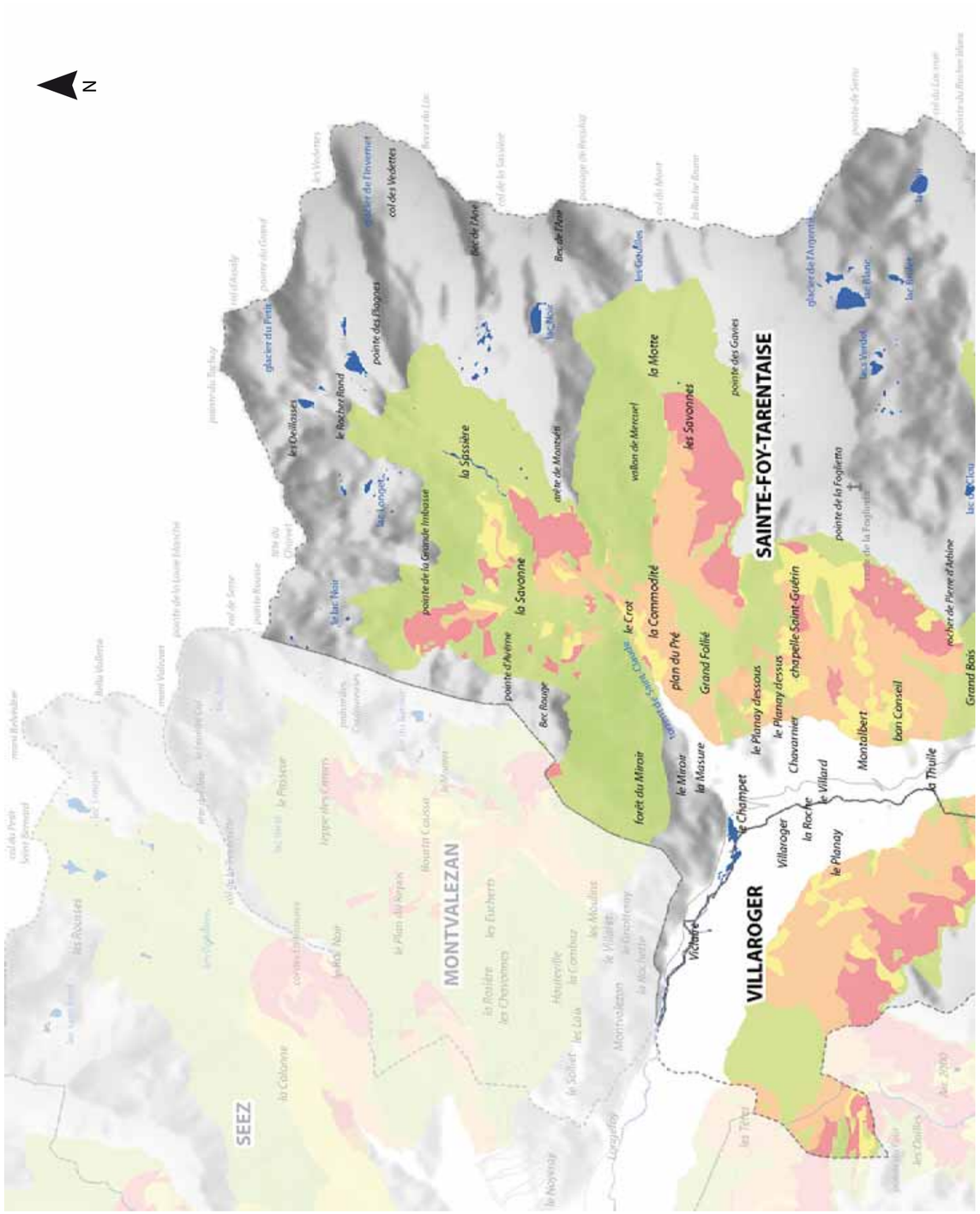

Peisey-Nancroix, Landry

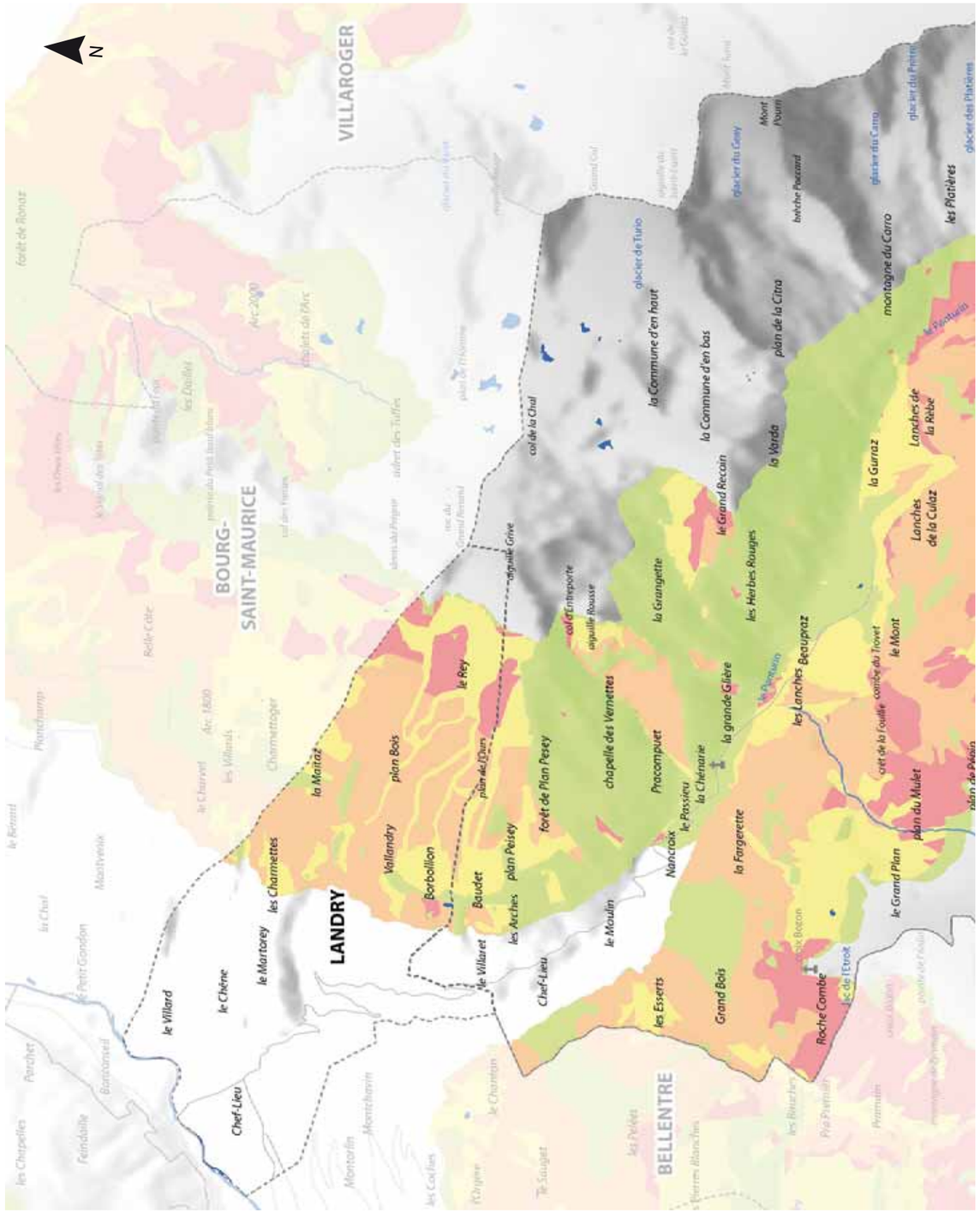

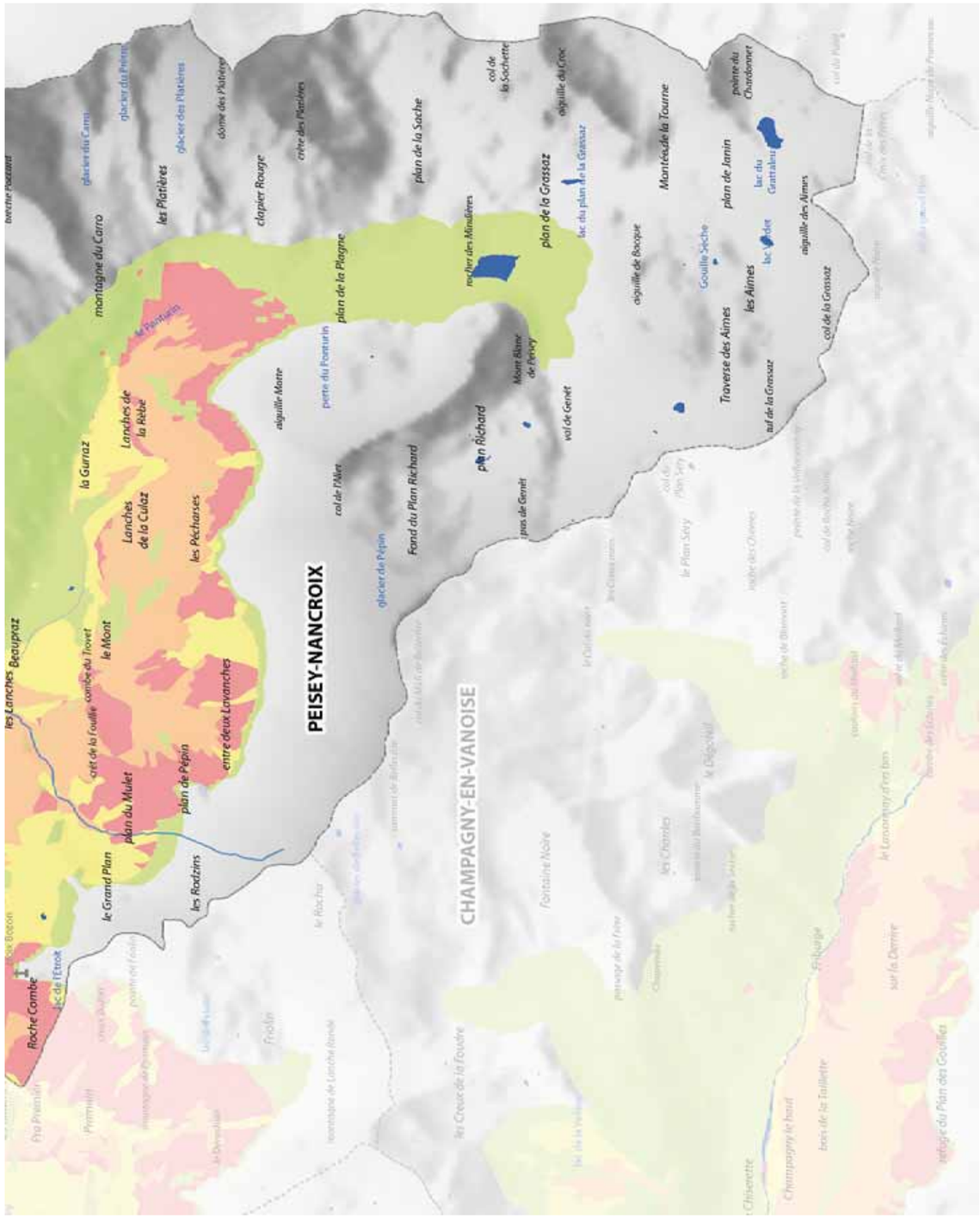

0 750 1 500 3 000 Mètres

Bozel, Feissons-sur-Salins, Montagny, Brides-les-Bains

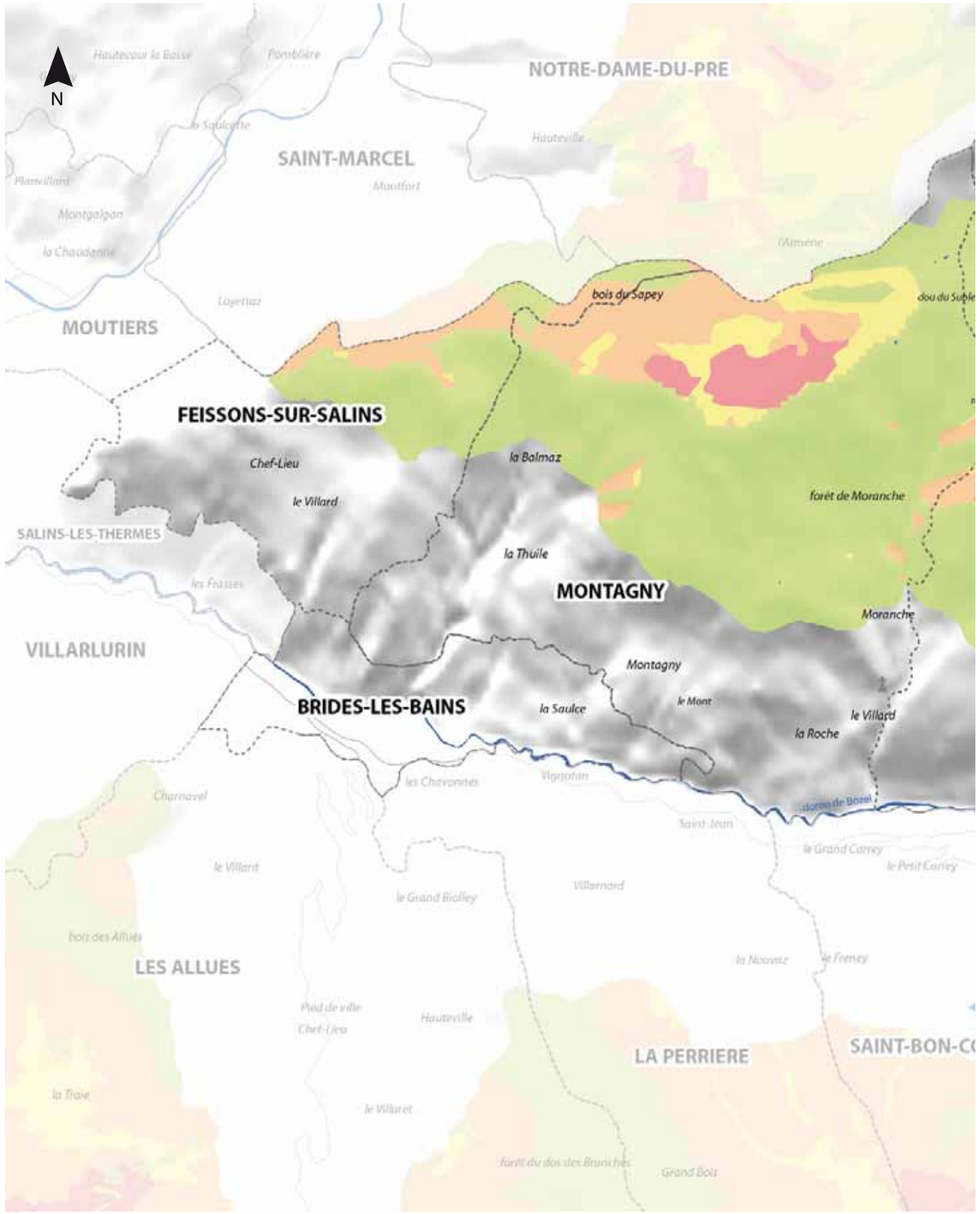

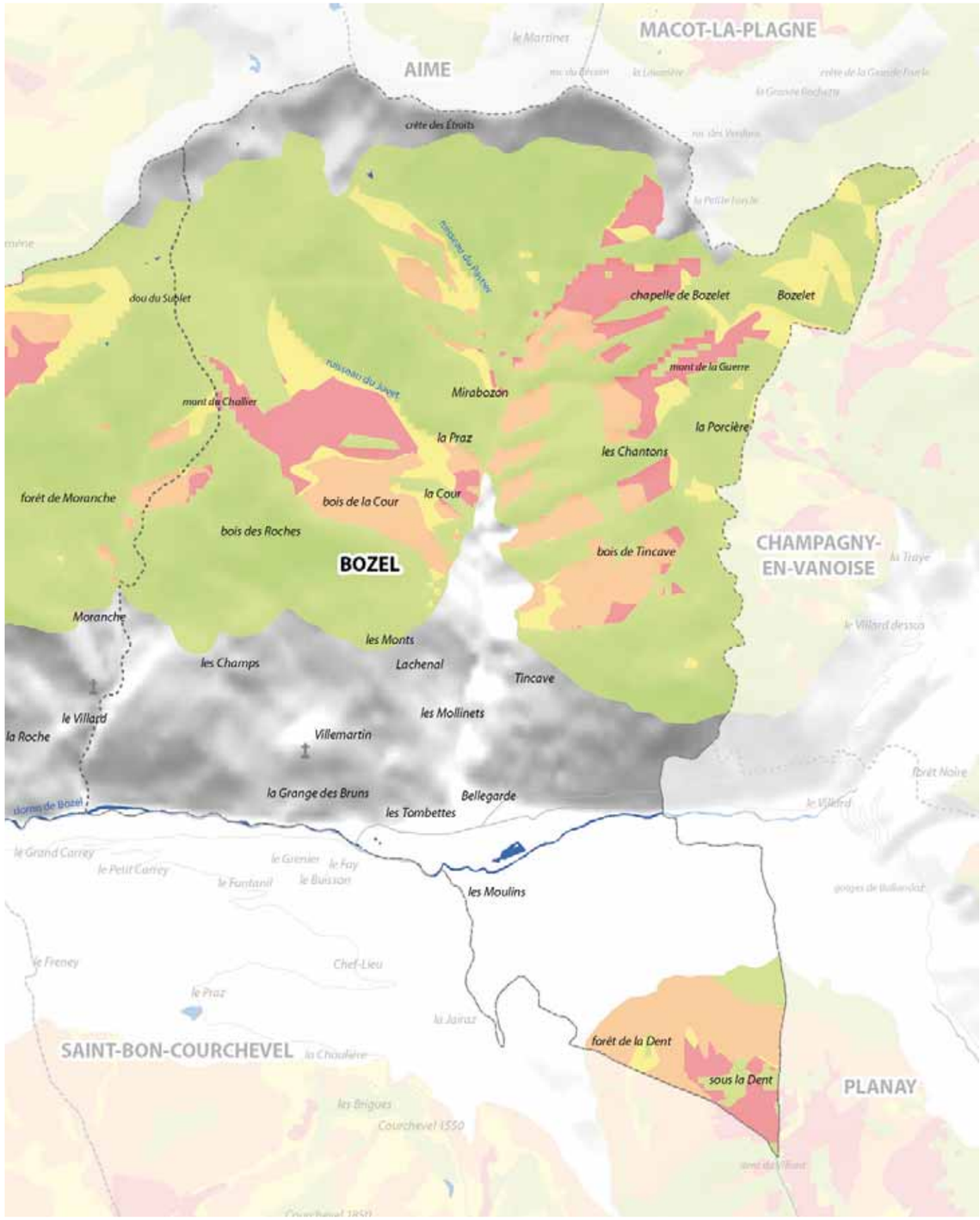

0 400 800 1 600 Mètres

Pralognan-la-Vanoise, Le Planay

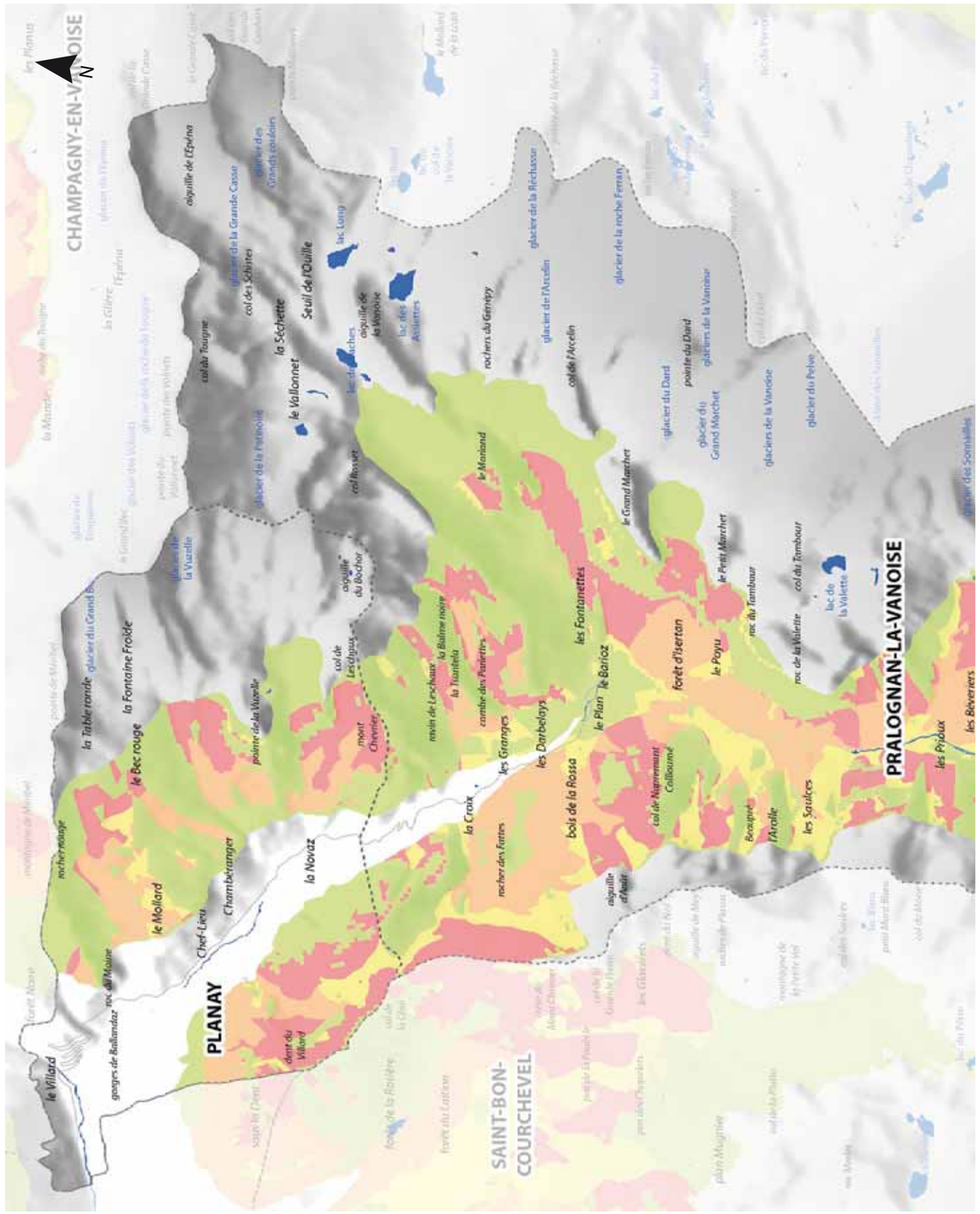

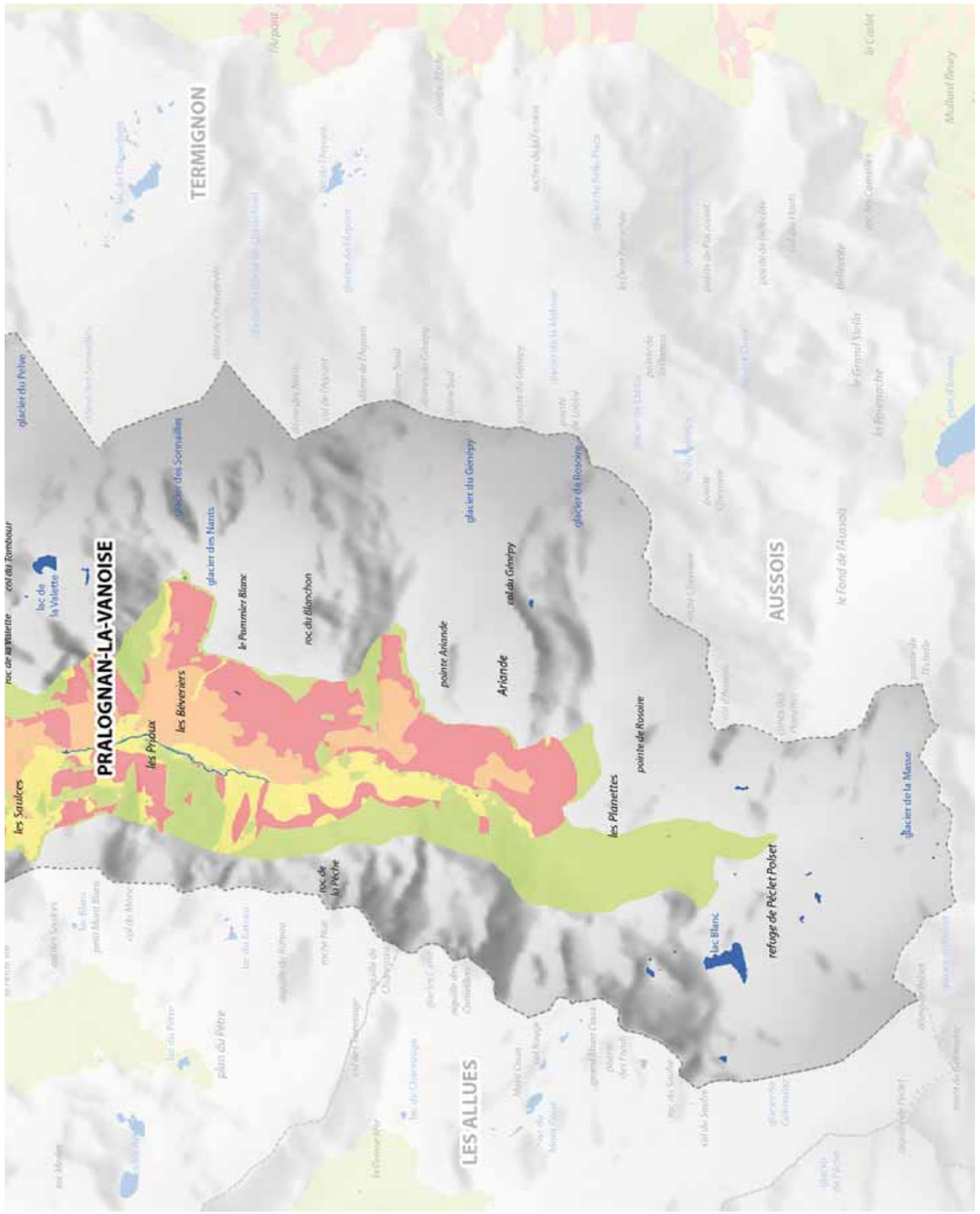

Champagny-en-Vanoise

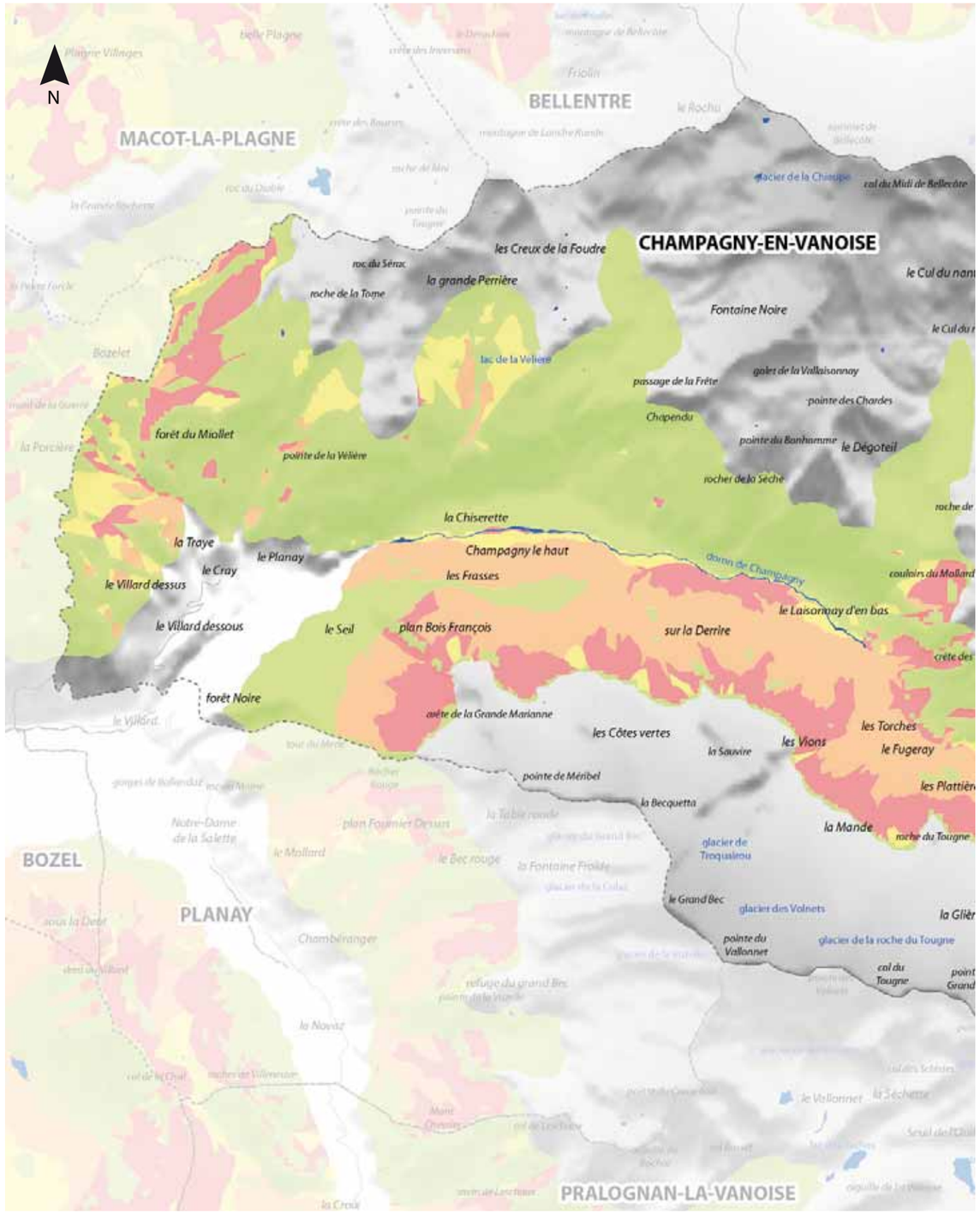

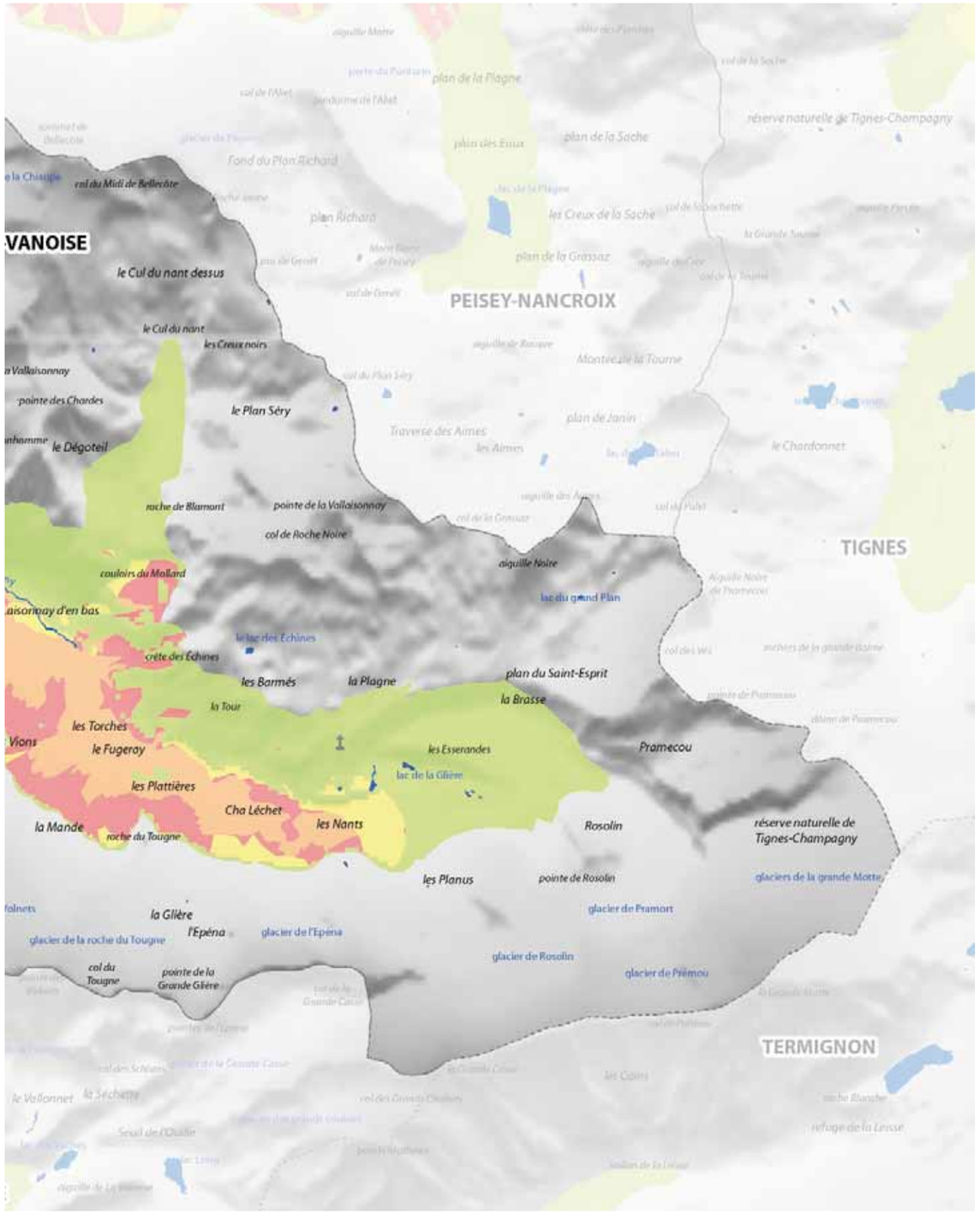

0 550 1 100 2 200 Mètres

Tignes

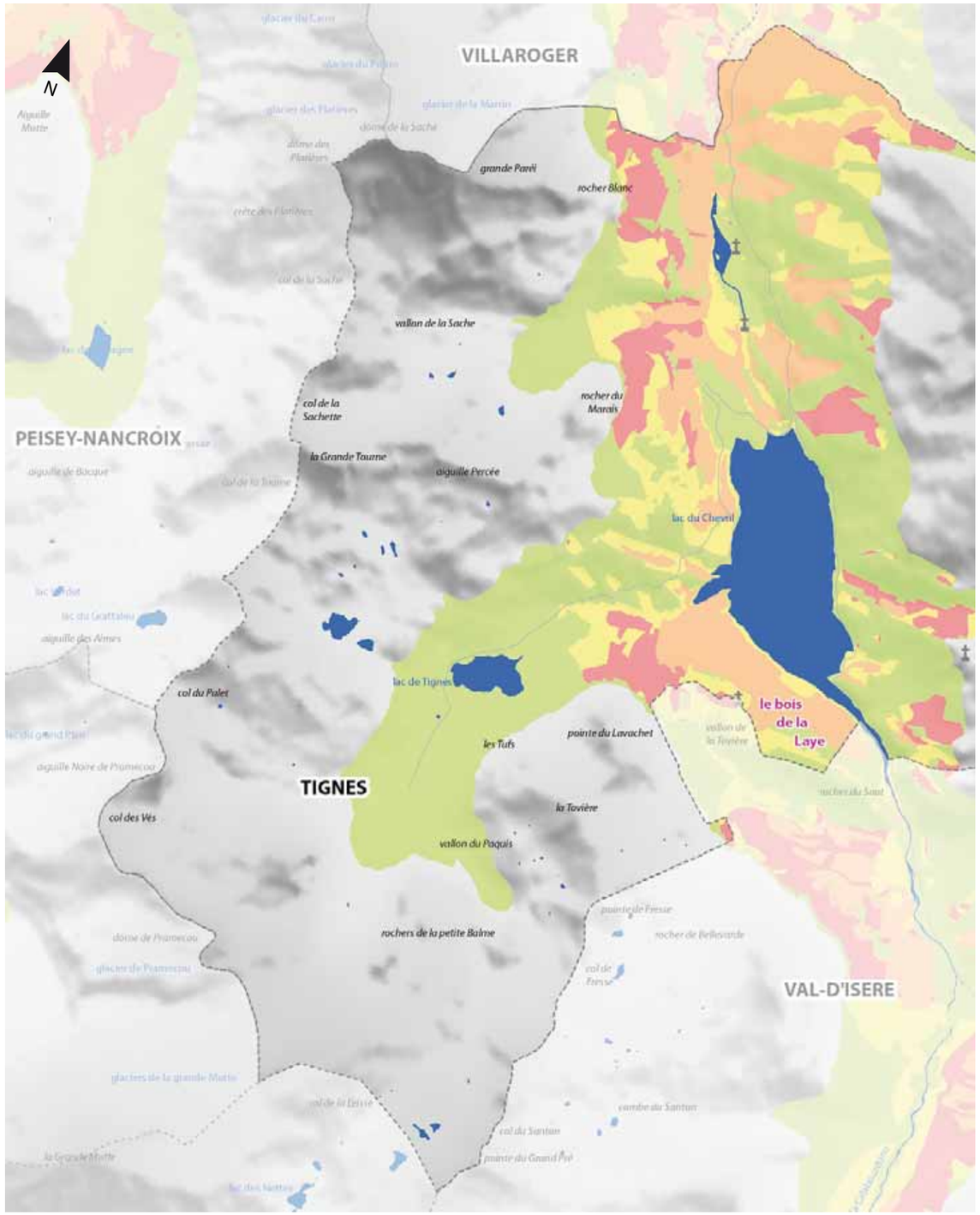

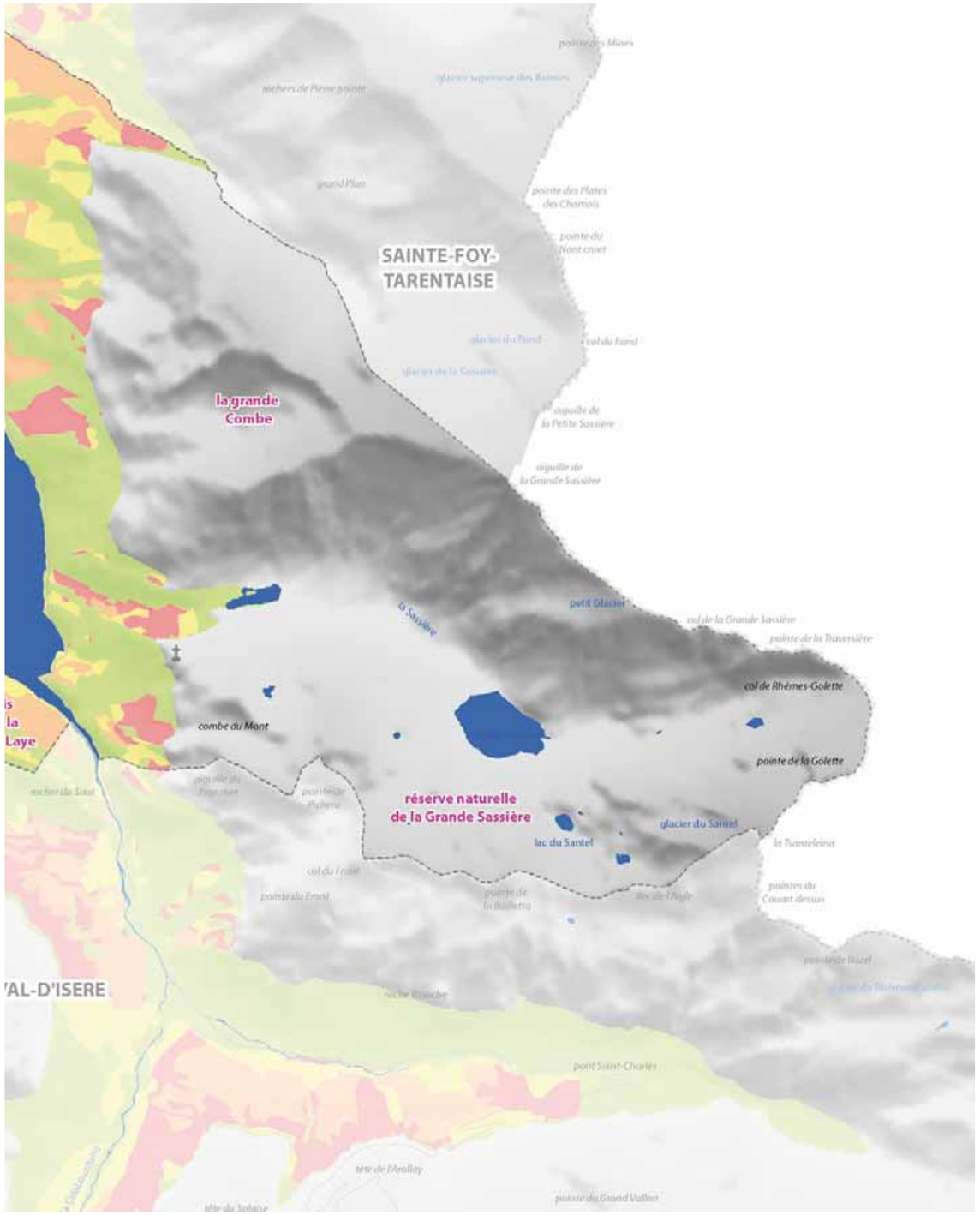

0 550 1 100 2 200 Mètres

Val-d'Isère

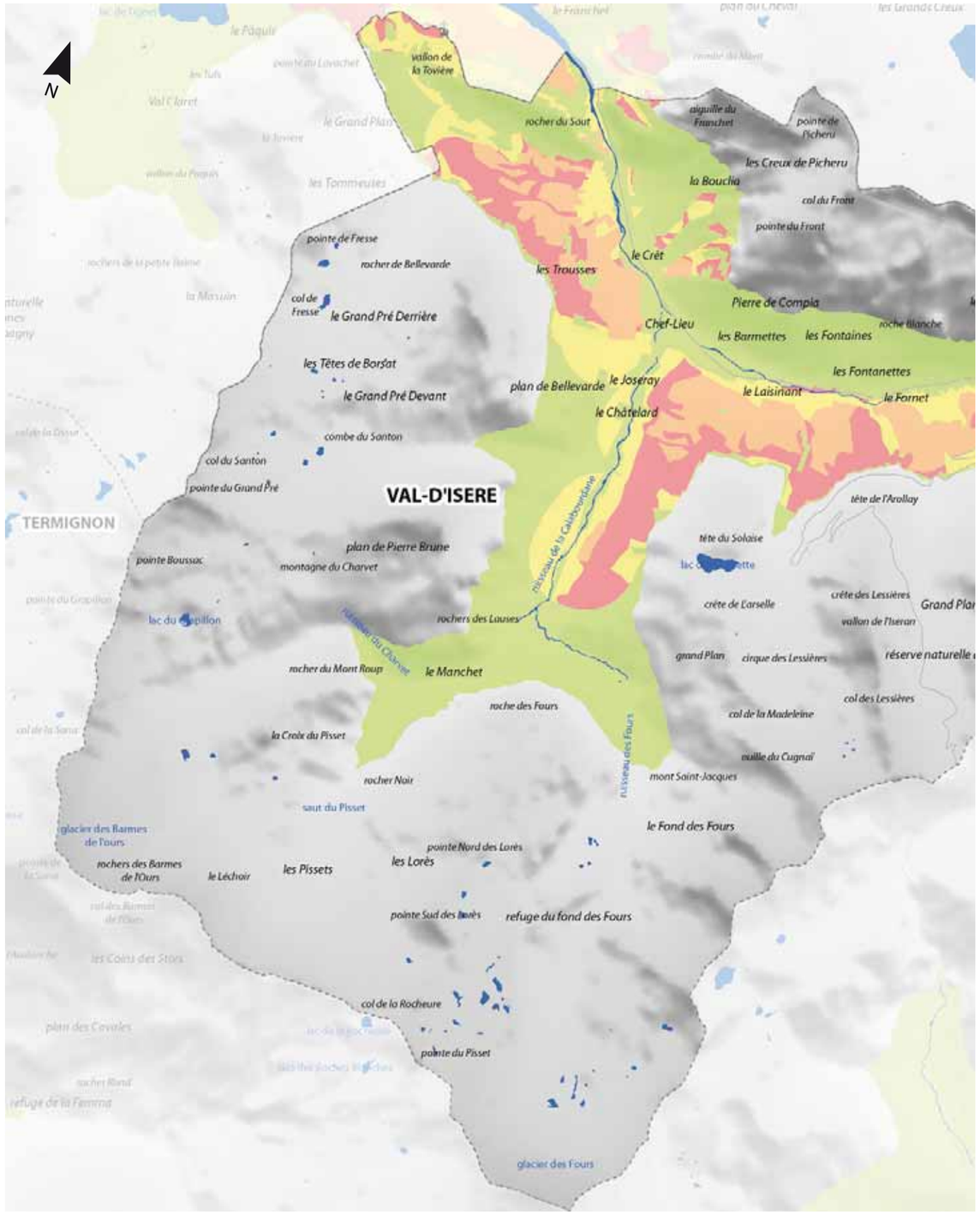

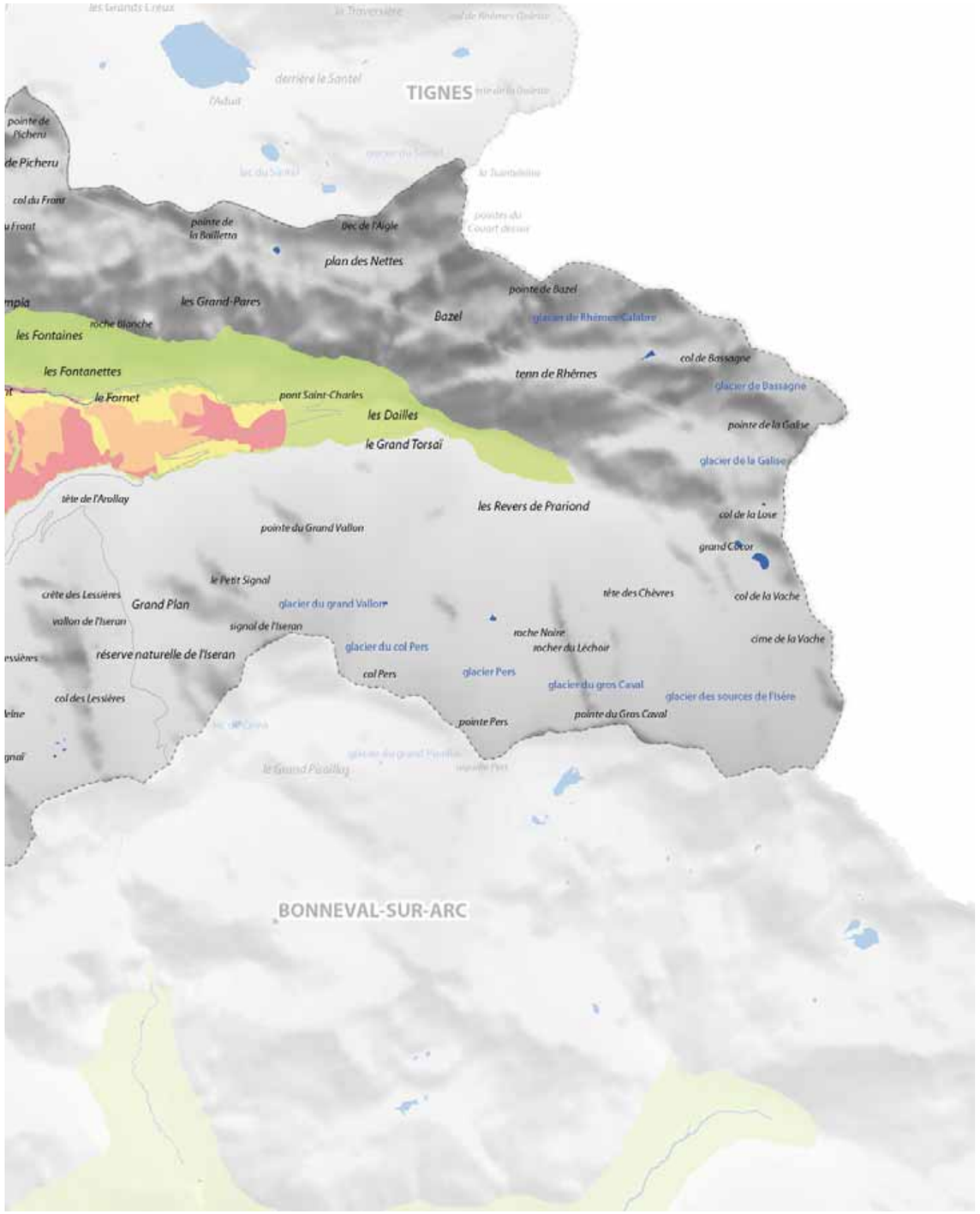

0 550 1 100 2 200 Mètres

Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie

C'est une association Loi 1901 au service de la biodiversité savoyarde, créée en 1991 par la volonté commune de l'Etat, du Département et des associations de protection de la nature (FRAPNA, CORA...).
Il a pour objectifs de sauvegarder et gérer les milieux naturels remarquables du département, et de porter à connaissance de tous publics les éléments constitutifs de ce patrimoine.

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

C'est un syndicat mixte de pays qui couvre les 43 communes de Tarentaise, sur les cantons de Bozel, Moûtiers, Aime et Bourg-Saint-Maurice. Le territoire compte 53 000 habitants. Structure d'études et de projets, l'APTV répond à plusieurs objectifs :

- la définition d'un projet de territoire qui donne une vision à moyen et long terme de la Tarentaise, et notamment à travers la préparation d'un SCOT,
- la structuration pour mobiliser des financements qui s'inscrivent dans un cadre territorial et contractuel (CDRA/ PSADER, CTS,…),
- la rationalisation de la démarche de territoire en regroupant les moyens existants,
- l'organisation des réflexions et des projets à l'échelle du territoire.

Conception, rédaction et relecture :
Virginie Bourgoin, Manuel Bouron, Christine Garin, Nicolas Mignot, Béatrice Navette, Gilles Parigot, Frédéric Biamino - Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie.

Avec l'aide d'un comité technique :
Frédéric Cathelain, Jean-Louis Duc, Bernard Gombert, Marie-Paule Nullans, Fabrice Pannekoucke, Robert Vorger - Membres élus du territoire de Tarentaise Vanoise ■ Thierry Delahaye - Parc national de la Vanoise ■ Hervé Blanchin, Alain Machet - Vivre en Tarentaise ■ Jean-Yves Vallat - AAPPMA "Lacs et torrents" ■ Lise Wlérick - Office national des forêts ■ Gilles Parigot – Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie.

Nous remercions les personnes et structures ayant participé à ce travail :
Sonia Coutaz, Julien Crosaz, Eric Laruaz - Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise ■ Sébastien Fayolle, Claire Mauduit - Commune de Bourg-Saint-Maurice ■ Marc Chatelain, Emilie Duheron - DREAL Rhône-Alpes ■ Hélène Guilloy - Région Rhône-Alpes ■ Gilles Imbert - Conseil Général de la Savoie ■ Bruno Bletton - Chambre d'agriculture de la Savoie ■ André Iriart, Soria Chelloug, Thomas Riethmuller - DDT Savoie ■ Nadège David - ASTERS ■ Yann Magnani - Observatoire des galliformes de montagne ■ Manuel Vallat - Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique ■ Thierry Arsac, Jean-Paul Ferbayre - Parc national de la Vanoise ■ Jean-Noël Avrillier, Hubert Tournier Centre ornithologique Rhône-Alpes, Savoie ■ Gilles Pache - Conservatoire botanique national alpin ■ Patrick Amroune - Maison de la Montagne de Naves.

Photographies :
Voir crédits photographiques page 109

Maquette : Gilles Morat - 04 79 60 37 95

Impression : Couleurs Montagne (Chambéry)
Tél. 04 79 25 15 00 - Imprimé sur papier recyclé

Date de parution : Juin 2010

Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie
et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise tiennent à remercier
pour leurs concours financier la Région Rhône-Alpes,
le Conseil général de la Savoie et le Parc national de la Vanoise.